



Document de référence 2017



SergeFerrari Group

SA au capital de 4 919 704 euros

Siège social : Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain
382 870 277 RCS Vienne

DOCUMENT DE REFERENCE 2017



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mars 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 160 à 173 et 180 à 251 du Document de référence relatif à l'exercice 2016 enregistré le 24 mai 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.17-045.
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 145 à 158 et 165 à 226 du Document de référence relatif à l'exercice 2015 enregistré le 3 mai 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.16-041.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.sergeferrari.com).

Définitions

Dans le présent Document de référence, et sauf indication contraire :

- Le terme « Groupe » renvoie à l'ensemble composé de la société SergeFerrari Group SA et de ses filiales et sous-filiales consolidées,
- Le terme « Société » renvoie à SergeFerrari Group SA.

Avertissement

Le présent Document de référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe Serge Ferrari, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 1.10. « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

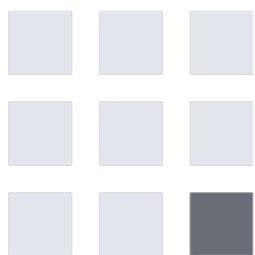
Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 1.10. « Facteurs de risques » du présent Document de référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de référence contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Compte tenu de l'absence d'étude de marché relative au secteur d'activité du Groupe, ces informations proviennent d'estimations de la Société et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que la Société considère que ces estimations soient pertinentes à la date d'enregistrement du présent Document de référence, elle ne peut pas garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent. Ces estimations, ainsi que les données sur lesquelles elles sont fondées, n'ont pas été vérifiées par des experts indépendants. Le groupe a actualisé au cours de l'année 2016 ces données en dimensionnant et en segmentant les marchés sur lesquels opère le Groupe. Ces travaux ont été conduits en bénéficiant de l'apport méthodologique d'un cabinet de consulting en stratégie et ont mobilisé une grande partie des équipes commerciales et marketing. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Dans la mesure où les données relatives aux parts de marché et aux tailles de marché figurant dans le présent Document de référence ne sont que les estimations du Groupe, elles ne constituent pas de données officielles. Dans le cadre de son processus stratégique permanent, le Groupe actualise et affine ces données de marchés.

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe et de ses activités	5
1.1. Présentation du Groupe	7
1.2. Présentation des activités	13
1.3. Présentation des marchés	20
1.4. Tendances des marchés et des activités en 2017	24
1.5. Organisation industrielle, usines et propriétés immobilières	25
1.6. La recherche et développement au cœur du dispositif du Groupe intégré	31
1.7. Une organisation commerciale mondiale et adaptée aux cibles	36
1.8. Investissements	38
1.9. Organigramme	40
1.10. Facteurs de risques et politique d'assurance	44
 2. Responsabilité sociétale de l'entreprise	 59
2.1. Rapport social et environnemental	61
2.2. Salariés	129
 3. Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	 133
3.1. Les principes de gouvernance	135
3.2. Rémunérations et avantages	152
 4. Informations financières et comptables	 161
4.1. Informations financières sélectionnées	163
4.2. Informations financières pro forma	165
4.3. Examen de la situation financière et du résultat	165
4.4. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice	182
4.5. Trésorerie et capitaux	184
4.6. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017	189
4.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	230
4.8. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2017	235
4.9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	258
4.10. Contrats importants	264
4.11. Vérification des informations financières annuelles	264
4.12. Date des dernières informations financières	264
4.13. Informations financières intermédiaires et autres	264
4.14. Politique de distribution de dividendes	264

5. Actionnariat et bourse	265
5.1. Actionnariat et capital	267
5.2. Bourse	277
6. Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2018	281
6.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale	283
6.2. Projets de résolutions	284
7. Informations complémentaires	309
7.1. Personnes responsables du document de référence et du rapport financier	311
7.2. Contrôleurs légaux des comptes	311
7.3. Renseignements concernant la société	312
7.4. Documents accessibles au public	315
7.5. Tables de concordance	316
7.6. Glossaire	321



1. Présentation du Groupe et de ses activités

*Un acteur majeur du marché
des matériaux composites souples*

Medlov Building – République Tchèque



1.1. Présentation du Groupe

1.1.1. Un acteur majeur du marché des matériaux composites souples

Créé en 1973 à La Tour-du-Pin en Rhône-Alpes, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples écoresponsables de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, les bâtiments basse-consommation, le raccourcissement des cycles de construction-déconstruction, la maîtrise énergétique, la performance et la durabilité des matériaux, ainsi que l'ouverture des espaces de vie vers l'extérieur et l'augmentation des espaces vitrés dans l'habitat constituent des tendances fortes d'évolution des marchés du Groupe.

Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint®, et les savoir-faire industriels associés propriétaires alliant l'utilisation de micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) spécifiquement élaborés, transformés en armatures souples par tissage et recouverts sous tension de polymères qui confèrent au matériau final de très nombreuses propriétés physiques, notamment en termes de résistance, de déformabilité et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces matériaux se présentent sous forme de bobines ou de rouleaux de matériaux composites d'une épaisseur inférieure ou égale à 2mm principalement. La technologie Précontraint® Serge Ferrari procure au Groupe un positionnement concurrentiel très différenciant. Les deux avantages majeurs que sont la haute stabilité dimensionnelle et la permanence des propriétés de résistance mécanique se sont avérés déterminants pour aborder de nouveaux segments de marché aux exigences qualitatives particulièrement fortes ou de très grands projets constituant des vitrines pour le Groupe. Ce brevet est aujourd'hui tombé dans le domaine public.

Ainsi, le Groupe commercialise son offre sur trois secteurs d'application qui représentent au total un marché estimé par le Groupe en 2013 à environ 3,1 milliards d'euros et ré-estimé en 2017 à plus de 6 milliards d'euros, chacun des trois grands secteurs consolidant de nombreux segments de marchés de niche (se référer au paragraphe 1.3.1.).

L'offre produits du Groupe porte :

- des **matériaux composites innovants pour l'architecture** : toitures tendues composites Précontraint®, protection solaire et façades microclimatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture ;
- des matériaux composites de spécialités pour les professionnels : structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bioénergie et sécurité, communication visuelle ; et
- des membranes composites innovantes « consumers » : marine, mobilier indoor et outdoor, protection solaire pour l'habitat individuel.



Le Groupe, dans sa configuration juridique et économique actuelle, résulte de cinq grandes phases de développement successives pouvant se résumer ainsi :

• La création et le développement d'une technologie innovante et du modèle économique de l'entreprise (1973 à 1989)

La première société du Groupe (Tissage et Enduction Serge Ferrari) était, à l'origine, spécialisée dans la production de bâches de camion. Dans un marché relativement concurrentiel et de produits à faible valeur ajoutée, le fondateur et père des deux dirigeants actuels, Serge FERRARI, a souhaité mettre en œuvre une approche différenciante fondée sur l'innovation. Durant cette période, ses efforts ont porté sur le développement et la mise au point de la technologie dite du Précontraint® avec la mise en place d'une première ligne de production intégralement financée par les actionnaires familiaux. Sébastien FERRARI, actuel Président Directeur Général, a rejoint le Groupe en 1980 ;

- **L'internationalisation et la croissance externe (1990 à 2001)**

Durant cette seconde phase, plusieurs acquisitions ont été effectuées dans une double logique d'intégration verticale accrue et d'élargissement de la gamme de produits. En 1997 est acquise l'activité Batyline®¹ (gamme mobilier indoor et outdoor). En 2000, le Groupe acquiert 50% de la société Tersuisse, située à Emmenbrucke près de Lucerne (Suisse), auprès du groupe Rhodia, qui était alors le principal fournisseur du Groupe en micro-câbles. En 2001, le Groupe achète un concurrent, Forbo-Stamoid situé à Eglisau près de Zurich (Suisse), qui est venu élargir sa gamme de technologies d'enduction et de produits (marine et protections imper-respirantes pour les toitures et façades notamment). Le Groupe croît à un rythme soutenu de l'ordre de 10% par an. Romain FERRARI, actuel Directeur général délégué, rejoint le Groupe en 1990 au sein duquel, ingénieur de formation, il devient le maître d'œuvre de la politique technologique et environnementale du Groupe.

- **L'accélération de la croissance organique et de l'internationalisation des activités (2002 à 2008)**

Le Groupe a engagé une phase de déploiement international avec le développement de deux filiales commerciales, en Floride aux Etats-Unis et à Hong-Kong pour couvrir la Chine et l'Asie du Sud-Est. Ces implantations lui permirent d'acquérir une connaissance des marchés locaux passant non seulement par une proximité avec les clients finaux mais également avec les prescripteurs et donneurs d'ordres potentiels. Dans le même temps, le Groupe a finalisé l'intégration de son fournisseur de micro-câbles de PET en portant sa participation dans Serge Ferrari Tersuisse à 100%.

- **La structuration du Groupe et l'organisation pour la croissance à venir (2009 à 2013)**

Conscient des enjeux environnementaux liés à son activité, le Groupe a conçu et intégré à son offre une prestation associée de recyclage de ses matériaux (Taxyloop®), fondée sur une technologie développée en interne et opérée dans le cadre d'un partenariat industriel avec le groupe Solvay. Puis, une étape de structuration a été engagée afin d'intégrer au mieux le périmètre élargi au cours des années précédentes : un ERP (SAP) a été implémenté, le portefeuille de marques rationalisé et l'équipe dirigeante renforcée avec l'arrivée de Philippe BRUN en novembre 2010 (Directeur Général Délégué). Durant cette période, le Groupe subit l'effet conjugué du ralentissement économique et d'une hausse très sensible du prix des matières premières (plus de 40% entre avril 2010 et avril 2012). Des mesures drastiques ont été engagées, passant par la suppression de produits d'entrée de gamme devenus peu ou pas rentables sous l'effet de l'accroissement du prix des matières premières, représentant environ 20% des volumes de ventes en 2011, pour se recentrer sur des produits à plus forte marge. Le Groupe a poursuivi également son déploiement commercial avec le développement de nouvelles implantations commerciales au Brésil et au Japon.

- **La définition d'un plan de développement ambitieux basé sur la croissance organique des ventes et l'introduction en bourse pour financer ce dernier (à compter de 2014)**

Après deux exercices 2013 et 2014 marqués par le retour à des niveaux de rentabilité plus satisfaisants (ebitda ajusté supérieur à 12% contre 8% en 2012), le Groupe définit et présente un plan de développement l'amenant à mettre en œuvre des actions de développement évaluées à 100 millions d'euros sur la période 2014 – 2018 :

- 40 millions d'euros au titre des investissements industriels (dont 15 millions d'euros relatifs à un investissement de rupture technologique),
- 35 millions d'euros au titre du développement commercial (croissance du besoin en fonds de roulement et croissance des effectifs commerciaux) : pour 2016, la marge d'ebitda s'établit à 10,1% et reflète le poids des très forts investissements consentis en matière de recrutements,
- 25 millions d'euros au titre des dépenses d'innovation.

Pour financer ce plan de développement, SergeFerrari Group s'est introduit en bourse en juin 2014 et a levé 43,4 millions d'euros, et s'est renforcé dans les fonctions commerciales et marketing avec l'arrivée de Marc BEAUFILS (DG International) de 2013 à 2016, puis, à compter de 2016, de Hervé TRELLU (Senior Vice-President Sales & Marketing).

Le Groupe est aujourd'hui un Groupe intégré ayant atteint une phase de maturité industrielle et bénéficiant d'une présence commerciale directe et indirecte à travers un réseau de distributeurs couvrant au total près de 80 pays. De par ses capacités démontrées en termes d'innovation, de croissance, de structuration mais également de résilience, le Groupe dispose aujourd'hui de tous les atouts pour poursuivre une nouvelle phase de développement. Au cours des années 2014 à 2017, l'accent a été mis sur les équipes Marketing et communication qui seront passées de 14 personnes en 2013 à 25 personnes en 2017 à périmètre constant.

Les équipes commerciales et marketing se ventilent comme suit :

(effectifs fin de période)	2 013	2 014	2 015	2 016	2016 SFG Standalone	2 017	2017 SFG Standalone
COMMERCE	139	159	175	213	194	220	188
Commerciaux	107	122	139	170	155	170	148
ADV	18	18	18	21	17	24	15
MKG & Com	14	19	18	22	22	26	25

En 2016, des travaux de dimensionnement, de segmentation et de priorisation des segments de marché du groupe ont été conduits avec le support méthodologique d'un consultant en stratégie. Ces analyses ont conduit à orienter les efforts et les ressources du Groupe vers des segments de marchés et des zones géographiques plus limités de façon à réduire l'effet de dispersion.

Les conclusions de cette réflexion stratégique sont réunies dans le plan Serge Ferrari 2020 (Plan SF 2020) qui vise au développement d'une croissance rentable des activités (se référer au paragraphe 1.3.1).

Les actions de développement identifiées dans le cadre du plan SF 2020 reposent sur les mêmes leviers que ceux qui avaient été identifiés en 2014 :

- Réaliser les investissements industriels capacitaires et technologiques permettant au Groupe de satisfaire à la croissance de ses ventes et de poursuivre la mise au point de process innovants (se référer au paragraphe 1.8) ;
- Poursuivre les investissements commerciaux déjà réalisés au travers du renforcement des équipes commerciales (se référer au paragraphe 2.2.2) et accroître la visibilité locale par la constitution de nouvelles filiales de promotion commerciales et/ou de distribution (Inde, Chine, Turquie,...); la croissance externe peut être un moyen de concourir à la réalisation de cet objectif
- Maintenir à un niveau élevé les investissements d'innovation du Groupe (se référer au paragraphe 1.8 Investissements Envisagés)

A l'occasion de la tenue de son Assemblée générale annuelle le 20 avril 2017, le Groupe a rappelé que son plan stratégique SF 2020, présenté à l'occasion de la publication des résultats annuels le 15 mars 2017, porte sur trois priorités :

1/ Délivrer une croissance organique régulière supérieure à celles des trois années 2014 à 2016. Cette accélération de la croissance, qui devait être visible à compter du deuxième semestre 2017, s'est vérifiée avec une croissance sur le deuxième semestre de +6,3% à périmètre et changes constants, après un 1^{er} semestre 2017 en recul de 3,6%.

2/ Fédérer par croissance externe, autour du projet du Groupe, des sociétés complémentaires sur le plan commercial, ou sur le plan des produits ou des technologies. L'acquisition de la société PLASTITEX SpA, notamment, concourt à la réalisation de cet objectif.

3/ Améliorer la rentabilité opérationnelle par l'effet de levier de la croissance du chiffre d'affaires sur une structure de coûts déjà dimensionnée, et générer ainsi une progression de la marge d'ebitda ajusté sur chiffre d'affaires à partir de 2018. En raison de hausses de ses prix de vente différées au 1^{er} janvier 2018 pour répercuter la progression de ses coûts d'approvisionnement, la rentabilité du Groupe a subi une forte pression à la baisse en 2017.

1.1.2. De nombreux atouts au service d'une stratégie ambitieuse

Fort de plus de 40 ans d'expérience, SergeFerrari Group vise une croissance élevée de son chiffre d'affaires d'ici à 2020 par l'utilisation des nombreux atouts dont il dispose :

Un savoir-faire propriétaire, le Précontraint® Serge Ferrari, constamment amélioré par un bureau d'études et une équipe de R&D intégrés, et des équipements industriels conçus et construits par une filiale du Groupe : élément différenciateur de l'offre, la technologie développée par le Groupe est aujourd'hui protégée par un savoir-faire intégré en termes de processus industriel, de conception, de fabrication et d'adaptation des équipements de production. Ce savoir-faire constitue une forme de protection non volatile qui revêt une importance toute particulière au regard de brevets dont certains sont tombés dans le domaine public (comme le Précontraint®) ;

Un Groupe intégré : à travers l'ensemble de ses sites industriels, le Groupe maîtrise la totalité de la chaîne de valeur et se caractérise par une intégration verticale complète : l'innovation dans la formulation des matières premières, l'engineering des process et des machines, la filature de micro-câbles spécifiques de PET, des capacités de production recouvrant toutes les technologies de fabrication de matériaux composites souples (enduction multiprocess, enduction avec le Précontraint® et

extrusion), la logistique, mais également un réseau de distribution international et le recyclage de ses produits. Evitant ainsi toute dépendance à un tiers, cette intégration lui permet d'assurer en permanence un niveau de qualité optimale ;

Une capacité d'innovation à même d'élargir les débouchés commerciaux face à une demande en pleine évolution et qui seule, permet de maintenir, voire de conforter les prix de vente : le choix stratégique d'investir fortement sur l'innovation, mis en œuvre dès les premières années de sa création, a conduit le Groupe à s'imposer progressivement sur un nombre croissant de marchés de niche, en répondant à, voire en suscitant de nouveaux besoins ou en venant en substitution de matériaux traditionnels (béton, acier, aluminium, verre, bois...). Cette capacité d'innovation, tant dans la formulation des produits que dans leurs propriétés physiques, constitue au-delà du développement commercial, un levier fort en terme de « pricing power ». Cette offre innovante a été un des éléments moteurs de la restauration des marges suite à l'envolée des prix des matières premières en 2010 et 2011. Les fonctions d'innovation emploient environ 5% des effectifs totaux du groupe et les dépenses d'innovation s'élèvent à près de 7 millions d'euros en 2017.

Une forte exposition internationale : en 2017, près de 77% des ventes de matériaux composites souples ont été réalisées hors de France grâce à un réseau de distribution international couvrant près de 80 pays, à la fois directement (huit filiales et deux bureaux de représentation) et indirectement (plus de 100 distributeurs locaux). Cet ancrage international constitue un atout majeur pour la croissance à venir des prochaines années. Cette présence géographique permet de profiter au mieux de la connaissance des clients finaux et des prescripteurs (comme les architectes et les donneurs d'ordres). Par ailleurs, cette large exposition géographique relativement équilibrée entre les trois grandes zones que sont l'Europe du Sud, la « Wide Europe » et le « Reste du Monde », constitue une protection naturelle contre les cycles économiques régionaux. Le Groupe a constitué des filiales devenues opérationnelles en 2017, en Chine et en Inde, de façon à développer ses ventes auprès de petits et moyens clients.

Une gamme de produits innovants parmi la plus large du marché : l'offre de produits du Groupe compte parmi les plus larges du marché. Fort de trois secteurs de débouchés commerciaux relativement équilibrés, le Groupe optimise ses possibilités de développement tout en se prémunissant contre une cyclicité de certains marchés. La poursuite des efforts de R&D contribue en permanence à élargir le champ des domaines d'application des matériaux composites souples ;

Une part de marché de 2% à 10% par segment de marché accessible, pour un marché estimé à plus de 6 milliards euros en 2017 environ : sur chacun de ses segments de marché, le Groupe est confronté à une concurrence composée de nombreux acteurs de taille petite ou moyenne, aux profils variés allant d'acteurs de spécialités à des acteurs généralistes dont l'offre comprend plus des produits de commodités que des matériaux de haute technicité. En revanche, peu d'acteurs internationaux occupent une place prépondérante ; (se référer au paragraphe 1.1.3) ;

Le développement durable au cœur des préoccupations : le Groupe a toujours été préoccupé par l'impact environnemental de ses activités et s'attache à limiter son empreinte environnementale. En partenariat avec Solvay, puis INOVYN, il est le seul acteur mondial à disposer d'une technologie de recyclage de produits composites en fin de vie ou issus de chutes de fabrication, et la production de matières premières de deuxième génération de haute qualité ;

Un modèle sociétal : le Groupe bénéficie d'un panel de compétences métiers unique, grâce à une politique de ressources humaines qui a su combiner des valeurs d'exigence, avec un accent particulier mis sur la productivité, l'employabilité et la formation des salariés, et une politique de rémunération attrayante. Le turnover est modéré, en progression sur les dernières années du fait du renforcement des équipes commerciales et des départs qui ont accompagné les évolutions d'organisation (de 3% environ en 2013 à près de 6% en 2016), ce qui contribue à conserver un savoir-faire au sein du Groupe et une adhésion de tous autour d'un projet fédérateur favorisant la rapidité dans la prise de décision et une flexibilité opérationnelle ;

Un historique de croissance et de rentabilité : les données financières historiques traduisent la capacité du Groupe à construire une politique de croissance tant organique qu'externe sur la durée, sans la mener au détriment de la rentabilité (entre 1991 et 2007, une croissance annuelle moyenne supérieure à 13% associée à une marge d'ebitda ajusté supérieure à 15%, - données issues d'états financiers établis selon le référentiel comptable CRC 99-02). Malgré le brutal recul de son chiffre d'affaires en 2009 (-14% en valeur), le résultat net consolidé s'était établi en légère perte (à - 1 M€), traduisant une relative protection de la rentabilité du Groupe face à de fortes variations d'activité. En 2011, le Groupe conjugue une forte évolution à la hausse de ses volumes (traduisant partiellement un restockage dans la filière de commercialisation) avec une hausse significative du prix des matières premières (plastifiants, résines, antimoine, titane,...). La dégradation des marges qui en résulte, combinée à l'alourdissement de son besoin en fonds de roulement, s'est accompagnée de la mise en œuvre de mesures destinées à restaurer la compétitivité du Groupe : amélioration de la performance industrielle par réduction du taux de non-choix et réduction des stocks non-utiles, amélioration de la performance commerciale autour d'une organisation géographique des ventes, pilotage de l'activité par les marges et les volumes et décision d'abandon de certains produits ou marchés non rentables. Malgré un chiffre d'affaires équivalent à celui de 2012 et en repli de 10% par rapport à celui de 2011, le résultat net 2013 s'est établi à 3,8 millions d'euros contre 0,9 million d'euros en 2012 et 1,3 million d'euros en 2011, ce qui démontre la

résilience du Groupe face à la hausse des matières premières qui constitue le principal facteur de risques ; l'exercice 2014 a vu se confirmer la rupture déjà constatée en 2013 avec un résultat net s'établissant à 4,4 millions d'euros. En 2015, le chiffre d'affaires s'est établi à 148,4 millions d'euros et le résultat net à 4,8 millions d'euros. En 2016, le chiffre d'affaires s'est établi à 158,5 millions d'euros et le résultat net a montré un léger fléchissement par rapport à 2015 à 4,3 millions d'euros, sous l'effet des forts investissements commerciaux consentis par le Groupe. En 2017, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 172,1 millions d'euros, en croissance de 8,6%, sous l'effet notamment des variations de périmètre contribuant pour +8,2% à la variation du chiffre d'affaires ; en revanche la rentabilité a connu en 2017 un fort ralentissement avec un recul de l'ebit de 17,3% à 5,9 millions d'euros en raison des dépenses d'intégration des sociétés acquises et de la hausse du prix des matières premières dont la répercussion dans les prix de vente a été différée au 1^{er} janvier 2018.

Une équipe dirigeante expérimentée et renouvelée bénéficiant de l'appui d'un comité stratégique : le Groupe a su constituer autour des deux actionnaires-dirigeants un comité exécutif (COMEX) de sept membres dont le profil est à la fois expérimenté et international. Le COMEX s'est renouvelé en accueillant de nouveaux membres (Hervé TRELLU au 1^{er} janvier 2016, Jean-Yves STEPHAN au 1^{er} janvier 2018) venant contribuer à la réalisation du plan de développement. En se dotant en décembre 2013, d'un comité stratégique composé de personnalités indépendantes externes, le Groupe s'est par ailleurs attaché à mettre en œuvre les premières marques d'une gouvernance qui se réfère au code Middlednext.

1.1.3. Une stratégie volontariste d'accélération de la croissance

L'ambition du Groupe est de devenir l'acteur de référence mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application actuels, par la mise en place d'une stratégie commerciale forte. La politique d'innovation viendra renforcer cette démarche en ouvrant de nouveaux domaines d'application et en permettant l'amélioration du niveau de marge par la commercialisation de produits plus innovants.

Le Groupe entend ainsi fonder sa stratégie de croissance et de performance financière accrue sur les trois principaux leviers suivants : le développement commercial, la poursuite de l'innovation et l'amélioration de la rentabilité opérationnelle et industrielle, cette dernière étant corrélée à une optimisation de l'utilisation des équipements de production et à un renforcement de l'excellence opérationnelle.

Un levier commercial ambitieux pour se positionner sur les marchés les plus porteurs

Pour accélérer sa croissance, le Groupe poursuit les objectifs suivants :

- maintenir et développer sa part de marché et sa rentabilité sur la zone SEUR (South EUROpe) où le Groupe a connu son origine et les débuts de son internationalisation ;
- accroître sa pénétration, en zone WEUR (Wide EUROpe : Europe hors France, Italie, Espagne et Portugal), sur les marchés plus matures de la zone, mais encore insuffisamment développés (UK, Europe du Nord,...) ou en développement (Turquie,...). Le renforcement de la force commerciale à la fois directe et indirecte et l'extension du nombre de partenariats commerciaux constituent les principaux moyens d'atteindre cet objectif ; deux filiales ont été créées en 2016 et 2017 en Turquie (Serge Ferrari Turquie) et en Allemagne (Serge Ferrari GmbH) pour appuyer cette volonté d'intensifier le développement local ; l'apport de GIOFEX en Allemagne, en Slovaquie, en Bulgarie et au UK permettra de connaître davantage et d'intégrer les besoins des clients finaux ;
- accélérer son déploiement sur la zone ROW (Rest Of the World, aux Etats-Unis et en Asie notamment), qui sont les zones au plus fort potentiel, qui représente, en 2017, 27,4% des ventes de matériaux composites souples du Groupe. Les entités locales Serge Ferrari Shanghai et Serge Ferrari India Private Ltd ont pour vocation de développer les ventes auprès des petits et moyens clients ;

L'ensemble des équipes commerciales, marketing et supply-chain est placé depuis le 1^{er} janvier 2016 sous l'autorité d'Hervé TRELLU qui a rejoint l'équipe de Direction Générale du Groupe en tant que Senior Vice-President Sales & Marketing. Hervé TRELLU a pour mission d'accélérer l'internationalisation du Groupe, de faire progresser les segments de marché jugés prioritaires à l'issue de l'analyse stratégique conduite en 2016, d'accroître la rentabilité mesurée par marge brute et la marge commerciale et d'améliorer la qualité de service au client (notamment au plan de la logistique).

De nombreuses actions ont été engagées pour renforcer l'efficacité des ventes :

- BOOSTER (CRM du Groupe) a été mis à disposition des forces commerciales au cours du premier trimestre 2015 : il vise à une meilleure efficacité, à partager les projets notamment dans l'architecture tendue et à faciliter la mesure de la performance commerciale ;

- mise en œuvre d'une organisation croisée de Business Area Managers (axe géographique) et de Business Group Managers (axe marchés) dont l'objectif est de mener à bien le développement de ventes rentables, en appui des avantages uniques des membranes fabriquées par le groupe ;
- mise à disposition d'outils digitaux en 2017 pour les clients et les distributeurs et lancement de la Serge Ferrari Academy pour la formation des équipes commerciales ;
- mise en œuvre, en janvier 2018, d'une solution de business intelligence (BI) dont l'objet est de mieux utiliser le patrimoine d'informations du groupe et de définir les plans d'actions pour l'amélioration des indicateurs de performance industriels, commerciaux et financiers ;
- déploiement en 2018 du site internet BtB.

Un levier technologique au service de l'expansion commerciale

Le renforcement de la force de vente continuera à s'appuyer sur l'innovation technologique pour maintenir et développer la différenciation du Groupe et son positionnement. Les efforts d'innovation doivent ainsi permettre :

- d'améliorer le positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe sur ses marchés actuels en accroissant la performance des propriétés techniques des produits mais également en optimisant la formulation de certaines matières premières (maîtrise du prix de revient, maîtrise de la formulation des produits en lien avec la vitesse de production, maîtrise de l'assortiment des pigments pour les nouvelles colorations,...) ;
- de créer de nouveaux produits ou d'adapter ceux existants à de nouveaux usages pour élargir le spectre des débouchés commerciaux à des nouveaux domaines tels que l'acoustique, le mobilier avec des produits silicone ;
- de poursuivre la différenciation technologique menée depuis l'origine du Groupe : un bureau d'études interne conçoit et met au point les process technologiques sensibles, mis en œuvre par une société du groupe (CI2M) qui réalise les équipements de production sensibles (les postes techniques standards sont approvisionnés directement sur le marché des équipementiers). La préservation et le renforcement des savoir-faire sont essentiels à la croissance du chiffre d'affaires et au maintien de marges appropriées par une différenciation forte.

L'innovation permet au Groupe de se différencier des fabricants de commodités et de maintenir sa spécificité de fabricant de spécialités sur des produits de haute technicité et donc à forte valeur ajoutée. Il s'agit, par exemple, de matériaux composites souples qui pourront être utilisés dans de nouveaux domaines d'applications comme les revêtements pour la robotique, les matériaux pour l'aquaculture, les énergies nouvelles ou le secteur *oil & gas*. La capacité du Groupe à augmenter ses prix de vente moyens au m² et/ou son taux de marge brute découle directement de cet avantage.

Serge Ferrari mise sur une accélération de la croissance organique grâce à la performance de ses équipes, tant commerciales que de R&D, combinée à la poursuite de partenariats commerciaux, technologiques ou industriels. Cependant, de manière opportuniste, et bien que l'amélioration de sa rentabilité passe par l'accroissement du taux d'utilisation des capacités de production libres actuellement disponibles, le Groupe n'exclut pas de recourir à des opérations de croissance externe comme il l'a déjà fait par le passé avec succès, afin d'accélérer certaines étapes de son développement, pour servir la stratégie conduite. A ce titre, des technologies nouvelles ou encore des implantations commerciales et/ou sites de production à l'étranger proches de ses clients lointains, pourraient le cas échéant constituer des cibles éventuelles pour renforcer la présence commerciale. En 2016, le groupe a pris une participation de 51% dans le capital de Gifex Group srl, un réseau européen de distribution de matériaux composites et d'accessoires. Cette opération constitue une opportunité pour le Groupe d'augmenter sa connaissance fine des clients finaux, d'accroître ses ventes tout en apportant à Gifex Group et à ses 5 filiales consolidées à partir du 1^{er} octobre 2016 (France, Allemagne, UK, Slovaquie, Bulgarie) les moyens de financer leur développement. En 2017, les acquisitions des sociétés ou des activités de FERRATEKS, Milton et PLASTITEX viennent compléter le réseau de distribution de proximité ou élargir l'offre produits.

Le partenariat conclu avec CEA TECH pour 5 ans le 23 octobre 2015, instaure une collaboration pérenne entre les équipes de recherche et développement du Groupe et celles du CEA Tech. Les fruits attendus de cette collaboration portent sur la conception et le développement de solutions innovantes optimisées sur la base de technologies développées par le CEA Tech, notamment dans les domaines des matériaux connectés, instrumentés et communicants.

CEA Tech (« de la recherche à l'industrie ») est le pôle technologique du CEA, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. CEA Tech développe et diffuse des technologies clés génériques et assure une passerelle efficace entre recherche fondamentale et applications.

Les équipes du Groupe et du CEA Tech travaillent sur des domaines d'application pré-identifiés dans l'objectif d'imaginer les matériaux composites souples qui seront commercialisés dans l'avenir.

Des leviers financiers pour une appréciation attendue des marges et une optimisation de la structure bilancielle

Le Groupe dispose de capacités d'amélioration de sa rentabilité (à commencer par la pleine utilisation des capacités de production aujourd'hui disponibles) devant lui permettre de retrouver une marge d'ebitda ajusté approchant le niveau historique régulièrement constaté avant 2008 de l'ordre de 15%, pour son activité historique « SFG standalone ». En revanche, la marge d'ebitda relative à GIOFEX, qui intègre les fondamentaux des activités de distribution (faible intensité capitalistique) conduira à une dilution de ce taux au niveau des indicateurs consolidés du Groupe. Pour assurer la comparabilité avec les données historiques, sont communiquées, pour 2017, le taux d'ebitda ajusté consolidé et le taux d'ebitda ajusté relatif au périmètre SFG en standalone.

en milliers d'euros	31/12/2017 (Publié)	31/12/2017 (Standalone)	31-déc-16	31-déc-15	31-déc-14
Ebitda ajusté (% du chiffre d'affaires)	8,2%	9,3%	10,1%	10,7%	12,2%

« ebitda ajusté = résultat opérationnel courant + variations de dotations aux amortissements et aux provisions + CVAE ».

(Se référer au paragraphe 4.1)

La progression du taux d'ebitda reposera sur :

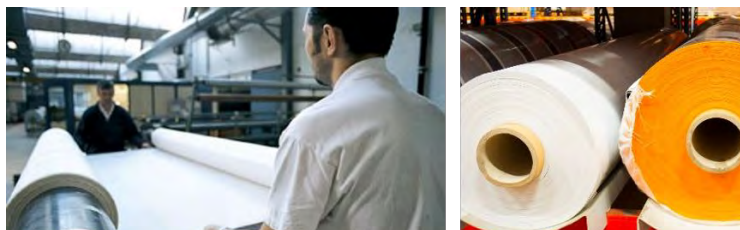
- la poursuite du positionnement de la gamme vers des produits à forte valeur ajoutée intégrant des solutions innovantes, améliorant d'autant le taux de marge brute sur coûts standards ;
- l'accroissement du taux d'utilisation de l'outil de production : le taux moyen d'utilisation des équipements industriels était en 2017 comme en 2016 de 75% environ contre 70% en 2015 (en % de leur capacité d'utilisation maximale). Au cours des années 2016 et 2017, seuls des investissements de renouvellement ont été réalisés : ceux-ci représentent habituellement environ 2,5% du chiffre d'affaires annuel ;
- l'amélioration de l'efficacité industrielle, sous l'effet des actions conduites par le département. Amélioration continue à compter du 1^{er} janvier 2016 (réduction des rebuts, réduction du taux de non choix, amélioration des process,...) et de la nomination, au 8 janvier 2018, d'un patron des opérations industrielles, Jean-Yves STEPHAN (ex- NEXANS) ;
- l'accélération des ventes, concomitante à la stabilisation des effectifs commerciaux, résultant des investissements commerciaux réalisés depuis 2014 (effectifs commerciaux, création de filiales en Chine et en Inde, constitution de stocks de high runners).

1.2. Présentation des activités

L'offre commerciale du Groupe consiste en une très large gamme de matériaux composites souples, dont les propriétés induites tant par la structure de l'armature en micro-câbles PET, par la technologie industrielle utilisée que par les traitements de surface appliqués, leur ouvrent un grand nombre de champs d'application.

Livrés aux clients à travers le monde sous forme de rouleaux de diverses largeurs ou de pièces prédécoupées, ces matériaux sont ensuite intégrés ou font l'objet d'opérations de transformation spécifiques par le client ou par d'autres prestataires.

Le chiffre d'affaires 2017 des matériaux composites souples s'est réparti à 38% pour l'Architecture, à 39% pour les matériaux de Spécialité pour les professionnels et à 23% pour les toiles composites « Consumer », des proportions assez proches de celles constatées en 2016 (respectivement 40%, 36% et 24%).

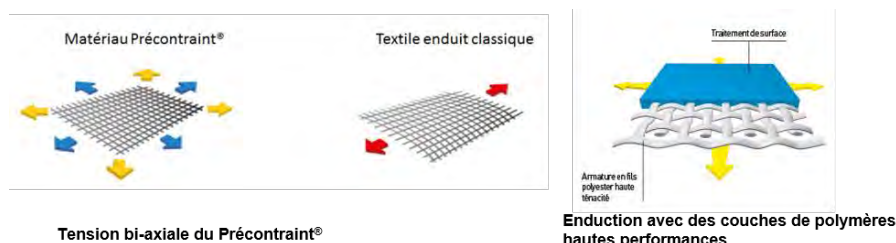


Les Autres activités Serge Ferrari ont réalisé des ventes pour 7,8 millions en 2017 contre 7,7 millions d'euros en 2016. Enfin, les ventes issues des activités acquises (GIOFEX, FERRAMAT, MILTON et PLASTITEX) s'élèvent à 21,7 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2016 (GIOFEX seul pour 1 trimestre). Les ventes de matériaux composites Serge Ferrari, distribuées par les activités acquises s'élèvent à 6,5 millions d'euros en 2017 contre 0,8 million d'euros en 2017.

1.2.1. Une technologie fondatrice : le Précontraint®

Le choix d'un positionnement de spécialiste a conduit le Groupe peu de temps après sa création, à concevoir une technologie de production novatrice permettant aux matériaux composites produits de disposer de propriétés physiques inégalées.

Le Précontraint® est une technologie industrielle consistant à assurer une enduction sous tension bi-axiale (dans le sens de chaîne et de la trame) tout au long du cycle de fabrication.



L'armature souple en micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale : il en résulte un double avantage d'absence de déformation sous charge qui rend par conséquent inutile d'ajuster périodiquement après son montage final, la tension du matériau, contrairement à des produits concurrents de moindre qualité. La très grande stabilité dimensionnelle du matériau constitue un atout déterminant sur la plupart des secteurs d'application.

Les matériaux qui intègrent cette technologie ont pour principales caractéristiques une grande durabilité, une parfaite homogénéité entre les différents lots fabriqués et enfin, à poids égal, une durabilité supérieure grâce à une épaisseur de la couche d'enduction qui agit comme une protection de l'armature du matériau.

Grâce à la tension opérée, le support est plus plat et la couche d'enduit de polymères est homogène sur l'ensemble de la surface produite. A l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles classiques ont une épaisseur moins homogène car les micro-câbles formant l'armature sont moins aplatis. Dans le cas d'une technologie classique, la couche d'enduit est d'une épaisseur hétérogène (plus épaisse par endroits et plus fine à d'autres, comme le montre le schéma ci-dessous), ce qui provoque une détérioration plus rapide du matériau et une moindre résistance aux UV notamment que dans le cas d'une technologie Précontraint®.



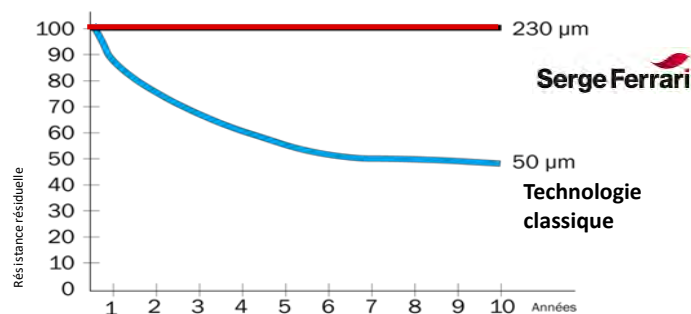
En outre, l'homogénéité du traitement de surface procurera au matériau une efficacité accrue en termes de protection contre la lumière et les UV, ainsi que contre les intempéries et l'usure.

Ces caractéristiques d'efficacité et de durabilité accrues seront particulièrement importantes pour certains secteurs d'application, notamment dans l'architecture, à la fois au moment de l'installation mais également à l'usage pendant toute la durée de vie du produit (jusqu'à 30 ans).

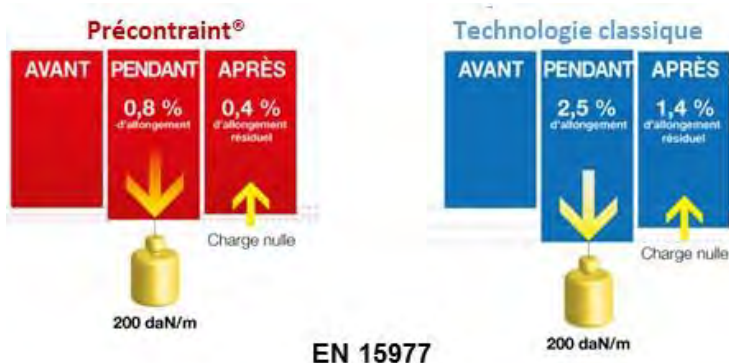
Le recours aux matériaux Serge Ferrari dans le cadre de l'équipement d'un bâtiment en stores de protection solaire permet de limiter de façon significative :

- les contraintes pendant la phase d'installation : l'épaisseur moindre des futurs stores nécessitant des caissons d'enroulage moins encombrants ; et
- les coûts d'usage par un taux de SAV inférieur, dus à l'absence de déformation et une meilleure permanence des propriétés mécaniques.

Ces deux points trouvent leur démonstration dans le schéma résultant d'une étude d'un tiers (étude publiée par ENKA Floride) illustrant le ratio entre la Résistance résiduelle aux UV rapportée à l'épaisseur de la couche d'enduction :



La mise sous tension des membranes pendant tout le processus d'enduction leur confère également une très grande résistance à l'étirement. Elles offrent une résistance à l'allongement pratiquement négligeable dans le sens de la trame comparé à des matériaux classiques, ainsi que l'illustrent les résultats du test de déformation sous charge :



La durabilité et la résistance à la traction des matériaux Serge Ferrari sont illustrées par des utilisations sur le long terme, avec une stabilité des performances :



1.2.2. Une large gamme de matériaux composites souples répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux

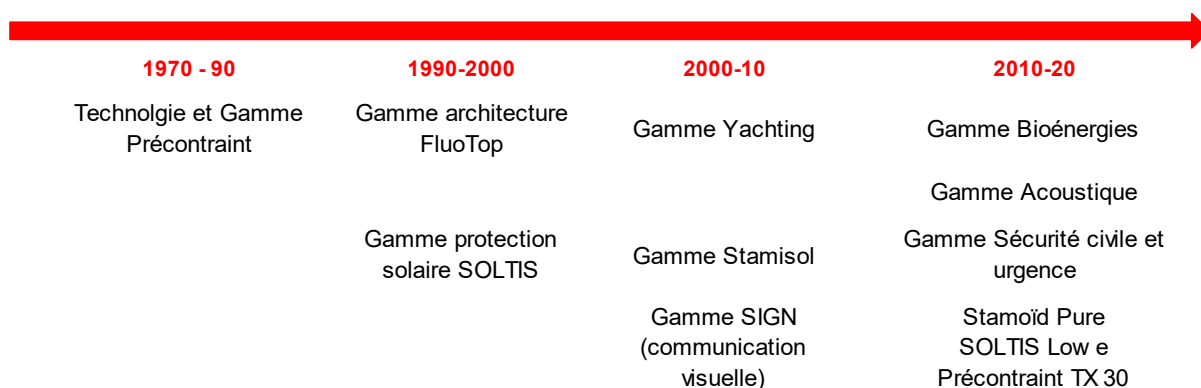
- Une gamme de produits de haute technicité

Fruit d'une politique de R&D active et constante, la gamme de matériaux composites Serge Ferrari s'est enrichie au fil du temps afin de répondre aux évolutions de la demande de matériaux composites souples pouvant venir à la fois se substituer à des matériaux traditionnels ou répondre à des besoins jusque-là non satisfaits.

Le schéma ci-après synthétise les principales évolutions de gammes répondant aux problématiques posées par les nouveaux modes de vie, les nouvelles utilisations :



Les étapes de lancement des différentes gammes sont indiquées ci-après :



Grâce à un outil industriel intégrant non seulement la technologie du Précontraint® mais également des technologies industrielles classiques telles que l'extrusion et l'enduction, le Groupe dispose à ce jour d'une des gammes les plus vastes du marché avec près de 1 200 références (couleur / laize).

Sur l'ensemble des ventes de matériaux composites, la répartition par type de technologie industrielle utilisée est la suivante :

- environ 70% des ventes requièrent la technologie Précontraint® (destinées essentiellement aux secteurs Architecture et Professionnels),
- environ 20% utilisent les procédés d'enduction classique (notamment les produits Stamskin®, Stamisol® et Silicone « SK » destinés essentiellement au secteur « Consumer » et aux produits solaires et d'étanchéité des gammes destinées au secteur de l'architecture),
- environ 10% par l'extrusion (destinés essentiellement au secteur « Consumer » et aux solutions des gammes Acoustique du secteur de l'Architecture).

• Des propriétés répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux

Les matériaux composites proposés offrent de nombreux avantages pour l'ensemble des champs d'application possibles et répondent aux évolutions en termes de mode de vie et de développement durable :

- performances thermiques par mise en œuvre de multiples couches,
- résistance sismique et aux aléas climatiques exceptionnels,
- qualité esthétique,
- protection solaire sachant concilier transmission de lumière et limitation de l'effet thermique,
- modularité,
- absence de réglage de tension,
- préfabrication avant déploiement,
- performance environnementale : ACV (analyse des cycles de vie) et Eco IDentity (mesure des progrès accomplis au-delà des exigences réglementaires),
- durabilité supérieure.

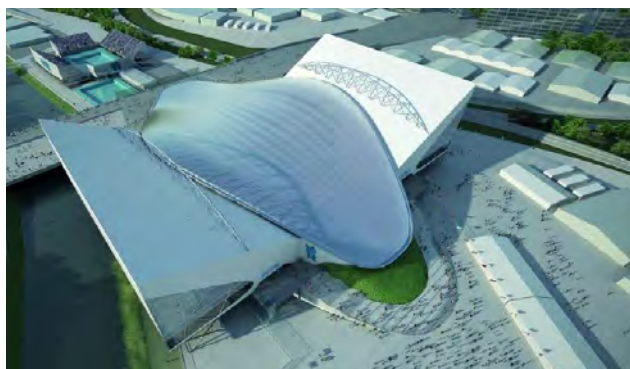
L'ensemble de ces performances est un élément déterminant dans le positionnement du Groupe en tant qu'acteur technologique sur des marchés de spécialités. En fonction de la technicité, le prix au m² peut varier d'un facteur 1 à 5.

Disposer de gammes innovantes constitue également un levier fort pour disposer d'un « pricing power ». Ainsi, au cours des années 2010 à 2012, années de forte hausse du prix des matières premières, le Groupe a réussi à accroître son prix de vente moyen au m². La situation rencontrée par le Groupe en 2017 est identique : les coûts des matières premières ont connu des progressions de 5% à 25% par rapport à leur moyenne de 2016. Le Groupe a informé ses clients au début du mois d'octobre 2017 que ses prix de vente seraient en conséquence, augmentés de l'ordre de +3,5% au 1^{er} janvier 2018.

Depuis 2008, cette offre de produits a été enrichie d'une prestation associée intégrée : le recyclage des matériaux composites que le Groupe est le seul acteur au monde à maîtriser. Cette faculté de recyclage est souvent un facteur déterminant dans l'obtention de certains marchés de projets d'architecture.

Cette capacité à re-générer des matières premières de haute qualité a par exemple été un atout déterminant pour obtenir le marché des équipements sportifs à Londres, où les organisateurs tenaient à la fois au côté spectaculaire de la mise en scène de certains sites mais veillaient également à ne laisser qu'une empreinte limitée une fois les événements terminés.

Le stade nautique édifié à partir de matériaux Précontraint® Serge Ferrari était constitué d'une partie centrale (qui a été conservée définitivement et sera utilisée par le public) et de deux ailes éphémères destinées à couvrir les tribunes latérales adjacentes : Les deux ailes ont été démontées et les matériaux ont été intégralement recyclés en fibres PET d'une part et granulés R-PVC de haute qualité d'autre part.

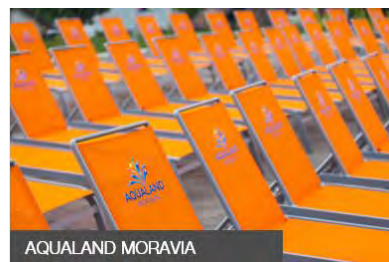


Par ailleurs, le Groupe propose également une offre associée de systèmes périphériques, comme les agents de nettoyage, les adhésifs, les systèmes de tension, les systèmes d'imperméabilisation ou encore les accessoires de finition et de fixation. Ces systèmes, liés à l'usage du matériau lors de son installation ou une fois mis en place, sont majoritairement produits en interne. Ils représentent un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 millions d'euros par an et renforcent le caractère global et complet de l'offre du Groupe.

1.2.3. Une offre produits destinée à 3 secteurs d'activités différents

L'offre du Groupe est organisée autour de trois secteurs porteurs tournés vers des clients finaux différents avec des circuits de distribution qui leur sont propres :

- Matériaux composites innovants pour l'Architecture (38% des ventes de matériaux composites souples en 2017),
- Matériaux composites de spécialités pour les professionnels (39% des ventes en 2017),
- Toiles composites « consumers » (23% des ventes en 2017).



La contribution de chacun de ces 3 grands secteurs au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est relativement équilibrée et prémunit ainsi le Groupe dans une certaine mesure, de la cyclicité plus ou moins marquée de l'un ou l'autre d'entre eux. La progression du chiffre d'affaires devrait à l'avenir être plus marquée dans les domaines Architecture et Consumers, compte tenu de prix de vente moyen au m2 plus élevé que dans le domaine des spécialités pour les professionnels.



1.2.3.1 Les matériaux composites innovants pour l'Architecture

Ces matériaux sont destinés à la construction en général, résidentielle et tertiaire, aux infrastructures comme les stades, les aéroports, etc. Dans ce secteur, l'influence des prescripteurs (architectes, bureaux d'études, designers) est déterminante, notamment pour la gamme des toitures tendues pour laquelle la promotion auprès des utilisateurs finaux n'est pas possible. Les gammes de produits et leurs utilisations associées sont :

- Toiles tendues composites (gamme Précontraint) : pour les infrastructures de grande dimension (stades, enceintes sportives, musées, aéroports,....)
- Protection solaire et façades microclimatiques (gammes Précontraint et Soltis) : pour constituer un bouclier thermique dans le cadre des grands espaces verriers, en utilisation externe ou interne
- Solutions acoustiques (gamme Batyline AW) : ces matériaux affichent un coefficient d'absorption acoustique jusqu'à 65%
- Ecrans d'étanchéité de sous-couverture (gamme Stamisol) : pour l'isolation de toitures ou de façades.



Les matériaux composites sont livrés en bobines à des transformateurs, parfois établis dans des pays différents du lieu d'érection de la construction : les matériaux sont alors préfabriqués, livrés pour être installés sur le lieu de destination.

Pour ce domaine d'activité, la prestation associée de recyclage des installations en fin de vie est un élément différenciateur fort.

1.2.3.2 Les matériaux composites de spécialités pour les professionnels

Ces matériaux sont mis en œuvre par des professionnels pour des usages majoritairement industriels.

L'offre produits permet d'adresser les marchés de construction et de location de structures légères et modulaires pour l'industrie, permanentes ou éphémères (bâtiment de stockage, structures d'accueil de public dans le cadre d'activités événementielles), où le Groupe occupe une place prépondérante au regard des performances techniques de ses matériaux. Ses matériaux non déformables et ignifugés répondent parfaitement à la demande des industriels pour de tels usages et répondent aux exigences des normes anti-feu.

Les produits pour les professionnels sont également utilisés dans les marchés des bioénergies et de l'environnement (sites de méthanisation, usines de traitement des eaux usées,....) et de la sécurité. Dans ce domaine, le Groupe a développé des matériaux barrières qui permettent de confiner les odeurs, de contrôler le dégagement de gaz ou l'écoulement de liquides. Les exigences des constructeurs ont évolué car ces derniers sont de plus en plus souvent également les exploitants des sites :

leur avantage économique in fine repose sur la mise en œuvre, dès la construction de l'équipement, de matériaux présentant des caractéristiques de qualité et de durabilité supérieure.

Enfin, dans la gamme dédiée à la communication visuelle, les matériaux Serge Ferrari permettent un enroulage facile des supports publicitaires et s'adaptent à tout type d'encre et de systèmes d'impression numérique.

Les principaux usages sont les suivants :

- Structures légères modulaires pour l'industrie (gammes Précontraint et Stamoid) : des matériaux ignifuges, leaders pour la construction de structure de portée supérieure à 20m
- Protection de l'environnement, la bioénergie et la sécurité (gamme Précontraint) : les matériaux agissent comme des parois de confinement des odeurs, des gaz et des liquides
- Communication visuelle (gammes Précontraint et Sign)



1.2.3.3. Les toiles composites « consumers »

Il s'agit des gammes de produits pour lesquelles l'utilisateur final est le particulier. Ces gammes de produits et leurs usages associés sont les suivants :

- Mobilier indoor et outdoor (gamme Batyline) : ces matériaux sont destinés si besoin à supporter les intempéries et à être utilisé à l'extérieur pendant toute l'année.
- Protection solaire (gammes Précontraint et Soltis) : les usages sont identiques à ceux de l'Architecture, mais à destination du particulier
- Marine (gamme Stamoid) : les matériaux sont utilisés pour réaliser des couvertures, des tauds, des biminis et des tops. La technologie Nanotop permet de réduire les dépenses d'entretien.



1.3. Présentation des marchés

Le marché des matériaux composites souples auquel s'adresse le Groupe est un marché relativement récent, constitué essentiellement d'acteurs de taille moyenne, peu internationalisés. Ce marché est très différent de celui des matériaux traditionnels. Cependant, leurs propriétés spécifiques (inaltérabilité, faible poids) conduisent à une substitution progressive des matériaux traditionnels par des matériaux composites dans un nombre croissant de domaines d'application de niche.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'étude disponible sur le marché mondial des matériaux composites souples dans les domaines d'application visés par le Groupe. Les études disponibles sur les textiles techniques notamment, incluent des domaines d'application étrangers aux activités du groupe.

1.3.1. Un marché accessible estimé à plus de 6 milliards d'euros

Ainsi qu'il est mentionné dans l'avertissement en page 2 du présent Document de référence, et compte tenu de l'absence d'étude de marché relative au secteur d'activité du Groupe, les informations relatives au marché adressé proviennent d'estimations de la Société et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants dans les marchés sur lesquels le Groupe opère. Bien que la Société considère que ces estimations soient pertinentes à la date d'enregistrement du présent Document de référence, elle ne peut pas garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent.

L'entreprise définit son marché accessible à la date d'établissement du présent document de référence comme celui constitué :

- Par les segments de marché existants sur lesquels le Groupe réalise à ce jour l'essentiel de son chiffre d'affaires et qu'elle entend poursuivre au cours des prochaines années ;
- Par les segments de marché existants sur lesquels le Groupe réalise une activité faible, mais dispose d'applications nouvelles susceptibles de générer une croissance importante au cours des prochaines années ;
- Par des segments de marché identifiés sur lesquels le Groupe ne réalise qu'une activité marginale, mais que le Groupe entend bien pénétrer au cours de prochaines années.

L'évaluation de ces données de marché avait été conduite une première fois en 2013 et communiquée en 2014 à l'occasion de l'introduction en bourse de la société. Cette première estimation de marché (4,1 milliards d'euros en valeur 2018) avait été conduite exclusivement en interne, avec l'aide des principaux responsables commerciaux. En 2016, la Société a procédé, avec l'appui méthodologique d'un cabinet de consulting en stratégie, à la segmentation et au dimensionnement de ses marchés cibles, en s'appuyant sur la connaissance de ses équipes marketing et commerciales dans chaque pays et en intégrant les produits développés depuis 2013 ou en cours de développement en 2016. Les marchés visés par le Groupe sont évalués à plus de 6 milliards d'euros en valeur 2016. La différence avec l'estimation précédente résulte :

- de la prise en compte de nouveaux segments de marché dans des domaines existants (les solutions de façade pour l'Architecture, ou l'évaluation des besoins pour le segment Environnement du domaine des Professionnels, par exemple)
- du choix de ne plus considérer comme prioritaires certains segments pour lesquels les produits du groupe ne présentent pas suffisamment d'avantages uniques pour être attractifs pour le client et satisfaire aux exigences de rentabilité du Groupe (certains segments du Mobilier notamment)
- des produits développés depuis 2013 et/ ou en cours de développement en 2016 (par exemple, les matériaux destinés à la construction de fermes marines, à l'établissement de barrières acoustiques,...).

Les conclusions de cette analyse des marchés conduite en 2016 sont en synthèse, les suivantes :

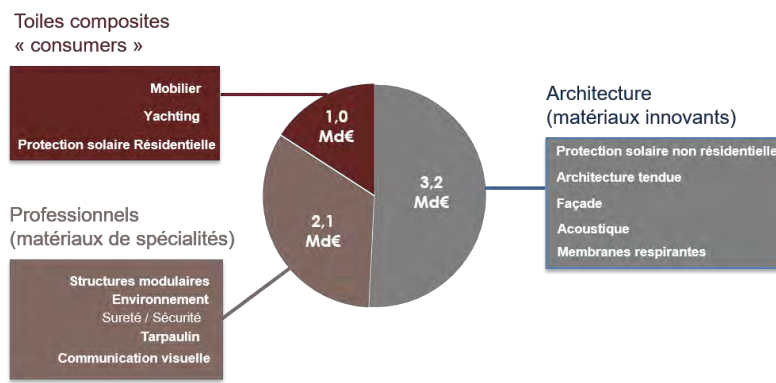
1. Un marché global de 6,3 milliards d'euros qui se décompose entre marché adressé pour 5,2 milliards d'euros et marché adressable pour une valeur de 1,1 milliard d'euros.
2. Un marché adressé qui se compose de 11 segments de marché existants, dont 4 segments sont considérés par le Groupe comme prioritaires (avec des actions commerciales et marketing renforcées dans tous les pays), 4 autres segments considérés des marchés ciblés (avec des actions commerciales et marketing dans certains pays seulement) et 3 segments de marché d'opportunités (caractérisés par une gestion opportuniste de la marge et des capacités industrielles).

Les actions à entreprendre sur ces segments de marché portent essentiellement sur des investissements commerciaux et marketing (ouverture de filiales, augmentation du nombre de commerciaux, investissements promotionnels, maîtrise de l'accès à la distribution)

3. Un marché adressable composé de 2 segments à fort potentiel, résultant d'innovations récentes, conduisant au développement d'une offre en matériaux composites souples pouvant se substituer aux solutions traditionnelles, avec un ciblage sur des marchés de taille importante. Les actions à mises en œuvre sur ces 2 segments de marché portent notamment sur la constitution de 2 équipes dédiées, travaillant en mode projet et associant les fonctions R&D, Développement Produits et Commerciales.

UN MARCHÉ ESTIMÉ À 6 MILLIARDS D'EUROS

13 MARCHÉS ADRESSABLES



Source : Société

La valeur de ces marchés, et son évolution depuis la précédente évaluation communiquée en 2014, est la suivante :

- 3,2 milliards d'euros pour l'Architecture (Protection solaire non résidentielle, Architecture tendue, Façade, Acoustique, Membranes respirantes) contre 1,2 milliard d'euros dans la précédente estimation du marché accessible (se référer au paragraphe 1.3.1 du document de référence 2015). La variation entre l'évaluation communiquée en 2014 et celle établie en 2016 résulte essentiellement de l'intégration pour 900 millions d'euros environ d'un nouveau marché accessible.
- 2,1 milliards d'euros pour les Professionnels (Structures modulaires, Environnement, Sureté-Sécurité, Tarpaulin, Communication visuelle) contre 1,4 milliard d'euros dans la précédente estimation du marché accessible (se référer au paragraphe 1.3.1 du document de référence 2015) La variation entre l'évaluation communiquée en 2014 et celle établie en 2016 résulte pour 200 millions d'euros environ d'un nouveau marché accessible et pour le solde d'une réévaluation de segments de marché précédemment adressé.
- 1,0 milliard d'euros pour les Consumers (Mobilier, Yachting, Protection solaire résidentielle) contre 1,5 milliard d'euros dans la précédente estimation du marché accessible (se référer au paragraphe 1.3.1 du document de référence 2015). La variation entre l'évaluation communiquée en 2014 et celle établie en 2016 résulte essentiellement de certaines activités dans le Mobilier désormais considérés comme non prioritaires par le Groupe et pour lesquelles les actions de développement sont abandonnées.

En synthèse, l'évolution globale des marchés entre l'estimation communiquée en juin 2014 pour 3,1 milliards d'euros et celle communiquée en mars 2017 pour 6,3 milliards d'euros, repose sur les éléments suivants :

- évolution de 3,1 à 5,2 milliards d'euros, suite à la réévaluation du potentiel des segments de marché adressés (croissance des marchés sur la période, nouvelles applications,...) ;
- Identification pour 1,1 milliard d'euros, de nouveaux segments de marchés adressables.

Les taux de croissance attendus par marché entre 2017 et 2020 varient entre +2% et +10% par an selon les segments considérés.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur ces marchés au cours des années 2013-2017 est le suivant :

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2017 - 2013
Architecture	54,8	54,4	56,8	58,9	56,5	3,1%
Professionnels	45,5	46,5	49,8	54,6	57,9	27,3%
Consumers	31,0	33,1	34,4	35,0	34,8	12,3%
Matériaux composites Serge Ferrari	131,3	134,0	141,0	148,5	149,2	13,6%

Ces évaluations intègrent les segments de marché adressés par la Société au jour d'enregistrement du présent document de référence, mais aussi ceux qu'elle ambitionne d'adresser à moyen terme : segments d'activité pour le court terme sur lesquels le Groupe est déjà leader, segments à développer à moyen terme (de 2 à 3 ans) sur lesquels le groupe peut allouer des ressources et viser une position de leader, mais aussi des segments de marché à développer pour le long terme (à plus de 3 ans).

En conséquence, la part de marché globale du Groupe s'établit à 2,5% environ du marché accessible mondial, avec des disparités géographiques relativement fortes : sur la base d'un indice 100 pour Europe du Sud, la part de marché en Wide Europe serait de 50 et de 20 pour le Reste du monde.

Ces parts de marché témoignent d'un environnement concurrentiel fragmenté, dans lequel le Groupe s'inscrit parmi les leaders technologiques du secteur. En effet, le Groupe a démontré sa capacité à :

- augmenter son prix de vente moyen dans des proportions plus importantes que la hausse du prix des matières premières (entre 2010 et 2012) sous l'effet combiné d'une amélioration du mix produit et des efforts permanents d'innovation ;
- réaliser environ 75% de sa croissance entre 1995 et 2013 par de la croissance organique ;
- réaliser des opérations de croissance externe sélective à partir de 2016 (prise de participation de 51% dans le capital de Giox Group, achat des activités du distributeur turc FERRATEKS, du distributeur anglais MILTON, acquisition du producteur – distributeur italien PLASTITEX,...) ;
- augmenter son taux de marge brute sur coûts standard qui illustre son positionnement sur des produits de niche à fort contenu innovant.

Ces parts de marché encore limitées aujourd'hui s'expliquent par le fait que la technologie développée par le Groupe depuis 1974 adresse une demande récente, et que la substitution des matériaux traditionnels par des matériaux composites souples ne se réalise que progressivement, tout en s'ouvrant à de nouveaux domaines d'application (fermes marines, énergie thermique des mers, matériaux connectés, instrumentés et communicants etc....)

Le Groupe estime donc pouvoir conserver cette position parmi les leaders technologiques (dans ce secteur qui n'a pas connu de consolidation et qui devrait rester fragmenté dans les prochaines années), améliorer ses parts de marché et être à même d'augmenter ses prix à moyen terme grâce à de nouvelles innovations.

1.3.2. L'univers concurrentiel du Groupe

L'analyse de la situation concurrentielle, relativement fragmentée, doit être présentée pour chacun des grands secteurs de débouchés :

- de nombreux concurrents disposent d'une offre produits qui relève davantage des commodités que des matériaux à forte valeur ajoutée. Pour s'en démarquer, l'organisation du réseau de distribution du Groupe doit continuer à valoriser et à démontrer l'avantage qualitatif de ses produits ;
- aucun des acteurs au profil de spécialistes n'est présent sur autant de gammes d'applications que le Groupe, qui peut utiliser ses réseaux de commerciaux auprès de prescripteurs sur une plus large gamme de produits.

Sur chacun de ses trois marchés, les concurrents auxquels la Société se retrouve fréquemment confrontée sont présentés ci-dessous, sans classement par ordre d'importance, et sans prétendre à l'exhaustivité de l'environnement concurrentiel :

PRINCIPAUX CONCURRENTS					
Architecture		Spécialités		Consumers	
Verseidag (D)		Mehler* (D)		Herculite (US)	
Seaman (US)		Sioen* (B)		Twitchel (US)	
Hiraoka (J)		Heytex (D)		Phifer (US)	
Chukoh (J)		Hanwha* (SK)		Glen Raven (US)	
Saint Gobain (US)		SRF* (IN)		Parà (I)	
Hunter Douglas* (NL)		Dickson Coating (F)		Sattler (A)	
Phifer (US)		Seaman (US)			
Dörken (D)		Verseidag (D)			

* Sociétés cotées

 Part des segments couverts par chaque acteur dans chacun des domaines d'activité (estimations société)

Le Groupe se distingue de la concurrence, tant par son niveau élevé d'innovation sur ces process et ses avantages produits uniques, que par ses produits de spécialité (au prix moyen plus élevé, en raison des avantages uniques qu'ils procurent).

Il n'est pas fourni d'indication de taille d'activité concernant les acteurs cités en raison de :

- l'absence de données publiques, car les acteurs concernés ne sont pas cotés ;
- l'existence de pluralité de secteurs d'activité, lorsque les acteurs sont cotés : la communication sectorielle de ces sociétés ne permet pas d'obtenir des données comparables avec le chiffre d'affaires du Groupe. Il s'agit de SIOEN Industries (groupe belge coté sur Euronext à Bruxelles mnémonique : SIOE), Hanwha Corporation (conglomérat sud-coréen coté à Séoul, mnémonique : KRX : 000880), Low&Bonar (groupe anglais coté sur le London Stock Exchange à Londres- ticker 536301, qui contrôle la société Mehler Technologies) et SRF (groupe indien coté à la bourse de Bombay, mnémonique : SRF).

Le Groupe considère que sa position concurrentielle s'est renforcée depuis 2014, par l'accroissement d'une offre de produits et de services en cours de construction. Sur le segment des matériaux composites souples, aucune opération de concentration ou de restructuration significative n'est intervenue depuis 2014

L'environnement concurrentiel de la Société, fragmenté sur le plan des secteurs d'activité et des zones géographiques auquel il s'applique, est un facteur de la stratégie de développement communiquée à l'occasion de l'introduction en bourse (se référer au paragraphe 1.1.3.). Les risques liés à l'environnement concurrentiel sont rappelés au paragraphe 1.10.1.

1.4. Tendances des marchés et activités en 2017

Le plan de développement stratégique du groupe axé sur l'accélération de la croissance organique, la réalisation d'opérations sélectives de croissance externe, l'amélioration des marges et la poursuite d'une politique d'innovation forte génératrice de marges supérieures, s'est traduite par la variation trimestrielle des ventes illustrées ci-dessous :

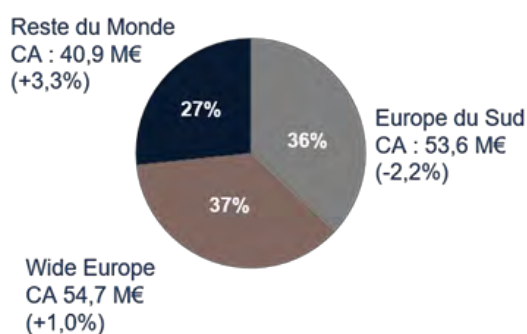
(en milliers d'euros)	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
Europe du Sud (SEUR)	14 905	16 648	11 395	11 905	14 520	16 002	10 901	12 196
Wide Europe (WEUR)	12 138	16 876	13 278	11 871	12 969	15 250	13 131	13 362
Reste du Monde (ROW)	10 013	10 851	9 104	9 585	8 768	10 996	10 073	11 021
Matériaux composites souples	37 056	44 375	33 777	33 361	36 257	42 248	34 105	36 579
Variation n vs n-1	11,2%	6,3%	1,6%	2,2%	-2,2%	-4,8%	1,0%	9,6%
Autres activités	1 758	1 825	1 770	2 367	1 690	1 750	2 095	2 227
Activités acquises (1)				3 026	4 180	6 581	4 478	6 464
<ventes intersegment> (2)				-846	-1 333	-2 405	-1 591	-1 187
Chiffre d'affaires total	38 814	46 200	35 547	37 908	40 794	48 174	39 087	44 083
Variation n vs n-1	10,0%	5,7%	1,8%	9,9%	5,1%	4,3%	10,0%	16,3%

(1) Giofex + Ferramat + Milton + Plastitex

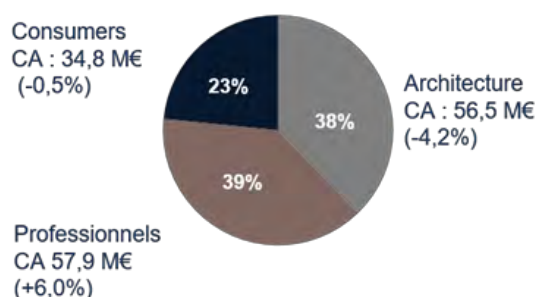
(2) Matériaux composites Serge Ferrari distribués par les sociétés acquises

Ventilation des ventes 2017 de matériaux Serge Ferrari

Répartition et évolution par zones géographiques



Répartition et évolution par Business



La croissance en 2017 des ventes de matériaux composites souples repose essentiellement sur l'effet mix-prix, les volumes étant restés stables par rapport à 2016. L'effet de change en année pleine 2017 est de -0,2% dans l'évolution des ventes par rapport à 2016. L'impact des variations de périmètre résultant des sociétés acquises est particulièrement sensible sur l'année 2017 avec l'effet de l'intégration du chiffre d'affaires de GIOFEX, FERRAMAT, MILTON et PLASTITEX.

En année pleine, l'effet des changes est limité à -0,2% en 2017 ; néanmoins, cet effet négatif de l'évolution des changes sur le chiffre d'affaires est particulièrement marqué au 4^{ème} trimestre 2017 avec -1,3%. Cette évolution défavorable des changes se poursuit sur les mois de janvier et de février 2018. Aucun autre événement significatif ne s'est produit à la date d'enregistrement du présent document de référence.

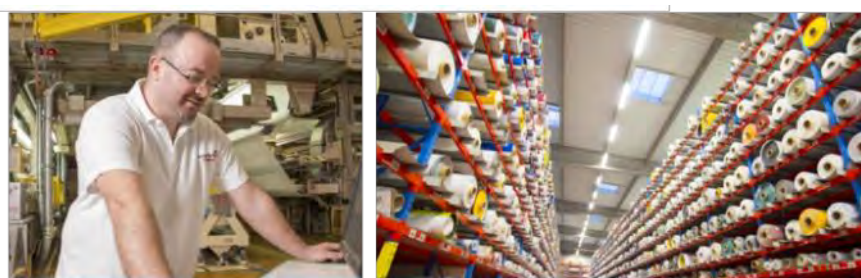
1.5. Organisation industrielle, usines et propriétés immobilières

1.5.1 Un groupe industriel intégré

■ Un Groupe présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Le Groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur avec une intégration verticale complète comprenant :

- la fabrication des postes technologiques intégrés sur ses lignes d'enduction ; à l'inverse, les composants banals comme les fours, sont achetés et non pas développés en interne ;
- la R&D et le bureau d'études chargé de l'évolution des process, comprenant la formulation des matières premières, l'engineering des process et des équipements ainsi que la fabrication des outils de production, l'évolution des formulations ;
- l'approvisionnement en PET pour les micro-câbles (avec une filiale dédiée, évitant toute dépendance majeure à l'égard d'un tiers et offrant une meilleure maîtrise de la qualité) ainsi qu'en polymères nécessaires à l'enduction ;
- le processus de production avec des capacités de production intégrant toutes les technologies de fabrication de matériaux composites souples (filature, tissage, enduction dont le Précontraint® et extrusion) ;
- la logistique et le traitement des commandes, qui permet de répondre à des demandes de toute taille en utilisant des machines dédiées à la transformation des bobines (gros métrages) en rouleaux sur-mesure, auprès des distributeurs et des clients finaux ;
- un réseau de distribution international direct et indirect couvrant près de 80 pays et structuré de manière à être au plus proche des clients, des prescripteurs et donneurs d'ordres ;
- une offre associée de recyclage de ses produits grâce à Taxyloop®, associé à 40% dans la co-entreprise Vinyloop SpA avec INOVYN. Le Groupe est le seul Groupe de matériaux composites au monde à disposer de solutions de recyclage des chutes de fabrication et les produits en fin de vie, ce qui constitue un avantage unique.



■ Des lignes de production conçues en interne

Le Groupe présente la particularité de concevoir ses équipements de production et d'en réaliser les postes technologiques. Ce savoir-faire constitue un élément de propriété intellectuelle non volatil.

La filiale CI2M assure pour l'ensemble du Groupe et en étroite relation avec le bureau d'études, la conception et la fabrication de lignes de production.

Le bureau d'études intégré est dédié à la conception (plans, cahier des charges, définition des pièces nécessaires, ...) et à l'amélioration des équipements industriels : il traite notamment la mise à niveau du parc de machines de production du Groupe, mais travaille également sur des équipements destinés à des clients et à des partenaires (25% environ de l'activité de la société CI2M est réalisée à l'extérieur du Groupe). L'intégration du bureau d'études crée une réelle barrière à l'entrée car elle permet de développer des équipements qui répondent à des demandes très spécifiques. Elle permet également d'améliorer l'efficacité de la production en limitant les taux de panne et de défauts (non-choix) et en augmentant la productivité des machines.

Le bureau d'études a également participé à la création des équipements de recyclage de l'usine de Ferrare (Italie), INOVYN apportant son équipement pour le recyclage de gaines de câbles PVC notamment et le Groupe celui destiné au recyclage des matériaux composites PET/PVC.

■ Maîtrise des achats et du coût des matières premières

Les matières premières et fournitures industrielles représentent plus de 50% des coûts de production et constituent de ce fait un enjeu important de la rentabilité du Groupe. Une direction des achats est en charge des négociations, avec l'objectif d'assurer la disponibilité des matières et d'optimiser leur coût d'approvisionnement.

Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont :

- les produits issus pour tout ou partie de la chaîne de distillation de l'éthylène (PET, résines PVC et plastifiants),

- les minerais utilisés sous une forme raffinée (trioxyde d'antimoine, pour ses propriétés ignifuges, et le dioxyde de titane, pour ses propriétés de blancheur)
- les vernis, les pigments et les solvants.

Les principaux fournisseurs de PET sont localisés en Asie (Taiwan, Corée et Chine), mais aussi en Europe (Espagne).

Le reste des matières premières est pour l'essentiel acheté en Europe, sous une forme raffinée ou issue de transformation, les minerais comme l'antimoine (ignifugeant) étant sourcés très majoritairement en Chine.

Si le Groupe n'a pas été exposé à un problème de dépendance sur l'essentiel de ses matières premières, il est en revanche exposé à un risque de fluctuation du cours de ces dernières. Malgré l'absence de disposition contractuelle d'indexation de prix avec ses clients, le Groupe a réussi à répercuter la hausse du prix des produits chimiques constaté entre 2010 et 2012, dans ses prix de vente et ce grâce au caractère innovant de son offre. Cette situation s'est également reproduite en 2018, à la suite des hausses de matières premières enregistrées en 2017.

(Se référer au paragraphe 1.10.1)

La Direction des Achats du Groupe déploie également ses compétences sur les domaines du transport et des conditionnements (essentiels pour assurer une bonne efficacité logistique) et sur les fournitures et investissements industriels (compte tenu du poids de ces derniers dans l'utilisation des ressources du Groupe).

■ La production

La réputation du Groupe s'est construite autour du savoir-faire propriétaire du Précontraint®. Le Groupe dispose cependant d'un outil de production intégrant également des technologies de production plus classiques afin d'assurer les commandes de matériaux dont les caractéristiques souhaitées requièrent des spécificités différentes.

Les ventes réalisées avec les matériaux Précontraint® ont représenté environ 75% du chiffre d'affaires du Groupe en 2017 contre 17% pour la technologie d'enduction classique et 8% pour l'extrusion.

Au total, plus de 27 millions de m² ont été produits en 2017 (+5% vs 2016) sur l'ensemble des sites de production du Groupe détaillés dans le tableau ci-dessous (hors PLASTITEX dont la prise de contrôle est effective au 1^{er} octobre 2017) :

	Approvisionnements	Réalisation des équipements industriels	Production			Distribution	Recyclage
	Composants	Immobilisations de production	Enduction Précontraint	Enduction classique	Extrusion	Préparation des commandes et livraisons	Collecte, tri et régénération de matières premières
La Tour du Pin (France) 50 000m ²		C12M	Serge Ferrari SAS lignes 3		Serge Ferrari SAS lignes 2	Serge Ferrari SAS Tous segments de marché	Collecte, Tri, Broyage
Lucerne (Suisse) 10 000 m ²	Serge Ferrari Tersuisse - Micro-câbles PET						
Eglisau (Suisse) 16 000 m ²				Serge Ferrari AG lignes 4		Serge Ferrari AG Stamisol	
Vinyloop Ferrara (Italie) JV 40%	Fibres PET régénérées						Séparation fibres et PET
Sites GIOFEX (51%)						Distribution	
Sites PLASTITEX					Plastitex SpA	PLASTITEX SpA Mobilier	

Au total, le Groupe estime que la configuration actuelle de son outil industriel lui permet sans investissement capacitaire supplémentaire d'absorber une augmentation des volumes d'environ 25% dans une configuration de mix produit équivalente à celle rencontrée au titre des trois derniers exercices. Le taux de disponibilité par site ne constitue pas une donnée pertinente compte tenu d'une part, du degré d'intégration du Groupe, et d'autre part, qu'il doit être apprécié au regard du mix produit du carnet de commandes. Le taux de disponibilité par équipement présente quant à lui des disparités importantes par rapport au taux moyen d'un site : l'existence de goulots d'étranglement localisés sur une étape de la fabrication peut amener le groupe à décider la réalisation de certains investissements capacitaires ciblés.

■ La logistique

Pour les matériaux composites Serge Ferrari, la logistique est presque entièrement centralisée à la Tour-du-Pin en France. Elle est organisée en trois parties :

- la réception des bobines de 1,8 mètres et de 2,7 mètres de toutes les usines y compris de Suisse qui n'a pas de distribution propre, à l'exception de celle des produits Stamisol,
- la transformation qui consiste à tronçonner ou à débiter les bobines, à préparer des rouleaux de taille plus réduite, tout en vérifiant qu'il n'y ait pas de défaut d'aspect. Ceci est un avantage du Groupe qui peut également préparer et livrer des rouleaux de petit format et satisfaire ainsi tous ses clients, quelle que soit leur taille,
- l'expédition avec des caisses fabriquées spécialement pour les containers. Le Groupe prépare entre 80 et 100 commandes par jour nécessitant près de 10 passages à quai de camions. Les transporteurs assurent le dispatching et le routage des produits auprès des différents clients.

Des sites de distribution régionaux, qui sont autant de relais au site de distribution central, sont opérationnels aux Etats-Unis (Fort Lauderdale), au Japon (Kamakura), en Chine (Shanghai, Hong Kong) et en Inde.

Chacune des sociétés GIOFEX dispose d'un entrepôt de préparation de commande et de distribution pour le marché régional sur lequel elles opèrent.

PLASTITEX opère depuis son site de Carmignano di Brenta (Italie) mais réalise également des opérations de confection dans les locaux de sa filiale ISTRATEXTUM doo à Novi Grad en Croatie. PLASTITEX assure la distribution de ses produits.

■ La prestation associée de recyclage : une approche environnementale unique

La politique environnementale et le développement durable ont toujours constitué une préoccupation majeure du Groupe. Il s'est intéressé très tôt aux problématiques environnementales afin de limiter son empreinte en abordant le thème à la fois en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Prescrits par les grands architectes internationaux, les matériaux composites souples Serge Ferrari contribuent par leur légèreté, leur faible densité matérielle et leurs performances, à une démarche de construction durable. Ces matériaux combinent isolation, translucidité, légèreté, résistance et stabilité. La technologie Précontraint permet notamment de présenter le meilleur rapport poids/performance et stabilité dimensionnelle dans le temps et ainsi d'être en phase avec le défi des ressources naturelles : faire mieux avec moins, plus longtemps.

Dès 1998, le Groupe a posé les bases d'une technologie de recyclage qui aujourd'hui est opérationnelle au stade industriel. Cette technologie baptisée Texyloop® est unique au monde. Elle permet de donner une seconde vie aux matériaux composites (déchets de fabrication ou matériaux en fin de vie), au travers de la génération de matières premières de haute qualité et facilite la mise en œuvre d'offres environnementales qui correspondent à l'attente des grands donneurs d'ordre.

La filière opérationnelle de recyclage Texyloop comporte un réseau de collecte, une unité de tri, une unité industrielle et plusieurs filières de réemploi dont la réintégration de matière dans certaines gammes Serge Ferrari. (Se référer au rapport sociétal et environnemental au paragraphe 2.1).

D'un point de vue opérationnel, le Groupe collecte les matériaux composites à recycler, en assure une 1^{ère} étape - mécanique de tri et broyage - au sein de sa filiale à 100%, Texyloop®, avant d'envoyer cette matière « pré-recyclée » en Italie où elle fera cette fois l'objet d'un process industriel conduisant à la séparation des deux composants que sont les fibres d'une part, et les produits chimiques d'autre part.



Matériaux composites collectés



Site industriel de la JV Vinylloop®

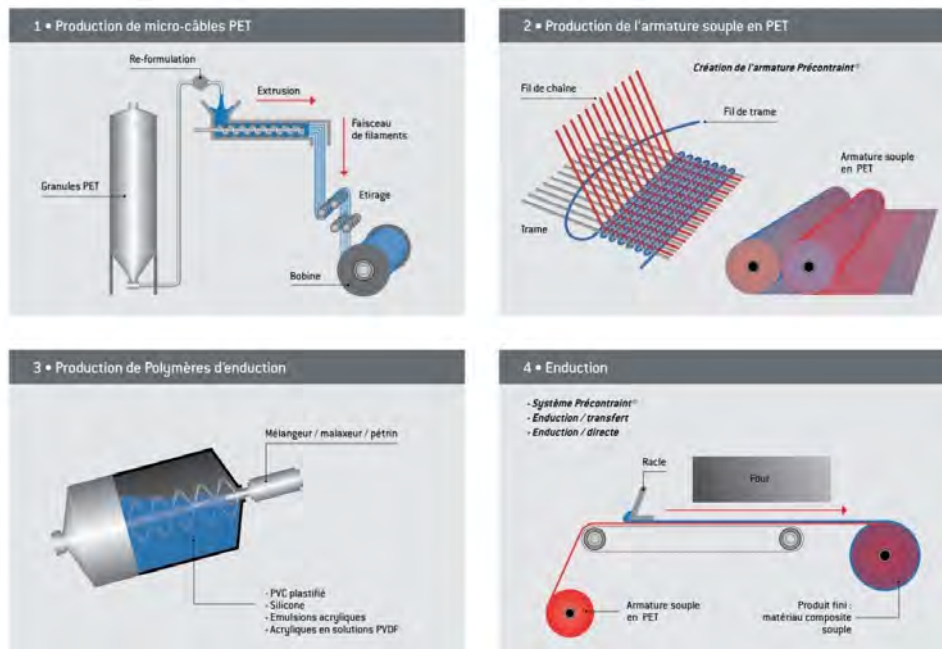


Matériaux à l'issue de la phase de « pré-recyclage »

Un accident industriel est survenu sur le site de recyclage à Ferrara lors du dernier trimestre 2017. Cet accident a entraîné des dommages matériels significatifs sur les installations Texyloop. Le Groupe étudie actuellement avec l'opérateur du site les conditions de remise en production de l'ensemble des équipements. Le Groupe n'est pas en mesure de connaître, à la date de dépôt du présent document, la date de reprise des activités de recyclage. Dans cette attente, nous avons donc suspendu

toute réception de déchets. Conscients des enjeux pour le Groupe et malgré ces difficultés, le Groupe confirme sa volonté stratégique à poursuivre son engagement dans le développement de ses activités de recyclage.

1.5.2. Les étapes de production utilisant la technologie du Précontraint®



- 1^{ère} étape : Fabrication de micro-câbles (en Suisse)

Un faisceau de filaments en PET extrudés (poly-téréphtalate d'éthylène, polyester de grande consommation) est étiré pour constituer un micro-câble ultrarésistant composé de 192 filaments. Les caractéristiques de ce câble peuvent varier en fonction du produit final.



- 2^{ème} étape : Tissage d'une armature de micro-câbles en PET (en France)

Le tissage permet de créer l'armature des matériaux Précontraint®. Le Groupe compte une centaine d'équipements à même d'effectuer tout type de tissage.

Le tissage va conférer aux matériaux ses propriétés mécaniques : en faisant varier la taille et le nombre de micro-câbles, la résistance à la rupture est différente.



- 3^{ème} étape : Production de polymères d'enduction

Cette étape consiste à préparer la pâte constituée de polymères d'enduction, qui sera appliquée sur la nappe de PET, à partir des matières premières et des formulations mises au point en interne. Cette pâte obtenue est ensuite mélangée à l'aide d'un malaxeur.

La composition (ou « formulation ») de cette pâte fait l'objet de travaux réguliers d'optimisation par les équipes de R&D, afin d'améliorer ses performances en termes de coût/efficacité/coloration.

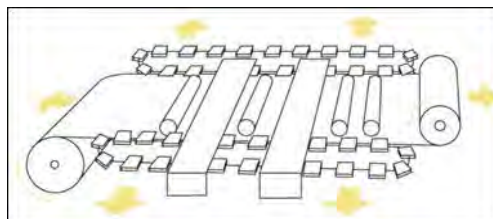
- 4^{ème} étape : Enduction à l'aide de polymères (en France et en Suisse)

Etape la plus importante de la constitution d'un matériau Précontraint® ou classique, elle consiste à recouvrir l'armature PET d'une pâte composée de PVC (polymère thermoplastique de grande consommation) pour leur caractère plastifiant et d'adjuvants permettant par exemple, l'ignifugation et la résistance aux UV. D'autres polymères liquides tels que les silicones ou résines acryliques sont également mis en œuvre. La coloration peut se faire immédiatement après la fabrication de cette pâte grâce à un malaxeur. La pâte peut également être stockée dans des cuves et être utilisée plus tard pour la mise à la couleur en fonction du carnet de commandes.

L'armature PET est placée sur une ligne d'enduction afin d'être recouverte par enduction. Une fois chaque couche d'enduit déposée, le matériau passe dans des fours de cuisson.

L'armature est mise sous tension à la fois dans le sens de la chaîne et de la trame durant toute l'opération d'enduction. Le processus de mise sous tension est mis en évidence dans le schéma suivant :

Schéma d'une ligne d'enduction avec mise en évidence de la mise sous tension



Le Groupe dispose au total de 3 lignes de production Précontraint® (voir tableau ci-dessus) couvrant des largeurs comprises entre 1,8 mètre et 2,7 mètres pour la plus récente particulièrement sollicitée dans la mesure où les clients, notamment en architecture, privilégient les grandes largeurs pour limiter le nombre de soudures.

Le contrôle des produits finis est réalisé systématiquement en bout de chaîne pour identifier les matériaux présentant des défauts (non-choix) et des tests sont effectués sur des échantillons pour vérifier les propriétés et la qualité des produits livrés aux clients. Sur certains produits, des tests de résistance sont réalisés, et des tests supplémentaires sont parfois pratiqués dans des laboratoires de contrôle.



Investissements prévus

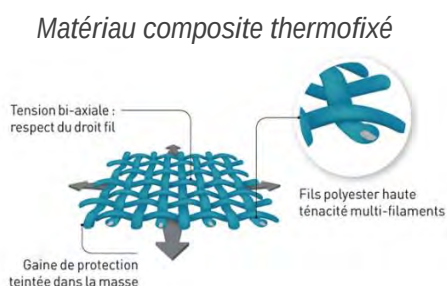
Au jour d'enregistrement du présent document de référence, les investissements corporels et incorporels hors R&D estimés pour l'année 2018 s'élèvent à 6 millions d'euros environ et ont été pour la plupart engagés.

En 2017, le Groupe avait annoncé l'étude et la réalisation d'une 4^{ème} ligne d'enduction pour son site de La Tour du Pin, pour un montant global de 30 millions d'euros environ pour les années 2018 à 2020. Les premiers résultats constatés suite au déploiement de la méthode SMED (*single-minute exchange of die*) et les capacités également rendues disponibles par le projet IPER (interruption programmée pour entretien et réparation) ont permis de profondément changer la nature et l'impact du projet d'origine : l'horizon d'investissement est reculé de 2 ans par rapport au projet d'origine et son coût total réduit et davantage étalé. Il portera sur les composants d'équipements qui présentent des risques de saturation et non pas sur une ligne entière. Son coût, en sus des investissements de renouvellement habituels, peut-être estimé à 15 millions d'euros sur les années 2019 à 2021. A la date d'enregistrement du présent, aucun engagement n'a été pris relatif à la réalisation de ce programme.

1.5.3. Les différentes étapes de production fondée sur la technologie industrielle d'extrusion

L'extrusion est une technologie classique particulièrement adaptée pour les matériaux thermofixés. Contrairement au Précontraint®, les micro-câbles sont d'abord gainés par un processus d'extrusion avant d'être tissés. Les micro-câbles en polyester ainsi obtenus sont de haute ténacité grâce à la formulation spécifique de la gaine.

Ces micro-câbles sont ensuite tissés tout en étant chauffés et élargis grâce à des picots sur les côtés. Ce procédé est appelé thermofixation. L'ajouration est fonction de l'usage final du matériau.



Cette technologie permet :

- d'utiliser des micro-câbles de différentes couleurs,
- de produire des métrages de longueur réduite,
- de créer des produits souples qui s'adaptent aux formes, ce qui est utile non seulement pour faire du mobilier mais également des solutions acoustiques, et n'est pas possible avec le Précontraint®.

1.5.4. Les productions à partir de technologies industrielles d'enduction classiques (non Précontraint®)

- Les matériaux Stamskin (produits en Suisse)

Cette technologie d'enduction par transfert garantit une grande élasticité au produit. Ces matériaux présentent également des caractéristiques de très grande résistance au frottement et à la causticité des produits de nettoyage. Ils sont utilisés pour réaliser des revêtements de sièges pour les hôpitaux, les aéroports, les restaurants et pour le grand public.

- Les matériaux Stamisol (produits en Suisse)

Cette technologie (enduction directe sur supports non tissés) permet de produire des matériaux plus légers que ceux en Précontraint®. Ils sont imperméables tout en laissant passer la vapeur d'eau et appelés membranes imper-respirantes. Ils sont utilisés à la protection des sous toitures et des façades notamment pour les bâtiments anciens.

- Les matériaux Silicone « SK » (produits en Suisse)

Ces matériaux présentent une grande résistance aux agressions chimiques et ont des comportements ignifuges supérieurs.

1.5.5. Propriétés des usines

Toutes les constructions des sites de production situés en France sont louées à des SCI ayant les mêmes actionnaires que la Société, à des conditions de marché.

Les baux conclus avec les SCI contrôlées par Sébastien et Romain FERRARI (via les sociétés Ferrari Participations et Ferrimmo) sont de forme standard (convention de location classique 3-6-9 ans, avec tacite reconduction, avec un dépôt de garantie la plupart du temps égal à un trimestre de loyer). Le montant total correspondant aux loyers payés par le Groupe en 2017 s'élève à 2,23 M€. Ces baux font l'objet de conventions réglementées.

Les constructions des trois implantations en Suisse sont toutes propriétés du Groupe. Les constructions utilisées par la joint-venture Vinyloop sont sa propriété. Toutes les filiales de commercialisation à l'étranger louent leurs locaux auprès de tiers.

Les filiales de Giofex louent leurs locaux auprès de tiers. PLASTITEX loue ses locaux tant en Italie qu'en Croatie auprès de ses anciens actionnaires.

1.6. La recherche et développement **au cœur du dispositif** du Groupe intégré

La R&D est au cœur du dispositif de conception – commercialisation puisqu'elle est en relation avec :

- le marketing (planning des nouveaux produits),
- le bureau d'études qui conçoit les équipements industriels,
- la production (qualité des produits),
- le service achats (optimisation des coûts des matières premières).

Au 31 décembre 2017, elle compte près de 5% des effectifs totaux du groupe : les équipes de R&D sont présentes sur chacun des sites industriels, l'essentiel des effectifs étant présent à La Tour du Pin.

Une partie de la R&D est externalisée via des contrats avec des laboratoires extérieurs en Allemagne, en Suisse (EMPA, institution de recherche dans le domaine des matériaux) et en France.

L'organisation par projets vise à :

- la mise au point d'innovations, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouveaux marchés pour un produit existant,
- l'ajustement des formulations afin de diminuer les prix de revient en réduisant le mix-coût des matières premières utilisées, ou d'améliorer les caractéristiques de formulations existantes,
- l'amélioration des process industriels et outils de production (permettant, par exemple, de réduire le taux de non choix).

Les équipes de R&D assurent également une veille technologique et participent à des projets collaboratifs. Plusieurs dizaines de projets de ce type sont en cours. Une fiche par projet permet de suivre leur évolution et d'évaluer leurs coûts.

Pour des projets très innovants, le Groupe travaille via des partenariats avec des pôles de compétitivité ou des organismes publics tels que le CNRS ou le CEA. Un programme est actuellement en cours dans le cadre d'un partenariat avec des pôles de compétitivité (tels que « Techtera », Elastopôle, Plastipolis et IAR) auxquels participent plusieurs sociétés industrielles privées ainsi que des laboratoires universitaires ou encore le CNRS. De manière très usuelle dans ce type de projets collaboratifs, les résultats pourraient selon la nature des sujets concernés, appartenir soit à l'un des partenaires, soit à plusieurs d'entre eux en fonction des apports intellectuels et financiers effectués. Ainsi, il pourrait en résulter le dépôt de brevets au seul profit du Groupe, ou en copropriété ou encore au seul profit de l'un ou plusieurs partenaires. Un des projets concernés se traduit par un dépôt de brevet conjoint en cours.

Chaque partenaire privé bénéficiera d'un droit d'exploitation dans son domaine d'activité et versera aux organismes publics dont relèvent les laboratoires de recherche une compensation financière dont le montant, le taux et les modalités de règlement seront définis d'un commun accord entre les différents partenaires.

Le Groupe dispose d'un portefeuille d'une quarantaine de brevets sur ses produits et/ou ses procédés de fabrication, mais juge parfois plus pertinent de ne pas déposer de brevet pour assurer une meilleure protection (pas de tombée dans le domaine public au terme de la durée de protection).

Partenariat avec le CEA Tech

Le partenariat conclu pour 5 ans le 23 octobre 2015, instaure une collaboration pérenne entre les équipes de recherche et développement du groupe et celles du CEA Tech. Les fruits attendus de cette collaboration portent sur la conception et le développement de solutions innovantes optimisées sur la base de technologies développées par le CEA Tech, notamment dans les domaines des matériaux connectés, instrumentés et communicants.

CEA Tech (« de la recherche à l'industrie ») est le pôle technologique du CEA, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. CEA Tech développe et diffuse des technologies clés génériques et assure une passerelle efficace entre recherche fondamentale et applications.

Les équipes du Groupe et du CEA Tech travaillent dès maintenant sur des domaines d'application pré-identifiés dans l'objectif d'imaginer les matériaux composites souples qui seront commercialisés demain.

1.6.1 Politique d'innovation du Groupe

Le montant total des dépenses brutes engagées en recherche et développement s'est élevé en 2017 à 8 166 milliers d'euros contre 7 261 milliers d'euros en 2016. Les investissements en matière de R&D font partie intégrante du plan de développement du groupe tel que décrit au paragraphe 1.1.1. du présent Document de référence.

(en milliers d'euros)	2015	2016	2017
Dépenses de R&D	4 065	6 138	6 860
Dot Amort R&D (sociaux)	1 541	1 123	1 306
Dépenses brutes	5 606	7 261	8 166
Capitalisation R&D (IFRS)	-1 612	-1 830	-2 140
CIR	-614	-981	-1 079
Dot Amort R&D (ret IFRS)	-464	-516	-633
Coût net R&D	2 916	3 934	4 314

1.6.2 Portefeuille de propriété intellectuelle

Les éléments de propriété intellectuelle dont dispose le Groupe comprennent à la fois un portefeuille de marques, de brevets ainsi qu'un contrat de licence inhérent à l'activité de recyclage des matériaux composites.

1.6.2.1. Portefeuille de marques

Après un effort de rationalisation des marques entrepris en 2011 (mise en avant de la marque Serge Ferrari par rapport aux autres marques du Groupe), le Groupe détient aujourd'hui 32 marques. Celles-ci correspondent essentiellement à des gammes de produits dédiés à des applications particulières. La plupart peuvent être regroupées par type de procédé de fabrication :

- Enduction Précontraint :
 - o 3 marques : Précontraint® (architecture), Soltis® (architecture, gammes de protection solaire), Fluotop® (architecture, marque correspondant au traitement de surface).
- Extrusion :
 - o 3 marques : Batyline® et Canatex® (micro-câbles de couleurs multiples), Defender® (contre la lacération, équipé de micro-câbles d'acier très résistants et destiné au domaine de l'industrie).
- Enduction non Précontraint (produits fabriqués en Suisse) :
 - o Produits dédiés au « Consumer » : Stamoïd®, Stamskin®, Stamisol®.
 - o Produits anti-condensation : Drop Stop®, Nanotop®.
 - o Gamme Communication visuelle : Decolit®, Sign-it®, et Expolit®.
 - o Autres : Stamfood® (membrane alimentaire destinée au marché de l'industrie), Stamcoll® (adhésif de la gamme des accessoires), Siltop® (textile hybride), Texysolar®.

Par ailleurs, le Groupe possède d'autres marques diverses telles que :

- Flexlight® : correspond au nouveau procédé d'imprégnation (produits haut de gamme à base de micro-câbles de verre) dont les premières livraisons ont été réalisées début 2014.
- Texyloop® : procédé de recyclage.

- Eco-Identity® : label de valeurs environnementales des matériaux (bas niveau de toxicité, recyclage...).
 - Texwork® : marque du salon de matériaux composites organisé par le Groupe tous les 2 ou 3 ans en France et à portée internationale.
 - Zebu® : nom du journal interne du Groupe.
- Certaines autres marques, comme Stam® ou Stamolux®, ne sont pas utilisées.

Enfin certaines marques ont été acquises ou créées à l'occasion des opérations de croissance externe réalisées depuis octobre 2016. Il s'agit de GIOFEX®, de FERRATEKS® et de PLASTITEX®.

L'ensemble des marques du Groupe est protégé sur la plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère. La protection accordée aux marques du Groupe repose sur l'enregistrement ou sur l'utilisation des marques. Elles font l'objet de dépôts nationaux, communautaires et internationaux enregistrés pour des durées variables en fonction des pays.

1.6.2.2. Portefeuille de brevets

Le Groupe, engagé dans l'innovation depuis sa création, détient en pleine propriété un portefeuille de plus de 30 brevets actifs, dont près de 20 sont exploités aujourd'hui. La nature des brevets du Groupe est très variée puisqu'elle recouvre à la fois :

- les process industriels de fabrication des matériaux,
- la formulation des enduits,
- les systèmes d'optimisation et les technologies liées à l'utilisation des matériaux,
- les accessoires associés aux ventes de matériaux,
- les nouveaux produits, etc.

Outre le dépôt régulier de brevets (notifications communiquées pour 1 brevet en 2015, 2 brevets en 2016, 2 brevets en 2017), le Groupe a développé au travers de savoir-faire propriétaires une forme de protection naturelle qui n'est pas dépendante de brevets.

Concernant le procédé de fabrication par la technologie du Précontraint®, le Groupe a déposé un brevet qui date de 1974, depuis tombé dans le domaine public. La « protection » sur ce procédé est aujourd'hui réalisée par le savoir-faire du Groupe qui est qualifié de propriétaire de par l'historique des développements qui ont été nécessaires à l'amélioration continue de ce savoir-faire.

Compte tenu des efforts de recherche et de développement réalisés par le Groupe, ce dernier estime ne pas être dépendant à l'égard de brevets déposés par des tiers pour son activité. (Pour ce qui concerne les limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de la propriété intellectuelle, se référer au paragraphe 1.10.3.)

Pour chacun des brevets, le tableau ci-dessous synthétise les références, la nature de l'objet protégé, le nom des brevets, les dates de dépôt et d'expiration ainsi que les pays où le brevet est obtenu et ceux où la demande de brevet est en cours.

Désignation	Nature	N° de dépôt	Pays où le brevet est obtenu	Date de dépôt	Date d'expiration théorique	Demande de brevet en cours
Antilac	Matériau	0102908	France	02/03/2011	01/03/2030	----
		02356023.8	Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Turquie	12/02/2002	11/02/2021	----
Silicord	Dispositif	10/086,863	Etats-Unis	04/03/2002	03/03/2021	----
		02356024.6	France, Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Danemark, Espagne, UK, Italie, Pays-Bas	12/02/2002	11/02/2021	----
		18845/02	Australie	01/03/2002	28/02/2021	En cours
Conddext						----
Batyline	Matériau	02356195.4	France	08/10/2002	07/10/2022	----
SIGN'IT	Matériau	02783217.9	France, Autriche, Belgique, Suisse, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Grèce, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède, Slovaquie	26/09/2002	26/09/2022	----
		2 461 342	Canada	26/09/2002	26/09/2022	En cours
		10/808 133	Etats Unis	26/09/2002	26/09/2022	En cours

Batylane Chanvre	Matériau	03737338.8	France, Autriche, Belgique, Bulgarie, Suisse, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, UK, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède Slovaquie, Sloveenie, Turquie,	30/01/2003	29/01/2023	----
		03803409.3	Chine	30/01/2003	29/01/2023	----
		1784/DELNP/2004	Inde	30/01/2003	29/01/2023	----
		US-2004-0226277	Etats-Unis	30/01/2003	29/01/2023	----
SILTOP	Matériau	03104479.5	France, Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Grèce, Irlande, Italie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède	02/12/2003	01/12/2023	----
ATS 1	Dispositif	03104735.0	France, Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, UK, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, Turquie,	16/12/2003	15/12/2023	----
COMA	Matériau	0302856	France	07/03/2003	06/03/2023	----
Cloison souple sécurit	Dispositif	0450523	France	16/03/2004	15/03/2024	----
Hardtop	Matériau	0450900	France	11/05/2004	10/05/2024	----
		05300341.4	Office européen des brevets	29/04/2005	28/04/2025	En cours
BASIL	Dispositif	06831273.5	France, Autriche, Belgique, Suisse, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, UK, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suède,	03/10/2006	02/10/2026	----
ALARME	Matériau	06301138.1	France, Autriche, Belgique, Allemagne, Espagne, UK, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Sloveenie, Slovaquie, Turquie	09/11/2006	08/11/2016	----
SIGN IT WINDOW	Dispositif	0760288	France	21/12/2007	20/12/2027	----
RIBSTOP	Materiau	0759707	France	10/12/2007	11/12/2027	----
ATS Double Peau	Dispositif	08827428.7	France, Autriche, Belgique, Suisse, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Suède Turquie	31/07/2008	30/07/2028	----
		200880104977.0	Chine	31/07/2008	30/07/2028	----
		12/671 301	Etats-Unis	31/07/2008	30/07/2028	En cours
Passe-câble Tex (Texell)	Dispositif	10734513.4	France, Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Turquie,	18/06/2010	17/06/2030	----
		201080034370.7	Chine	18/06/2010	17/06/2030	En cours
		2012101790	Russie	18/06/2010	17/06/2030	En cours
Texysolar	Dispositif	1160034	France	04/11/2011	03/11/2031	----
		12787801.5	France, Autriche, Belgique, Suisse, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Italie, Pays Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Suède, Turquie	23/10/2012	22/10/2032	----
BATILUX	Matériau	1154656	France	27/05/2011	26/05/2031	----
BIOPLAST	Formulation	0853202	France	16/05/2008	15/05/2028	----
		09745840.0	Office européen des brevets	15/05/2009	14/05/2029	En cours
Batylane AW	Matériau	1156193	France	08/07/2011	07/07/2031	----
		12731579.4	Office européen des brevets	16/06/2012	15/06/2032	En cours
		14/124,906	Etats-Unis	16/06/2012	15/06/2032	En cours
Pliure Verre	Formulation	13 61553	France	23/11/2013	22/11/2033	En cours
		14194316.7	Office européen des brevets	21/11/2014	20/11/2034	En cours

Z PLUS	Dispositif	14163475.8	France, Autriche, Belgique, Suisse, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, UK, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Suède, Turquie	03/04/2014	02/04/2034	----
Anti condensation	Matériau	1552590	France	27/03/2015	26/03/2035	En cours
			PCT	29/03/2016	29/03/2036	En cours
F1 n°1	Matériau	0207491	France	18/06/2002	18/06/2022	----
		2003255703	Australie	17/06/2003	17/06/2023	----
		03817769.2	Chine	17/06/2003	17/06/2023	----
		513 558/2004	Japon	17/06/2003	17/06/2023	----
		03760063.2	Europe	17/06/2003	17/06/2023	----
TRV Imprégnation F1 n°2	Matériau		France	30/07/2002	29/07/2002	----
		0209673				
		03750833.0	Office européen des brevets	22/07/2003	21/07/2023	----
Matériau de façade	Matériau	03820619.6	Chine	22/07/2003	21/07/2023	----
Polyplastone	Matériau	0705577	France	31/07/2007	30/07/2027	----
Planar Epitaxial	Matériau	0407059	France	28/06/2004	28/06/2024	----
BIC Bande Inox	Matériau	1663059	France	21/12/2016	21/12/2036	En cours
Coulissante	Matériau					En cours
Recyclage articles polymère renforce	Process	1656071	France	29/06/2016	29/06/2036	
			Japon	07/05/2009	07/05/2029	----
		2011-507920 / 5553825				
		2722832	Canada	07/05/2009	07/05/2029	----
		12/990,929 / 8 420 702	Etats Unis	07/05/2009	07/05/2029	----
		201071287 / 019124	Brevet eurasien	09/05/2008	09/05/2028	----
			Russie	07/05/2009	07/05/2029	----
		200980116653.3 / ZL200980116653.3	Chine	07/05/2009	07/05/2029	----
		7881 / CHENP/2010	Inde	07/05/2009	07/05/2029	----
TWIST	Matériau					
		1660985	France	14/11/2016	13/11/2036	
PIRE	Dispositif	1757562	France	07/08/2017	06/08/2037	

1.6.2.3. Accords de licence dont bénéficie le Groupe

Le Groupe utilise par ailleurs deux accords de licence qui lui ont été concédés :

- Le Groupe dispose depuis 1998 d'une licence exclusive mondiale gratuite relative à l'utilisation de procédé Vinyloop®, concédée par le groupe Solvay (activité transférée à INOVYN) pour les domaines d'activité couverts par le Groupe (se reporter au chapitre 1.5.1. du présent Document de référence). Cette licence est liée au brevet qui porte sur :
 - la séparation des matériaux polyester et PVC avec un solvant qui réalise une dissolution sélective,
 - la précipitation du PVC.

Cette licence concédée par Vinyloop restera en vigueur jusqu'à sa tombée dans le domaine public en mars 2019.

En outre, en complément de la licence ci-dessus, Serge Ferrari SAS est propriétaire depuis le 8 novembre 2016 des brevets relatifs au Recyclage Articles Polymère Renforcé pour les principaux pays sur lesquels s'exerce son activité. Ce brevet confère au Groupe une protection sur sa classe de matériaux composites jusqu'au 9 mai 2028 (Europe + Russie) ou au 7 mai 2029 (Canada, Etats-Unis, Inde, Chine, Japon). Les brevets portent sur des spécificités propres au recyclage des matériaux composites souples.

- Le Groupe est par ailleurs titulaire d'une licence relative à un domaine (les Smart Textiles) autre que celui constituant le cœur de son activité et qui ne constitue pas un axe de développement.

Le Groupe n'a concédé aucune licence, à l'exception de celles relatives à l'utilisation de la marque par ses filiales de distribution.

1.6.2.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

Le Groupe dispose d'un grand nombre de noms de domaines déposés. La politique du Groupe est de déposer, dès qu'une marque est créée, les noms de domaines correspondants à cette marque, de manière préventive. Ils sont gérés par un tiers (une société d'hébergement de sites internet) et sont renouvelables par tacite reconduction annuelle.

1.7. Une organisation commerciale mondiale et adaptée aux cibles

1.7.1 Une présence commerciale locale dans 80 pays et une stratégie marketing centrale

Le réseau commercial du Groupe couvre près de 80 pays au moyen, d'une part, d'une force de vente et de prescription directe comptant 148 collaborateurs au 31 décembre 2017, sur le périmètre SergeFerrari Group standalone. Au total, en incluant les activités acquises, le Groupe compte 170 collaborateurs et une force de vente indirecte à travers un réseau de plus de 100 distributeurs.

Cette force de vente est répartie sur de vastes zones géographiques, chacune d'entre elles étant placée sous la responsabilité d'un Business Area Manager.

Cet ancrage fort à l'international, qui se traduit par une part de chiffre d'affaires réalisé hors de France pour près des trois quarts du total, est le fruit d'une politique active de conquête de parts de marché à l'export engagée en 2002 avec la création de la première filiale à l'international.

Depuis lors, le Groupe a multiplié ses implantations commerciales et compte aujourd'hui :

- 6 filiales de plein exercice qui assurent la distribution locale : Etats-Unis, Hong-Kong, Chine, Japon, Brésil et Inde
- 2 filiales de prescription et de promotion : Turquie et Allemagne
- 3 bureaux de représentation : Espagne, Corée et Dubaï
- Au travers de Giofex et de FERRAMAT, de 7 implantations de distribution domestique à des clients de taille moyenne et petite (France, Allemagne, Slovaquie, Royaume-Uni, Bulgarie, Pologne et Turquie)
- Via PLASTITEX SpA et de sa filiale ISTRATEXTUM doo, de deux implantations de production (Carmignano et Novi Grad) et d'un site de distribution (Carmignano).

Cette présence physique sur le terrain revêt un enjeu majeur afin :

- d'une part, de mieux connaître le tissu économique local et les acteurs intervenant sur les marchés cibles dans la mesure où le seul contact avec le client est souvent insuffisant et qu'il est nécessaire de marquer une présence auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et
- d'autre part, de recruter les profils commerciaux appropriés pour les zones de distribution considérées.

De manière opérationnelle, la fonction commerciale travaille en étroite coordination avec les fonctions de marketing centrales : les Business Group Managers définissent les priorités « produit » par domaine d'activité, sont garants du développement de la marque Serge Ferrari, assurent le suivi des comptes clefs, coordonnent les besoins des marchés avec les actions conduites par la R&D. Ils conçoivent également les sites et les outils de communication, organisent des séances de formation et d'animation du réseau de distributeurs. Ces derniers ne bénéficient, en général, d'aucune exclusivité et ne sont liés par aucun engagement contractuel de ventes minimum. Les distributeurs ont pour vocation de livrer les clients finaux de taille plus modeste.

Les distributeurs spécialisés commercialisent des matériaux se rapportant à une ou plusieurs niches d'activité. Ils disposent de forces commerciales propres avec lesquelles le Groupe interagit en permanence (formations, informations, etc...). Ces distributeurs adressent plusieurs centaines, voire plus d'un millier de clients sur leur zone d'intervention.

Grâce à ses partenariats avec des distributeurs, le Groupe dispose de forces commerciales outsourcées qui travaillent pour le Groupe et ne sont pas comptabilisées dans les effectifs commerciaux.

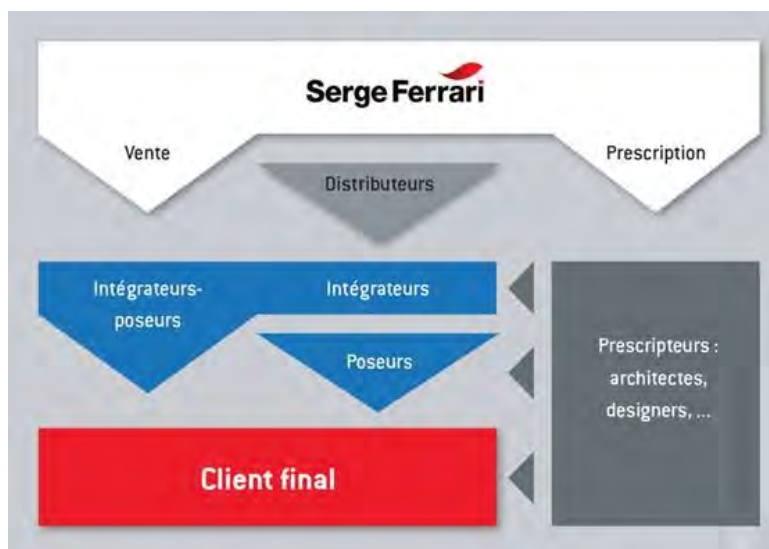
1.7.2. Une organisation commerciale qui vise deux cibles

Le Groupe développe une approche commerciale en adéquation avec les caractéristiques de chaque secteur d'application. Comme pour tout produit intermédiaire destiné à un marché de spécialités et aux caractéristiques techniques spécifiques, il est impératif d'adresser au mieux l'ensemble de la demande.

Cela implique à la fois :

- La visite et le développement de la relation avec des prescripteurs : sur de nombreux marchés, la décision d'achat résulte la plupart du temps de recommandations faites aux clients utilisateurs, par les prescripteurs et par les professionnels ;
- La mise en œuvre d'une démarche commerciale directe vis-à-vis des clients finaux ou en accompagnement des distributeurs vis-à-vis de clients fabricants.

Ainsi, le Groupe a organisé son circuit de vente afin de se faire connaître à tous les niveaux : en amont en s'adressant aux prescripteurs de produits, et également en aval en faisant la promotion auprès des professionnels qui sont les clients des clients (par exemple les magasins de stores et non les fabricants de stores qui sont les clients directs du Groupe). Les clients directs du Groupe sont donc sollicités à la fois en amont par les prescripteurs et en aval par les professionnels :



Ces actions requièrent une force commerciale plus importante que pour des produits de commodités.

Les circuits de distribution varient suivant la technicité et la valeur ajoutée des produits et suivant les pays (selon le degré de pénétration des produits Serge Ferrari). Le Groupe s'efforce de structurer son réseau de distribution dans les pays où il est le moins représenté afin d'appliquer le même modèle à l'international et d'être plus efficace dans sa démarche commerciale.

1.7.3. Les objectifs commerciaux par zone et par domaine d'activité

Le Groupe réalise près de 75% de son chiffre d'affaires hors de France et la marque est reconnue mondialement en BtoB.

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires depuis 2013 et sa variation en valeur relative, préfigure pour partie des attentes de la société :

- une croissance forte sur la zone Reste du monde où le groupe dispose de sa part de marché la moins élevée ;
- une croissance modérée sur la zone Europe du Sud où les activités sont plus matures ;
- une croissance intermédiaire sur la zone Wide Europe.

Les évolutions sont commentées au paragraphe 4.3 du Document de référence.

La stratégie du Groupe consiste à capturer la croissance sur les zones affichant le potentiel de développement le plus élevé, sur des segments de marchés les plus prometteurs.

La mise en œuvre de cet objectif intègre notamment les étapes et facteurs suivants :

- Dimensionnement et priorisation des segments de marché pour chaque zone, selon leur capacité à générer une croissance des ventes à court, moyen ou long terme. Un process de planning stratégique a été mis en œuvre depuis 2016, qui a pour objet d'aligner les ressources commerciales et marketing sur les mêmes objectifs, de mesurer l'impact des décisions d'actions prises précédemment, d'ajuster et de revoir ceux-ci si nécessaire.
- Action commerciale au plus proche du client, en complément au grand export depuis l'Europe, dès lors que le chiffre d'affaires déjà réalisé ou potentiel présente une taille critique suffisante pour supporter des coûts de distribution locale. C'est dans cet esprit que le Groupe a créé en 2016 une filiale de distribution en Inde, puis en Chine en janvier 2017, deux filiales qui viennent compléter les implantations existantes aux Etats-Unis, à Hong-Kong et au Brésil.

- Développement des segments de marchés les plus profitables pour le groupe, et au sein de chaque segment de marché, des produits les plus contributifs. Le groupe commercialise des produits de spécialités présentant des avantages uniques : la mise en avant de ces avantages passe par une politique de pricing adaptée, qui traduit et valorise ces avantages uniques. Dans ce cadre, le Groupe s'attache également et autant que faire se peut à ne concéder aucune exclusivité pays ou produit.

1.8. Investissements

Le montant des investissements réalisés au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et 2017 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Total des investissements	8 962	7 205	7 181
Investissements incorporels	4 427	2 384	2 480
Investissements corporels	4 552	4 791	4 686
Investissements financiers	-17	30	15

Par ailleurs, les variations de périmètre constatées pendant l'année ont été à l'origine d'une croissance des immobilisations incorporelles pour 58 milliers d'euros et des immobilisations corporelles pour 1 274 milliers d'euros.

■ Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Total des investissements incorporels	4 427	2 384	2 480
Frais de recherche et développement	2 135	1 834	1 612
Marque, clientèle	681	---	---
Autres immobilisations incorporelles	796	491	616
Immobilisations incorporelles en cours	815	59	252

- *Frais de recherche et développement* : il s'agit des travaux de recherche et développement capitalisés relatifs à des projets identifiés présentant des chances de réussite avérées. Ces travaux portent sur le développement de nouveaux produits, de process innovants et de nouvelles formulations chimiques ;
- *Autres immobilisations incorporelles et immobilisations incorporelles en cours* : ces investissements portent sur les dépenses relatives au système d'information. En 2015, Emmenbrücke est le dernier site de fabrication à avoir adopté SAP. Les dépenses relatives à l'outil de CRM (BOOSTER - 2015), à la création du site internet BtB (2017) ou à l'implémentation de la BI (business intelligence - 2017) figurent également à cette rubrique

■ Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissements concernent les actions de re-engineering permanentes réalisées sur les équipements industriels dans l'objectif de conserver voire d'accroître les avantages technologiques dont dispose la Société. Ces dépenses ont pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les « upgradant » des dernières technologies disponibles. Il ne s'agit donc pas de dépenses de maintenance mais d'enrichissement leur permettant de produire des biens à des conditions compatibles avec les évolutions des exigences technologiques et en respectant des exigences en termes de productivité et de compétitivité.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Total des investissements corporels	4 552	4 791	4 686
Constructions	317	1 165	1 445
Installations techniques, matériels et outillage	2 918	3 016	2 518
Autres immobilisations corporelles	302	387	35
Immobilisations corporelles en cours	1 015	223	688

- *Constructions* : ces investissements portent sur des agencements ou des réaménagements de bâtiments loués aux sociétés industrielles par les sociétés immobilières, ou sur des dépenses de réfection appliquées à des bâtiments possédés en propre par le groupe
- *Installations techniques, matériel et outillage* : ce poste concerne les dépenses d'investissements de productivité et d'amélioration des équipements industriels.

- Immobilisations corporelles en cours : elles concernent des dépenses d'amélioration des équipements industriels, non entrées en service au 31 décembre de l'exercice concerné.

Le Groupe consacre en moyenne 2,5 % environ de son chiffre d'affaires à des investissements de renouvellement et d'adaptation technologique (ceux-ci regroupent essentiellement les immobilisations corporelles hors constructions ainsi que les dépenses IT associées à la production pour leur part comptabilisées en « Autres immobilisations incorporelles »).

Au cours des années 2016 et 2017, le groupe n'a procédé à aucun investissement capacitaire significatif.

■ Actifs financiers

Les investissements financiers portent essentiellement sur les financements apportés à la société Vinyloop, détenue à 40% via une joint-venture avec INOVYN, qui réalise les opérations de régénération de matières premières à partir des chutes de fabrication et des matériaux composites en fin de vie collectés, triés et acheminés par TEXYLOOP sur le site industriel de Vinyloop, et de déchets de câbles collectés par INOVYN.

La performance financière de la co-entreprise repose sur :

- la valorisation des matières premières issues de la régénération : les prix d'écoulement sont conformes aux prix de marché ;
- le droit d'entrée acquitté par les producteurs de matériaux dont les déchets de fabrication ou les produits en fin de vie sont recyclés : ce droit d'entrée est satisfaisant pour la partie des produits collectée par TEXYLOOP, mais encore insuffisant pour assurer l'équilibre financier de Vinyloop, pour les autres produits (déchets de câbles). Le résultat de Vinyloop est intégré par mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Le groupe procède à la recapitalisation de la société Vinyloop lorsque celle-ci est nécessaire : les versements réalisés en 2017 se sont élevés à 1 080 milliers d'euros.

■ Investissements envisagés

Dans le cadre de son plan de développement Serge Ferrari 2020, le Groupe pense :

- poursuivre les investissements industriels de renouvellement habituels estimés entre 2,5% et 3% de son chiffre d'affaires ;
- réaliser les seuls investissements capacitaires nécessaires à son développement, compte tenu de progrès constants dans l'amélioration des taux d'utilisation des équipements présentant des goulots d'étranglement. Le Groupe a modifié son projet de réalisation d'une quatrième ligne d'enduction avec la technologie Précontraint © sur son site de La Tour du Pin, pour un montant à investir initialement prévu d'environ 30 millions d'euros sur les années 2018 – 2020, qui incluait l'investissement prévu pour la fabrication de petites séries. Les études industrielles et les travaux d'amélioration de la disponibilité des lignes ont permis de valoriser à 15 millions d'euros environ, les investissements capacitaires à réaliser entre 2019 et 2021.

Les dépenses totales d'innovation (se référer au paragraphe 1.6.1) se sont élevés à 6,8 millions d'euros en 2017, pour un impact net au compte de résultat consolidé de 4,1 millions d'euros (après prise en compte de la capitalisation au titre de l'année 2017, de l'amortissement comptabilisé sur les montants capitalisés au titre des années antérieures, et des retraitements IFRS liés au crédit d'impôt recherche). Le montant des dépenses de recherche et développement pour 2018 devrait s'établir à 7,7 millions d'euros, pour un effet au compte de résultat proche de celui constaté en 2017, après pris en compte d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1,2 million d'euros.

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser des investissements significatifs en immobilisations corporelles et incorporelles pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient d'ores et déjà pris des engagements fermes à la date d'enregistrement de ce document.

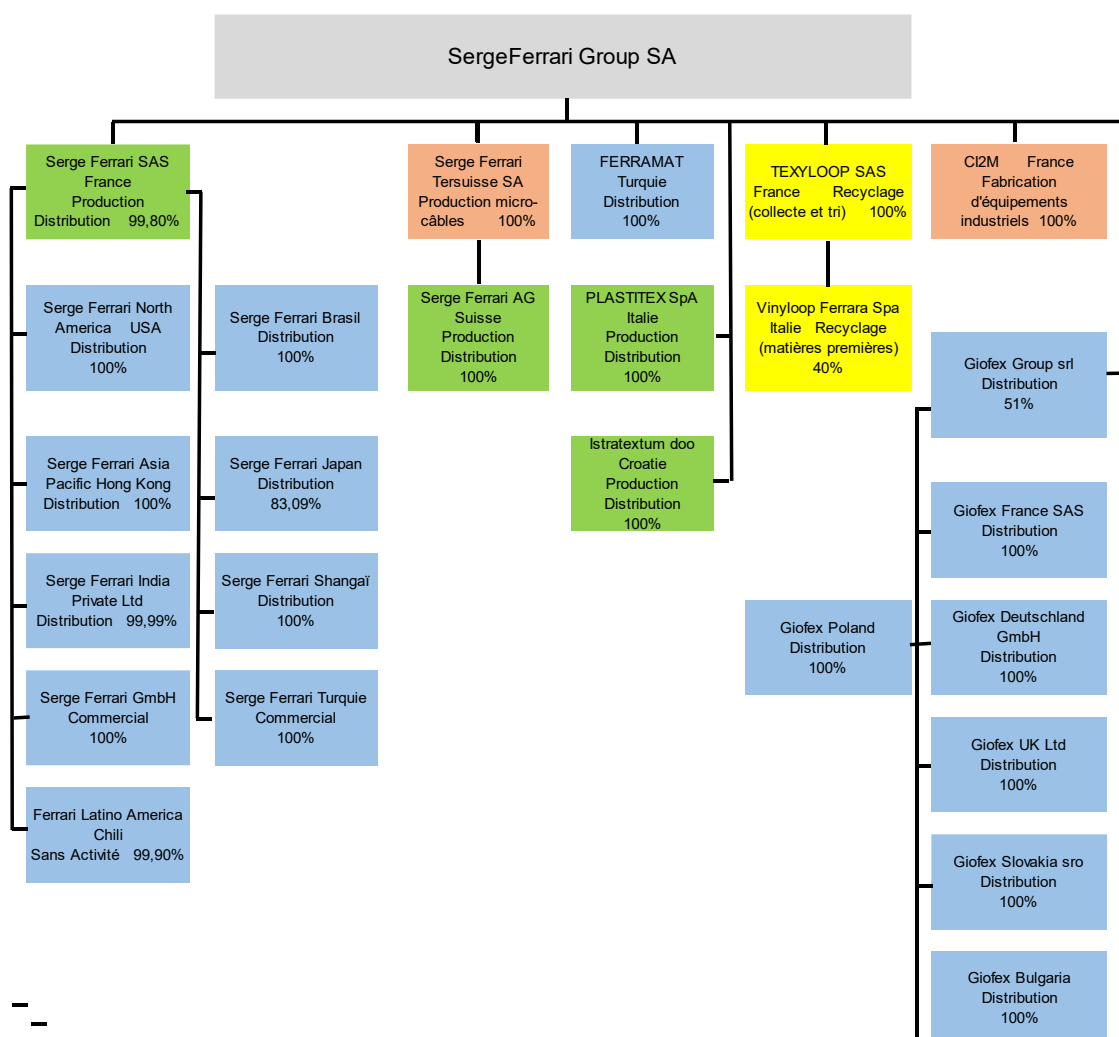
Au jour d'enregistrement du présent document de référence, les investissements corporels et incorporels hors R&D estimés pour l'année 2018 s'élèvent à 6 millions d'euros environ et ont été pour la plupart engagés.

Les financements disponibles, soit sous forme de lignes autorisées non tirées (35 millions d'euros) soit sous forme de trésorerie disponible (au 31 décembre 2016, la trésorerie nette d'endettement s'élevait à 12,9 millions d'euros) permettront le financement de ces investissements

1.9. Organigramme

1.9.1 Organigramme Juridique

A la date du présent Document de référence, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (sociétés consolidées) :



Les actions dans le capital des filiales et sous filiales n'étant pas assorties de droits de vote double, les pourcentages en capital et droit de vote sont identiques, à l'exception de la détention de Ferrari Participations SAS dans SergeFerrari Group SA : 61,9% en capital et 65,5% en droits de vote au 31 décembre 2017.

1.9.2 Sociétés du Groupe

A ce jour, le Groupe est constitué de la société faitière « SergeFerrari Group SA » et de ses filiales et sous-filiales, dont les activités se ventilent comme suit :

Activités dédiées à la production des matériaux composites et de ses composants

Serge Ferrari SAS (France) : créée en 1973 sur le site de la Tour-du-Pin en Isère, depuis la fusion-absorption de sa filiale Précontraint Ferrari SAS approuvée en assemblée le 30 avril 2014, cette entité réalise d'une part les opérations de tissage des micro-câbles en PET qui constituent les armatures des matériaux composites et d'autre part l'enduction et l'extrusion. Elle héberge au total 5 lignes de production de matériaux (3 pour la technologie Précontraint® et 2 pour la technologie par extrusion) ainsi que le département logistique assurant la préparation des commandes avant expédition à travers le monde.

Serge Ferrari Tersuisse SA (Suisse) ex- Ferfil Multifils SA (Suisse) : créée en 2000 et basée à Eglisau en Suisse, cette filiale à 100% exerce une activité de production de bobines de micro-câbles, de retordage, d'ourdissage et de conditionnement de micro-câbles PET et porte les participations dans la sous-filiale industrielle suisse Serge Ferrari AG. Ferfil Multifils SA a absorbé en 2017 sa sous-filiale industrielle Serge Ferrari Tersuisse SA, et a ensuite transformé sa dénomination sociale en adoptant celle de Serge Ferrari Tersuisse.

Serge Ferrari AG (Suisse) : acquise en 2001 et basée à Eglisau, cette entité contrôlée à 100% par le Groupe abrite 4 lignes de production de matériaux composites par enduction (non Précontraint®). Cette société réalise également des opérations de livraison directe auprès de clients suisses et allemands pour certaines productions de l'usine.

PLASTITEX SpA (Italie) : acquise en 2017 et basée à Carmignano di Brenta (Italie), ainsi que sa filiale ISTRATEXTUM doo (Novi Grad – Croatia), cette entité conçoit et fabrique par extrusion des matériaux destinés au secteur du mobilier.

Activités de prescription, de promotion et de distribution

Serge Ferrari Brasil (Brésil) : créée en 2012, cette filiale détenue à 100% assure la commercialisation de l'offre du Groupe au Brésil.

Serge Ferrari North America Inc. (Etats Unis) : créée en 2000 et basée en Floride, cette sous-filiale américaine contrôlée à 100% par le Groupe assure la commercialisation de l'offre du Groupe aux Etats-Unis et au Canada.

Serge Ferrari Asia Pacific Ltd (Hong Kong) : créée en 2007, cette sous-filiale contrôlée à 100% par le Groupe, assure la commercialisation de l'offre du Groupe en Asie, et sert de relais logistique à la société du Groupe basée au Japon.

KK Serge Ferrari Japan (Japon) : créée en 2004 à Kamakura (Japon), cette sous-filiale assure la commercialisation de l'offre du Groupe au Japon. Le capital est contrôlé à 83% par le Groupe, le solde étant détenu par le dirigeant local.

Ferrari Latinoamerica S.A. (Chili) : cette société est sans activité depuis 2011

Serge Ferrari India Private Ltd (Inde) : créée en 2016, cette filiale détenue à 100% assure la prescription des matériaux composites souples en Inde. A compter du 1^{er} avril 2017, cette société réalise également des ventes domestiques.

Serge Ferrari Shanghai Co (Chine) : créée en décembre 2016, cette société contrôlée à 100% par le Groupe, a démarré son activité de distribution au cours des premiers mois de 2017.

Serge Ferrari Turquie (Turquie) : créée en 2016, cette filiale détenue à 100% assure à compter du 1^{er} janvier 2017, la prescription des matériaux composites souples en Turquie.

Serge Ferrari Deutschland GmbH (Allemagne) : créée en 2016, cette filiale détenue à 100% assure à compter du 1^{er} janvier 2017, la prescription des matériaux composites souples en Allemagne.

FERRAMAT (Turquie) : créé en 2016, cette société a acquis en janvier 2017, les actifs et l'activité de la société FERRATEKS, et distribue des matériaux composites et des accessoires en Turquie

Giofex Group srl (Italie) et ses filiales : créée en 2016, cette société a acquis les actions des sociétés Giofex France SAS, Giofex UK Ltd, Giofex Slovakia sro (au 1^{er} octobre 2016) et Giofex Bulgaria (au 1^{er} décembre) et les actifs de la société Giofex Deutschland GmbH (au 1^{er} octobre 2016). La société Giofex Poland Sp zoo a été constituée en 2017. SergeFerrari Group a pris une participation de 51% dans le capital de Giofex Group srl, et bénéficie d'un call irrévocable pour 3 ans à compter du 20 septembre 2016 pour acquérir les 49% du capital restants.

Autres activités

CI2M (fabrication de machines spéciales) (France) : détenue à 100%, cette filiale a été acquise par le Groupe afin d'intégrer la conception des outils de production de matériaux composites intégrant la technologie du Précontraint®.

TEXTYLOOP SAS (collecte et tri de chutes de fabrication et de matériaux composites en fin de vie) (France) : créée en 2003 (avec un démarrage du procédé industriel en 2008), cette filiale à 100% également implantée sur le site de la Tour-du-Pin réalise des études, recherches et mises au point de procédés pour la collecte et le recyclage des matériaux composites souples. Elle assure également une première étape mécanique du recyclage des matériaux PVC collectés. A l'issue de la seconde phase de nature industrielle assurée par Vinyloop (voir ci-dessous), Taxyloop commercialise les fibres issues du recyclage par séparation assurée dans les installations industrielles de Vinyloop.

VINYLOOP FERRARA SPA (Italie) : détenue à 40% par le Groupe à travers sa filiale Taxyloop, cette entité est une joint-venture dont l'actionnaire majoritaire à 60% est INOVYN. Cette entité porte un outil industriel opéré sur un site contigu à celui de Solvin Italia par les équipes INOVYN, utilisé par le Groupe pour assurer la phase (industrielle / chimique) du recyclage des

matériaux PVC conduisant à séparer la fibre et les matériaux chimiques. Elle vend le R-PVC à INOVYN et la fibre régénérée à Texyloop qui en assurent respectivement la commercialisation.

Les actifs industriels du Groupe sont détenus pour l'essentiel par les sociétés Serge Ferrari SAS (France), Serge Ferrari AG (Suisse) et Serge Ferrari Tersuisse (Suisse). Se référer à la note 21 Informations relatives aux zones géographiques de l'Annexe aux états financiers consolidés

En outre, le Groupe détient trois participations minoritaires non consolidées dans des sociétés avec les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et mentionnées ci-dessus :

- SIBAC (Tunisie) à hauteur de 18,06% dont l'objet est l'utilisation de matériaux composites pour la réalisation de bassins et d'éléments d'architecture tendue ;
- VR Développement (France - Holding) à 35%, qui elle-même détient Rovitex (France – spécialiste du complexage) avec lequel le Groupe a initié des partenariats industriels et Rovitex Asia ;
- MTB Group (ex-2FB2I France - Holding) à 5%, qui elle-même détient MTB (France) à 100% avec laquelle le Groupe développe des partenariats dans les domaines de la construction d'équipements et de broyage de matériaux composites.

Les relations entre le Groupe et ces sociétés portent essentiellement sur des partenariats industriels : mise au point de nouveaux produits, fabrication d'équipements, réalisation de prestations industrielles entrant dans le champ d'activité de ces sociétés, etc.

Le tableau ci-après présente les chiffres clés de chacune des filiales et sous-filiales consolidées sur la base des comptes sociaux de chacune d'entre elles au 31 décembre 2017 :

(en 000's de devises)	Dev.	% de contrôle	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Effectif
Filiales							
Serge Ferrari SAS	EUR 000's	100%	14 169	44 571	141 703	4 974	449
Serge Ferrari Brasil	BRL 000's	100%	854	899	2 687	-11	2
Texyloop SAS	EUR 000's	100%	1 101	-60	1 110	-1 134	1
Ferfil Multifils SA	CHF 000's	100%	1 000	16 297	21 880	895	66
CI2M	EUR 000's	100%	500	476	1 536	-88	15
Giofex Group srl	EUR 000's	51%	4 000	8 931	253	10	----
FERRAMAT	TRY 000's	100%	1 167	1 118	6 834	-48	7
Plastitex SpA	EUR 000's	100%	500	2 867	9 929	397	64
Sous-filiales							
Serge Ferrari North America Inc.	USD 000's	100%	600	1 826	16 016	-114	16
Serge Ferrari Asia Pacific Ltd	EUR 000's	100%	1	1 424	5 237	713	2
KK Serge Ferrari Japan	JPY 000's	83%	31 429	75 444	348 311	19 619	4
Ferrari Latino America	CLP 000's	100%	265 000	-73 801	0	0	0
Vivyloop Ferrara Spa (est.)	EUR 000's	40%	499	399	ND	-2 447	ND
Serge Ferrari AG	CHF 000's	100%	10 000	11 321	30 900	0	93
Serge Ferrari Turquie	TRY 000's	100%	520	560	1 936	40	7
Giofex France SAS	EUR 000's	51%	1 275	791	6 446	-363	15
Giofex UK Ltd	GBP 000's	51%	1	-157	1 365	-396	3
Giofex Slovakia sro	EUR 000's	51%	50	115	1 013	-3	4
Giofex Deutschland GmbH	EUR 000's	51%	2 025	1 935	8 336	-118	19
Giofex Bulgaria	BGN 000's	51%	205	173	503	-24	6
Serge Ferrari Shanghai	CNY 000's	100%	10 194	8 750	21 919	-1 444	13
Serge Ferrari India Private Ltd	INR 000's	100%	17 949	90 688	98 161	12 384	12
Serge Ferrari GmbH	EUR 000's	100%	100	116	492	16	9
Giofex Poland Spzoo	PLN 000's	51%	150	94	1 115	-56	3
Istratextum doo	HRV 000's	100%	20	378	3 219	203	20

1.9.3. Principaux flux intra-groupe

A la date du présent Document de référence, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions suivantes :

- **Convention de prestations de services administratifs**

La société Serge Ferrari SAS a conclu le 1^{er} janvier 2012 avec certaines des sociétés du Groupe une convention d'assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques.

Cette convention de prestations de services administratifs conduit à facturer avec une marge de gestion, le coût des services consommés par les sociétés bénéficiaires (coûts salariaux des effectifs RH affectés au suivi administratif de chaque société, coûts liés à l'équipement bureautique et à l'utilisation du système d'information, coûts de tenue de la comptabilité).

La facturation des prestations est acquittée trimestriellement sur la base du budget annuel. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice le cas échéant.

Le montant total ainsi facturé par Serge Ferrari SAS au titre de cette convention pour l'exercice 2017 s'est élevé 574 milliers d'euros contre 426 milliers d'euros en 2016. La progression de ces refacturations résulte de la croissance des dépenses de personnel et des coûts externes supportés par Serge Ferrari SAS suite à l'accroissement du nombre de filiales rentrant dans le périmètre de consolidation.

- **Convention de gestion centralisée de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1^{er} janvier 2012, la Société Serge Ferrari SAS gère la trésorerie de certaines sociétés du Groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur. Cette convention a été conclue avec les sociétés suivantes : Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, Texyloop et CI2M.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois majorés de 80 points de base pour les utilisations et de 50 points de base pour les placements.

Les comptes de créances et de dettes commerciales intra-groupe non soldés à 60 jours sont reclassés en comptes courants. Ainsi, à fin décembre 2017, le solde cumulé des comptes de cash pooling ouverts au nom de la société SergeFerrari Group SA dans les livres de la société Serge Ferrari SAS était de 1 276 milliers d'euros.

- **Convention liée aux contrats de licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari »**

La société SergeFerrari Group SA a concédé le 1^{er} janvier 2012 (et pour une durée indéterminée) une licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari » aux filiales suivantes (le taux de rémunération par société licenciée s'élève à 0,8% du chiffre d'affaires) :

- Serge Ferrari SAS
- Serge Ferrari North America
- Serge Ferrari Japan
- Serge Ferrari Asia Pacific Ltd
- Serge Ferrari AG
- Serge Ferrari Tersuisse AG
- Serge Ferrari Brasil.

Au titre de l'exercice 2017, la société SergeFerrari Group SA a comptabilisé un produit de 1 299 milliers d'euros correspondant aux redevances de marque.

- **Convention d'intégration fiscale**

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, la société SergeFerrari Group SA, tête du groupe, intègre ses filiales Serge Ferrari SAS, Texyloop et CI2M. Le cas échéant, le transfert de déficits fait l'objet de réallocations aux filiales.

Au 31 décembre, les comptes courants « impôt société » correspondants faisaient ressortir, compte tenu des reports de l'année précédente et des impôts au titre de 2017, les soldes suivants :

- Compte courant d'impôt Serge Ferrari SAS : (770) milliers d'euros
- Compte courant d'impôt Texyloop : 856 milliers d'euros
- Compte courant d'impôt CI2M : (189) milliers d'euros

1.10. Facteurs de risques et politique d'assurance

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.10.1 Risques relatifs au Marché sur lequel intervient la société

Risques liés aux prix des matières premières et de l'énergie

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en majorité liés au cours du pétrole) est le principal facteur de risques affectant le Groupe.

En effet, le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (plus de 50% de ses coûts de production standards), principalement issues de la pétrochimie (polychlorure de vinyle -« PVC », polytétrahéptalate d'éthylène -« PET » et plastifiants), lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. Le Groupe est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières essentielles à son activité, telles que les colorants, les vernis, l'antimoine (ignifugeant), les pigments, etc. La hausse du prix des matières premières en 2011, notamment le prix du pétrole et des produits pétrochimiques, a eu un impact négatif sur les résultats du Groupe, sur les mois précédant la répercussion de ces hausses de coûts dans les prix de vente. À ce titre, les niveaux de marges opérationnelles se sont dégradés entre 2010 et 2011. Bien que le Groupe ait pu répercuter cette hausse sur ses clients au cours des exercices 2011 et 2012, ses résultats ont été affectés en raison du temps nécessaire à la révision à la hausse des prix de vente des produits du Groupe à la suite de l'augmentation du prix des matières premières. Cette situation s'est reproduite en 2017, le Groupe ayant décidé de répercuter la hausse du coût des matières premières dans ses prix de vente seulement au premier janvier 2018 et non pas en cours d'année.

En outre, les coûts de transports sont également affectés par l'évolution du cours du pétrole brut et subissent les conséquences de sa volatilité.

La Société ne bénéficie pas de contrats d'achats cadres pluri-mensuels, les fournisseurs souhaitant conserver la plus grande flexibilité en terme de fixation de prix. La quasi-totalité des achats sont faits sur la base de prix spot, négociés de gré à gré entre la Société et ses fournisseurs, en général pour le mois ou le trimestre suivant. Des stocks consignation sont également mis en œuvre avec des fournisseurs, les coûts facturés à la Société le sont sur la base du cours du mois des consommations du stock consignation.

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par une importante baisse des cours du pétrole exprimé en USD/bl, suivie de mouvements de hausse et de baisse, puis d'une remontée au cours du deuxième semestre 2017. Le groupe n'a pas constaté de mouvements totalement symétriques dans ses coûts d'approvisionnement :

- le pétrole ne constitue, via les produits issus de son raffinage comme l'éthylène, qu'une fraction des coûts de fabrication des matières premières (de l'ordre de 50% à 75%) achetées par le groupe ;
- ces matières premières sont, à l'exception du PET, des matières issues de la chimie de spécialités, dont les prix se sont relativement tenus au cours de l'année 2015 et 2016, et très nettement raffermiss en 2017 ;
- enfin, le dollar américain s'est fortement apprécié au cours de l'année 2015, pour se stabiliser en 2016, puis se déprécier nettement dans les derniers mois de 2017.

Les coûts d'approvisionnement ont évolué en moyenne en 2017 par rapport à 2016 dans une fourchette de +5% à +25%, (contre une variation en 2016 par rapport à 2015 dans une fourchette comprise entre -6% et +4%).

Sur la base des achats réalisés en 2017, l'impact de la variation de +/-10% du prix des matières premières ayant historiquement connu une amplitude de variation supérieure à la moyenne constatée entre 2010 et 2012 aurait été le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Impact d'une hausse de 10%	Impact d'une baisse de 10%
Achats à sensibilité très marquée	6 774	-677	677
Résultat opérationnel	5 853	-677	677
Résultat net part du Groupe	2 7801	-444	444
Capitaux propres totaux	92 255	-444	444

Les conditions commerciales ne comportent pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande. Pour la très grande partie des commandes clients, le délai de livraison se compte en jours ou en quelques semaines au plus à partir de la date de réception de la commande. De manière ponctuelle, sur le segment dit « Architecture », des offres de prix peuvent être remises à des prospects dans le cadre de projets avec une durée de validité maximum de 6 à 9 mois maximum. Ces offres de prix intègrent en général une clause de révision de prix permettant de répercuter toute ou partie des hausses de coûts matières subies ou des variations de change lorsque l'offre est exprimée en devises.

En terme de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et non de matières premières brutes (baril de pétrole), la Société a mis en place à partir de 2017, une politique limitée de couverture de variation du coût matières. La société a procédé à des achats à terme de contrats sur l'éthylène, qui constitue environ 50% du prix de revient du PVC acheté par la Société. Par ailleurs, la Société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact de ces variations sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'optimisation des délais de production, l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte portant notamment sur la formulation chimique des produits et la substitution de certains de leurs composants.

En cas d'augmentation future des prix des matières premières, si le Groupe ne parvenait pas à répercuter immédiatement ou entièrement le surcoût à ses clients en raison notamment de l'amplitude de l'augmentation des coûts, des délais induits par les carnets de commande, des pressions de la concurrence ou des conditions de marché et si le Groupe ne parvenait pas à optimiser la formulation de ses produits, il pourrait en résulter un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Sur chacun de ses marchés, le Groupe doit faire face à une concurrence active avec, selon les cas, des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement concurrentiel fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits innovante et à forte valeur ajoutée reconnue en France et à l'étranger. En effet, le Groupe estime sa part de marché, selon les segments considérés, entre 1% et 4% du marché mondial. L'exposition du groupe sur un plan commercial à la concurrence se traduit principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix. L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers bien plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développées par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché des matériaux composites souples, sur lequel le Groupe intervient, est en compétition permanente avec les matériaux traditionnels sur certains de ses segments d'application (architecture notamment), mais peut également connaître lui-même des évolutions technologiques et voir apparaître de nouveaux matériaux composites plus performants ou moins chers. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part très significative de ses ressources aux travaux de R&D afin d'élargir sa gamme produits et/ou de les rendre plus performants, ainsi qu'au développement de processus et équipements de fabrication permettant de maximiser la qualité des matériaux proposés. Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D afin de conserver sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique et d'être à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques du secteur. Cet engagement se traduit et se traduira par des dépenses de recherche et développement qui devront rester soutenues et de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros par an (soit entre 3% à 5% de son chiffre d'affaires annuel).

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit très limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou ne parvenait à poursuivre ses efforts en terme de politique d'innovation face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Risques liés à l'environnement économique et aux secteurs de débouchés du groupe

Dans un contexte économique évolutif et incertain, en France ainsi que dans certains pays adressés par le Groupe (Brésil, Chine, Russie, Moyen-Orient...), le groupe pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe. Toutefois, le Groupe estime que la diversité de ses marchés d'application et de ses débouchés géographiques lui confère une forme de protection par rapport à la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché d'application même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou distributeurs. En outre, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe consacre une part significative de ses efforts commerciaux au développement de son internationalisation notamment dans les zones où une demande soutenue est anticipée (Asie et Etats-Unis notamment) et à la diversification de son offre, de ses marchés d'applications et de sa base de clients.

1.10.2. Risques relatifs à l'activité

Risques liés à la réglementation environnement-sécurité industrielle et à son évolution

Se référer au paragraphe 1.10.3. ci-après.

Risques liés aux incendies et aux accidents industriels

Les installations du Groupe, en raison notamment de la toxicité ou de l'inflammabilité de certaines matières premières, produits finis ou procédés de fabrication ou d'approvisionnement, comportent un certain nombre de risques de sécurité, d'incendie ou de pollution. En particulier, les procédés de fabrication du Groupe, qui utilisent des matières inflammables (vernis, solvants, produits chimiques, PET, PVC, etc.), peuvent créer un risque important d'incendie ou d'explosion.

Le Groupe s'est donc attaché à mettre en place des mesures de gestion du risque contre les incendies et les accidents industriels, à savoir :

Concernant les incendies, en collaboration avec les services du SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère), un plan ETARE N° 411 qui consiste en l'identification des locaux situés dans les zones à risque (avec une insuffisance de moyens) et des risques liés à leurs activités a été établi. De plus, une formation du personnel « anti-incendie » (utilisation des moyens d'extinctions et exercices d'évacuation) est régulièrement entreprise. Enfin, la centrale d'incendie est reliée à un PC de télésurveillance.

Concernant les accidents industriels, en rapport notamment à sa certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un plan annuel d'amélioration qui consiste notamment à organiser la rétention des zones sensibles (dépotage des camions), à aménager des zones ATEX (Atmosphères Explosibles), à conduire les études et scénarii incendies (émission des flux thermiques), etc. En outre, une formation du personnel sur l'étude à la détermination des zones à risque d'explosion et la surveillance de l'oxydateur de fumées (pollution de l'air) a également été réalisée.

Malgré ces mesures, il ne peut être exclu que la responsabilité du Groupe soit recherchée dans le cadre de sinistres impliquant des activités ou des produits du Groupe. Dans de telles hypothèses, les conséquences sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, pourraient être significativement défavorables.

Risques liés au réseau de commercialisation

Risques liés à la part de chiffre d'affaires réalisé par le biais de distributeurs

En plus de sa propre force de vente, le Groupe a recours sur certaines zones géographiques à des partenaires distributeurs, la plupart du temps non exclusifs (se reporter au chapitre 1.7.2. du présent Document de référence). A ce jour, le Groupe estime toutefois n'être confronté à aucune situation de dépendance vis-à-vis de l'un d'entre eux, le plus important ayant contribué à hauteur de moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices 2016 et 2017. Plus de 1 500 clients ont été facturés en 2017, le nombre effectif des clients finaux étant très supérieur à ce nombre compte tenu des ventes réalisées par les distributeurs qui servent eux-mêmes un grand nombre de clients régionaux ou locaux. Le Groupe pourrait cependant être confronté à des difficultés quant au recrutement de nouveaux distributeurs, au renouvellement ou à la résiliation des accords commerciaux avec certains d'entre eux ou encore, être confronté à des problèmes de solvabilité de leur part. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être plus ou moins affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Risques liés au développement d'une politique de partenariats commerciaux

Afin de développer ses débouchés commerciaux dans des pays où il n'est que peu présent, le Groupe a souhaité engager une politique de partenariats commerciaux avec des acteurs spécialisés. Ainsi, un premier accord de ce type a ainsi été mis en place en Allemagne au 1^{er} janvier 2014, puis en Autriche au 1^{er} juillet 2014, et enfin au Benelux et en République Tchèque en juillet 2015, concernant la distribution exclusive d'une de ses gammes de produits. Un succès relatif ou un échec de ces partenariats pourrait d'une part, limiter la croissance du Groupe sur certaines zones géographiques et d'autre part, le contraindre à des investissements commerciaux d'une autre nature susceptibles d'affecter de manière plus ou moins significative ses résultats. Le Groupe peut être amené à revoir ces contrats en fonction des résultats atteints.

Risque lié au développement international

Depuis de nombreuses années, le Groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires consolidé à l'international (la part du chiffre d'affaires réalisé hors de France dans le total du chiffre d'affaires des matériaux composites s'est élevée à 75% environ du CA total au cours des 4 dernières années et ce, grâce à un réseau de distribution mondial comprenant à la fois des filiales de distribution (6 filiales et 3 bureaux de vente à l'étranger) et le recours à des distributeurs, la plupart du temps non exclusifs (se reporter aux paragraphes 1.7.2 et 1.7.3. du présent Document de référence pour plus de détails sur le développement à l'international). Cette présence locale, directe ou indirecte s'avère particulièrement importante afin de s'assurer une connaissance du tissu économique, des différents acteurs de chacun de ses segments de débouchés, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Dans ce sens, le Groupe prévoit au cours des années 2014 à 2018, des recrutements significatifs de commerciaux dans ses 3 zones géographiques (se reporter au paragraphe 4.4 du présent Document de référence). Cependant, malgré cette proximité sur le terrain, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, sur un ou plusieurs de ses marchés, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à l'outil industriel

Risques liés à l'adéquation de l'outil industriel et des capacités de production actuelles

Le Groupe dispose à ce jour de trois sites de production dont les capacités encore disponibles devraient lui permettre d'absorber une croissance de l'ordre de 25% de ses volumes de production sans investissements capacitaires supplémentaires significatifs (se reporter aux paragraphes 1.5 et 1.8. du présent Document de référence). Le Groupe devra donc veiller en fonction de l'évolution de son carnet de commandes, à l'adéquation de son outil et anticiper toute évolution significative pouvant le contraindre à devoir accélérer son plan d'investissement. Si une telle situation devait se produire à l'avenir, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de la croissance d'un ou plusieurs marchés concernés et serait contraint de mettre en œuvre des investissements importants pour y faire face. Si le Groupe n'était pas alors en mesure de mettre en œuvre les investissements nécessaires pour répondre à la demande de ses clients ou si le coût de tels investissements s'avérait significatif et n'était pas compensé par des volumes de commandes à la hauteur des investissements réalisés, une telle situation serait susceptible d'avoir un impact défavorable sur la croissance du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

A l'inverse, afin de se prémunir contre un niveau de sous-activité, le Groupe mène à la fois une politique de prospection commerciale active notamment à l'international ainsi qu'un effort de R&D soutenu dans le but de développer son offre à destination de nouveaux domaines d'application.

Risques liés à l'activité de recyclage

Depuis 2008, le Groupe a complété son offre d'une prestation associée de recyclage de ses matériaux (se reporter au paragraphe 1.5.1. du présent Document de référence), ce qui peut constituer un facteur déterminant dans l'obtention de certains marchés, et notamment ceux qui concernent les projets d'architecture. Cette activité a été développée dans le cadre d'un joint-venture avec Solvay, désormais INOVYN. Même si le Groupe dispose de l'ensemble de la propriété intellectuelle relative au processus unique au monde de recyclage des composites PEC-PVC par le biais d'une licence concédée par Solvay à titre gratuit pour les activités couvertes par le Groupe et pour une durée qui s'achèvera lors de la tombée dans le domaine public du dernier brevet couvert par la licence, il n'en demeure pas moins que le traitement industriel des matériaux à recycler est réalisé pour une très large part au sein d'une usine détenue majoritairement et opérée par une filiale du groupe INOVYN.

Si les choix industriels et/ou stratégiques de ce partenaire devaient le conduire à fermer ce site de traitement, le Groupe ne serait plus en mesure de commercialiser cette prestation, ne disposant pas de ses propres installations. Même si cette activité ne contribue que dans une faible mesure au chiffre d'affaires du Groupe, elle constitue un élément marketing différenciateur fort qui peut en revanche s'avérer déterminante pour certains clients quant au choix des matériaux du Groupe. Aussi, l'arrêt de l'activité recyclage pourrait avoir une incidence défavorable plus ou moins significative sur l'activité et le développement du Groupe principalement sur le segment des projets « d'architecture ».

Dans l'hypothèse d'une telle situation, le bénéfice de la licence accordée ne serait pas remis en cause. En revanche, la Société serait dans l'incapacité de l'utiliser tant qu'un nouveau partenariat avec un acteur industriel du secteur de la chimie disposant d'installations ad'hoc n'aura pas été conclu.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures de gestion de ce risque relatif à l'échéance de la licence octroyée du fait de la tombée dans le domaine public du dernier brevet couvert par la dite licence, soit à l'horizon 2028, le Groupe considère que les travaux de mise au point et d'ajustements technologiques développés depuis l'octroi de cette licence lui confère une avancée technologique face à un tiers qui souhaiterait mettre en œuvre cette technologie. La Société estime qu'un délai de plusieurs années serait nécessaire pour maîtriser le procédé.

Risques liés à la qualité des produits du Groupe

La croissance des ventes du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits et de ses rapports avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des projets avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Les ventes de matériaux sont accompagnées d'une garantie qui peut atteindre 30 ans. A cet effet, la Société dispose d'une couverture d'assurance en responsabilité produits (police pour « Garantie de défaut de fabrication ») et comptabilise en sus une provision pour garanties, qui se sont révélées être suffisantes à ce jour, pour faire face aux réclamations des clients (se reporter au paragraphe 1.10.5 concernant les assurances et à la note 2.19 du Rapport Financier figurant au paragraphe 4.6 du présent document de référence sur les provisions). Le Groupe ne peut cependant pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la gestion du BFR et à la saisonnalité des ventes

Certaines activités du Groupe, comme la gamme de Protection solaire et Façades microclimatiques dans le marché Architecture, ou encore le Yachting, le Mobilier extérieur et la Protection solaire dans le marché Consumer, sont soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients (voir la présentation de l'offre au paragraphe 1.2.4.). De cette période de relative concentration de l'activité, qui s'étend de mars à septembre dans l'hémisphère nord où sont encore majoritairement concentrées ses ventes, il résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux cette période ainsi que les contraintes financières liées à un besoin en fonds de roulement plus ou moins marqué selon la période de l'année.

De la même manière, l'expansion internationale pourra entraîner des contraintes financières liées au financement du besoin en fonds de roulement.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux cette saisonnalité et, d'autre part, de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et notamment une direction des achats et une direction industrielle dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Le développement de nouveaux marchés d'application acycliques ou avec des cycles décalés, notamment dans l'hémisphère sud, mais également sur des zones et des pays variés en termes de cycles, devrait également contribuer à atténuer la saisonnalité actuelle.

Cependant, malgré toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe, une forte croissance des activités soumises à la saisonnalité par rapport aux capacités d'absorption de la croissance du Groupe dans ces domaines pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la dépréciation des stocks

La valeur brute des stocks représente au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 respectivement 29,9% et 25,6% du total de bilan. Le résultat, la situation financière et les perspectives du Groupe pourraient donc se trouver impactés par une provision pour dépréciation de stocks significative.

Cependant, des procédures de gestion de ce risque ont été mises en place. Les achats et stocks de matières premières sont majoritairement gérés dans le système d'information intégré. Les commandes résultent d'informations de planification industrielle, déclenchées par l'identification de besoins de fabrication (commandes, prévisions, etc.). Afin d'abaisser son besoin en fonds de roulement sur ces achats, le Groupe a recours aux stocks consignations, qui n'entraînent une facturation par le fournisseur qu'au moment de la consommation des matières consignées. Sous leur forme brute, les matières premières sont peu exposées à un risque de péremption rapide. En revanche, sous leur forme préparée (plastisols), la durée de péremption est de quelques jours au plus : c'est pourquoi ces préparations sont faites uniquement sur ordre de fabrication identifié. Les produits intermédiaires et/ou finis sont également peu concernés par le risque de péremption, mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché. C'est la raison pour laquelle une provision pour faible rotation est constituée sur ces références. Enfin, une provision spécifique au titre du « lower of cost or market » est constituée sur les produits présentant des défauts d'aspect dont le prix de vente sera inférieur aux prix habituellement pratiqués.

Le Groupe a comptabilisé, au titre de l'exercice 2017, des variations nettes de provisions pour dépréciations des stocks (charge) pour un montant de 918 milliers d'euros contre 648 milliers d'euros en 2016, au titre de la dépréciation de composants ou de produits finis dont la commercialisation était abandonnée ou présentait des perspectives défavorables en termes de marges. En terme de taux de provisionnement global des stocks à la clôture annuelle des comptes, il résulte de la gestion rigoureuse pratiquée par le Groupe une relative stabilité du taux de provisionnement global sur stocks qui s'établit à 9,2% au 31 décembre 2017 contre 9,7% au 31 décembre 2016.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de sa production, de ses ventes, de sa logistique et pour la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information et de ses infrastructures, et notamment la mise en œuvre en 2015 d'une infogérance des infrastructures et des fonctions helpdesk, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

La société conduit périodiquement des audits de sécurité informatique qui se traduisent par des plans d'amélioration pluriannuelle. Les opérations de la société n'ont pas été impactées par le virus wannacry au cours de la cyberattaque de mai 2017.

1.10.3. Risques juridiques

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, aux émissions ou rejets de toutes natures, à l'utilisation, à la production, à la traçabilité, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels et à la dépollution de l'environnement. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe et à ses sites de fabrication.

Dès Juin 2007, le Groupe s'est mis en conformité avec la réglementation REACH (Registration Evaluation and Authorisation of Chemicals). En outre, le Groupe a également engagé une démarche pour anticiper et dépasser ces exigences réglementaires européennes. En effet, le Groupe évalue régulièrement la performance sanitaire et environnementale de ses matériaux composites grâce à cinq indicateurs clés : Précaution sanitaire, Qualité de l'air intérieur, Empreinte environnementale, Economie circulaire et Contenu renouvelable. Ces indicateurs du Système Eco IDentity mesurent les progrès accomplis au-delà des exigences réglementaires. Le Groupe est par ailleurs membre de plusieurs organisations opérant dans le domaine du développement durable, dont l'association Orée et l'institut INSPIRE (se référer au Rapport social et environnemental au chapitre 2.1 du présent Document de référence).

Le respect de ces réglementations impose que le Groupe engage des dépenses régulières et importantes. De plus, cet environnement réglementaire évolue fréquemment et ce, dans un sens de plus en plus restrictif. Un manquement à ces réglementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures : financières, civiles, administratives ou pénales, et pourrait conduire au retrait des permis et licences nécessaires pour la poursuite des activités (classement ICPE de ses sites industriels en France). Des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel et/ou l'adaptation de la formulation de ses produits, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats sa situation financière et ses perspectives.

(se référer au paragraphe 2.1. du présent document)

Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle

La croissance future du Groupe dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle ainsi que de sa capacité à conserver en interne son savoir-faire en termes d'innovation mais également d'ingénierie de processus de fabrication et de conception d'équipements industriels. Malgré les efforts entrepris par le Groupe pour protéger ses éléments de propriété intellectuelle, il ne peut garantir le niveau de protection qui sera accordé à son portefeuille de brevets et de marques et éviter les risques de contrefaçon de ses produits, d'appropriation ou d'utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle.

C'est pourquoi le Groupe attache une attention toute particulière à conserver et développer son savoir-faire de conception d'équipements industriels :

- d'une part, car il s'agit d'une forme de protection intellectuelle non volatile alors même que certains brevets relatifs à la technologie Précontraint® sont d'ores et déjà tombés dans le domaine public ;
- d'autre part, car en l'absence d'équipements ad hoc que seul le Groupe sait concevoir, la fabrication de matériaux souples à qualité égale s'avérerait extrêmement difficile.

Concernant le Précontraint®, le Groupe a déposé un brevet en 1974, aujourd'hui tombé dans le domaine public. Désormais, la protection du procédé Précontraint® (qui est détaillé au chapitre 1.2.1 du présent Document de référence) est assurée par les savoir-faire du Groupe, qui peuvent être qualifiés de "propriétaires" en raison du track-record des développements qui ont été nécessaires à la mise au point progressive de celui-ci. En effet, depuis 1974, les équipes du Groupe dédiées à la conception et à la fabrication des machines ont constamment développé et amélioré la technologie Précontraint® sur les lignes de production de La Tour-du-Pin. Le Groupe, qui conçoit et fabrique ses propres machines de production à travers sa filiale CI2M, jouit donc également de la protection liée à la production des équipements, mais aussi à celle qui résulte de l'utilisation de la technologie. Par conséquent, la barrière à l'entrée est telle qu'un concurrent qui chercherait à obtenir un niveau de qualité similaire se verrait dans l'incapacité de se lancer dans la conception et la production de telles machines, car cela représenterait un coût disproportionné par rapport à ses espérances de gain de parts de marché. Les concurrents utilisent donc généralement les équipements standards, qui ne permettent pas d'accéder à la technologie mise en œuvre par le Groupe.

Concernant le risque lié à la protection des droits de propriété intellectuelle sur le recyclage, se reporter au paragraphe 1.10.2. du présent Document de référence.

Limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe et la protection de ses innovations dépendent notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets, marques, dessins et modèles et demandes y afférentes ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses brevets, ses secrets commerciaux et son savoir-faire industriel - Se référer au paragraphe 1.6.2.2. Portefeuille de brevets).

Le Groupe consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre des moyens communément utilisés dans l'industrie à cet effet (tels que le dépôt de demandes de brevets portant tant sur les inventions principales que sur des développements complémentaires). A la connaissance du Groupe, les inventions incorporées dans le processus de fabrication du Groupe ont été ou sont protégées par ses brevets et ses demandes de brevets (cf. paragraphe 1.6.2. du présent Document de référence).

Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses brevets et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

En effet, tout d'abord, le Groupe ne peut garantir l'issue des demandes de brevets qu'elle a déposées, lesquelles supposent un examen préalable par les offices de propriété industrielle concernés avant une éventuelle délivrance du titre.

De plus, même délivrés, des brevets peuvent toujours être antériorisés, soit par des demandes de brevets antérieures non encore publiées, soit par des divulgations antérieures de l'invention.

Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'il effectue, le Groupe ne peut donc être certain d'être le premier à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait, notamment, que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes.

Enfin, la durée de protection d'un brevet est limitée dans le temps. Cette durée varie selon les territoires à compter de la date de dépôt de la demande de brevet (20 ans en France et en Europe). C'est pourquoi le procédé Précontraint® qui a été déposé en 1974 est aujourd'hui tombé dans le domaine public

Le Groupe peut par ailleurs être amené à déposer des marques, dessins et modèles.

S'agissant des marques, à l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où il n'est pas couvert, le Groupe pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

S'agissant des dessins et modèles, le Groupe ne sera pas protégé dans les pays dans lesquels il n'aura pas déposé sachant qu'il ne pourra pas déposer dans ces pays s'il a déjà effectué des dépôts portant sur le même dessin et modèle dans un autre pays depuis plus de 12 mois.

Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'obtention de certains de ses titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins ou modèles).

De plus, la seule délivrance d'un brevet, le seul enregistrement d'une marque ou d'un dessin et modèle ne garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des brevets, marques, dessins et modèles ou demandes y afférentes du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire la portée de ces titres, aboutir à leur invalidation totale ou partielle ou permettre leur contournement par des concurrents.

Enfin, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de développer ou de commercialiser les produits du Groupe ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits du Groupe peuvent ne pas exister dans ces pays.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets, ses marques, ses dessins et modèles, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. Le Groupe ne peut donc garantir de manière certaine que :

- le Groupe parviendra à développer de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes de brevets du Groupe en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et droits de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des tiers ne revendiqueront pas la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe ; et
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux. Or, le Groupe peut être amené à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels il collabore (tels que des entités publiques ou privées, ses distributeurs, ou ses sous-traitants) concernant les recherches, le développement, la conduite de tests, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Dans ces hypothèses, le Groupe exige généralement la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une divulgation ou une utilisation illicite par des tiers des secrets et savoir-faire détenus par le Groupe. Et ce, malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par le Groupe avec ces entités.

Rien ne permet donc de garantir que les tiers concernés (i) préserveront la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de le Groupe, (ii) ne divulgueront pas les secrets commerciaux de le Groupe

à ses concurrents ou ne développeront pas indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iii) ne violeront pas de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

Limites spécifiques liées à la violation de droits de propriété intellectuelle

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Groupe.

Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe

Le Groupe continue donc de diligenter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits. Avec l'aide de ses cabinets conseils en propriété industrielle, elle maintient notamment une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents.

Toutefois, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile. Le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- qu'il n'existe pas des brevets, d'interprétation complexe, ou autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités du Groupe et que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques, de dessins et modèles ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ; et/ou
- que les noms de domaine du Groupe ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait des droits antérieurs (par exemple des droits de marques), d'une procédure UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) ou assimilée ou d'une action en contrefaçon.

Un litige intenté contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts très substantiels et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme et devaient se solder en défaveur du Groupe, cette dernière pourrait être contrainte d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que le Groupe pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté du Groupe à poursuivre toute ou partie de son activité dans la mesure où le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser, de vendre ou de ne pas utiliser l'un de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- d'obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables ;
- de revoir sa conception ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation.

Risques de violation de droits de propriété intellectuelle du Groupe par des tiers

- D'autres sociétés pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments de la technologie du Groupe protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour le Groupe. Le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine qu'elle n'intentera pas de contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets, marques, logiciels, dessins et modèles ou noms de domaine), ses secrets commerciaux ou son savoir-faire en justice, ni que qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;

Une action en justice à l'initiative du Groupe pourrait donc s'avérer nécessaire afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire. Tout litige pourrait entraîner des dépenses significatives, influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée.

Incidence d'une action judiciaire

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe. Cependant, au jour de l'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe n'a été confrontée à aucune de ces situations ni impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

1.10.4. Risques financiers

Risques de change

En raison du caractère international des activités et des implantations du Groupe, ce dernier est confronté à des fluctuations des taux de change des différentes devises lesquelles ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe, et qui se traduisent par un risque de transaction sur les revenus et les charges libellés en devises et un aléa portant sur leur conversion en euros dans les bilans et les comptes de résultat des filiales étrangères à la zone euro.

En 2017, la répartition du chiffre d'affaires consolidé en devises (ventes de matériaux composites souples et autres) a été la suivante : 80 % en euros, 9 % en dollars américains, 5 % en francs suisses, 1,6 % en yens japonais, le solde étant réalisé en autres devises. La création de filiales en Inde et Chine, et l'acquisition d'activités en Turquie, se traduisent par des ventes en monnaies locales (CNY, INR ou TRY) qui accroissent l'exposition globale du Groupe au risque de change. Dans le même temps, plus de 80 % en valeur des achats de matières premières et prestations ont été engagés en euro et moins de 20 % en dollars américains. Aussi, même si le Groupe bénéficie d'un adossement mécanique partiel, une exposition résiduelle demeure. Enfin, une partie des fabrications du groupe est réalisée en Suisse (micro-câbles PET et matériaux composites) dans une monnaie de compte distincte de l'euro. Ces facturations annuelles intragroupe se sont élevées en 2017 à environ 38,3 millions de CHF et font l'objet de politique de couverture partielle. Au titre de l'exercice 2017, le groupe a enregistré une perte de change de 1 761 milliers d'euros contre un profit de change de 384 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change se sont élevées respectivement en 2017 et 2016 à +99 et à +16 milliers d'euros.

- risque de change opérationnel

L'impact de la variation du cours du dollar américain contre euro et du franc suisse contre euro de +/-10% sur les flux nets (ventes libellées en devises – achats libellés en devises) au compte de résultat aurait eu l'impact suivant sur le résultat avant impôt et les capitaux propres au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	Expo nette flux nette en devise	Taux moyen 2017	Sur le résultat avant impôts		Sur les capitaux propres avant impôts	
			Impact d'une hausse de 10%	Impact d'une baisse de 10%	Impact d'une hausse de 10%	Impact d'une baisse de 10%
EUR / USD		1,13	1,02	1,24	1,02	1,24
Impact (en EUR)	9 311		916	-750	916	-750
Chiffre d'affaires	17 014					
Achats et coûts	-7 703					
EUR / CHF		1,11	1,00	1,22	1,00	1,22
Impact (en EUR)	-19 302		-1 929	1 579	-1 929	1 579
Chiffre d'affaires	8 805					
Achats et coûts	-28 107					

(impact d'une hausse ou d'une baisse de la devise étrangère contre euro, en dehors de toute opération de couverture. L'exposition nette exprime la totalité des flux dans la devise concernée, quelle que soit la devise fonctionnelle de la société qui supporte le coût en devise – La ligne Achats et coûts d'un montant de 7 703 milliers d'USD porte sur des achats réalisés par une société dont la devise fonctionnelle est le CHF pour 3 783 milliers d'USD et sur des coûts supportés par une société dont la devise fonctionnelle est l'USD pour 3 920 milliers d'USD)

De nouvelles variations significatives et durables des taux de change pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives.

La politique de couverture du Groupe vise à la protection de cours budget sur ses flux commerciaux en USD et en CHF. Le Groupe recourt habituellement à des opérations de couverture du risque de change, sur la base de cours budget pour l'année à venir, pour une quote-part de 50% à 80% environ sur ses principales devises de transaction : USD et CHF. A la date d'enregistrement du présent document de référence, les couvertures de change en vigueur conclues par la Société figurent dans la note 30 aux états financiers consolidés.

- risque de change financier

Au 31 décembre 2017, les positions d'actifs et passifs financiers étaient les suivantes :

(en milliers de devises)	USD	CHF
Actifs financiers / Trésorerie	5 070	1 016
Passifs financiers	---	200

Ces actifs et passifs financiers ne font pas l'objet de couvertures de change : en revanche, les flux nets en USD et en CHF, incluant la variation de ces actifs et passifs financiers, après détermination d'une exposition nette en USD et en CHF font l'objet de couvertures.

- risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères

La ventilation des actifs non courants consolidés est mentionnée en Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les actifs non-courants localisés en France sont libellés en euros. Les actifs non-courants localisés en Suisse ont été convertis sur la base d'un cours de clôture au 31 décembre 2017 de 1,17 CHF pour 1 EUR contre 1,07 CHF pour 1 EUR au 31 décembre 2016. Il n'existe pas au 31 décembre 2017 d'autres actifs non courants libellée en devises d'un montant significatif dans le Groupe.

Au 31 décembre 2017, les couvertures de changes existantes sont précisées dans la note 30 aux états financiers présentés au paragraphe 4.6 du présent document de référence.

Risques liés aux clients

Au titre des exercices 2016 et 2017, la contribution du principal client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé des matériaux composites souples est restée inférieure à 9% du chiffre d'affaires total, et celles des cinq premiers d'entre eux à 16,1% du chiffre d'affaires SergeFerrari Group standalone contre 15,9% en 2016. Le Groupe estime donc ne pas être confronté à une situation de dépendance vis-à-vis d'un client et ce d'autant plus que les principaux d'entre eux sont des distributeurs qui s'adressent à plusieurs centaines de clients finaux régionaux ou locaux. Il est également précisé que sur les 300 premiers clients présents en 2012, 197 étaient déjà clients du Groupe 10 ans auparavant, ce qui témoigne de la faible attrition du portefeuille clients et de la pérennité des relations.

Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme faible et n'a été que rarement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. Ainsi, la variation nette des provisions pour dépréciations du poste clients s'est élevée en 2017 à 422 milliers d'euros (0,28% du chiffre d'affaires standalone) contre 388 milliers d'euros en 2016 (se reporter également à la note 30 « Informations sur les risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés insérés au chapitre 4.6 du présent Document de référence). Toutefois, compte tenu du poids de certains distributeurs dans les créances clients du Groupe, la société ne peut exclure que des provisions ou des pertes sur ces créances clients pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives.

Risques liés aux fournisseurs

Compte tenu de son degré d'intégration verticale (se reporter au paragraphe 1.5. du présent Document de référence), le Groupe limite de façon significative son risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et / ou prestataire. Pour la plupart des approvisionnements, le Groupe dispose au moins d'un double sourcing possible.

A l'image de ses concurrents, le Groupe est contraint de mobiliser des ressources afin de s'assurer un stock suffisant pour limiter toute difficulté ou retard d'approvisionnement.

Les départements R&D et Achats travaillent en permanence à des projets de développement de produits de substitution pour de nombreux composants chimiques intervenant dans la formulation des matériaux composites souples du Groupe. Dans

l'attente de la mise au point d'un tel produit, toute difficulté ou retard d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur la vente de certaines gammes produits et avoir ainsi un effet plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats et les perspectives du Groupe.

Risques de liquidité

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 35 805 milliers d'euros contre 48 834 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

A la date d'enregistrement du présent document, le groupe dispose d'un contrat d'affacturage sur les clients français et étrangers des sociétés Serge Ferrari SAS (France) et Serge Ferrari AG (Suisse) d'un montant maximum de 13 millions d'euros, dont 6 millions d'euros étaient utilisés au 31 décembre 2017 (se référer au paragraphe 4.5.3). En outre le groupe a conclu en juillet 2015 un contrat de Revolving Credit Facility d'un montant de 35 M€ disponible pour une durée de 5 ans, inutilisé au 31 décembre 2017.

L'échéancier de la dette bancaire figure à la note 16 des états financiers insérés au chapitre 4.6 du présent document de référence.

Les financements bancaires du Groupe comportent des clauses de respect de ratios financiers (« covenants ») comme cela est détaillé en note 30 de l'annexe aux comptes consolidés 2017 insérée au chapitre 4.6 du présent Document de référence. Le non-respect de ces ratios, ou l'absence de waiver ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord du pool bancaire de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle sur la base d'états financiers établis en application du référentiel comptable en normes IFRS :

- Ratio de leverage (Dette nette / EBITDA ajusté) avec un maximum de 3 à respecter au 31 décembre 2017.
- Ratio de gearing (Dettes / Fonds propres) avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016 et 2017, ces ratios étaient respectés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent Document de référence.

Dans le prolongement de la prise de participation de 51% par SergeFerrari Group SA dans le capital de Giofex Group srl, SergeFerrari Group SA et GIC (actionnaire à 49% de Giofex Group srl) disposent respectivement d'un call irrévocable et d'un put irrévocable exerçables à tout moment pendant 3 ans à compter du 20 septembre 2016. Le passif relatif à la dette de put a été comptabilisé dans les états financiers du groupe pour 8 689 milliers d'euros. Ce montant a été évalué sur la base de la situation la plus favorable pour le vendeur, et le put exercé au moment le plus favorable pour le vendeur, à l'issue de la période de 3 ans ouverte le 20 septembre 2016, soit le 20 septembre 2019. Pour cette raison, il a été comptabilisé en passif non courant (se référer à la note 18 des états financiers).

Au total, les autres passifs (non courant) s'élèvent à 11 373 milliers d'euros au 31 décembre 2017, dont 8 689 de dette de put Giofex et 1 616 d'earn-out FERRAMAT

De ce fait, il a été pris en considération dans la gestion de liquidité du groupe à 3 ans. Toutefois, son exercice dans un délai plus court, et notamment dans les 12 prochains mois à la date d'enregistrement du présent document, ne remet pas en cause l'appréciation, par le Groupe, de son risque de liquidité, compte de ses actifs de trésorerie disponibles et de ses lignes de financement accordées non tirées au 31 décembre 2017.

Risques de taux

Ce point est développé note 30 « Informations sur les risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2017 insérés au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2017, la totalité des emprunts et dettes financières s'établit à 22 908 milliers d'euros contre 25 765 milliers d'euros au 31 décembre 2016 dont 6 046 milliers d'euros ont été souscrits à taux variable.

Au 31 décembre 2017, l'en-cours de contrats de couverture de taux s'établissait à 1 143 milliers d'euros contre 2 285 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (mise en place de swaps payeurs à taux fixe).

Au regard du coût de l'endettement financier net constaté au titre de l'exercice 2017 majoré de la variation de juste valeur des instruments de couverture de taux, soit (289) milliers d'euros, une variation de +/- 10% des taux d'intérêt applicables sur l'ensemble de l'endettement financier aurait eu un impact après impôt inférieur à +/- 1% du résultat net consolidé 2017 et peut ainsi être considéré comme marginale.

Risques liés au CIR

Au titre de sa politique d'innovation, le Groupe bénéficie du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui ouvre droit à un crédit d'impôt pour les entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes publics ou privés et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe. Le CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 1 079 milliers d'euros.

Risques liés aux filiales

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe a connu au cours des années 2016 et 2017 une augmentation significative de sociétés consolidées : les sociétés concernées sont souvent de taille réduite (moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel par entité), dotées de services administratifs limités.

Le groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel. Le groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches, qui est couvert par un contrôle en central des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, une centralisation progressive de la trésorerie est mise en place, et l'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en respect des règles du Groupe.

1.10.5. Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, bien qu'ils soient couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils résultaient d'une défaillance dans la prestation de fabrication ou d'installation réalisée par un tiers, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption des activités du client final pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont les suivantes :

- Responsabilité civile générale en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités du Groupe. Les limites globales de garantie sont :

- Responsabilité civile Exploitation : 8 millions d'euros par sinistre ;
- Responsabilité civile après livraison : 16 millions d'euros par année d'assurance
- Défense et recours : 100 milliers d'euros.

La responsabilité civile professionnelle est également comprise dans ce programme en garantie additionnelle au contrat et fait l'objet d'une limite spécifique de 800 milliers d'euros.

Assurances Dommages aux biens et pertes d'exploitation dont les principales limites globales sont les suivantes avec une limite de 65 millions d'euros par sinistre :

- « Dommages aux biens » limitée à 141 millions d'euros pour les risques incendies, explosions et risques spéciaux et à 2 millions d'euros pour les inondations – Franchise de 300 milliers d'euros par sinistre ;
- « Pertes d'exploitation » limitée à 72,6 millions d'euros de marge brute - Franchise de 3 jours ouvrés.

En complément, une deuxième ligne d'assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation a été mise en place pour un montant de 20 millions d'euros.

Dans le cadre de ces deux polices, le Groupe conduit depuis de nombreuses années une politique de prévention des risques en sollicitant l'intervention d'ingénieurs conseil auprès de ses assureurs, en conduisant des audits annuels et en mettant en œuvre les recommandations issues de ces opérations.

Garantie de défaut de fabrication, pour les gammes Matériaux composites pour l'architecture et les produits imper-respirant. La limite globale est de 2 millions d'euros par an et de 1 millions d'euros par sinistre.

Le Groupe bénéficie également des polices suivantes :

- Transport – stocks et transits,
- Hommes-clés (Sébastien FERRARI et Romain FERRARI),
- Flotte automobile,
- Assurance-crédit,
- Responsabilité civile des dirigeants.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de polices d'assurances pour ses entités suisses. Les couvertures d'assurance relatives à PLASTITEX, GIOFEX et FERRAMAT ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

Le montant des charges comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'est élevé à 1,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2017.

1.10.6. Risques liés à l'organisation de la société

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés et au besoin d'attirer et de fidéliser le personnel clé

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles et responsables de départements tels que la recherche & développement, le marketing ou la supply-chain. De plus, les dirigeants du Groupe sont très fortement présents au capital de la Société : se reporter au paragraphe 5.1.1 du présent Document de référence pour l'actionnariat et au paragraphe 3.1. du présent Document de référence pour la description de l'équipe de direction.

Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus fortes en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, des commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

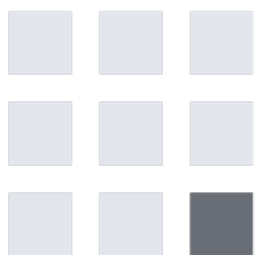
Face à ce risque, le Groupe a mis progressivement en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à de nouvelles acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur un ou plusieurs de ses marchés actuels ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables. Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

1.10.7. Procédures judiciaires ou d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.



2. Responsabilité sociétale de l'entreprise

La RSE, un axe stratégique et un élément de différenciation commerciale



2.1. Rapport social et environnemental

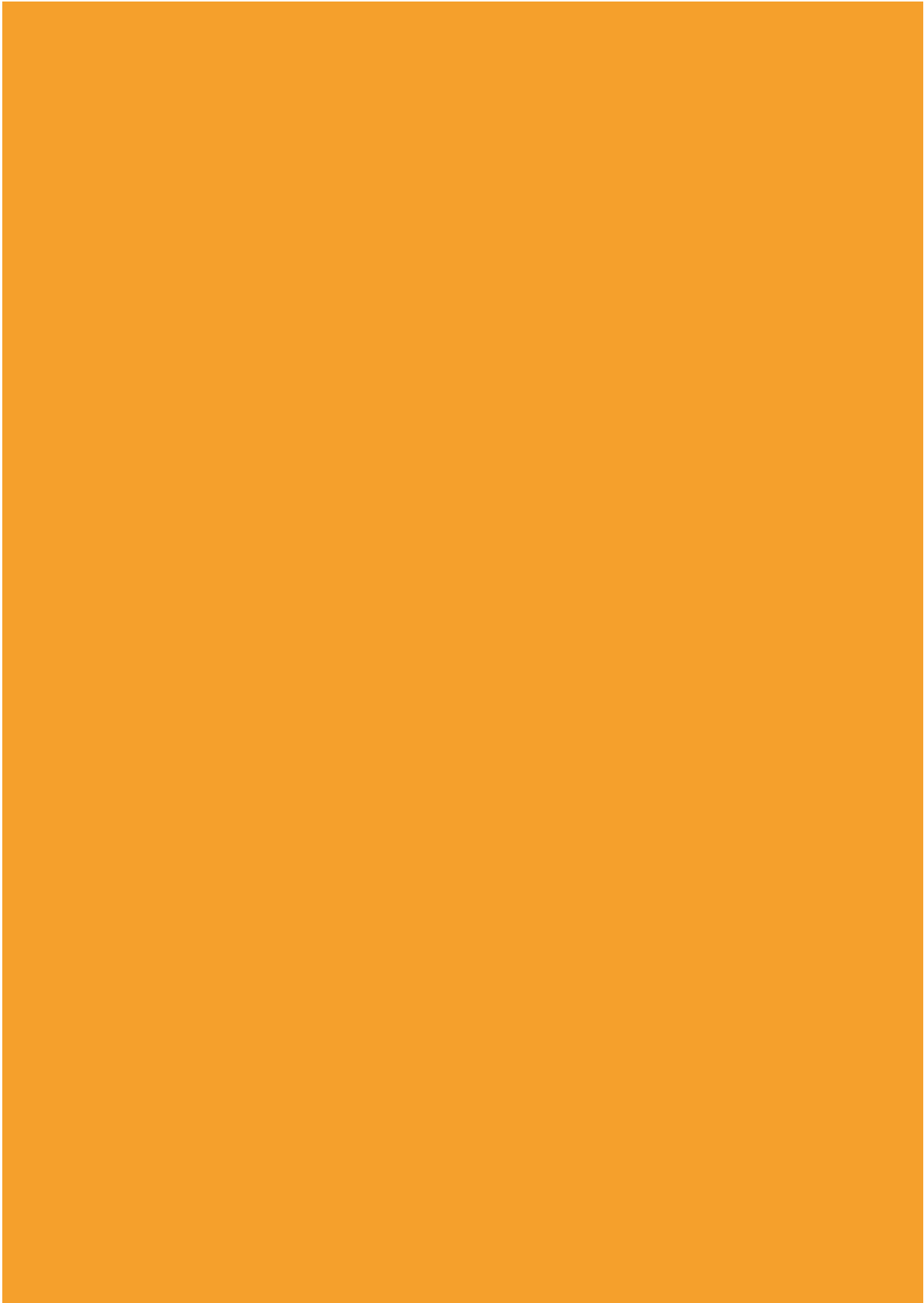
Le rapport social et environnemental a fait l'objet d'un tiré à part présenté sous forme de document séparé sur le site de la société www.sergeferrari.com proposant au lecteur une qualité de lecture supérieure à celle de l'insertion aux pages 61 à 128 du présent Document de référence.



Rapport RSE 2017

Rapport 2017 sur les informations
sociales, environnementales
& sociétales

Serge Ferrari



Rapport RSE 2017

Rapport 2017 sur les informations
sociales, environnementales
& sociétales

Sommaire

P. 67

Édito

Qui sommes-nous ?

.....

P. 70

Nos activités, nos produits

P. 72

Nos missions

P. 74

Notre technologie

P. 76

Notre Gouvernance

P. 78

Chiffres-clés

Quels sont nos impacts significatifs et comment les réduire ?

.....

Nos impacts environnementaux

P. 80

Nos composants relèvent de la chimie de synthèse

P. 82

Nos usines consomment et rejettent

P. 84

Nos déchets sont un sujet

.....

Nos impacts sociaux

P. 86

Nos opérateurs évoluent dans un environnement de travail parfois difficile

P. 88

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un risque d'accident

P. 90

Nous devons favoriser le bien-être au travail

P. 92

Notre capital humain est à préserver et à développer

.....

Nos impacts sociétaux

P. 94

Nos clients ont besoin d'être informés et accompagnés

P. 96

Nous faisons de la loyauté des pratiques une priorité

Annexes

.....

P. 106

Périmètre du reporting

P. 108

Note méthodologique

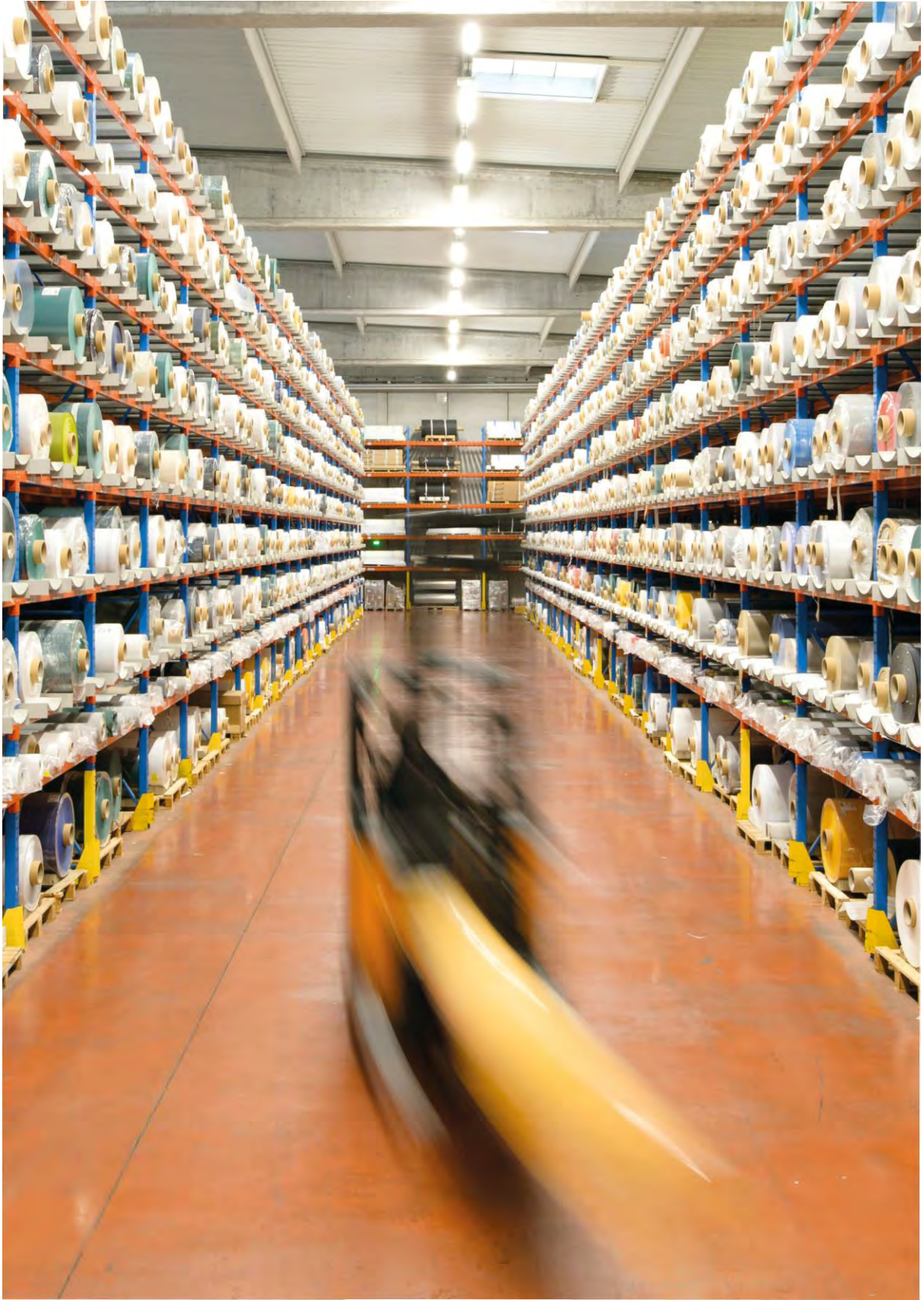
P. 110

Indicateurs et table de concordance

P. 124

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant





Édito

Suivez-nous

Quel marcheur n'a pas eu le sentiment, malgré de longues heures de marche, que les montagnes au loin ne semblaient pas s'être rapprochées d'un pas.

Ce sentiment est souvent suivi de la (divine) surprise, après quelque heures d'efforts supplémentaires, d'être finalement venu à bout d'une randonnée qui laissera ainsi un souvenir mêlé de découragement, de ténacité et d'aboutissement.

La Loi d'Amara* veut que l'on surestime à court terme l'impact d'une nouvelle technologie et que l'on sous-estime son effet à long terme.

Je forme le vœu que cette loi qui semble fonctionner à merveille s'agissant de la transition numérique s'applique de la même façon à la transition écologique.

Si Christian Arnspurger, co-auteur avec Dominique Bourg de l'*Écologie Intégrale***, nous place implacablement devant nos responsabilités, l'ouvrage comporte également une part d'espoir en faisant appel à une pluralité de voies d'expérimentations pour atteindre l'objectif ultime : une empreinte écologique qui nous permette de retourner puis de rester à l'intérieur des limites de la biosphère, sans renoncer à notre modernité.

C'est cette voie que nous empruntons et dont témoigne notre quatrième rapport RSE qui met en lumière nos réussites, nos avancées, nos limites mais aussi nos convictions.

Nous sommes ce marcheur convaincu qui, malgré l'apparente lenteur du changement, ne s'arrête pas dans sa progression.

Suivez-nous,

Romain Ferrari,
CEO CSR

** "We tend to overestimate the effect of a technology in the short run and underestimate the effect in the long run" Roy Amara a été le président du "Institute for the Future" à Palo Alto en Californie.*

*** Christian Arnspurger, Dominique Bourg, Écologie Intégrale, Pour une société permaculaire, Édition PUF - 2017.*

Repères historiques

1973

Création de la société
par Serge Ferrari

1974

1^{re} mise au point
du procédé
Précontraint®

1985

Validation du business
model de niches
diversifiées

1997

Acquisition
de l'activité Batyline®
(Taraflex)

1998

Procédé de base
Vinyloop® avec Solvay

2000

Acquisition de
la société suisse
Tersuisse (Lucerne)
(JV avec le Groupe
Rhodia)

2001

Acquisition de la
société suisse
Forbo-Stamoid
(Zurich)

2002

Création de Serge
Ferrari North America
(Floride)

2004

Développement
de Serge Ferrari Japan
(Tokyo)

2005

Acquisition de
100 % de Tersuisse

2007

Développement
de Serge Ferrari
AsiaPacific Ltd
(Hong Kong)

2008-2012

Nouvel ERP
Groupe (SAP)

2011

Lancement de la
marque ombrelle
Serge Ferrari

2012

→ Création de Serge
Ferrari Brasil
→ Action sur
le mix-produits
→ Nouvelle
organisation
commerciale

2013

→ Reengineering
des formulations
→ Plan d'efficacité
industrielle

2014

→ Changement
de forme juridique
en société
anonyme à conseil
d'administration
→ Introduction
en bourse

2015

Développement des
équipes commerciales
à l'international
et de la prescription
Grands Comptes

2016

Création du réseau
Serge Ferrari Premium
Partner

2017

Entrée de Serge
Ferrari dans
le Gala-Index

**Qui
sommes-
nous ?**

Nos activités, nos produits

Depuis 1973, Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples innovants. D'une application unique, l'entreprise a fait évoluer son offre qui couvre désormais trois marchés :

■ les matériaux composites innovants pour l'architecture

Toitures tendues composites Précontraint®, protection solaire et façades micro-climatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture.

■ les matériaux composites de spécialités pour les professionnels

Structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bio-énergies et sécurité, communication visuelle.

■ les toiles composites "Consommables"

Mobilier indoor et outdoor, yachting, protection solaire.

Prescrits par les grands architectes internationaux, les solutions composites souples Serge Ferrari contribuent par leur légèreté, leur faible densité matérielle et leurs performances, à une démarche de construction durable. Ces matériaux combinent isolation, translucidité, légèreté, résistance et stabilité.

La technologie Précontraint® permet notamment de présenter le meilleur rapport poids/performance et stabilité dimensionnelle dans le temps et ainsi d'être en phase avec le défi des ressources naturelles : faire mieux avec moins, plus longtemps.

POINT DE VUE

Allier circularité et suffisance

Dans son rapport pour la Banque Alternative Suisse, Christian Arnsperger soutient la thèse suivante : une économie authentiquement circulaire doit intégrer la notion de suffisance, c'est-à-dire une "autolimitation intelligente" résultant d'une approche conscientisée par les acteurs économiques et financiers de la pression environnementale exercée par les activités humaines sur la planète.

Pour autant, la suffisance se heurte à des jeux d'échelles. Parce qu'elle prend tout son sens au sein d'une approche globale et systémique, la suffisance est un comportement et un mode d'action qu'une entreprise ne peut pleinement adopter seule. Tout au mieux ses efforts et ses initiatives peuvent être considérés comme "compatibles avec la suffisance". Cette propension est perceptible à différents stades :

- en pré-production, lorsqu'une entreprise exige de ses sous-traitants et fournisseurs des produits et processus propres et circulaires, quitte à les mettre en concurrence,
- en production, lorsque la réduction de l'empreinte environnementale des produits intervient dès la conception, et intègre la fin de vie, le recyclage, et le réemploi pour s'inscrire dans une économie circulaire,
- en phase d'utilisation, lorsque la durée d'usage d'un produit entraîne une réduction progressive de son empreinte environnementale dans le temps,
- en fin de vie, lorsque le produit est entièrement recyclable et que le processus de recyclage ne libère pas de substances toxiques.

Suffisamment c'est mieux. La suffisance comme fondement pour l'économie dont nous avons besoin et pour les pratiques entrepreneuriales du futur, Banque Alternative Suisse, BAS, Mai 2017.

« Grâce à une telle "autolimitation intelligente", il nous sera possible de produire collectivement ce dont nous avons besoin et ce qui nous suffit, tout en restant perpétuellement à l'intérieur des limites de notre biosphère. », Ibid., p. 6.

Nos missions

Pour plus de détails sur le procédé, se reporter à la double-page suivante : "Notre technologie".

En 1973, Serge Ferrari invente le Précontraint®, un matériau breveté qui combine légèreté, résistance et durabilité et offre un rapport poids/performances qui satisfait les demandes des ouvrages les plus exigeants. Grâce à cette avance technologique, le groupe poursuit sa mission première : proposer des matériaux compatibles avec une économie dite permacirculaire :

■ Alléger les systèmes constructifs

L'utilisation des matériaux composites Précontraint® permet de réduire l'intensité matérielle des ouvrages et d'augmenter l'intensité fonctionnelle des ressources.

■ Diminuer les consommations d'énergie

Les membranes composites conçues et fabriquées par Serge Ferrari contribuent à l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments grâce à l'obtention de facteurs solaires performants. Ils participent efficacement à la réduction de l'utilisation de la climatisation.

■ Améliorer le bien-être et particulièrement le confort visuel et acoustique

Les matériaux composites Serge Ferrari procurent, grâce à leurs différentes textures et ajourations, le juste apport en lumière naturelle ou artificielle, sans sacrifier au confort des usagers. Leurs performances d'absorption acoustique intrinsèques sont élevées et permettent d'éviter d'avoir recours à un matériau absorbant volumineux.

Au-delà des produits, Serge Ferrari s'engage à apporter le meilleur support à ses clients :

- des informations précises sur les produits et leur mise en œuvre,
- des outils de communication simples, adaptés aux besoins des clients,
- des formations techniques et commerciales pour accompagner ses clients dans leur évolution,
- une présence et un service spécifique à l'intention des prescripteurs architectes et designers, maîtres d'ouvrage et utilisateurs finaux.

Dès 1998, Serge Ferrari a posé les bases d'une technologie de recyclage qui aujourd'hui est opérationnelle au stade industriel. Cette technologie baptisée Texyloop est unique au monde. Elle permet de donner une seconde vie aux matériaux composites et facilite la mise en œuvre d'offres environnementales qui correspondent à l'attente des grands donneurs d'ordre.

ENQUÊTE

Serge Ferrari, entreprise « pilote » pour un programme de recherche de l'ESSEC autour de la qualité du lien social

En 2017, Serge Ferrari a été sollicité par deux chercheuses, philosophes et économistes, travaillant au sein du laboratoire CODEV* ("Companies and Development") de l'ESSEC. Cécile Renouard, directrice du CODEV, et Cécile Ezvan ont proposé au groupe de participer à un projet qu'elles mènent en partenariat avec Meeschaert, société de gestion, pionnière en matière d'ISR, qui vise à créer un indicateur de qualité du lien social pour permettre aux fonds d'investissement socialement responsable de mieux prendre en compte ce critère dans leurs analyses. « Notre objectif, c'est aussi de servir d'aiguillon critique, de donner la mesure de ce qui est possible (en termes de lien social et écologique) pour inciter les entreprises à aller plus loin », expliquent les deux chercheuses.

Afin de compléter leurs recherches théoriques par des enquêtes de terrain, elles ont décidé d'étudier de manière approfondie trois ETI : un groupe travaillant dans le secteur de la santé, une entreprise du numérique, et Serge Ferrari. « Il nous semblait intéressant,

dans notre démarche, de rentrer dans la logique d'un métier et d'un site, pour poser les bonnes questions. »

Pour construire leur nouvel indicateur, les deux chercheuses s'attachent à mesurer la qualité des relations que les entreprises entretiennent avec leurs parties prenantes et avec leur environnement : relations avec les populations les plus vulnérables (diversité, accès à l'emploi, type de contrat, statut), mais aussi relations entre les salariés (dialogue social, partage de la valeur...) et relations avec les parties prenantes externes (fournisseurs, clients, sous-traitants). « Sur ce dernier point, Serge Ferrari nous a particulièrement intéressées car la stratégie de l'entreprise se fonde notamment sur la mise en place de projets collaboratifs avec ses fournisseurs, ses clients, mais aussi les prescripteurs de ses clients. C'est une forme d'éthique économique très constructive. »

Au cours de leur enquête, les chercheuses ont rencontré une quinzaine de personnes afin d'avoir

une vision globale de l'entreprise, fondée sur une diversité de points de vue. « Ce qui nous a frappé, ce sont notamment les enjeux liés à la cotation en bourse. L'introduction en bourse représente un gros défi pour l'entreprise. Il peut y avoir un choc culturel dû à l'intégration de nouvelles personnes, de nouvelles méthodes, de nouvelles orientations stratégiques. Le tronc est bien enraciné... il faut que la greffe prenne ! »

*<http://irene.essec.edu/codev>
L'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC Business School) est une grande école de commerce française fondée en 1907.

Qui sommes-nous ?

Notre technologie

■ Raccourcissement des fils de la chaîne au cours du tissage.

L'un des avantages concurrentiels majeurs de Serge Ferrari repose sur sa technologie différenciante, le Précontraint®, qui confère aux matériaux des propriétés uniques, en termes de résistance, de stabilité dimensionnelle et de légèreté. Cette innovation technologique a permis à l'entreprise de s'imposer dans le domaine des matières composites.

■ Le principe de fabrication

La technologie Précontraint® consiste à assurer une enduction sous tension bi-axiale (dans le sens de la chaîne et de la trame) tout au long du cycle de fabrication.

L'armature souple en micro-câbles PET haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale : il en résulte un double avantage d'élimination des déformations sous charge et d'absence de nécessité d'ajustement périodique de la tension du matériau après son montage final.

■ Durabilité mécanique et esthétique

Grâce à la tension opérée, l'armature est plus plate. Elle est mieux protégée par une forte épaisseur d'enduction homogène en crête des fils.

À l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles conventionnelles présentent un fort embuvage et sont donc moins protégés par l'enduction, ce qui entraîne une détérioration plus rapide.

■ Stabilité dimensionnelle

La mise sous tension des membranes pendant tout le processus d'enduction leur confère également une très grande résistance à l'étirement sur le long terme. Les matériaux Précontraint® offrent une forte résistance à l'allongement particulièrement dans le sens de la trame comparé à des matériaux classiques.



FOCUS

L'aquaculture, un axe de développement stratégique

Pour Serge Ferrari, l'aquaculture se confirme comme étant un levier de différenciation important en lien avec les enjeux de la révolution bleue. En mer du Nord, le prototype de cage fermée installé en 2015 ayant fait ses preuves en 2017, Serge Ferrari va entamer une phase industrielle et commerciale pour cette technologie. Par rapport aux cages ouvertes, le taux

de mortalité des saumons a été divisé par plus de 10 tandis que leur gain de croissance équivaut à près de cinq semaines. Ces bons résultats s'expliquent notamment par une oxygénation très stable et des pertes limitées de nourriture. Comme le souligne Gabriel Fayssé, chef de marché énergie environnement chez Serge Ferrari : « Notre système de membrane fermée permet d'augmenter

le rendement de production en limitant la mortalité des poissons et les risques externes tels que la pollution ou les maladies ».

En parallèle, le groupe Serge Ferrari a développé une connaissance plus fine du marché de l'aquaculture et propose désormais une solution éprouvée qui intègre pour la première fois la confection de la membrane souple.

« La membrane étant complexe à mettre en œuvre sur le plan technique, en particulier sur la partie manipulation et soudure, Serge Ferrari souhaite s'engager auprès de ses clients au-delà de la simple fourniture du produit, en assurant son intégration et sa mise en œuvre dans l'application finale. Une résolution qui s'est concrétisée en décembre 2017 avec la vente d'une cage confectionnée à un nouveau partenaire », précise Gabriel Fayssé. Enfin, le groupe travaille depuis l'été 2017 sur un projet de licences de développement avec un leader mondial de la production de saumons d'élevage, pour proposer en Norvège des cages fermées flexibles permettant d'améliorer la sécurité alimentaire des consommateurs et, *in fine*, faire émerger un modèle d'aquaculture plus durable dans l'ensemble des pays producteurs de saumons.

Notre gouvernance

Le groupe familial Ferrari détient, au 31 décembre 2017, 69,1 % du capital et 73,6 % des droits de vote de la société Serge Ferrari Group.

Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) familiale à capital ouvert, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, Serge Ferrari dispose de plusieurs instances lui permettant de mettre en œuvre une gouvernance à la fois conforme aux réglementations, transparente et indépendante.

Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Sébastien Ferrari, est également Directeur Général. En sa qualité de Président, Sébastien Ferrari organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration, qui se réunit 4 fois par an, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il compte 9 membres, dont 4 femmes et 5 administrateurs indépendants : Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Victoire Ferrari, Karine Gaudin*, Carole Delteil de Chilly*, Caroline Weber*, Bertrand Neuschwander* et Christophe Graffin*.

*Administrateurs réputés indépendants

Direction Générale

La Direction Générale est composée de :

- Sébastien Ferrari, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 30 avril 2014,
- Romain Ferrari, CEO CSR,
- Philippe Brun (Directeur Général Délégué en charge des finances, des achats et des systèmes d'informations),
- Hervé Trellu (Directeur Général Délégué, Senior VP Sales & Marketing, en charge des ventes, du marketing, de la communication et de la supply chain).

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit quatre fois par an, sur convocation de sa Présidente ou à la demande du Président du Conseil d'Administration pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour mission d'exprimer aux dirigeants et actionnaires ses avis et recommandations sur les axes stratégiques de l'entreprise, ses projets de développement, notamment en matière de croissance externe, ainsi que sur ses aspects patrimoniaux et actionnaires.

Comité exécutif

Le Comex est en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques de l'entreprise. Il se réunit chaque mois.

**POINT DE VUE**

Caroline Weber, directrice générale de Middenext, membre du comité d'audit et administratrice de Serge Ferrari

« Créé en septembre 2009 conjointement par Ethifinance, IDMidcaps, Middenext et la SFAF, le Gaïa-Index note les entreprises moyennes sur des critères extra financiers. À partir d'indicateurs de gouvernance, sociaux et environnementaux, il permet d'analyser le degré d'implication des sociétés cotées dans les enjeux de développement durable et de rendre ces entreprises visibles par la communauté financière. En tant qu'administratrice de Serge Ferrari, j'ai suggéré au groupe de répondre au questionnaire permettant d'intégrer cet indice de référence, ce qui est chose faite depuis octobre 2017. D'autant plus que le groupe n'a pas

attendu de rejoindre Gaïa-Index pour mettre en œuvre une démarche RSE ambitieuse ! L'intégration de Serge Ferrari dans ce classement permet à l'entreprise d'être éligible auprès de certains fonds ISR et constitue autant une marque de reconnaissance pour la qualité du travail accompli qu'un encouragement à poursuivre dans cette voie. Pour grimper dans le classement, Serge Ferrari dispose d'une marge de progression sur certains sujets comme le reporting : si l'entreprise dispose d'un grand nombre d'indicateurs, il n'est pas toujours simple de faire remonter les données, de les collecter, de les consolider et de les vérifier, tant du point de vue du

périmètre que de la méthode de calcul. J'ajouterai que j'ai toute confiance dans les capacités du groupe à progresser dans ce domaine, la RSE, en tant qu'outil de mobilisation et d'amélioration transversale, étant déjà au cœur de ses réflexions et de sa stratégie. »

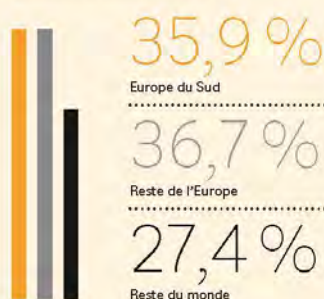
« La RSE, en tant qu'outil de mobilisation et d'amélioration transversale, est au cœur de la stratégie du groupe. »

Chiffres clés 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES

171,9 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



RÉSEAU

100
distributeurs

1 500
clients en France et à l'étranger

INTERNATIONAL



Sites de production et recyclage
La Tour-du-Pin (France), Eglisau (Suisse), Emmenbrücke (Suisse), Ferrara (Italie)

Filiales
États-Unis, Japon, Hong Kong, Brésil, Turquie, Chine, Inde, Chili, Allemagne

Bureaux
Espagne, Dubaï

RESSOURCES HUMAINES



830
collaborateurs dont
497 personnes en production logistique

220 collaborateurs affectés
à des fonctions commerciales

113 collaborateurs rattachés
aux fonctions support



44
nationalités
représentées



49 %
des effectifs à
l'international

INNOVATION

30
personnes rattachées au département R&D



3
Laboratoires
Emmenbrücke, Eglisau, La Tour-du-Pin



35
brevets actifs dont
19 brevets exploités aujourd'hui

7,9
M€ de budget annuel soit 4,6 % du CA

Nos impacts

les identifier et les réduire

Serge Ferrari entre dans le Gaïa-Index

Lors de la soirée du 16 octobre 2017 au Palais Brongniart, Serge Ferrari a officiellement rejoint le Gaïa-Index (<http://www.gaia-rating.com>).

Le Gaïa-Index permet de déterminer l'engagement des valeurs moyennes françaises en fonction de critères extra financiers (Environnement, Social, Gouvernance).

« Nous sommes heureux et fiers que les actions menées par le groupe Serge Ferrari dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale nous aient permis d'intégrer l'Index Gaïa, un encouragement de taille pour nous inciter à poursuivre nos efforts », a déclaré Romain Ferrari à cette occasion.

https://www.actusnews.com/documents_communique/ACTUS-0-50649-sefer-181017-ca-q3-17-fr.pdf

→ Impact

Nos composants relèvent de la chimie de synthèse

* Nos process de fabrication impliquent le recours à de nombreuses matières premières issues de la chimie de synthèse : PET, résines PVC, solvants, silicones, plastifiants, composés obtenus par oxydation.

→ Initiatives

Nous nous attachons à réduire l'empreinte sanitaire et environnementale de nos produits par différents dispositifs en amont et en aval de la chaîne de valeur.

DES ACV SUR NOS PRODUITS

Nous avons réalisé des analyses de cycle de vie (ACV) pour 51 % de nos références par des organismes indépendants, selon la norme ISO 14040-44.

COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

Le dispositif R+, qui permet d'établir le profil sanitaire et environnemental de chaque produit, est intégré à nos documentations techniques et commerciales. Ces données guident nos prescripteurs et nos clients dans leurs recommandations et choix finaux. En interne, il permet d'arbitrer les priorités sanitaires, environnementales et d'usage entre les services R&D et Marketing Produits. Le dispositif R+ a été construit sur 5 critères conformes à l'ISO 14 021 (communication environnementale).

CHIFFRES CLÉS



100 %

de nos produits ont obtenu une notation R+



« Nous devons contrôler toute la chaîne au-delà de nos fournisseurs de rang 1 et nous suivons nos fournisseurs en intégrant dans notre politique Achats l'évaluation de leur démarche RSE. »

Mathilde Joubert
Group Procurement Manager

SÉCURISER NOS APPROVISIONNEMENTS STRATÉGIQUES ISSUS DU RECYCLAGE

Dans le prolongement de l'étude que nous avons confiée au BASIC¹ en 2016, qui évaluait les impacts sociaux et environnementaux de la filière de production du trioxyde d'antimoine, composant qui garantit à nos produits finaux leur propriété ignifuge, nous avons commencé à orienter nos approvisionnements sur une filière de recyclage européenne. Cet approvisionnement alternatif a engendré en 2017 un surcoût important que l'entreprise supporte directement. À partir de 2018, nous engagerons un audit annuel auprès de notre fournisseur afin de nous assurer à court et à long terme de la provenance, de la qualité et de la conformité des matières

premières avec les standards et prescriptions du groupe. Cette orientation s'inscrit dans une réflexion plus globale sur la performance technique et environnementale du système d'ignifugation de nos produits.

CHIFFRES CLÉS



51 %

de nos références ont fait l'objet d'une ACV

1. Bureau d'Analyse Sociétale pour l'Information Citoyenne

→ Impact

Nos usines consomment et rejettent

* Nos sites de production et nos bureaux consomment des ressources (matières premières, eau, air, électricité, gaz). Nos usines rejettent également des polluants (effluents, COV, CO₂).

→ Initiatives

Nous avons mis en place différentes actions – préventives et correctives – pour réduire notre consommation énergétique, dans le cadre d'un système de management global de l'énergie.

CERTIFICATIONS ISO 14 001, 50 001 ET 9 001 : SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Parmi les sites certifiés 14 001 figurent les sites de production français, suisses (Serge Ferrari AG), ainsi que l'unité de recyclage Vinyloop Ferrara Spa – soit 80 % des sites du groupe.

Nos 6 sites sur La Tour-du-Pin sont quant à eux tous certifiés 50 001. Dans le cadre de notre système de management intégré (SMI), nous projetons le renouvellement conjoint des certifications ISO 14 001, 50 001 et 9 001.

Focus

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Depuis 2011, les entreprises employant plus de cinq cents personnes sont tenues de réaliser leur Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), tel que défini par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011. Serge Ferrari utilise pour ce faire le logiciel Toovalu.

Notre consommation énergétique (gaz et électricité) est plus élevée que celle de l'année précédente (67,5 GWh en 2016 pour 68,8 GWh en 2017). Cette augmentation est proportionnelle à l'augmentation de production de notre activité.

	Consommation (Tonnes eq CO ₂)	Variation par rapport à 2016	
Scope 1	11 483	+ 4 %	+ 442 Tonnes
Scope 2	1 929	- 8,23 %	- 173 Tonnes
Scope 2+	1 524	+ 13,6 %	+ 183 Tonnes

Le scope 1 comprend les émissions directes de l'entreprise (combustion de gaz et de fioul, procédés hors énergie et émissions furtives des gaz réfrigérants).

Le scope 2 comprend les émissions indirectes notamment celles liées à la consommation d'électricité.

Le scope 2+ concerne les émissions issues des déplacements professionnels de nos salariés, du transport de marchandises ainsi que des navettes internes entre sites de production.

Le périmètre concerné est "France et Suisse".

ACTIONS ENGAGÉES SUR LES USAGES ÉNERGÉTIQUES SIGNIFICATIFS (UES)

Nous avons remplacé deux sous-compteurs sur deux UES : le RTO et une ligne d'enduction, pour fiabiliser les mesures. Par ailleurs, deux études ont été menées sur le bâtiment, où la consommation issue de la ventilation et du chauffage est significative.

La première a consisté en une modélisation des flux d'air afin de réduire les déperditions qu'ils génèrent, la seconde vise à améliorer le chauffage et à réduire la consommation de gaz des ateliers au sein du bâtiment.

Le plan d'actions issu de ces deux études sera mis en œuvre courant 2018.

PILOTAGE ET COMPTAGE DE L'ÉNERGIE

Une étude est en cours pour optimiser le fonctionnement des équipements de chauffage. Celle-ci consistera en l'acquisition d'un logiciel permettant d'intervenir individuellement sur les installations de climatisation et de chauffage. Nous sommes également accompagnés sur l'achat d'énergie, ce qui nous permet, en fonction de cahiers des charges précis, de renégocier nos contrats avec les fournisseurs, objectif qui figurait dans le plan d'actions énergie en 2015.

CHIFFRES CLÉS



80 %

des sites du groupe sont certifiés ISO 14 001

→ Impact

Nos déchets sont un sujet

* Les ACV nous ont appris que 80 % des impacts de nos produits se situaient en amont de la filière, lors des étapes d'extraction et de production des matières premières. Pour autant, nous pouvons encore réduire les déchets que nous produisons, qui sont autant de ressources à valoriser.

→ Initiatives

Nous travaillons à réduire nos déchets à chaque étape de fabrication de nos produits. Nous investissons également le réemploi de nos matériaux et dans leur recyclage, nous inscrivant ainsi dans une économie dite perma-circulaire.

PROCÉDÉ DE RECYCLAGE TEXYLOOP

Nous continuons à optimiser notre procédé industriel breveté Taxyloop qui permet de recycler les matériaux composites usagés. Nous collectons ces matériaux à travers un réseau qui compte 145 industriels, tous adhérents à la charte Taxyloop. Les matériaux collectés sont envoyés dans notre usine située à Ferrara, en Italie, où ils subissent un traitement en boucle fermée. Au terme du process, on obtient de nouvelles matières premières : des granulats de PVC et des fibres polyester homogènes de très haute qualité qui peuvent être utilisés dans la fabrication de nouveaux produits. La boucle est ainsi bouclée. Depuis le lancement du procédé en 1998, nous avons consacré plus de 19,1 M€ à son développement.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE FIN DE VIE

La capacité du procédé Taxyloop à traiter des déchets Fin de Vie (et pas seulement des déchets de pose ou de production) constitue un avantage unique au sein des filières de matériaux composites que Serge Ferrari souhaite pérenniser.

Focus

Incident sur le site de Vinyloop

Le site de recyclage de Vinyloop (Ferrara, Italie), où le procédé Taxyloop est mis en œuvre, a subi un incident matériel en octobre 2017. Cet incident est consécutif à la libération accidentelle de solvant utilisé lors du traitement des fibres. Le solvant libéré s'est enflammé et le feu en résultant a causé des dommages partiels sur les installations, l'ensemble des dispositifs de sécurité ayant bien fonctionné, limitant ainsi le développement du sinistre. Il n'y a eu aucune blessure corporelle des employés du site, aucun

dommage environnemental (pas de contamination des sols ni des eaux souterraines) et aucun impact sur les personnes ou les biens hors site. En revanche, le réacteur Taxyloop a été directement touché et la date de son redémarrage dépendra du programme de réparation en cours d'étude.

« Il n'y a eu aucune blessure corporelle des employés du site, aucun dommage environnemental et aucun impact sur les personnes ou les biens hors site. »

AUDIT DU COÛT COMPLET DES DÉCHETS SELON LA MÉTHODE MFCA

Nous avons mandaté QID consultants, cabinet spécialisé dans l'optimisation des postes énergie et déchets, pour établir un audit du coût complet des déchets sur le périmètre France. L'étude, subventionnée par l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020, repose sur la Méthode de Comptabilité des Flux de Matières ou MCFA (*Material Flow Cost Accounting*). Normée par l'ISO 14 051, cette approche cible tous les flux qui ne contribuent pas à la réalisation du produit final (autrement dit les pertes) et impute à ces flux les coûts associés. Le coût complet des déchets inclut par conséquent, les coûts de gestion, le coût des entrants (matières premières, énergie, consommables), les coûts du

système (main d'œuvre, amortissements, maintenance) sans oublier les coûts liés à la gestion des déchets. Ce diagnostic, qui permet de calculer avec précision et fiabilité la répartition des coûts de production entre produits et déchets, offre une vue plus fine et plus pertinente des pertes globales, mais aussi des gains potentiels induits par des actions correctives. À activité constante, une réduction du taux de perte global de 2 points de pourcentage générerait pour Serge Ferrari une économie de 1,2 M€. Les axes de progrès prioritaires sont en cours de structuration pour la mise en œuvre d'un premier plan d'actions courant 2018.

CHIFFRES CLÉS



1,2 M€

d'économies potentielles estimées grâce à une réduction du taux de perte global de 2 points de pourcentage.

→ Impact

Nos opérateurs évoluent dans un environnement parfois difficile

Les équipes travaillant sur nos sites de production sont exposées au bruit, à la température, aux champs électromagnétiques et se trouvent au contact de substances potentiellement toxiques.

→ Initiatives

Pour limiter l'exposition de nos équipes de production, nous renforçons notre dispositif de prévention et de gestion des risques.

MOINS DE CMR DANS NOS FORMULATIONS

Le pourcentage global de substances CMR¹ présentes dans nos matières est passé de 9 à 8 % au terme de l'année 2017. Cette baisse est principalement due aux efforts engagés sur les vernis appliqués à nos produits pour garantir leurs propriétés finales. Sur l'ensemble des vernis utilisés dans nos processus de fabrication, la proportion de vernis contenant des substances CMR a chuté de 20 à 4 %, soit une diminution de 80 %. Nous avons notamment supprimé le diméthylformamide de nos composants.

VERS UNE QUALIFICATION PLUS FINE DES CMR

D'ici à 2018, notre comité Vigi-Alerte va lancer une étude plus approfondie des CMR restants dans nos formulations. Il s'agit d'établir avec précision, à partir du règlement CLP relatif à la classification et à l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, la répartition des substances que nous utilisons au sein des catégories 1A (effets avérés), 1B (effets suspectés) et 2 (effets présumés).

UNE VEILLE CONSTANTE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les travaux engagés par la Commission Européenne visant l'élaboration d'une définition légale de la notion de perturbateur endocrinien sont régulièrement suivis par notre comité Vigi-alerte. Celui-ci les confronte à l'étude que nous avons conduite en 2014, qui nous a permis d'établir au sein de la famille des plastifiants un ranking des substances suspectées EDCs² (perturbateurs endocriniens).

CHIFFRES CLÉS



diminution des vernis contenant des substances CMR au sein de l'ensemble de nos vernis.

1. Substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.
2. Endocrine Disrupting Chemicals (EDCs).

Focus

L'exposition aux nanoparticules : bilan des actions engagées

Alors que les nanoparticules sont de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne, aucun cadre réglementaire ne régit actuellement leur manipulation dans les secteurs industriels.

Chez Serge Ferrari, nos modes de fabrication requièrent l'utilisation, sur la partie préparation des plastisols, de substances contenant des nanoparticules. Nos opérateurs sont amenés à manipuler celles-ci au cours d'opérations de pesée et de transfert de matières dans le malaxeur de préparation des bases. Pour prendre la mesure de la situation, nous avons demandé à la division spécialisée du CEA de Grenoble d'intervenir en février 2017 dans l'atelier Polymère et au service R&D de La Tour-du-Pin. À l'aide d'appareils spécifiques, une campagne de diagnostics et de mesures d'exposition aux nanoparticules a été réalisée.

Ces relevés ont été pratiqués dans l'ambiance de travail habituelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'atelier, sur la source d'émissions du produit, mais aussi directement sur les opérateurs en poste, au niveau des mains et des voies respiratoires. Les résultats de cette étude nous ont permis de constater que le risque de contamination volatile était maîtrisé et d'identifier certains axes de progression. Des actions d'amélioration portant sur la configuration de nos produits sont en cours de test et nous travaillons également sur nos équipements de protection individuels et collectifs (EPI et EPC), sur notre process pour réduire les effets volatils et les interventions humaines durant les phases intermédiaires de préparation. À titre d'exemple, les services R&D et Achat ont engagé des démarches auprès des fabricants pour obtenir des matières premières livrées sous forme de pâte ou de poudre légèrement humidifiée. En outre, sachant que les nanoparticules peuvent se glisser dans les fibres des

vêtements et présenter des risques de contamination par voies sèches, « nous envisageons de mettre en place des combinaisons jetables permettant d'accroître la protection des collaborateurs » souligne Franck Brasier (Service Qualité Sécurité Environnement).

Les différents résultats des mesures réalisées et les premières pistes possibles d'amélioration feront l'objet d'une restitution au personnel de production en janvier 2018 et doivent se poursuivre dans le temps, avec notamment la programmation d'essais de nouveaux produits et le lancement de pré-études techniques portant sur l'optimisation de notre outil de production sur le site de La Tour-du-Pin.

« Nos modes de fabrication requièrent l'utilisation, sur la partie préparation des plastisols, de substances contenant des nanoparticules. »



→ Impact

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un risque d'accident

Au sein de nos unités industrielles, les activités que nous menons peuvent présenter des risques pour nos collaborateurs.

→ Initiatives

Nous déployons à l'échelle du groupe un dispositif global visant à favoriser l'intégration de bonnes pratiques en matière de sécurité.

FORMATIONS SÉCURITÉ

En 2017, nous avons poursuivi nos actions de formation liées à la prévention des risques et à la maîtrise des règles de sécurité. 153 502 € ont été consacrés à la formation santé-sécurité pour le périmètre France et Suisse, ce qui représente 227 stagiaires.

FORMATIONS INCENDIE

Sur le site de la Tour-du-Pin, plus de 80 personnes ont été formées en 2017 à une mise en situation "devant le feu", sur une plateforme de l'IFOPSE, organisme spécialisé dans la sécurité incendie.

Ces formations, menées en conditions réelles, sur une journée entière, ont permis aux équipes de production d'acquies les bons réflexes en cas de départ de feu, d'appréhender les difficultés engendrées par l'envahissement d'un local par des fumées, d'analyser les risques, de manipuler un extincteur. Ces formations sont cruciales pour Serge Ferrari qui présente des risques d'incendie potentiels. Le personnel est ainsi mieux préparé à gérer les situations de crise liées à l'activité industrielle du groupe.



DÉPLOIEMENT ET CONSOLIDATION DES RSS

Le déploiement des Règles de Sécurité Spécifique (RSS) s'est poursuivi en 2017 à La Tour-du-Pin. Elles ont été respectivement diffusées sur les sites tissage, extrusion, enduction, CI2M, R&D et laboratoires. La première phase d'évaluation par les opérateurs s'est achevée sur les sites tissage, Taxyloop et extrusion en complément de celles initiées l'an dernier. En parallèle cette première phase de consolidation se poursuit au niveau de l'enduction, de CI2M, de la R&D et des laboratoires. Le dispositif global d'évaluation des RSS sera renforcé en 2018 par des audits d'observation et de contrôle sur l'application des règles. Cette phase sera réalisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé. La périodicité envisagée de ces visites est semestrielle.

Elles donneront lieu, si nécessaire, à des réajustements afin d'optimiser l'application des RSS au quotidien. L'élaboration des RSS relatives à la maintenance est également prévue en 2018. En parallèle, un partage de retours d'expériences va être initié avec les sites suisses, pour, à terme, adapter et transposer les RSS à leur environnement métier.

CHIFFRES CLÉS



153 502 €

investis dans la formation
santé-sécurité
de nos collaborateurs

80

personnes formées
à une mise en situation
devant le feu

→ Impact

Nous devons favoriser le bien-être au travail

Le stress, une surcharge de travail, des relations difficiles avec ses collègues et sa hiérarchie, une incompréhension de la stratégie suivie par l'entreprise sont autant de raisons pouvant mettre à mal la motivation, la sérénité et l'implication des collaborateurs du groupe.

→ Initiatives

Parce que le bien-être et l'épanouissement professionnels sont des données essentielles pour travailler sereinement et efficacement, nous engageons une démarche globale de Qualité de vie au travail.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme (périmètre France et Suisse) est en hausse par rapport à l'an dernier : il passe de 2,85 à 3,04.

RENÉGOCIATION DES CONTRATS DE PRÉVOYANCE FRAIS DE SANTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un changement majeur est intervenu en matière de Prévoyance Frais de santé (périmètre France) : les entreprises ont pour obligation de disposer d'un "Contrat Responsable". Cette exigence, qui vise à limiter le déficit de la Sécurité Sociale en imposant des planchers de remboursement, se traduit par une diminution de certaines prises en charge : dépassement d'honoraires, optique, soins dentaires, etc. La santé des collaborateurs étant une priorité, le groupe a souhaité disposer d'un contrat responsable qui maintienne les garanties proposées préalablement tout en étant sans incidence financière pour les collaborateurs. Grâce aux négociations engagées avec les partenaires sociaux et son prestataire APICIL au cours de l'année 2017, Serge Ferrari a pu relever ce double challenge.

EXPÉRIMENTATION D'UN NOUVEAU MODE DE DÉPLACEMENT DOUX

Pour faciliter l'accès au site de La Tour-du-Pin, nous avons mis à disposition de nos collaborateurs quatre trottinettes électriques permettant d'effectuer le trajet depuis la gare en 10 minutes – contre 30 minutes à pied. Cette initiative a été lancée en partenariat avec l'Agence de Mobilité Nord-Isère dont la mission est de développer au niveau régional les services de transport. Les premiers retours sont positifs, la trottinette occasionnant moins de stress et de fatigue que la conduite d'un véhicule tout en étant non polluante et moins onéreuse à entretenir. Si la phase de test s'avère concluante, ce dispositif pourra être élargi en 2018.

Portait

Sophie Vanhoenacker, infirmière de santé au travail

Depuis le 1^{er} novembre 2016, Sophie Vanhoenacker occupe le poste d'infirmière de santé au travail chez Serge Ferrari. À ce titre, elle intervient sur un périmètre très étendu, la diversité des métiers au sein du groupe nécessitant la prise en compte de risques variés (physiques, chimiques, psychosociaux...) afin de préserver la santé et la qualité de vie des collaborateurs. Parmi ses nombreuses missions, elle assure notamment la gestion des urgences, le suivi individuel des salariés via la mise en place d'entretiens infirmiers, le développement de la procédure de

reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la réalisation d'études de poste et la mise en œuvre, en fonction des besoins identifiés, de campagnes de vaccination et de chantiers de prévention. En 2017, elle a également créé l'accueil santé, un dispositif permettant d'informer les nouveaux arrivants sur le fonctionnement de l'infirmier, le rôle des sauveteurs secouristes du travail (SST) ainsi que l'emplacement des équipements de secours sur les différents sites.

*« La diversité
des métiers au sein
du groupe nécessite
la prise en compte
de risques variés. »*

DIAGNOSTIC SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Après une première enquête effectuée en 2013 sur la thématique "Ma santé, je m'en occupe" auprès du personnel de La Tour-du-Pin, le groupe a réalisé en février 2017 un nouveau diagnostic sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), en collaboration avec un groupe de salariés, pluridisciplinaire et représentatif, créé pour l'occasion, baptisé "Soyons Ferrari !". 69 collaborateurs ont été interrogés, au cours d'entretiens collectifs ou individuels, sur 4 thématiques : l'alignement stratégique (compréhension et adhésion à la stratégie de l'entreprise), l'efficacité organisationnelle (identification des rôles et des responsabilités de chacun, mise en œuvre adéquate), les relations de travail (qualité des relations de travail avec ses collègues et avec son manager), le bien-être au travail (niveau du stress, adéquation du poste avec ses compétences, niveau de la charge de travail).

Les résultats de l'enquête ont montré que si les relations de travail et le bien-être sont plutôt satisfaisants, l'entreprise a besoin de s'améliorer sur la communication de la stratégie et la compréhension des organisations. Pour y remédier, des plans d'actions vont être lancés au cours de l'année 2018. Parmi les pistes sur lesquelles le groupe souhaite travailler figure la refonte des "réunions managers". Elle a pour objectif d'impliquer davantage les managers et de s'assurer que les informations qui leur sont communiquées sont relayées systématiquement dans les équipes. Des actions pour faciliter l'intégration des nouveaux embauchés seront également mises en place. Un Comité de régulation sociale sera créé pour permettre des actions immédiates en cas d'alerte sur une situation individuelle ou d'équipe, visant à mieux accompagner les salariés en difficulté.

CHIFFRES CLÉS

3,04

Taux d'absentéisme
(périmètre France et Suisse)

51

personnes rencontrées
en entretiens infirmiers

41

collaborateurs concernés par
la campagne de vaccination
contre la grippe

→ Impact

Notre capital humain est à préserver et à développer

L'augmentation de nos effectifs et l'arrivée de nouveaux embauchés constituent des enjeux et des risques potentiels pour l'entreprise, notamment en termes de formation et d'adaptation des compétences.

→ Initiatives

Parce que l'intégration et la formation de nos collaborateurs sont des préalables à leur implication, nous veillons à mettre en œuvre des initiatives pour valoriser et préserver ce "capital humain".

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPES

En 2017, Serge Ferrari a intégré 86 personnes¹. Ces embauches, principalement dans le domaine commercial et marketing, permettent au groupe de continuer à se développer dans des régions en forte croissance, prioritaires pour Serge Ferrari, en particulier l'Asie et l'Amérique du Nord (États-Unis/Canada).

Sur le marché européen, la consolidation est de mise : il s'agit de renforcer les équipes afin de rester en ligne par rapport au projet "Serge Ferrari 2020" et d'assurer la bonne allocation des ressources sur les segments stratégiques, notamment tout ce qui concerne la protection solaire.

Parallèlement, le nombre de départs en 2017 s'est élevé à 74 personnes, principalement dans le domaine commercial et à l'international, soit une hausse de 12 % par rapport à 2016. Le turn-over est de 11,1 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLYCOMPÉTENCE

Pour équilibrer son activité de production, Serge Ferrari a mis en place depuis quelques années des accords de modulation du temps de travail et encouragé la polyvalence des équipes, la plupart des opérateurs étant aujourd'hui capables de gérer différents postes au sein d'un même atelier.

Le développement de la polycompétence s'inscrit dans cette démarche, l'objectif étant de former les collaborateurs à de nouveaux métiers pour les faire passer temporairement d'un atelier à un autre en cas de fluctuation de l'activité.

À terme, la polycompétence doit devenir un acte de management normal dont la finalité est de privilégier les ressources internes de l'entreprise et de sécuriser l'emploi tout en maintenant la rentabilité du groupe.

¹ Ce chiffre ne prend pas en compte l'intégration de Plastitex et Ferramat

Portait

David Jacques, formateur interne

Fort de ses 19 ans d'ancienneté chez Serge Ferrari, David Jacques est devenu en 2017, en parallèle de son poste de chargé de mission QSE, formateur interne pour toute catégorie d'appareils de levage. C'est en 2013, alors qu'il suit une formation en alternance qui lui permettra d'obtenir un CQPM de préventeur santé sécurité et une licence professionnelle management intégré QSE, que l'entreprise repère ses prédispositions pour former à son tour les collaborateurs. Au cours des sessions qu'il organise – composées d'une partie théorique et d'une partie pratique – il évalue la capacité des opérateurs à utiliser les appareils de levage en toute sécurité. 86 personnes issues des différents ateliers et du service maintenance ont ainsi reçu une habilitation de conduite en 2017. La présence d'un formateur interne

qui, a évolué aux postes de contrôleur qualité puis de technicien qualité avant de rejoindre l'équipe QSE, revêt plusieurs avantages.

Elle permet d'adapter davantage les contenus, de diffuser la culture d'entreprise, de faire remonter

certaines problématiques, d'assurer un meilleur suivi des salariés, de réduire les coûts de la formation et de minimiser l'impact sur la production, le calendrier des formations tenant compte des pics d'activité.



FORMATION : LA SERGE FERRARY ACADEMY À L'ÈRE DU DIGITAL

Depuis début 2017, la Serge Ferrari Academy – département formation du groupe – a mis en ligne une plateforme numérique avec plus de 30 modules de formation digitaux à disposition des collaborateurs. « Notre mission première est de faire gagner nos équipes en compétences », explique Philippe Burnat, qui pilote l'Academy. « Il faut mettre chacun d'entre nous à niveau pour que nous restions des interlocuteurs référents sur nos différents marchés. Pour réussir à former une population interne qui croît chaque année, et qui est basée dans le monde entier, nous avons créé ces modules accessibles sans contrainte d'horaire, de lieu ou d'organisation. » En 2017, 171 personnes – principalement issues de la Vente et du Marketing – ont été inscrites à la plateforme. En 2018, l'accès sera étendu aux fonctions support (R&D,

Logistique, Finance, RH, IT, etc.), soit plus de 320 personnes.

La totalité des modules sont conçus et réalisés en interne : « étant donné la technicité de nos produits et la complexité de nos marchés, seules des personnes connaissant Serge Ferrari "de l'intérieur" peuvent concevoir des programmes pédagogiques adaptés », indique Philippe Burnat. 33 modules multilingues sont disponibles aujourd'hui ; l'objectif est d'atteindre le chiffre de 45 en 2018.

CHIFFRES CLÉS



11,1 %

turn-over de sortie



568 981 €

investis dans la formation en 2017

33

modules de formation digitaux au sein de la Serge Ferrari Academy

→ Impact

Nos clients ont besoin d'être informés et accompagnés

• Nos clients souhaitent mieux valoriser les performances sanitaires, environnementales et sociétales de nos produits sur leurs marchés. Ils ont parfois besoin d'être encouragés pour s'engager dans une démarche RSE.

→ Initiatives

Nous aidons nos clients à mieux évaluer l'empreinte environnementale de leurs produits et services qui intègrent nos solutions. Nous soutenons également nos parties prenantes qui initient à leur échelle une démarche RSE.

RÉALISATION D'ACV POUR NOS CLIENTS

Nous pilotons la mise en œuvre d'ACV sur certaines applications de nos clients pour leur permettre de mesurer l'impact environnemental de leurs solutions. Ces ACV sont effectuées par un cabinet spécialisé indépendant. Depuis 2011, 7 ACV ont été conduites chez nos clients, suivant un périmètre précis.

SERGE FERRARI PREMIUM PARTNER S'ÉTOFFE

Depuis son lancement en novembre 2016, le réseau Serge Ferrari Premium Partner fédère aujourd'hui 250 revendeurs, storistes et installateurs. Ce programme se construit dans la durée avec nos parties prenantes qui

adhèrent au réseau pour deux années a minima. Chaque membre souhaitant prescrire nos solutions bénéficie d'un accompagnement sur mesure et d'outils dédiés (espace conseil à l'intérieur d'un showroom, documentation technique et commerciale, site web personnalisé permettant d'accroître le référencement en local) pour répondre aux exigences de qualité de service, de proximité et de réactivité auxquelles le consommateur final est attaché pour mener à bien son projet d'aménagement résidentiel. Ce dernier a ainsi un accès facilité et privilégié à nos produits qu'il plébiscite pour leur durée de vie, leur facilité d'entretien et leur recyclabilité.

Focus

Serge Ferrari accompagne Repar'stores dans la mise en œuvre de sa démarche RSE

Fondée en 2009, Répar'stores est une entreprise familiale reposant sur le modèle de la franchise qui a centré son activité sur la réparation et la modernisation de volets roulants. En 2015, Répar'stores étoffe son activité en intégrant à son cœur de métier les stores toutes marques confondues. Cette diversification amène l'entreprise à étendre ses relations avec les installateurs et les fabricants de composants (tissus, lames, volets). En 2016, Répar'stores rejoint le réseau Serge Ferrari Premium Partner. « *Le fait qu'un industriel, leader mondial dans sa spécialité, intègre les besoins du consommateur final au centre de sa réflexion rejoint parfaitement notre culture* », explique Roger Varobieff, fondateur associé gérant de Répar'stores. C'est aussi le partage de valeurs et de visions communes autour de la RSE qui a incité Roger Varobieff à solliciter Romain Ferrari en tant que "qu'expert éclairé" pour l'intégration d'une telle approche au sein de Répar'stores.

« *Notre activité est en soi écologique puisqu'elle est fondée sur le remplacement de pièces usagées au lieu d'un changement complet de structure. Cette approche revient à économiser environ 300 tonnes de déchets par an. Pour autant, s'en tenir à ce constat reste réducteur. Une vraie démarche RSE doit englober un spectre beaucoup plus large qui prend en compte les 7 questions centrales de l'ISO 26 000, référentiel que nous avons choisi d'observer. Romain Ferrari, qui a spontanément accepté de devenir le parrain de notre commission, suit de près nos avancées. Ses conseils et ses recommandations apportent de la profondeur à nos travaux.* »

À ce jour, Repar'stores a défini 4 engagements majeurs :

- **«Préserver la première richesse du réseau, l'Homme»** : clients, intervenants franchisés, salariés, partenaires...



- **«Réduire nos impacts»** : optimiser les transports de produits (emballages allégés, réduction des navettes et des distances grâce à un tissu de partenaires locaux...) mais également diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise – avec 200 véhicules qui sillonnent la France chaque jour, elle est significative.

- **«Agir sur les 3R : réparer, recycler, revaloriser»**. L'entreprise a ainsi remplacé cette année 45 000 moteurs de stores et volets roulants, composants qui finissent généralement en déchetterie dans le compartiment "encombrants".

- **«Partager et transmettre notre savoir-faire et notre savoir-être»**. « *Avec le soutien de Romain Ferrari et l'accompagnement de GreenFlex, une société de conseil spécialisée, nous avons réuni les meilleures conditions pour faire émerger cette approche et la pérenniser* », conclut Roger Varobieff. « *Car la RSE est une démarche exigeante et de longue haleine, et nous l'engageons avec beaucoup d'humilité et de ténacité.* »

« Romain Ferrari a spontanément accepté de devenir le parrain de notre commission ».

→ Impact

Nous faisons de la loyauté des pratiques une priorité

* Au sein de l'entreprise, nous savons qu'il existe potentiellement des risques de corruption, de conflits d'intérêt, d'ententes ou de non-respect de la confidentialité. Ces comportements, qui vont à l'encontre de nos valeurs peuvent dégrader notre image et entraîner des préjudices lourds. Ils contreviennent aussi aux nouvelles obligations réglementaires et engagent notre responsabilité.

→ Initiatives

Afin de prévenir ces situations, nous avons élaboré des principes de bonne conduite, basés sur nos valeurs, pour guider les collaborateurs et faire en sorte que chacun adopte des pratiques responsables. Nous portons également une attention particulière aux filières sensibles de nos approvisionnements en matières premières.

LES NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La loi Sapin 2, entrée en vigueur le 5 janvier 2017, impose aux entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 M€ d'adopter un

programme anticorruption et de mettre en place un dispositif de protection des lanceurs d'alerte.

Elle a été complétée par la loi sur le Devoir de vigilance, promulguée le 27 mars 2017, qui demande aux entreprises de plus de 5 000 personnes d'évaluer les différents maillons de leur supply-chain : fournisseurs, partenaires commerciaux, prestataires, etc.

SOURCING MATIÈRES PREMIÈRES

Si Serge Ferrari n'est pas concernée par la loi sur le Devoir de vigilance, nous avons tout de même mis en place un certain nombre de mesures s'y rattachant. L'exemple le plus notable est le travail que nous avons mené sur le sourcing du trioxyde d'antimoine que nous utilisons comme ignifugeant dans nos produits.

En 2016, nous avons fait mener par un organisme indépendant une étude destinée à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de la filière extractive d'antimoine. En conclusion de ces travaux, nous avons décidé d'explorer

une source alternative basée sur une filière de recyclage européenne. (Voir pages 20-21)

CHARTÉ DÉONTOLOGIQUE ET DOCUMENTS ATTACHÉS

Nous avons rédigé en 2017 une charte déontologique qui énonce les devoirs et les obligations de chaque collaborateur. Cette charte, qui découle naturellement des valeurs de l'entreprise, est signée par chaque nouvel arrivant et est accessible directement sur notre Intranet. Elle chapeaute d'autres codes de conduite spécifiques : la charte informatique et le code de conduite anticorruption. Le Règlement général sur la protection des données et la Charte des Achats responsables viendront compléter l'ensemble du dispositif en 2018. Nous avons également créé un dispositif "lanceur d'alerte" : il permet à n'importe quel collaborateur de l'entreprise de porter à la connaissance d'un référent de son choix toute irrégularité sans être contraint d'utiliser la voie hiérarchique habituelle.

Focus

Un guide pour comprendre et mobiliser nos valeurs

En 2017, nous avons conduit une opération consistant à rendre plus explicites et plus vivantes les valeurs qui sont les nôtres depuis de nombreuses années : Ténacité, Loyauté, Générosité. L'objectif était d'inciter le management de l'entreprise à mobiliser ces valeurs au quotidien puis d'étendre cet objectif à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Parce que ces valeurs peuvent prendre un sens et une portée qui diffèrent en fonction des personnes, nous avons décidé de ne pas en donner une définition rigide, mais de les traduire de manière pragmatique en règles de comportement. C'est ainsi qu'à chacune de nos trois valeurs ont été associés des principes, applicables de façon très concrète à l'échelle individuelle et collective.

La Ténacité a été associée à l'esprit pionnier, au courage et au long terme, la Loyauté a été associée à l'honnêteté et à la coopération, et la Générosité à l'esprit d'initiative et à la considération. Cet effort de formalisation, qui a impliqué en amont un certain nombre de collaborateurs (via des entretiens

et une table-ronde), a donné lieu à la publication d'un guide "Nos valeurs en action", qui sera distribué à chacun en janvier 2018 et disponible dans le nouvel intranet. Il sera également, dès 2018, remis à tous les nouveaux arrivants.



CHARTRE SÉCURITÉ

Le capital humain étant la première ressource de l'entreprise, nous avons positionné notre charte sécurité (qui existe depuis plusieurs années) au premier niveau.

La charte sécurité fixe les orientations principales qui sont ensuite détaillées en instructions transverses (les Règles de Sécurité Universelles) et en instructions métiers (les Règles de Sécurité Spécifiques). Par ce dispositif, chacun d'entre nous, à tout niveau, peut être acteur de sa sécurité et de celle de l'ensemble des personnes dans son environnement.

LES VALEURS DE L'ENTREPRISE : UN ENGAGEMENT RÉITÉRÉ

Les chartes sécurité et de déontologie sont l'expression directe de nos valeurs : Ténacité, Loyauté, et Générosité. Celles-ci ont fait l'objet en 2017 d'une réflexion approfondie pour répondre à la question de leur mobilisation au quotidien et au service du projet de développement de l'entreprise (voir Focus).

DISPOSITIF ANTICORRUPTION

Le groupe Serge Ferrari a lancé le déploiement du dispositif anticorruption prévu par la loi Sapin 2. Un code anticorruption a été adopté le 22 janvier 2017 après consultation des instances représentatives du personnel. Il est accessible sur notre intranet et est en cours de déploiement auprès de toutes nos filiales.

La cartographie des risques anticorruption est en cours d'élaboration tout comme l'identification des personnels à risques. Les formations adaptées sont préparées en parallèle.

Un système de recueil d'alerte a également été mis en place. Le comité éthique chargé du traitement des alertes est composé de trois personnes astreintes à une obligation renforcée de confidentialité. Elles sont chargées de procéder à une instruction des faits visés par l'alerte avec, si nécessaire, le concours de toute autre direction.

Le BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne)



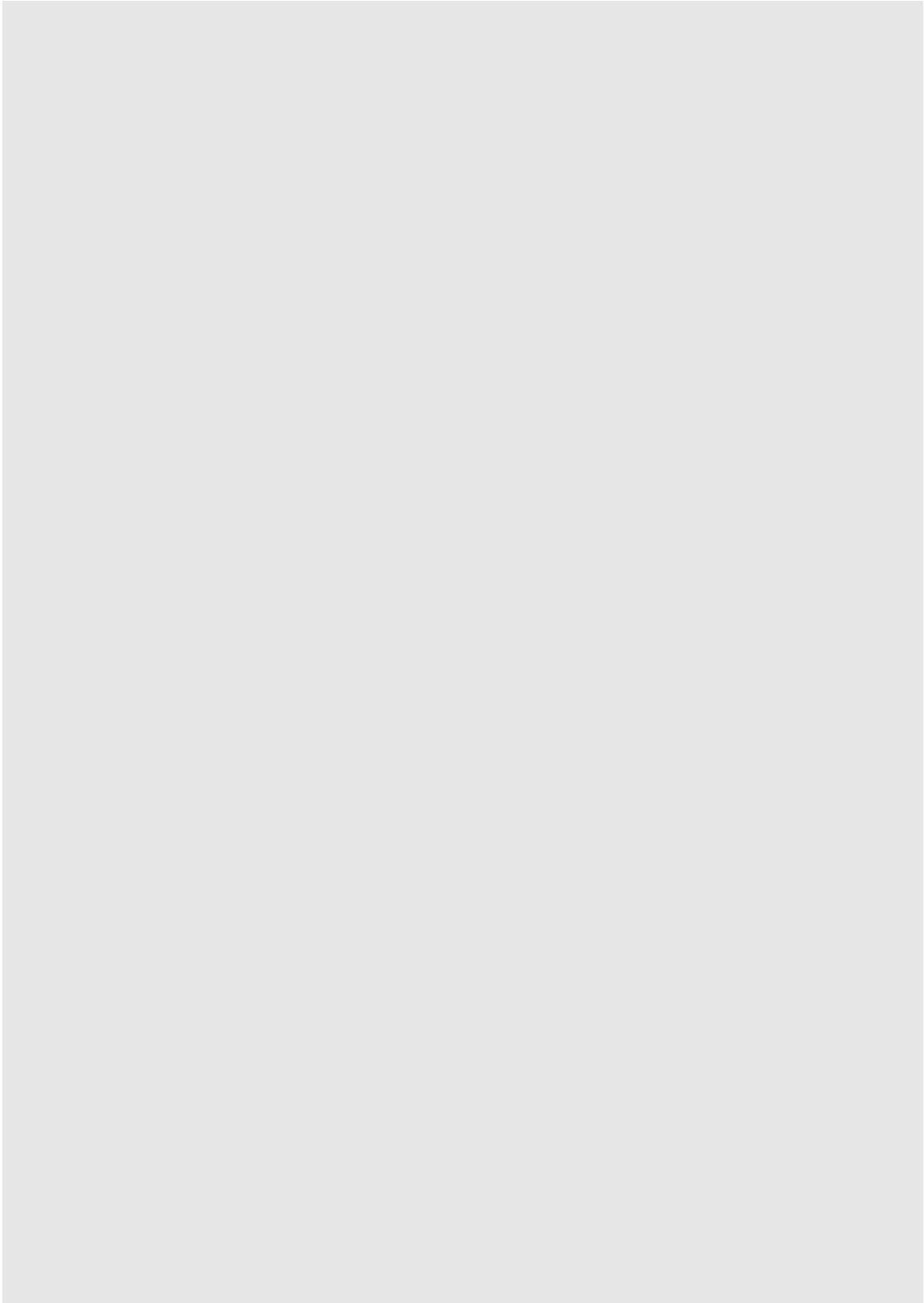












Annexes

Périmètre du reporting

Serge Ferrari Group

						
Serge Ferrari SAS (La Tour-du-Pin – France)	Glofex Group Srl (Milan – Italie)	Plastitex S.p.a (Carmignano di Brenta – Italie)	Serge Ferrari Tersuisse SA (Suisse)	Texyloop SAS (La Tour-du-Pin – France)	CI2M (La Tour-du-Pin – France)	Ferramat Tekstil (Istanbul – Turquie)
Serge Ferrari North America 1460 SW 6TH Court, Pompano Beach FL 33069 Serge Ferrari Asia Pacific Ltd. 21/F China Hong Kong Tower 8-12 Hennessy Road Wanchai – Hong Kong Serge Ferrari Shanghai Chine Serge Ferrari India Private Limited E-561, Second Floor, Palam Extension Sector 7 Dwarka, New Delhi – 110075 Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi Istanbul – Turquie Serge Ferrari Brasil Alameda Santos, 1800 - 4º andar sala 407 Cerroqueima César -01418- 200 São Paulo / SP KK Serge Ferrari Japan 1-14-18-301 Yukinoshita kamakura Kanagawa-ken Japan 248-0005 Serge Ferrari GmbH Sankt-Sebastiäus- Strasse 5 Köln 51147 Serge Ferrari Latino America Santiago du Chili.			Serge Ferrari AG (Eglisau – Suisse)	Vinyloop Ferrara Spa (Italie)		

Périmètre France et Suisse



Périmètre France



Note méthodologique

Serge Ferrari exerce des métiers différents, qui font appel à des procédés et techniques extrêmement variés : conception, production, commercialisation de matériaux composites souples.

Cette grande diversité rend plus complexe la définition, la diffusion et la stabilisation des indicateurs et le calcul et le recueil des données chiffrées. Serge Ferrari poursuit néanmoins ses efforts pour disposer de données fiables et auditable, et être en mesure de rendre compte de l'amélioration continue de sa performance en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.

1. ORGANISATION ET MÉTHODE DU REPORTING

Les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Ressources humaines, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité...) et par sites (France, Suisse, Italie...), sauf contre-indication. Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe (sauf mention spéciale dans la table de concordance ou dans le corps du texte).

La collecte des données sociales et environnementales quantitatives de ce rapport a été réalisée et agrégée au niveau du groupe grâce à nos progiciels de consolidation. Les données qualitatives ont quant à elles été collectées par l'intermédiaire d'entretiens dédiés avec des interlocuteurs internes et externes au groupe et vérifiés en interne par les Directions Générale, Ressources Humaines, QSE, Finance... Le Directeur général délégué est désigné responsable du reporting RSE au niveau du Groupe. Un comité de rédaction du rapport RSE composé des mêmes directions effectue à chaque étape d'élaboration du rapport un contrôle de cohérence des données et valide le contenu du rapport.

2. PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Les chiffres publiés dans ce rapport concernent exclusivement les sociétés consolidées en intégration globale (IG), sociétés pour lesquelles Serge Ferrari Group détient le contrôle opérationnel. Elles concernent donc les entités suivantes : Serge Ferrari Group, Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari Asia Pacific Ltd, Serge Ferrari Shanghai, Serge Ferrari India Private Limited, Serge Ferrari Tekstil Sanayi, Serge Ferrari Brasil, KK Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari North

America, Serge Ferrari GmbH, Serge Ferrari Latino America, Serge Ferrari Tersuisse SA, Serge Ferrari AG, CI2M, Texyloop SAS, Ferramat Tekstil, Giofex Group Srl, Plastitex S.p.A, Istratextum

Dès lors qu'une société entre dans le périmètre des sociétés en IG, ses données sont intégrées à hauteur de 100 % quel que soit le pourcentage de détention du capital. Ainsi, la joint-venture Vinyloop Ferrara SAP détenue à 40 % par Texyloop est exclue du périmètre RSE. Pour les cessions intervenant en cours d'exercice, les données des entités concernées ne sont pas prises en compte dans le reporting. Les acquisitions réalisées au cours de l'année ne sont pas prises en compte. Les entités concernées sont intégrées dans le périmètre social lors de l'exercice suivant et dans le périmètre environnemental deux ans après son entrée dans le Groupe. Par ailleurs, les entités juridiques incluses dans le périmètre environnemental sont celles dont l'activité est pertinente en termes d'impact environnemental (sont donc notamment exclues les activités commerciales). Seules les entités exerçant une activité industrielle et sur laquelle Serge Ferrari Group a une influence technique opérationnelle sont incluses dans le reporting.

Ainsi, la société Giofex a été intégrée cette année dans le reporting social, et les sociétés Plastitex et Istratextum, acquises en 2017, le seront l'année prochaine.

Des restrictions de périmètre peuvent être appliquées pour certains indicateurs publiés, du fait de l'absence d'informations de la part des sites situés hors France. Ces exclusions exceptionnelles sont clairement mentionnées dans le rapport ou dans la table de correspondance.

Enfin, les données collectées couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

3. PERTINENCE DES INDICATEURS RETENUS

Le choix des indicateurs pertinents a été mené par l'équipe projet du rapport : Direction Générale, Direction des Ressources Humaines et Direction QSE. La pertinence des indicateurs retenus s'apprécie au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Au vu des activités du Groupe Serge Ferrari, l'information suivante n'a pas été considérée comme matérielle et a donc été exclue de ce rapport : "Lutte contre le gaspillage alimentaire".

4. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les consommations d'énergie prennent en compte l'énergie utilisée pour le chauffage des bâtiments et les processus de production en France (La Tour-du-Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke). La donnée publiée correspond au cumul des factures sur la période concernée. Les consommations d'eau prennent en compte les usages et refroidissements. Elles sont comptabilisées selon les critères recommandés dans le cadre des analyses de cycle de vie ISO 14040-44. Ainsi les eaux de refroidissement sont considérées comme consommées. Tous les relevés d'énergie et d'eau du périmètre France et Suisse sont réalisés avec la même méthode, relevés physiques sur des compteurs ou enregistrement des factures définissant la période de consommation. Les énergies et fluides des sociétés à très faibles consommations n'ont

pas été pris en compte dans les filiales commerciales. La majorité des sites étant sous système de management ISO 14001, ces relevés sont audités annuellement. Les émissions de CO₂ correspondent à la consommation d'énergie liée aux process et à l'oxydation thermique des solvants intervenant dans le traitement des fumées des matériaux composites souples. Le bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) couvre le périmètre France et Suisse du groupe Serge Ferrari SAS. La société Serge Ferrari présente les résultats du Scope 1 et 2, et partiellement le Scope 3 (Scope 2+). Les contraintes techniques ne permettent pas d'enregistrer à ce jour toutes les données. Nous indiquerons le transport des salariés et le transport de marchandises dont le coût est supporté par Serge Ferrari. Les déchets dangereux et non dangereux correspondent aux volumes collectés sur les sites de production en France (La Tour-du-Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke). Ils sont suivis selon la classification établie par le droit communautaire. Concernant les effectifs, les salariés français relèvent du droit social français, et inversement pour les collaborateurs étrangers. Les effectifs sont comptabilisés au 31 décembre 2017. Ils comprennent des CDD, CDI, contrat de professionnalisation et d'apprentissage, portage salarial, et expatriation (expatriés, VIE). La masse salariale comprend la rémunération, les charges sociales patronales, et la participation. Le taux d'absentéisme a été calculé selon les critères suivants : les absences supérieures à 1 an sont exclues (absence pour maladie, maladie professionnelles, et AT avec arrêt). La méthode de calcul

s'appuie sur des jours ouvrés. Les accidents du travail correspondent aux accidents de service survenus en 2017, à l'exclusion des rechutes. Les différents taux sont calculés comme suit* :
Calcul du taux de gravité : les jours d'absences suite à AT supérieur à 365 jours (de date à date) ne sont pas pris en compte dans le calcul. Il en est de même pour les rechutes suite à accident.

$TF1 = \text{Nb d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000 / \text{par les heures travaillées}$
 $TF2 = \text{Nb d'accidents déclarés} \times 1\,000\,000 / \text{par les heures travaillées}$
 $TG = \text{Nb de jours ouvrés perdus pour AT} \times 1\,000 / \text{par les heures travaillées}$
Les heures de formation comprennent les e-learning dispensés par un prestataire extérieur, le CPF (Compte Personnel de Formation), les formations présentielles, les formations éligibles et non éligibles, et les formations internes et externes.

Le taux d'emploi des handicapés s'appuie sur le nombre de personnes employées au 31 décembre 2017.

* Nous ne prenons pas en compte le traitement des absences de longue durée et des rechutes lors de nos calculs de taux.

5. DÉMARCHE DE VÉRIFICATION EXTERNE

Les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans ce rapport, ont fait l'objet de travaux de vérification par un Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS (Lyon). Ses conclusions sont présentées à la fin du rapport, en page 64.

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs	Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %	
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
A. Politique générale en matière environnementale					
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.	Pourcentage de sites certifiés en matière d'environnement	SF Group	80 %	80 %	0
	Pourcentage de références couvertes par une ACV	SF Group	61 %	51,1 %	-16,23
	Nombre de clients ayant bénéficié d'un accompagnement d'évaluation environnementale	SF Group	7	9	28,57
	Gamme produits concernées par les FDES et EPD	SF Group	3	3	0
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Nombre de stagiaires ayant reçu une formation sur une thématique environnementale	SF Group	36	125	247,22
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Actions menées en matière de prévention des risques environnementaux et sanitaires	SF Group	—	—	—
	Pourcentage de références concernées par des indicateurs de mesure sanitaire et environnementale	SF Group	100 %	100 %	0
Montant des provisions et des garanties pour risque en matière d'environnement		France	486 152 €	486 152 €	
B. Pollution					
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Actions engagées	France et Suisse	—	—	—
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Accueil des nouveaux arrivants	France et Suisse	—	—	—

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs	Plus de détails
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
A. Politique générale en matière environnementale	
Nos sites de production français (UES France) suisses (Serge Ferrari AG) et l'unité de recyclage Vinyloop Ferrara Spa ont été certifiés ISO 14 001 en 2015. Dans le cadre de notre SMI, nous projetons le renouvellement conjoint des certifications ISO 14 001, ISO 9001 et ISO 45 001. Le service QSE a la responsabilité de coordonner le système de management de l'environnement. Des correspondants en charge de l'environnement ont été désignés au niveau de nos sites de production avec la mission de collecter les données nécessaires.	p. 83
Les nouvelles références créées n'ont pas fait l'objet de nouvelles ACV.	p. 81
Depuis 2011, 7 ACV ont été réalisées chez nos clients, à savoir : Locabri, Lafuma-Botanic, Mediamax, Roeder, Buisson Effilochage, Filature du Parc, SOCCA.	
Nous avons mis à jour des ACV, EPD (Environmental Product Declaration) et FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) des screens de protection solaire Soltis 92, 86 et 99 selon la norme européenne EN 15804 pour le Bâtiment.	
En 2017, 125 personnes ont bénéficié d'une formation ciblée sur une thématique environnementale d'où un chiffre en forte augmentation cette année. Par ailleurs, des plans d'actions concernant nos référentiels ISO 14 001 et ISO 45 001 font l'objet d'une sensibilisation et de groupes de travail pour gérer au mieux nos impacts.	
Créé en 2015, notre comité Vigi-Alerte est chargé de détecter des signaux faibles au niveau des risques sanitaires et environnementaux liés à des substances et à des technologies.	p. 87
En partenariat avec le CEA Tech de Grenoble, nous avons réalisé au premier trimestre 2017 une campagne de diagnostics et de mesures d'exposition aux nanoparticules auprès de nos opérateurs. Celle-ci n'a pas décelé de risques particuliers et a mis en évidence des mesures largement inférieures aux valeurs limites d'exposition.	
Le dispositif R+ que nous avons créé s'applique à 100 % de nos références.	p. 90
Montant de la garantie financière à constituer pour faire face aux obligations de dépollution (arrêt Métaleurop, Loi Bachelot). Serge Ferrari a choisi d'assurer ce coût progressivement à compter du 1 ^{er} juillet 2014.	
B. Pollution	
Nos sites de production n'ont aucun impact sur les sols. Néanmoins, en cas d'incendie, des procédures de rétention des eaux d'incendie ont été définies. L'eau est rejetée en l'état dans le milieu naturel, avec une élévation de température limitée à 3° C. Nos rejets dans l'air sont maîtrisés grâce à nos équipements de traitement du type RTO (oxydateur thermique régénératif).	
Le Livret Sécurité, Environnement et Énergie est remis à l'intégration des nouveaux arrivants. Une sensibilisation aux risques dans le périmètre de travail est effectuée ; elle inclut les EPI nécessaires aux activités exercées. L'accueil santé créé en 2017 par l'infirmière de santé au travail (IST) délivre des informations sur le rôle des sauveteurs secouristes du travail (SST) et sur l'emplacement des équipements de secours sur les différents sites.	p. 91

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs	Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %	
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
C. Économie Circulaire					
Prévention et gestion des déchets					
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Actions engagées	France et Suisse	—	—	—
	Quantité de déchets dangereux produits (DD en tonnes)	France et Suisse	560	563	0,54
	dont quantité de déchets dangereux valorisés (en tonnes)	France	—	382,6	—
	Quantité de Déchets non dangereux produits (DND en tonnes)	France et Suisse	2 392	2 347	-1,88
	dont quantité de Déchets non dangereux produits valorisés (en tonnes)	France	—	774,4	—
	Effluents (tonnes, COV)	France et Suisse	46,5	55,6	19,57
		France	41	48	17,07
		Suisse	5,5	7,6	38,18
	Montant des investissements dédiés à Texyloop (en M€)	SF Group	17,2	19,1	11,05
	Volume de matériaux collectés par an (en tonnes)	SF Group	529	249	-52,93
	Volume de matériaux composites recyclés par an (en tonnes)	SF Group	776	390	-49,74
Nombre d'adhérents à la charte Texyloop	SF Group	142	145	2,11	
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Information exclue	—	—	—	

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

C. Économie Circulaire

Prévention et gestion des déchets

Le tri de nos déchets DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) a fait l'objet d'un contrat spécifique avec un éco-organisme pour leur valorisation. Nous avons mené en 2017 une analyse du coût complet des déchets générés sur les sites de La Tour-du-Pin, cette étude fera l'objet d'un plan d'actions futur.

p. 85

Le volume des déchets dangereux est réparti comme suit : LTDP : 385,24 tonnes - CI2M : 0 tonne - Eglisau : 106,47 tonnes Emmenbrücke : 71 tonnes

La valorisation matière et énergétique des déchets dangereux concerne le périmètre France, soit 99,31 % du volume de déchets dangereux des sites de La Tour-du-Pin.

Le volume des déchets non dangereux représente la somme des déchets bois, palettes, carton, mandrins, DIB, ferraille, plastique, polyester. Il est réparti comme suit : La Tour-du-Pin : 1 785,9 tonnes - CI2M : 53,1 tonnes - Eglisau : 375,46 tonnes Emmenbrücke : 132,6 tonnes.

La valorisation matière et énergétique des déchets non dangereux concerne le périmètre France, soit 42,1 % du volume de déchets non dangereux des sites de La Tour-du-Pin.

La variation s'explique principalement par l'augmentation des volumes produits.

La donnée présentée correspond au montant investi depuis 1998.

p. 84

La collecte ayant débuté en 2004 et le recyclage en 2008, nous avons un stock à recycler qui explique que nous avons davantage mis l'accent sur le recyclage que sur la collecte.

L'arrêt de production du réacteur n'a pas été favorable au traitement des matériaux composites à recycler.

p. 85

Texyloop a fédéré et développe un réseau à l'échelle européenne qui collecte ses propres matériaux composites en fin de vie et / ou celles d'entreprises tierces : chutes d'atelier et matériaux usagés.

p. 84

Serge Ferrari Group, de par son activité, n'est pas concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs		Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
C. Économie Circulaire					
Utilisation durable des ressources					
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Eau (m³ x 1 000)	France et Suisse	941,8	919,8	- 2,34
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	PET, résines et autres polymères (en tonnes)	France et Suisse	12 020	12 488	3,89
	Charges + additifs (en tonnes)		2 324	2 486	6,97
	Plastifiants (en tonnes)		3 440	3 694	7,38
	Solvants (en tonnes)		1 530	1 637	6,99
	Poids produits contenant des matières agro-sourcées (en tonnes)		24,46	49	100,33
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Électricité (GWh)	France et Suisse	35,1	35,7	1,71
	Gaz (GWh PCI)	France et Suisse	21,7	23,3	7,37
	Fuel (GWh PCI)	France et Suisse	10,6	9,8	-7,55
Utilisation des sols			—	—	—
D. Changement climatique					
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (t eq. CO2) Scope 1	France et Suisse	11 041	11 483	4
	Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (t eq. CO₂) Scope 2	France et Suisse	2 102	1 929	-8,23
	Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (t eq. CO²) Scope 2+	France et Suisse	1 341	1 524	13,6
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Actions menées - Process Uniquement		—	—	—
E. Protection de la biodiversité					
Mesures prises pour développer la biodiversité			—	—	—

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

C. Économie Circulaire

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau est utilisée dans le cadre des besoins de refroidissement des outils de production et des sanitaires. Par ailleurs, les activités de production du Groupe étant basées en Europe, aucune contrainte en termes d'approvisionnement n'a été constatée à ce jour.

Parmi les charges et additifs figurent les adhésifs, les charges, les pigments et les stabilisants.

Cet indicateur comptabilise les solvants et les vernis. Les efforts de substitution engagés en 2017 ont fait chuter de 80 % la part des vernis contenant des substances CMR utilisés dans nos process de fabrication.

p. 86

La demande sur le marché des articles agro-sourcés nous permet d'augmenter notre production pour répondre au besoin. Cette évolution permet également de poursuivre nos développements sur ces produits.

La consommation d'énergie pour le périmètre France et Suisse est de 68,9 GWh. Elle est répartie comme suit : 41 GWh pour la France et 27,8 GWh pour la Suisse. Le Groupe Serge Ferrari n'a pas recours aux énergies renouvelables.

p. 83

Les activités du Groupe n'ont pas d'impact sur les sols et ne nécessitent pas d'excavations ou d'extractions des terres. Par ailleurs, malgré le statut d'ICPE du site de La Tour-du-Pin, aucune obligation de mesure n'est demandée.

D. Changement climatique

Nous établissons un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle du Groupe depuis 2015. Les données sont collectées et gérées à l'aide du logiciel dédié Toovalu. Le calcul du BEGES porte sur le Scope 1, le Scope 2 et partiellement le Scope 3, que nous nommons Scope2+. Nous intégrons le transport des salariés et le transport de marchandises dont le coût est supporté par Serge Ferrari.

p. 83

Nos applications (façades micro-climatiques, voiles d'ombrages urbains et toitures végétalisées) apportent des réponses techniques dans le cadre d'une élévation des températures. La légèreté et la résistance de nos produits permettent de mettre en œuvre des systèmes constructifs également allégés dans leur conception. La réalisation de ces systèmes réduit donc le besoin en matériaux et en matières premières, ce qui en amont limite l'impact lié à leur extraction.

E. Protection de la biodiversité

Nous contribuons au développement de la pisciculture à faible impact environnemental avec l'application EcoCage. Notre plan biodiversité se poursuit sur la zone humide bordant les limites de propriété (aménagement des berges, plantations).

p. 75

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs	Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %	
INFORMATIONS SOCIALES					
A. Emploi					
Effectif total et répartition des salariés par âge, par sexe et par zone géographique	Effectif total	SF Group	730	830	13,70
	Nombre de salariés travaillant en France	France	407	423	3,93
	Ancienneté moyenne	France	11,73	11,4	-2,81
	Nombre de femmes sur l'effectif total	SF Group	175	232	32,57
	Nombre d'hommes sur l'effectif total	SF Group	555	598	7,75
	Nombre de personnes affectées à des fonctions commerciales	SF Group	213	220	3,29
	Nombre de personnes affectées à des fonctions production/logistique	SF Group	426	497	16,67
	Nombre de personnes affectées à des fonctions supports	SF Group	91	113	24,18
	Répartition par tranche d'âge	France et Suisse			
	→ < 30 ans		89	94	5,62
→ de 30 à 39 ans		145	144	- 0,69	
→ de 40 à 49 ans		177	194	9,6	
→ > 49 ans		155	153	- 1,29	
Embauches et licenciements	Embauches	France et Suisse	90	66	—
	Licenciements		9	9	—
	Autres départs		37	40	—
Rémunérations et leur évolution	Masse salariale (en K€)	SF Group	44 468	50 624	13,84
	Part des salariés bénéficiant d'un système d'intéressement (en %)	France	94,59	88,42	—
	Part des salariés actionnaires de l'entreprise (en %)	France	41,52	39,2	—
	Part des salariés adhérant à un plan d'épargne retraite (en %)	France	50,1	71,4	—
	Part des salariés bénéficiant d'une mutuelle santé (en %)	France	100	99,5	—

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS SOCIALES

A. Emploi

L'effectif total se compose de la façon suivante : 423 personnes pour la France, 162 personnes pour la Suisse, 245 personnes pour les filiales.

p. 78

Le personnel féminin est plus important depuis les nouvelles acquisitions.

Les données intègrent également les collaborateurs du service maintenance.

Le Groupe Serge Ferrari se situe au-dessus de la moyenne de son secteur professionnel pour les salariés des postes des opérateurs de production/ employés (hors participation).

L'ensemble des salariés français est concerné par un système d'intéressement, mais seul le personnel appartenant à la catégorie dite "MOD" et le personnel d'encadrement de la production sont soumis à un intéressement variable dont l'évolution dépend de la performance de productivité et de qualité.

Un FCPE Serge Ferrari actionnariat a été mis en place le 28 avril 2014. Aujourd'hui 39,2 % des salariés y ont souscrit.

Un système d'épargne retraite (PERCO) a été mis en place en France le 6 décembre 2011 par voie d'avenant à l'accord de participation. Aujourd'hui 71,4 % des collaborateurs adhèrent au PERCO.

L'ensemble des salariés français dispose d'une mutuelle familiale et d'une prévoyance. L'entreprise finance également pour ses collaborateurs étrangers une assurance pour les frais de santé.

p. 90

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs		Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %	
INFORMATIONS SOCIALES						
B. Organisation du travail						
Organisation du temps de travail	Part des CDI	France et Suisse	92,4	93,7	—	
	Part des CDD en production		5,83	3,25	—	
	Part des contrats en alternance		1,77	1,88	—	
	Nombre de salariés travaillant à temps partiel	France	28	34	21,43	
Absentéisme	Taux d'absentéisme (maladies)	France et Suisse	2,85 %	3,04 %	6,67	
	Nombre de jours ouvrés perdus pour maladies		3 639	4 134	13,60	
C. Relations sociales						
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Taux de participation aux élections syndicales	France	—	—	—	
	Comité d'entreprise		—	—	—	
	CHSCT		—	—	—	
Bilan des accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts de ces accords sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Nombre d'accords signés	France	3	1	—	
D. Santé et Sécurité						
Conditions de santé et de sécurité au travail	Actions menées pour améliorer les conditions de santé et sécurité au travail	France et Suisse	—	—	—	
	Montant des dépenses engagées pour les formations santé - sécurité		France	71 670	138 207	—
			Suisse	19 463	15 295	—
Bilans des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Charte sécurité		—	—	—	
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Taux de fréquence des accidents (TF1)	France et Suisse	10,9	18,6	70,64	
	Taux de fréquence des accidents (TF2)		16,4	27,9	70,12	
	Taux de gravité des accidents		0,27	0,51	88,89	
	Nombre de maladies professionnelles		0	0	—	
	Nombre d'accidents du travail survenus avec arrêt de travail		10	18	—	

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS SOCIALES

B. Organisation du travail

Serge Ferrari tient à fidéliser ses équipes afin de conserver son savoir-faire. D'où un nombre important de CDI.

p. 90

C. Relations sociales

Les dernières élections ont eu lieu le 13 novembre 2014 (taux de participation : 72 %). Les prochaines auront lieu en 2018.

Le Comité d'Entreprise est composé de 16 personnes réparties en 3 collèges : Ouvriers et Employés ; Agents de Maîtrise ; Ingénieurs et Cadres. Le CE se réunit une fois par mois.

Le CE et les Délégués du personnel ont élu les 6 membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail le 3 décembre 2015. Le CHSCT se réunit une fois par trimestre.

En 2017, seul un accord a été signé sur les NAO.

D. Santé et Sécurité

Les Règles Spécifiques de Sécurité (RSS) sont finalisées sur La Tour-du-Pin pour l'ensemble de nos ateliers.

p. 89

Les Règles de Sécurité Universelles (RSU) sont diffusées à l'ensemble du Groupe. Des audits d'évaluation des Règles Spécifiques de Sécurité (RSS) sont prévus courant 2018. Cependant, aucun accord en matière de santé ou sécurité n'a été signé au cours de l'exercice 2017.

p. 89

Afin de consolider nos taux sur l'ensemble des unités de production (tous sites confondus), nous utilisons la méthode de calcul suivant les normes reconnues par la CARSAT. Comme mentionné dans la note méthodologique, il s'agit essentiellement de chutes, d'entorses, de coupures, fractures et contusions.

Le nombre de jours ouvrés perdus est plus important en 2017 (493 jours contre 246 en 2016) pour un nombre d'heures travaillées plus ou moins similaire.

Pas d'absence liée à des maladies professionnelles ni reconnues ni déclarées.

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs		Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %
INFORMATIONS SOCIALES					
E. Formation					
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Budget global consacré à la formation	France et Suisse	596 003 €	568 981 €	—
	Nombre total de femmes formées		62	73	—
	Nombre total d'hommes formés		287	348	—
	Nombre de formateurs internes		13	17	—
Nombre total d'heures de formations	Nombre total d'heures de formation	France et Suisse	8 406	8 625	—
	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une heure de formation dans l'année		61,7 %	71,97 %	—
F. Égalité de traitement					
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes			—	—	—
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Taux d'emploi des handicapés (% par rapport à l'effectif total)	France et Suisse	2,65	2,56	—
	Nombre d'emplois concernés		15	15	—
Politique de lutte contre les discriminations	Nombre de recrutements de jeunes de moins de 26 ans	France et Suisse	26	18	—
	Nombre de nationalités au sein du Groupe	SF Group	37	44	—
G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives					
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective			—	—	—
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession			—	—	—
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire			—	—	—
À l'abolition effective du travail des enfants			—	—	—

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS SOCIALES

E. Formation

Les formations incendie font partie des grands thèmes des actions de formation conduites en 2017. La réglementation, les techniques métiers et les formations linguistiques complètent les actions de formation visant au maintien des compétences.

p. 88

F. Égalité de traitement

Un accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été signé avec les organisations représentatives du personnel en 2015 pour une durée de 3 ans. Des accompagnements individuels ont été mis en place pour les prises de poste de manager d'équipe. Pour répondre à ses obligations réglementaires, le groupe a réalisé une étude de situation comparée entre les hommes et les femmes afin de définir les actions permettant d'atteindre des niveaux de salaires équivalents pour des postes et compétences équivalentes. Les résultats de cette étude ont été présentés pour consultation au CE.

La structuration et la formalisation de la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé sont en cours par notre infirmière de santé au travail.

p. 91

G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives

En accord avec le Principe de Respect des droits des employés, Serge Ferrari veille à établir un dialogue social transparent, sincère et respectueux avec les instances représentatives du personnel.

Le Groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire toute forme de discrimination au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin du contrat de travail.

Le Groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire tout travail forcé ou obligatoire, notamment par le dialogue avec les instances représentatives du personnel. De plus, la majorité de nos fournisseurs étant européens, le risque d'exposition au travail forcé ou obligatoire est négligeable.

Le Groupe Serge Ferrari respecte les conventions internationales relatives au respect des droits de l'enfant. Par ailleurs, les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe ne sont pas des entreprises manufacturières (elles appartiennent au secteur chimie et chimie de synthèse). À ce titre, l'exposition au risque de travail des enfants est négligeable. Par ailleurs, la majorité de nos fournisseurs sont européens.

Indicateurs et table de concordance

Indicateurs		Périmètre	Chiffres 2016	Chiffres 2017	Variation en %
INFORMATIONS SOCIÉTALES					
A. Impact territorial économique et social de l'activité de la société					
En matière d'emploi et de développement régional	Partenariats avec des organismes régionaux œuvrant en faveur de l'emploi		—	—	—
Sur les populations riveraines ou locales	Dialogue avec les associations locales pour la mise en place du Plan Biodiversité Agrion		—	—	—
B. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise					
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	Relations avec les partenaires, distributeurs, prescripteurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, actionnaires, pouvoirs publics, associations...		—	—	—
Actions de partenariat ou de mécénat	Montant consacré aux actions de mécénat (en €)	SF Group	216 700	410 431	—
C. Sous-traitance et fournisseurs					
Prise en compte dans la politique d'achats de la société des enjeux sociaux et environnementaux			—	—	—
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Recours à la sous-traitance		—	—	—
D. Loyauté des pratiques					
Actions engagées pour prévenir la corruption	Charte éthique des affaires		—	—	—
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs			—	—	—
E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme					
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme			—	—	—

Les données et chiffres
présentés dans cette partie
concernent le périmètre SF Group
sauf mention spéciale.

Éléments qualitatifs

Plus de détails

INFORMATIONS SOCIÉTALES

A Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Nous avons mis en place un certain nombre de partenariats avec des organismes régionaux œuvrant sur le terrain de l'emploi et de la formation (en alternance et continue) : Chambre de Commerce et de l'Industrie, Animation Territoriale Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin, Communauté des communes, collèges et lycées locaux (régionaux), Centre de Formation des Apprentis, DIRECCTE Rhône-Alpes (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Cepitra (Centre de perfectionnement des industries textiles Rhône-Alpes) : organisme régional de formation professionnel, Opccalia (organisme collecteur de la formation)

Nous maintenons nos engagements liés au déploiement du Plan Biodiversité Agrion, auprès de la communauté de communes (Les Vallons de la Tour), du SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre), et des associations locales (Action Bourbre Responsable). 11 K€ ont été investis en 2017 dans l'aménagement des berges du canal qui traverse une zone humide sur laquelle le site de la Tour-du-Pin est en partie implanté. Les aménagements réalisés visent à préserver les espèces protégées vivant dans ce milieu afin de contribuer à leur développement. Des réunions opérationnelles avec nos parties prenantes sont organisées au moins une fois par trimestre ; le comité de pilotage se réunit quant à lui une fois par an.

B Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Pour chaque partie prenante et en fonction des enjeux, Serge Ferrari structure le dialogue en identifiant les canaux pertinents d'information, et, le cas échéant, en mettant en place des cadres et des lieux de dialogue adaptés. Serge Ferrari est notamment membre de plusieurs associations et instituts œuvrant en faveur du Développement Durable, de la RSE et de l'économie circulaire : Association Crée, Institut de l'Economie Circulaire, Greenfacts, Institut Français pour la Performance des Bâtiments, Entrepreneurs d'Avenir.

Nos actions de mécénat ont principalement porté sur des aides sociales et sociétales suite à la catastrophe naturelle causée par l'ouragan Irma.

C Sous-traitance et fournisseurs

Notre politique d'achats est basée sur le partenariat à long terme : ainsi les 2/3 de nos achats sont réalisés auprès de fournisseurs fiables, que nous connaissons de très longue date (plus de 20 ans). Ces relations de partenariats nous permettent à la fois de maintenir la compétitivité de nos achats à long terme (analyse TCO : Total Cost of Ownership), de co-développer de nouveaux produits et de nouveaux concepts de manière collaborative (Texyloop par exemple).

Le Groupe est fortement intégré verticalement et ne recourt que très rarement à la sous-traitance. Cette intégration concerne la production mais aussi les domaines de la maintenance et de la réalisation des équipements de la production.

D Loyauté des pratiques

Le risque de corruption est globalement géré par la séparation des tâches de consommation et d'exécution assurée par la Direction des Achats. En 2016, le Groupe a formalisé et publié sa charte éthique des affaires qui explicite les principes et les règles de bonne conduite à l'attention de tous ses collaborateurs dans le monde.

p. 96 et 97

Depuis 2009, une démarche de conformité au règlement communautaire sur les substances chimiques REACH a été engagée. 32 produits utilisés dans les processus de fabrication ont été remplacés, dont 5 matières substituées en 2015 et 7 en 2016.

E Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Une étude destinée à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de la filière extractive d'antimoine a été menée en 2016. Le groupe continue d'accompagner son fournisseur pour favoriser une meilleure maîtrise d'approvisionnement de ces minerais.

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,
En notre qualité d'organisme tiers indépendant, également commissaire aux comptes de la société SERGE FERRARI GROUP, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des

procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre janvier et février 2018 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers

indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en Annexes "Note méthodologique" du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des directions concernées nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation,

politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

• au niveau d'une entité représentative que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 52 % des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et entre 49 % et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité

des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
MAZARS SAS

Pierre BELUZE
Associé

Nicolas DUSSON
Associé, Directeur Technique

Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Informations sociales : Effectif total et répartition par tranche d'âge ; Nombre de jours d'absence ; Nombre d'accidents du travail avec arrêt ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre de personnes formées.

Informations environnementales : Quantité de déchets dangereux produits ; Quantité de déchets non dangereux produits ; Consommation de gaz ; Consommation d'électricité ; Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Serge Ferrari SAS
Consommations d'énergies et quantités de déchets produites.

Ce rapport RSE a été conçu et réalisé au travers d'une démarche collaborative entre Serge Ferrari et Histoire de Comprendre. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à son élaboration en nous apportant leur expertise, leur éclairage ou leur témoignage.

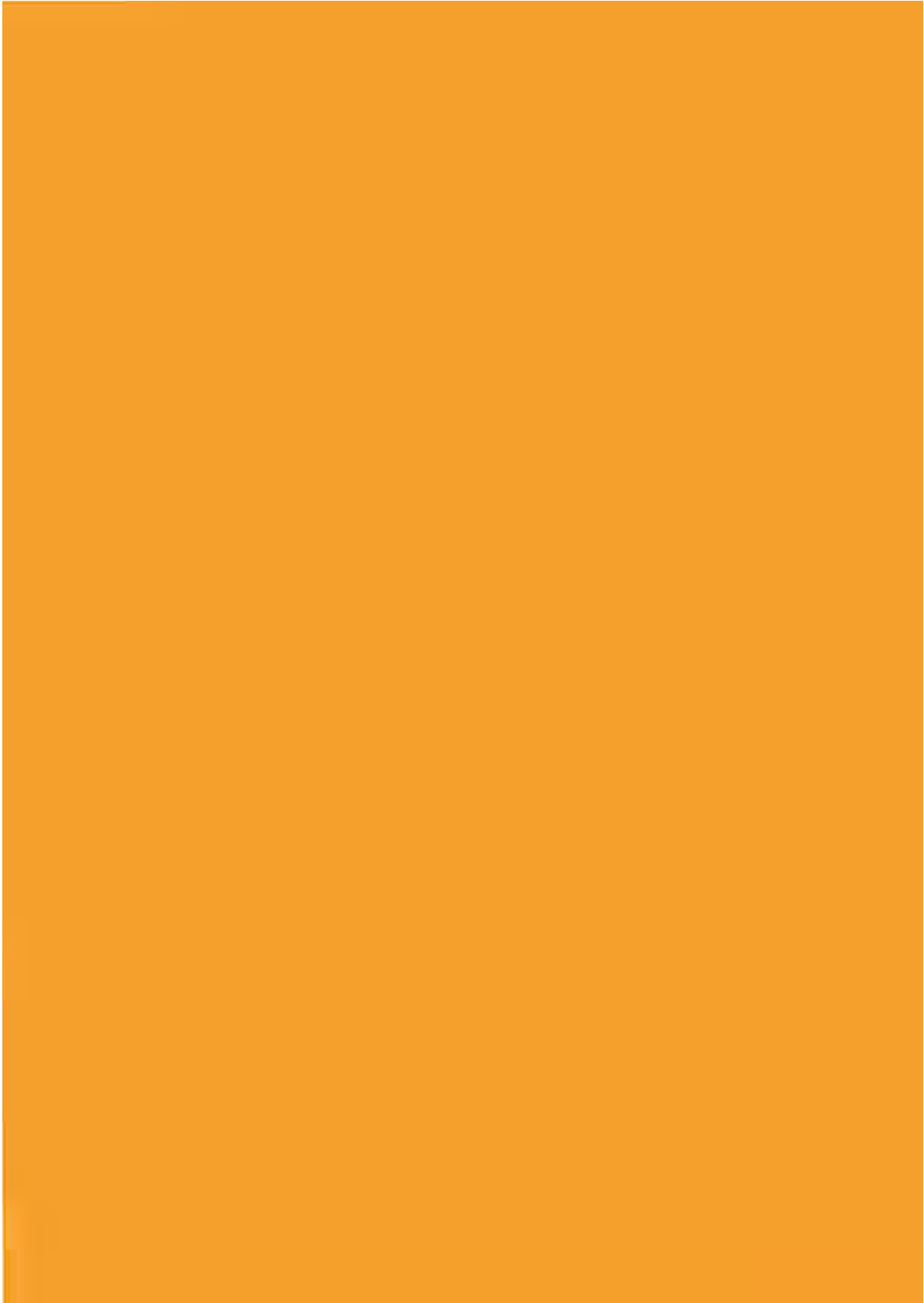
Les photos qui illustrent ce document sont issues de reportages réalisés au sein du groupe. Nous remercions chaleureusement nos collaborateurs de s'être prêtés au jeu.

Direction artistique : Atelier Marge Design.

Crédits photos :

- Nicolas Robin photographie
- © Serge Ferrari
- © DR

Publié en mars 2018.

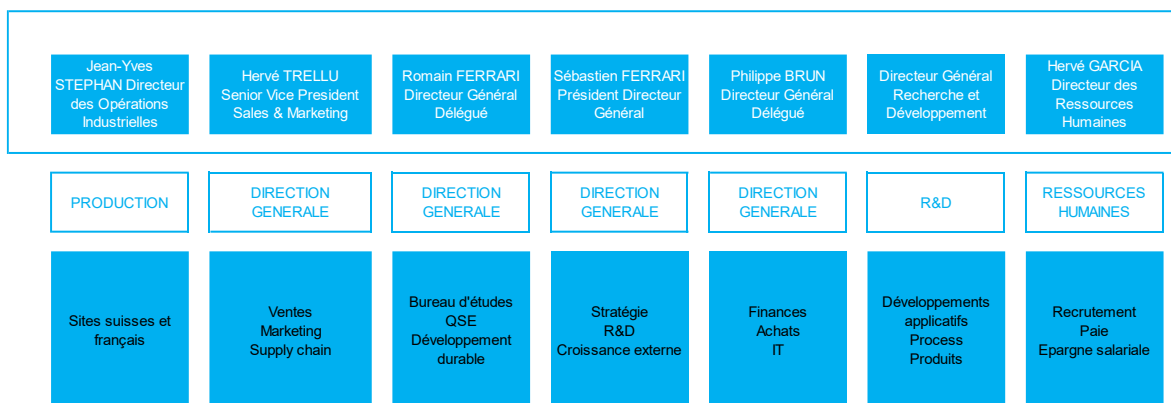


epd acv r+ sociaux er actions ac technique informati bilans

Serge Ferrari
www.sergeferrari.com
Serge Ferrari Group
Zone industrielle
La Tour-du-Pin
38110 Saint-Jean-de-Soudain

2.2. Salariés

2.2.1. Organigramme opérationnel au 1^{er} janvier 2018



La Direction Générale et le COMEX Groupe

La Direction générale met en œuvre la stratégie du Groupe, dans le cadre d'un COMEX en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques du Groupe qui se réunit deux fois chaque mois.

Outre Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI, Philippe BRUN et Hervé TRELLU, le Comité exécutif du Groupe comprend :

- Monsieur Hervé GARCIA, directeur des ressources humaines groupe, 49 ans, de nationalité française. Diplômé d'un DESS de ressources humaines, il a rejoint le groupe après avoir exercé des responsabilités au sein d'un groupe de services aux collectivités.
- Monsieur Jean-Yves STEPHAN, Directeur des Opérations industrielles, 52 ans, de nationalité française. Diplômé de l'Ecole Centrale Paris, il a rejoint le groupe en janvier 2018 après avoir exercé de nombreuses fonctions de direction générale et opérationnelle au sein de grands groupes industriels.

Le poste de Directeur général Recherche et développement sera pourvu au 2 avril 2018.

Les membres du COMEX ont la responsabilité de Directions Métiers et sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux domaines qui dépendent de leur responsabilité. Une première cartographie des risques a été réalisée à l'automne 2014, suite à l'interview d'un certain nombre de responsables opérationnels. Ce projet a fait l'objet d'un examen par le COMEX et les principaux risques ont été identifiés et partagés (cf. chapitre 1.10. sur les principaux facteurs de risques). Cette cartographie et les actions prioritaires à mettre en œuvre ont fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit. Cette cartographie des risques a été actualisée en 2016.

Le pôle ressources humaines du Groupe, qui compte 13 personnes a notamment pour mission de développer les fortes valeurs de l'entreprise, et ce dans un contexte de forte croissance des effectifs, par l'intégration de nouvelles activités ou sociétés acquises, et par la création de nouveaux postes notamment à l'international.

Cette politique de ressources humaines se traduit par la mise en œuvre des axes suivant :

■ Politique de recrutement

Le Groupe recherche l'adéquation de trois données : le bon profil, au bon poste, au bon moment. La politique de recrutement mise en œuvre vise non seulement à s'assurer que le futur collaborateur dispose non seulement des compétences attendues, mais également des aptitudes à pouvoir évoluer au sein du Groupe.

Pour rejoindre le Groupe, un collaborateur doit avoir la capacité de :

- Faire bien : adéquation profil/poste, recherche de talents,
- Se sentir bien : travail en équipe, adhésion aux valeurs, épanouissement,
- Faire mieux : réactivité, innovation.

Le taux de turn-over de l'Unité Economique et Sociale France (Nombre d'entrées + Nombre de sorties) / 2 / effectif moyen) s'établit comme suit :

	2017	2016	2015
Taux de turnover	4,2%	8,1%	5,7%

L'accroissement du taux au cours des 3 dernières années résulte des forts recrutements de commerciaux, qui n'ont pas tous été concluants. Ce point a été déterminant dans le renforcement du pôle RH, fin 2016, avec l'arrivée d'une personne dédiée à la gestion (recrutement – évaluation – mobilité) des effectifs à l'international.

■ Politique de formation

La politique de formation doit permettre d'accompagner le développement du Groupe, de transmettre le savoir-faire, de développer et d'adapter les compétences des collaborateurs, permettant ainsi d'accroître la réactivité du Groupe et de mettre en place des organisations résilientes.

Au niveau de l'Unité Economique et Sociale France, le groupe a consacré en 2016 3,0% de la masse salariale brute dans des actions de formations ayant concerné 219 salariés sur un nombre moyen de 344 salariés hors CDD.

■ Politique de rémunération

Le niveau moyen de rémunération pour un collaborateur correspondant à la classification Ouvriers et Employés de la convention collective est de près de 2 fois le SMIC. Cette politique de rémunération qui reflète la forte technicité des métiers, permet d'attirer de vrais talents, et de satisfaire ainsi la politique de recrutement.

Entre 10% et 25% de la rémunération brute totale est variable y compris pour le personnel non cadre : une prime mensuelle, calculée selon les quantités et qualités produites, répartie entre le personnel concerné. Un élément important qui permet une attention et une motivation particulière à la productivité, l'organisation et la qualité.

■ Politique de représentation sociale : syndicat autonome

Depuis plus de 5 ans, un syndicat autonome (le SSF - Syndicat Salarié Serge Ferrari) a été constitué. Soucieux de la pérennité du modèle social de l'entreprise, ce syndicat très représentatif est l'interlocuteur privilégié du Groupe dans la mise en œuvre d'actions visant à l'anticipation, la réactivité et à l'innovation dans les organisations de travail à mettre en œuvre.

Afin de sonder les effets de cette politique sur ses collaborateurs, le Groupe avait réalisé en 2013 une enquête sur le bien-être au travail par un cabinet externe, dont les résultats témoignent de la qualité des relations au sein du Groupe et de la qualité du traitement des collaborateurs. Par exemple, 74% des répondants avaient déclaré être satisfaits voire très satisfaits de leur travail, ce qui a été qualifié de « hors normes » par le cabinet chargé de la réalisation de l'étude.

Cette étude a été reconduite en 2017, sous une forme différente, auprès d'un échantillon de salariés : les conclusions et plan d'action sont en cours d'élaboration.

■ Politique d'éthique des affaires

Une charte d'éthique, élaborée en 2015 et début 2016, a reçu l'approbation du Comité d'entreprise et du CHSCT respectivement les 11 et 19 avril 2016. La Charte a pour objet de définir les principes et les règles éthiques qui s'appliquent au sein de chacune des entités du Groupe. Elle est applicable à l'ensemble des dirigeants, représentants et salariés du Groupe. Elle forme l'annexe 3 au Règlement intérieur de l'UES constituée par les sociétés du site de La Tour du Pin. Cette charte a été traduite en anglais et en allemand et a été déployée progressivement dans l'entreprise : membres du COMEX, commerciaux, acheteurs... Elle est jointe au contrat de travail de tout nouvel entrant dans l'entreprise qui en accuse réception.

La Charte d'éthique vise à traiter les situations suivantes :

- Les conflits d'intérêt ;
- Les cadeaux, invitations et avantages divers ;
- La protection des informations confidentielles et du patrimoine intellectuel ;
- La concurrence ;
- La déontologie boursière.

La charte d'éthique prévoit également un dispositif d'alerte, afin d'anticiper et de régler toute difficulté dans les plus brefs délais.

Dans le prolongement des actions prises en application de la loi Sapin 2, le groupe a adopté un Code de conduite anti-corruption, tel que recommandé par Middlednext, présenté au Comité d'entreprise de l'UES constituée par les sociétés du site de La Tour du Pin. Son entrée en vigueur, ainsi que celle de la Charte de déontologie amendée est effective au 22 janvier 2018. Ces documents figurent sur le site www.sergeferrari.com

2.2.2. Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit, étant précisé que ces totaux incluent des collaborateurs exclusifs, rémunérés par le biais de structures locales du fait de l'absence d'implantations du Groupe dans certains pays :

(effectifs fin de période)	déc-17	déc-16	déc-15	déc-14
TOTAL	830	730	638	605
COMMERCE	220	213	175	159
Commerciaux	170	170	139	122
ADV	26	21	18	18
MKG & Com	24	22	18	19
OPERATIONS	497	426	388	377
FONCTIONS SUPPORT - R&D	113	91	75	69

La progression des effectifs sur l'année résulte, pour 7 personnes, de l'intégration au 1^{er} janvier 2017, des activités de la société FERRAMAT et pour 84 personnes de la société PLASTITEX SpA et de sa filiale ISTRATEXTUM doo au 1^{er} octobre 2018.

Compte tenu de l'accord de modulation du temps de travail signé en novembre 2012 la Société peut davantage faire correspondre ses ressources internes à sa charge de travail et de ce fait, avoir un recours moindre à de l'intérim. La société recourt à l'intérim pour des situations de remplacement d'absences ou de mesure des qualifications en vue d'une embauche. Au 31 décembre 2017, le nombre d'intérimaires était de 10.

2.2.3. Participation et stock-options des administrateurs et dirigeants

Au jour d'enregistrement du présent Document de référence, la participation directe des membres du Conseil d'administration dans le capital de la Société se présente comme suit, étant rappelé qu'il n'existe par ailleurs au 31 décembre 2017 aucune valeur mobilière donnant accès au capital :

Administrateurs	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Sébastien Ferrari	104 791	0,9%	0,5%	---
Romain Ferrari	792 112	6,4%	3,6%	---
Philippe Brun	8 650	0,1%	0,0%	---
Victoire Ferrari	8 650	0,1%	0,0%	---
Karine Gaudin	240	0,0%	0,0%	---
Bertrand Neuschwander	0	0,0%	0,0%	---
Christophe Graffin	0	0,0%	0,0%	---
Carole de Chilly	0	0,0%	0,0%	---
Caroline Weber	100	0,0%	0,0%	---

Concernant MM. Sébastien FERRARI et Romain FERRARI, à leur participation directe dans le capital de la Société mentionnée dans le tableau ci-dessus, s'ajoute celle détenue indirectement à travers Ferrari Participations dont ils détiennent respectivement 58,7% et 29,3% du capital et qui elle-même détient le contrôle de la Société à hauteur de 61,8% (se référer au paragraphe 5.1.1 du présent Document de référence).

2.2.4 Participation des salariés dans le capital de la Société

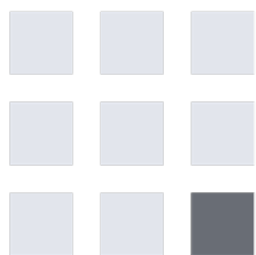
Depuis le 6 décembre 2011, les salariés de la société Serge Ferrari SAS et de l'Unité Economique et Sociale composée des sociétés Serge Ferrari SAS et Texyloop SAS, dont elle constitue le principal élément, bénéficient d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et d'un Plan d'Epargne de Retraite Collectif (PERCO) investis sur différents Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE). A l'occasion de son introduction en bourse en juin 2014, la Société a souhaité permettre un accès à son capital aux salariés de l'UES. Une augmentation de capital a été réservée aux salariés, assortie de l'abattement légal de 20% sur le prix d'émission. Un FCPE ad hoc a été institué (le FCPE Serge Ferrari Actionnariat), investi exclusivement en actions de la Société. Son fonctionnement est identique dans ses principes et ses modalités aux autres FCPE du PEE : les frais de fonctionnement sont pris en charge par Serge Ferrari SAS, les FCPE sont alimentés pour la quasi-totalité des flux, par des versements volontaires ou par le versement de la réserve spéciale de participation. Les versements volontaires font l'objet d'un abondement de la société Serge Ferrari SAS et donnent lieu à l'établissement chaque année d'un avenant entre Serge Ferrari SAS et les partenaires sociaux. Un avenant signé en avril 2016 permet aux salariés d'affecter au PEE une fraction de leurs jours de congés payés résiduels.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre d'actions SergeFerrari Group détenues par le FCPE est de 32 845 actions.

2.2.5. Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de la société Serge Ferrari SAS bénéficient d'un accord de participation depuis le 16 décembre 2004. Celui-ci a fait l'objet, le 9 avril 2010, d'un avenant en vue d'adapter ses dispositions aux modifications législatives intervenues depuis son instauration.

La société Serge Ferrari SAS n'est pas dotée, au jour d'établissement du présent Document de référence d'un accord d'intéressement au sens des dispositions prévues aux L. 3311-1 et suivants du Code du Travail.



3. Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

Gardens By the Bay - Singapore



Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des éventuelles limitations des pouvoirs du Directeur Général, des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales, ainsi que de la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le présent rapport a été communiqué au Comité d'Audit et arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 février 2018.

3.1. Les principes de gouvernance

Dans sa séance du 30 avril 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code Middlednext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration considère ce code de gouvernement d'entreprise comme adapté à l'actionnariat familial de l'entreprise : le groupe familial Ferrari détient, au 31 décembre 2017, 69,1 % du capital et 73,6% des droits de vote de la société SergeFerrari Group.

La Société applique l'intégralité des recommandations du code Middlednext : le règlement intérieur modifié au cours de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2017 en application des dispositions nouvelles du code Middlednext dans sa version 2016, est accessible sur le site www.sergeferrari.com. Le Conseil, conformément à la recommandation n°19, a procédé à l'examen des points de vigilance lors de sa réunion du 8 mars 2017 et inscrira ce point à l'ordre du jour de sa réunion du 21 juin 2018.

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 3 ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation n°9 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil compte 9 membres, dont 4 femmes et 5 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code : Mesdames Karine GAUDIN, Carole DELTEIL de CHILLY et Caroline WEBER, Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER et Christophe GRAFFIN. Un administrateur, Madame Victoire FERRARI, représente les actionnaires familiaux.

La nomination de Monsieur Bertrand CHAMMAS sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires le 17 avril 2018.

La Direction Générale est composée de Monsieur Sébastien FERRARI, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 30 avril 2014, et de Messieurs Romain FERRARI (Directeur Général Délégué, en charge de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale -CSR), Philippe BRUN (Directeur Général Délégué en charge des finances, des achats et des systèmes d'informations) et Hervé TRELLU (Directeur Général Délégué, Senior VP Sales & Marketing, en charge des ventes, du marketing, de la communication et de la supply chain). Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN sont également administrateurs de SergeFerrari Group. L'appartenance au Comité d'audit et au Comité stratégique est précisée ci-après.

La société Ferrari Participations, principal actionnaire de la Société avec 61,9% du capital n'est pas représentée directement, mais indirectement à travers Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI, respectivement Président et Directeur Général de Ferrari Participations.

Nom	Fonction	Début du mandat	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité stratégique
Sébastien FERRARI	Administrateur Président – directeur général	25 avril 2016	AGOA 2020 CA 2020		Président
Karine GAUDIN	Administrateur	25 avril 2016	AGOA 2019	Présidente	
Victoire FERRARI	Administrateur	29 avril 2015	AGOA 2018	Membre	
Bertrand NEUSCHWANDER	Administrateur	20 avril 2017	AGOA 2020		Membre
Romain FERRARI	Administrateur	20 avril 2017	AGOA 2020 CA 2020		Membre
Philippe BRUN	Directeur Général Délégué Administrateur	29 avril 2015	AGOA 2018 CA 2018		
Christophe GRAFFIN	Administrateur	25 avril 2016	AGOA 2018	Membre	
Carole DELTEIL CHILLY	de Administrateur	20 avril 2017	AGOA 2020		
Caroline WEBER	Administrateur	20 avril 2017	AGOA 2020	Membre	

Pour la première période de 3 années à compter du 30 avril 2014, le renouvellement des administrateurs est intervenu par tiers tous les ans et par tirage au sort, conformément à la recommandation n°9 du code Middledenext. C'est ainsi que le renouvellement des mandats de Madame Victoire FERRARI et de Monsieur Philippe BRUN ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2015 et approuvé par celle-ci. L'Assemblée Générale du 25 avril 2016 a, dans le même cadre, renouvelé pour une durée de 3 années le mandat de Madame Karine GAUDIN et de Monsieur Sébastien FERRARI. Les mandats de Messieurs Romain FERRARI et Bertrand NEUSCHWANDER ont été renouvelés suite à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2017. Pour la suite, les renouvellements s'effectueront selon les conditions de l'article 14 des statuts par ancienneté de nomination.

Indépendance des administrateurs

La recommandation n°3 du code Middledenext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration comptait, au 28 février 2018, cinq membres indépendants sur 9.

	Sébastien FERRARI	Karine GAUDIN	Victoire FERRARI	Bertrand NEUSCHWANDER	Romain FERRARI	Philippe BRUN	Christophe GRAFFIN ⁽¹⁾	Carole DELTEIL de CHILLY	Caroline WEBER
1- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
2- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
4- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
5- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Six administrateurs sont qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant

1) coopté administrateur à la demande de bpfirance. bpfirance (via OSEO) a consenti en février 2013 à des sociétés du Groupe un prêt à taux zéro pour l'innovation pour un montant de 1 000 milliers d'euros, ainsi qu'une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, l'en-cours de ces prêts et subventions s'élevait à 313 milliers d'euros. Compte tenu de leur nature et de leur montant, ces prêts et subventions ne conféraient pas à bpfirance la qualité de « banquier significatif » de SergeFerrari Group pendant la durée du mandat de bpfirance, du 18 mars au 9 décembre 2015.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation n°8 du code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

Sébastien FERRARI, né en 1959, de nationalité française,



Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)
Administrateur et Président-Directeur Général

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Sébastien FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014, puis nommé en tant que Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 30 avril 2014.

Le mandat de Monsieur Sébastien FERRARI a fait l'objet d'un vote au cours de la seconde Assemblée Générale tenue le 25 avril 2016 au cours de cette première période de 3 années. En conséquence, le mandat de Monsieur Sébastien FERRARI arrivera à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2019 pour statuer sur les comptes annuels de 2018.

Sébastien FERRARI a rejoint l'entreprise familiale dès 1980, pour prendre en charge le développement du marketing et de l'international. Il a été membre du Conseil de Surveillance de Banque de Vizille (devenue CM-CIC Capital Finance, qui détient CM-CIC Investissement) de 2002 à 2011.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Romain FERRARI (frère) – Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

Victoire FERRARI (fille) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe

Président de Serge Ferrari North America

Sole Director de Serge Ferrari Asia Pacific

Director de KK Serge Ferrari Japon

Représentant de Ferrari Participations, Président de Serge Ferrari sas

Représentant de Ferrari Participations, Président de Taxyloop

Président de Serge Ferrari Tersuisse en tant que représentant de Ferrari Participations

Président de Serge Ferrari AG

Président de Serge Ferrari Brasil

Chairman of the Board of Directors de la société Serge Ferrari India Private Limited

Président de Serge Ferrari Shanghai Co

Président de Serge Ferrari Deutschland GmbH

Président de Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Président de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Administrateur de GIOFEX Group srl

Président de Plastitex SpA

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Gérant de la SCEA Malherbe

Président de Ferrari Participations

Président de FERRIMMO

Président de Immobilière Ferrari

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Karine GAUDIN, née en 1966, de nationalité française,



Adresse professionnelle : c/o Norimagerie 1-3 Chemin du Penthod - 69300 Caluire et Cuire

Biographie et expertise

Karine GAUDIN, après l'école de commerce Audencia et un DESS en Stratégie à Dauphine, rejoint EY pour des missions de commissariat aux comptes à Paris puis à Lyon. Elle y valide son diplôme d'Expertise Comptable en rédigeant son mémoire sur la structuration de la démarche commerciale dans les cabinets d'audit, dimension qu'elle développe chez EY au niveau local à Lyon puis en national. Elle rejoint ensuite Germain & Maureau, cabinet de conseil en Propriété Intellectuelle, en tant que Secrétaire Général, puis LAMY LEXEL Avocats Associés en tant que Directeur général salariée. En mai 2015 Karine rejoint Coved, filiale de Saur puis Paprec, en tant que directrice de l'Innovation où elle intervient sur plusieurs projets transversaux, incluant l'invention d'un nouveau concept de déchèterie. Depuis février 2018, elle dirige Norimagerie, une société de radiologie d'une centaine de personnes qu'elle accompagne plus particulièrement sur les enjeux de la transformation numérique.. Depuis plusieurs années, Karine GAUDIN s'investit également dans les réseaux féminins pour aider à la mise en valeur des femmes dans leur cadre professionnel.

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Karine GAUDIN a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2016. Le mandat de Madame Karine GAUDIN arrivera à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2019 pour statuer sur les comptes annuels de 2018.

Madame Karine Gaudin préside le comité d'audit du Groupe.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Administrateur de THERMADOR GROUPE (Euronext Paris – Compartiment C - FR0000061111 THEP)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Victoire FERRARI, née en 1985, de nationalité française,



Adresse professionnelle : 95 clos de la Haute Corniche 74700 Sallanches
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Victoire FERRARI a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2015. Le mandat de Madame Victoire FERRARI arrivera à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de 2017.

Madame Victoire FERRARI est membre du Comité d'audit du groupe.

Biographie et expertise

Victoire FERRARI, titulaire d'un mastère ECE en marketing international, est Marketing Associate chez Expedia Group (Genève).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Sébastien FERRARI (père) Administrateur et Président Directeur Général de SergeFerrari Group
Romain FERRARI (oncle) Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Victoire & Nous (gérante) – Hors Groupe

Bertrand NEUSCHWANDER, né en 1962, de nationalité française



Adresse professionnelle : c/o GROUPE SEB – Campus SEB – 112, Chemin du Moulin Carron – CS 90229 – 69134 ECULLY Cedex France
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2017. Le mandat de Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2020 pour statuer sur les comptes annuels de 2019

Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER est membre du Comité stratégique et Président du Comité des nominations et des rémunérations.

Biographie et expertise

Bertrand NEUSCHWANDER est Directeur Général Délégué du Groupe SEB depuis 2014. Ingénieur INA Paris-Grignon et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Bertrand NEUSCHWANDER a débuté sa carrière chez Arthur Andersen & Cie, puis Apax Partners & Cie. Il a ensuite été Président-directeur général du Groupe Aubert, puis Directeur Général du Groupe Devanlay-Lacoste. En 2010, il rejoint le Groupe SEB en tant que Directeur Général Adjoint, en charge des activités du Groupe. En 2011, il prend la Présidence de la société Seb Alliance, structure d'investissement du Groupe SEB dans les start-ups à fort contenu technologique.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Directeur général délégué de SEB SA (France) - Euronext Paris Compartiment A - FR0000121709
Président de SEB Alliance (SAS – France)
Administrateur de SEB Denmark A/S (Danemark)
Administrateur de Tefal OBH Group AB (Suède)
Administrateur de Groupe SEB Norway (Norvège)
Administrateur de Groupe SEB Finland Oy (Finlande)
Administrateur de Zhejiang Supor Co Ltd (Chine)
Administrateur Husqvarna AB (Suède)
Président du Conseil de surveillance de WMF (Allemagne)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (tous hors Groupe)
Membre du Directoire de Devanlay SA
Administrateur de Orosdi
Administrateur de Maharaja

Romain FERRARI, né en 1960, de nationalité française,



Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)

Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Romain FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2017. Le mandat de Monsieur Romain FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2020 pour statuer sur les comptes annuels de 2019.

Biographie et expertise

Romain FERRARI est diplômé du brevet d'Officier Polyvalent de la Marine Marchande. De 1985 à 1990 il exerce le métier d'ingénieur au sein d'une filiale de Technip avant de rejoindre l'entreprise familiale en 1990, pour prendre en charge la responsabilité des process et projets industriels et de développement durable.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Sébastien FERRARI (frère) – Administrateur et Président - Directeur Général de SergeFerrari Group

Victoire FERRARI (nièce) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe

Vice-Président de Serge Ferrari North America

Director de KK Serge Ferrari Japon

Directeur Général de Serge Ferrari sas

Président de CI2M

Administrateur de Serge Ferrari Tersuisse

Administrateur de Serge Ferrari AG

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Directeur Général de Ferrari Participations

Directeur Général de Immobilière Ferrari

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Philippe BRUN, né en 1960, de nationalité française,



Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)

Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Philippe BRUN a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2015. Le mandat de Monsieur Philippe BRUN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de 2017.

Biographie et expertise

Philippe BRUN a rejoint SergeFerrari Group en 2011 après avoir exercé des responsabilités de direction générale et financière de sociétés cotées (IMS International Metal Service – Membre du Directoire, BOIRON – Directeur Général Délégué Adjoint). Philippe BRUN est diplômé de EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Membre du Board of Directors de Serge Ferrari North America

Administrateur de Serge Ferrari Tersuisse

Administrateur de Serge Ferrari AG

Director de Serge Ferrari India Private Limited

Director de Serge Ferrari Shanghai Co

Director de Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Director de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Geschäftsführer de Serge Ferrari Deutschland GmbH

Director de GIOFEX Group srl

Administrateur et Directeur Général de la société GIOFEX France

Geschäftsführer de GIOFEX Deutschland GmbH

Director de GIOFEX Bulgaria

Director de GIOFEX UK

Director de GIOFEX Slovakia

Administrateur de Plastitex SpA

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Adresse professionnelle : 23, rue du vieux Collonges 69660 Collonges au Mont d'Or (France)
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Christophe GRAFFIN a été coopté en tant qu'administrateur par le Conseil d'Administration du 9 décembre 2015. Cette cooptation a été soumise au vote des actionnaires et ratifiée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2016. Le mandat de Monsieur Christophe GRAFFIN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de 2017.

Biographie et expertise

Christophe GRAFFIN a exercé de nombreuses responsabilités de direction générale ou opérationnelle chez Valeo, Entelec, Pirelli Câbles et Systèmes et SONEPAR, tant en France qu'à l'international, et notamment en Asie. Christophe GRAFFIN dispose d'une expertise importante dans les transformations d'organisations (développement, croissance externe, re-engineering). Christophe GRAFFIN est diplômé de l'ENSAM et de l'ESSEC.

Monsieur Christophe GRAFFIN est membre du Comité d'audit du groupe.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)

Représentant de bpifrance au Conseil d'Administration de SergeFerrari Group (18 mars 2015 – 9 décembre 2015)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)

Président de smartINST SAS

Carole DELTEIL de CHILLY, née en 1947, de nationalité française



Adresse professionnelle : ALGOE, 9bis, route de Champagne, 69134 Ecully (France)
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Carole DELTEIL de CHILLY a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2017. Le mandat de Madame DELTEIL de CHILLY arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2020 pour statuer sur les comptes annuels de 2019.

Biographie et expertise

Psychologue de formation, Carole DELTEIL de CHILLY a commencé sa carrière dans le recrutement et le développement des ressources humaines chez Rank Xerox. Carole DELTEIL de CHILLY fonde l'activité « Executive Search » au sein du groupe de conseil en management d'Algoé en 1975, dont elle est Directrice Générale Déléguée.

Dans ce cadre, elle est membre fondateur de l'organisation internationale Stanton Chase et Managing Director pour les bureaux français de Lyon et de Paris

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Administrateur de la société Algoe

Administrateur de l'Association « Les Biennales de Lyon » en tant que membre qualifié

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)

Néant

Caroline WEBER, née en 1960, de nationalité française



Adresse professionnelle : MiddleNext. Palais Brongniart 28, place de la Bourse
75002 Paris
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Caroline WEBER a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2017. Le mandat de Madame Caroline WEBER arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2020 pour statuer sur les comptes annuels de 2019.

Biographie et expertise

Caroline WEBER a exercé des fonctions financières et/ou de direction chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame, Cars Philibert. Depuis 2007, Caroline WEBER est directrice générale de Middenext. Caroline WEBER est diplômée d'HEC et titulaire d'un DEA d'Etudes politiques et d'une licence d'anglais.

Madame Caroline WEBER est membre du Comité d'audit du groupe.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Directrice générale de Middenext
Administrateur de GL Events
Administrateur de Toupargel groupe
Administrateur de Herige
Administrateur de la Fondation d'entreprise CMA-CGM
Administrateur de European Issuers
Administrateur de Lyon Pole Bourse
Vice -présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse
Membre du comité d'orientation de Proxinvest
Membre du collège du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)
Gérante de Suka eurl

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)
Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)
Administrateur de la Société des Lecteurs du Monde
Administrateur du CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles).
Membre du conseil de surveillance de Toupargel SAS

Bertrand CHAMMAS, né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o GERFLOR, 50 cours de la République 69627 Villeurbanne Cédex

Administrateur pressenti, selon la résolution de nomination soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2018

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Bertrand CHAMMAS a été pressenti en tant qu'administrateur par le Conseil d'Administration du 28 février 2018. Cette nomination sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2018.

Monsieur Bertrand CHAMMAS a été précédemment nommé administrateur de SergeFerrari Group par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Bertrand CHAMMAS était arrivé à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016. A sa demande, le renouvellement de son mandat n'avait pas été proposé au vote de l'Assemblée générale du 20 avril 2017.

Monsieur Bertrand CHAMMAS a été administrateur et membre du Comité stratégique de la société SergeFerrari Group SA du 30 avril 2014 au 8 mars 2017.

Biographie et expertise

Bertrand CHAMMAS est président-directeur général de Gerflor depuis 2003 après 12 années chez l'équipementier Valeo à des postes de direction opérationnelle (directeur commercial/marketing et industriel) puis de direction générale. Bertrand CHAMMAS a une double formation d'ingénieur (Arts et Métiers) et de management (ISA/HEC).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Président-directeur général de Gerflor Floorings

Président de Manfloor

Président de Midfloor

Président de Topfloor

Président de Floor'in

Président de Gerflor

Président de SPM International

Président-directeur général de Gerflor Mipolam

Président-directeur général de Gerflor Polska

Président-directeur général de BCIC

Président-directeur général de Gerflor USA

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

3.1.2 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et le Direction Générale

Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des 5 dernières années.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services, à l'exception des conventions énoncées ci-après :

- La Société et ses filiales sont liées à sa société-mère Ferrari Participations par un contrat de prestation de services entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport des commissaires aux

comptes sur les conventions réglementées (se référer au paragraphe 5.1.6.2). Les mandataires sociaux perçoivent de la société une indemnité de mandat au titre de la rémunération de leur fonction de direction.

Les rémunérations perçues par les dirigeants au titre de cette convention figurent au paragraphe 3.2.2.

- La Société et ses filiales sont liées à la société FERRIMMO SAS et ses filiales par des contrats de bail aux termes desquels FERRIMMO loue à la Société et à ses filiales les bâtiments permettant la réalisation de son activité. Ces conventions ont été requalifiées en conventions réglementées au 31 décembre 2017 et soumises à l'examen du Comité d'audit et du Conseil d'administration

Ces conventions ont été soumises au dispositif de contrôle des conventions réglementées prévu par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

D'autres conventions ont été classées en conventions courantes :

- La Société est liée aux sociétés Serge Ferrari sas, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse, KK Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Asia Pacific, Serge Ferrari Brasil, Serge Ferrari India Private Ltd et Serge Ferrari Shanghai Co, par un contrat de licence de la marque « Serge Ferrari » qui a pris effet au 1^{er} janvier 2012 (ou à la date de constitution des filiales si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2012).
- La Société est liée à la société Serge Ferrari sas par une convention de gestion centralisée de trésorerie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Conflit d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés

A la connaissance de la Société, et au jour d'enregistrement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société de Mesdames Karine GAUDIN, Carole DELTEIL de CHILLY et Caroline WEBER et de Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER et Christophe GRAFFIN, administrateurs non membres du groupe familial Ferrari et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI sont en outre respectivement Président et Directeur Général de la société Ferrari Participations, actionnaire détenant plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société. Monsieur Philippe BRUN est lié à la société Ferrari Participations, société-mère de la Société, par un contrat de travail.

Les participations dans la Société détenues, directement ou indirectement par les mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 5.1.1. du présent Document de référence.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI CLOMECA, SRF, LA ROCHE et SETIMM et par la société IMMOBILIERE FERRARI SAS, détenues par certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société. En effet, ces SCI sont détenues à 100% par la société FERRIMMO, qui est elle-même détenue à hauteur de 58,7% par Sébastien FERRARI et à hauteur de 29,30% par Romain FERRARI via Ferrari Participations.

En 2014, afin de gérer cette situation de conflit d'intérêt potentiel, la Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués par ces sociétés à des sociétés du Groupe. Cette mission a conclu que les loyers pratiqués sont conformes avec les conditions de marché. (Se reporter également au paragraphe 19.1.2.4. du Document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I. 14-032). Depuis cette date, la revalorisation des loyers a suivi l'indice du coût à la construction, ou a été proportionnée aux travaux réalisés par le bailleur à la demande du locataire. En 2017, la société Serge Ferrari SAS a pris à bail un nouveau bâtiment dont le loyer annuel a été établi en référence à une expertise indépendante de loyer en valeur de marché.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à la « Prévention des conflits d'intérêts » prévoit l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le conseil d'administration peut recommander à un administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

Restrictions concernant la cession des actions

A la connaissance de la société, et au jour d'enregistrement du présent rapport, il n'existe pas d'engagement pris par des membres du Conseil d'administration concernant la cession ou la conservation de titres de la Société.

3.1.3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Sébastien FERRARI, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2014 comme plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Sébastien FERRARI est assisté dans ses fonctions par Monsieur Romain FERRARI, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (CSR), par Monsieur Philippe BRUN, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge des finances, des achats et des systèmes d'information et par Monsieur Hervé TRELLU, Directeur Général Délégué depuis le 15 septembre 2016, en charge des ventes du marketing et de la supply-chain.

En sa qualité de Président, Monsieur Sébastien FERRARI organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

Missions du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 30 avril 2014, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 30 avril 2014, en conformité avec la recommandation n°7 du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Le règlement intérieur a été amendé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 7 juillet 2017, notamment pour mise en conformité avec le code Middlednext dans sa version de septembre 2016. La version actualisée du règlement intérieur est accessible à l'adresse www.sergeferrari.bourse.com/serge-ferrari/reglement-interieur-du-ca.html.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlednext (Déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation n°2 du code Middlednext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'année 2017.

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois, se conformant ainsi à la recommandation n°5 de Midlenext. Le Président du Conseil a présidé la totalité des réunions, le taux de participation de l'ensemble des membres s'est établi à 95,5%. La marche des affaires, la situation financière du groupe, sa politique de développement et ses projets ont régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du conseil.

Le Conseil d'Administration a notamment arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2016 et revu les comptes intermédiaires au 30 juin 2017. Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du groupe. Un point d'avancement sur le plan stratégique du Groupe, notamment la segmentation et le dimensionnement des marchés, les priorités

par pays, le renforcement des effectifs commerciaux, l'évolution du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette, les projets et le suivi des acquisitions réalisées, a régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du Conseil d'Administration.

En conformité avec la recommandation n°14 du code Middlednext, le conseil a été informé et a débattu, lors de sa réunion du 8 mars 2017, des dispositions prises par les mandataires sociaux représentants du groupe familial pour faire face à une incapacité soudaine ou une vacances imprévisible. Le conseil compte en son sein Victoire FERRARI, respectivement fille et nièce de Sébastien FERRARI et de Romain FERRARI. Le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux fera l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 21 juin 2018.

Le Conseil, conformément à la recommandation n°19, a également pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext lors de sa réunion du 7 juillet 2017, et s'engage à les revoir régulièrement. Au cours de cette même réunion, le Conseil a été informé des dispositions de la Loi Sapin 2 et des actions entreprises dans le Groupe. Une information a également fait au cours de cette même réunion sur l'acquisition de la société Milton Ltd par la société Giofex UK.

Lors de sa réunion du 15 juin 2016, le Conseil d'Administration avait pris connaissance des actions mises en œuvre dans le prolongement de l'évaluation par le Conseil d'Administration de son fonctionnement et de celui de ses comités, en application des recommandations n°11 et n°4 du code Middlednext. Les éléments qui étaient soumis à l'évaluation des administrateurs portaient sur la composition du Conseil d'administration, ses réunions, l'encadrement, le fonctionnement et l'accompagnement des administrateurs, le Comité d'audit, le Comité stratégique et l'intégration de nouveaux dirigeants et administrateurs. Les critères avaient reçu une évaluation « favorable » ou « très favorable » de la part des administrateurs (les dirigeants n'ayant pas pris part à l'évaluation). Cette évaluation sera reconduite et ses résultats examinés lors du Conseil du 24 juin 2018.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les conditions de l'acquisition de 100% du capital de la société PLASTITEX SpA lors de sa réunion du 13 septembre 2017.

Au cours de sa réunion du 13 décembre 2017, le conseil a, notamment, été informé des conclusions du Comité d'audit du 27 novembre 2017 et des KAM (key audit matters) retenus par les commissaires aux comptes pour 2017. Il a été également procédé à l'examen des conventions réglementées.

La revue des points de vigilance du code Middlednext, examinée par le Conseil lors de sa réunion du 13 décembre 2016, conformément à la recommandation n°19, sera également inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 21 juin 2018.

[Direction Générale \(article 19 des statuts\)](#)

Par décision en date du 30 avril 2014, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général en nommant Monsieur Sébastien FERRARI Président-Directeur Général. Le Conseil a également procédé le 30 avril 2014, à la nomination de Messieurs Romain FERRARI et Philippe BRUN en tant que Directeurs Généraux Délégués. Le 15 septembre 2016, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de Monsieur Hervé TRELLU en tant que Directeur Général Délégué, en charge des ventes, du marketing et de la supply-chain.

La limite d'âge est fixée à 70 ans. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Le Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

[Relations avec les Actionnaires](#)

Conformément à la recommandation n°12 du code Middlednext, les dirigeants de la société s'assurent que les conditions du dialogue avec les actionnaires sont réunies. A ce titre, les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2017 représentaient 92,3% des droits de vote totaux. Si l'on exclut les droits de vote attachés aux actionnaires dirigeants, l'intégralité des résolutions présentées au suffrage des actionnaires a été approuvée par 92% ou plus des suffrages exprimés par les actionnaires minoritaires.

Les dirigeants veillent à rencontrer les actionnaires significatifs qui en expriment la demande.

Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil d'Administration

En conformité avec la recommandation n°6 du Code Middlednext, le conseil a décidé de constituer un Comité d'audit, un Comité stratégique et, à partir de 2017, un Comité des nominations et des rémunérations.

[Comité d'audit](#)

Le Comité d'audit a été institué le 30 avril 2014, à l'occasion de la première réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit se réunit de deux à quatre fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

En 2017, le Comité s'est réuni quatre fois avec un taux de présence de 100%, pour une durée comprise entre 4 et 6 heures. Le Comité d'audit comprend quatre membres, dont trois sont réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise et présentent des compétences particulières en matière comptable, financière et/ou de communication dans une entreprise cotée. Le Conseil d'Administration désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité.

Au jour d'enregistrement du présent rapport, le Comité d'audit comprend quatre membres, Mesdames Karine GAUDIN (Président et membre indépendant), Victoire FERRARI et Caroline WEBER, et Monsieur Christophe GRAFFIN.

Le Comité d'Audit entend, en sa qualité de directeur financier, le Directeur Général Délégué en charge des finances et des systèmes d'information, la Responsable des comptes Groupe et le Financial analyst en charge de l'audit interne, et tout autre salarié du Groupe dont les fonctions portent ou contribuent au contrôle interne. Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2017 :

- le 7 mars pour l'examen des comptes annuels 2016, et le compte-rendu, par les commissaires aux comptes, de leur mission sur les comptes annuels 2016 ; ;
- le 31 mai, pour examiner l'étendue des travaux d'audit à réaliser en 2017, le budget des honoraires d'audit, les procédures d'intégration au plan comptable des filiales nouvellement créées ou acquises, les modalités et le planning de mise en œuvre des nouvelles normes IFRS, l'examen du document publié par MIDDLENEXT sur l'agenda des comités d'audit ;
- le 12 septembre pour l'examen des comptes semestriels au 30 juin 2017, la présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux, le suivi des actions prises par la société dans le cadre de la Loi Sapin 2, un point d'avancement sur la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS et un point d'avancement sur l'audit des risques IT ;
- le 27 novembre 2017 pour l'examen des conventions réglementées, la revue des KAM (key audit matters) le plan de déploiement des mesures prises dans le cadre de la loi Sapin 2 et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la revue des risques IT du Groupe, l'approbation des services autres que la certification des comptes, les options comptables de clôture 2017 et le plan d'audit interne 2018.

Comité stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer aux dirigeants et actionnaires ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; la validation du projet d'entreprise à dix ans, et
- l'étude des projets de développement du Groupe, notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros, et
- l'examen des aspects patrimoniaux et actionnaires du Groupe.

Le Comité Stratégique se réunit à l'initiative de son Président ou, en cas d'empêchement, du Président de SergeFerrari Group sur un ordre du jour fixé par l'auteur de la convocation. Il se réunit en principe quatre à cinq fois par an. La convocation peut se faire par tous moyens, y compris verbalement. Le Président du Comité pourra, à titre exceptionnel et en fonction des thèmes abordés, autoriser un ou plusieurs membres du Comité à participer à une réunion par téléphone ou visioconférence. Il ne peut valablement se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou réputés présents. Les avis et recommandations du Comité seront adoptés à la majorité simple des membres du Comité présents. Le Comité stratégique rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2017 avec un taux de présence de 100%. Il est Président par Monsieur Sébastien FERRARI et comprend deux autres membres : Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER et Monsieur Romain FERRARI. Monsieur Eric VERIN, membre du Comité stratégique non administrateur, est invité à participer aux réunions de ce comité depuis sa création en 2013. Monsieur Hervé TRELLU, Directeur Général Délégué, est invité à participer aux travaux du Comité stratégique depuis le 15 juin 2016.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Le Comité est composé au moins au deux tiers d'administrateurs indépendants. Le Président du Comité des rémunérations est choisi parmi les administrateurs indépendants. Les réunions du Comité des nominations et des rémunérations se tiennent habituellement en présence du Président-Directeur Général. En revanche, celui-ci se retire lorsque l'examen de certains sujets le nécessite, notamment lors de l'évaluation de sa performance annuelle

Les principales missions du Comité des Nominations et des Rémunérations consistent à :

- Emettre un avis sur les projets de nomination par le Conseil, du Président et des Directeurs généraux proposés par le Président ;
- Formuler des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaité au sein du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil, des talents et compétences à mettre en œuvre pour accompagner le projet de développement du Groupe ;
- Examiner chaque année l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité ;
- Etablir et d'assurer le suivi des plans de succession des dirigeants et des mandataires sociaux ;
- Formuler au Conseil toute recommandation relative à l'ensemble des éléments constitutifs de la rémunération du Président, des Directeurs généraux et des membres du COMEX ainsi que sur la répartition des jetons de présence entre les administrateurs ;
- Formuler des propositions sur la mise en place et les modalités des plans de souscription, d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER et comprend deux autres membres : Madame Carole DELTEIL de CHILLY et Monsieur Sébastien FERRARI.

3.1.4. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentés ci-après :

- la structure du capital de la Société ne comporte pas de caractéristique susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de clauses figurant dans des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce ;
- aucune déclaration effectuée au titre des articles L. 233-7 et L.233-12 du Code de commerce ne fait état de participations directes ou indirectes dans le capital de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des droits de vote double pour toute action inscrite au nominatif depuis plus de 2 ans ;
- la Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui pourraient entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois années par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'art. L.225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- le Conseil d'administration bénéficie de délégations qui sont décrites au paragraphe 5.2.3. « Capital autorisé » ;
- la Société a conclu certains contrats comportant explicitement une clause de changement de contrôle. Il s'agit notamment de contrats de financement exigeant un accord préalable du contractant en cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group SA ;
- Il n'existe pas au jour d'enregistrement du présent document de référence d'accord prévoyant des indemnités spécifiques pour les membres de la Direction générale, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

3.2. Rémunérations et Avantages

3.2.1. Définition et transparence de la rémunération

La Société se conforme à la recommandation n°13 du code Middledenext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux : les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence.

Les mandataires sociaux dirigeants de SergeFerrari Group perçoivent une indemnité de mandat social. Ils ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur fonction d'administrateur.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration qui déterminent les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont les suivants :

a) rémunération fixe mensuelle liquidée sur 12 mois

b) rémunération variable annuelle, attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance :

- collectifs et quantitatifs, pour 40% au maximum du total de la rémunération variable
- individuels et quantitatifs pour 40% au maximum du total de la rémunération variable.
- Individuels et qualitatifs pour 20% au maximum du total de la rémunération variable.

Les critères individuels sont relatifs aux domaines de responsabilité propres de chacun des mandataires sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et en application des dispositions de la Loi Sapin 2 du 10 décembre 2016, les rémunérations variables sont versées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

La rémunération variable annuelle répond aux caractéristiques suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Catégorie de mandataire social	Rémunération variable maximale exprimée en % de la rémunération fixe	% de la rémunération variable octroyée en cas d'atteinte des objectifs budgétés	% de la rémunération variable octroyée en cas de dépassements de plus de 20% des objectifs budgétés
Président – Directeur Général	100%	2/3	100%
Directeur Généraux Délégués	75%	2/3	100%

Les critères quantitatifs communs retenus au titre de l'année 2018 pour les mandataires sociaux pour l'attribution de la rémunération variable sont précisés ci-dessous

- atteinte du chiffre d'affaires budget 2018
- atteinte de l'ebitda budget 2018
- atteinte du BFR budget 2018

Ces objectifs quantitatifs collectifs s'accompagnent d'objectifs quantitatifs individuels :

Monsieur Sébastien FERRARI

- Atteinte du volume de marge brute budgétée

Monsieur Romain FERRARI

- atteinte de l'équilibre économique sur filière recyclage

Monsieur Philippe BRUN

- atteinte des cash flows budgétés

Monsieur Hervé TRELLU

- atteinte du volume de marge commerciale budgétée

Ces critères peuvent également comprendre des critères qualitatifs non publics, préétablis et définis de manière précise.

c) Mise à disposition d'un véhicule de fonction

La définition de la rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015. Cette définition des rémunérations n'a pas connu d'évolution en 2017. Le Conseil d'Administration avait également apprécié, lors de cette même réunion, l'opportunité, le cas échéant, du cumul du contrat de travail et du mandat social des administrateurs mandataires sociaux, en application de la recommandation n°15 du code Middledenext. Le conseil a intégré cette disposition dans son règlement intérieur actualisé lors de sa réunion du 7 juillet 2017.

L'Assemblée générale du 17 avril 2018 se prononcera sur un montant global maximum de 160 000 euros pour les jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs non dirigeants mandataires sociaux : les jetons de présence sont exclusivement proportionnels à la participation effective aux réunions du Conseil d'Administration ou de ses comités, en application de la recommandation R10 du Code Middledenext.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société à ses mandataires sociaux.

Les contrats de travail de Messieurs Sébastien FERRARI, salarié du Groupe depuis 1980, Romain FERRARI, salarié du Groupe depuis 1990, Philippe BRUN, salarié du Groupe depuis 2011 et Hervé TRELLU, salarié du groupe depuis 2016, ont été suspendus lors de leur prise de fonction de mandataire social de Ferrari Participations et de SergeFerrari Group. Lors de sa réunion le 2 septembre 2015, la Société s'était mise en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise de Middledenext et a approuvé le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué. La Société précise que les dispositions de ces contrats de travail ne présentent aucune nature dérogatoire à celui des collaborateurs de l'encadrement (prévoyance, assurance-maladie, véhicule de fonction....). Il n'est attribué, à la prise de fonction des mandataires sociaux, aucune indemnité de prise de fonction, ni, à la cessation de ces dernières, aucune indemnité de fin de mandat social. La suppression de la suspension des contrats de travail aurait comme effet de rétablir les droits à la retraite des mandataires sociaux qui reprendraient une activité salariée, à l'issue de la cessation des fonctions d'administrateur. Les droits à la retraite des mandataires sociaux français sont identiques à ceux des autres salariés des sociétés françaises du groupe : une retraite complémentaire art 83 est à l'étude pour application en 2018 (entre 0% et 12% de la rémunération brute annuelle). Un régime de retraite supplémentaire de droit suisse a conclu lors de l'embauche de Monsieur TRELLU au 1^{er} janvier 2016, dont les principales caractéristiques sont précisées au paragraphe 3.2.2.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite visés aux recommandations 16 et 17 du code Middledenext, à l'exception des mentions ci-dessus.

3.2.2. Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux et membre du Conseil d'administration est détaillé selon les recommandations et tableaux prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014.

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont les rémunérations versées et provisionnées au titre de l'exercice concerné.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants en euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	294 585	391 004
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	---
Total	294 585	391 004
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	229 324	298 761
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	---
Total	229 324	298 761
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	254 657	311 466
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	479 600
Total	254 657	791 066
Hervé TRELLU, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	342 065	326 132
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	239 800
Total	342 065	565 932

En sus des rémunérations dues à Messieurs Sébastien et Romain Ferrari au titre de leurs fonctions dans le Groupe, le paiement de loyers (respectivement 2,94 et 2,23 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et 2017) est réalisé à des sociétés immobilières contrôlées par FERRIMMO, filiale à 100% de Ferrari Participations, actionnaire majoritaire de la Société dont le capital est détenu à 58,70% par Monsieur Sébastien Ferrari et à 29,30% par Monsieur Romain Ferrari. Se référer au paragraphe 5.1.6.1.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants en euros)

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	238 128	238 128	238 128	238 128
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	54 000	54 000	63 626	63 626
Rémunération variable annuelle	---	89 250	89 250	43 150
Rémunération variation pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	2 457	2 457	0	0
Total	294 585	383 835	391 004	344 904
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	172 008	171 619	172 059	172 059
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	54 000	54 000	63 626	63 626
Rémunération variable annuelle	---	60 200	60 200	64 500
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	3 316	3 316	2 876	2 876
Total	229 324	289 135	298 761	303 061
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	190 836	190 719	190 719	190 719
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	42 000	42 000	51 626	51 626
Rémunération variable annuelle	19 200	67 200	66 500	76 800
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	2 621	2 621	2 621	2 621
Total	254 657	302 540	311 466	321 766
Hervé TRELLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 108	300 108	268 443	268 443
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	12 000	12 000	4 000	4 000
Rémunération variable annuelle	29 957	53 689	53 689	0
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	---	---	---	---
Total	342 065	365 797	326 132	272 443

(1) Rémunération fixe au titre de prestations de management couvertes par la convention décrite au paragraphe 5.1.6.1.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la rémunération variable annuelle due au titre d'une année est versée postérieurement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tient l'année suivante. Les mandataires sociaux membres du groupe familial ont renoncé à leur rémunération variable au titre de l'exercice 2017 ; les mandataires sociaux non membres du groupe familial ont renoncé à 50% de leur rémunération variable au titre de l'exercice 2017.

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants en euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Karine GAUDIN		
Jetons de présence	24 000	16 000
Autres rémunérations	---	---
Victoire FERRARI		
Jetons de présence	24 000	14 000
Autres rémunérations	---	---
Bertrand NEUSCHWANDER		
Jetons de présence	24 000	16 000
Autres rémunérations	---	---
Bertrand CHAMMAS		
Jetons de présence	---	20 000
Autres rémunérations	---	---
Christophe GRAFFIN		
Jetons de présence	27 000	18 000
Autres rémunérations	---	---
Carole DELTEIL de CHILLY		
Jetons de présence	12 000	2 000
Autres rémunérations	---	---
Caroline WEBER		
Jetons de présence	27 000	---
Autres rémunérations	---	---
Total	138 000	86 000

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 ont été versés en janvier 2018.

Plan d'options de souscription d'actions

Il n'existe pas au jour d'enregistrement du présent document de plan d'options de souscription ou d'achats d'actions : les tableaux 4, 5, 8 et 9 prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014 ne sont donc pas reproduits.

Plan d'attribution gratuite d'actions (recommandation n°18 du code Middlednext)

Le Conseil d'Administration a approuvé en 2015 le principe d'un plan d'attribution gratuites d'actions à certains mandataires sociaux et salariés du groupe, pour un montant maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées de 200 000 actions soit 1,6% du capital pré-attribution.

Cette résolution a été approuvée par l'Assemblée générale du 25 avril 2016.

Les caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions n°1 figurent ci-après :

- Durée du plan : 30 avril 2016 – 30 avril 2018 ;
- Montant maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées : 150 000 actions (1,2% du capital pré-attribution) ;
- nombre de bénéficiaires : 10, dont 2 mandataires sociaux ;
- Période d'acquisition des actions gratuites : deux années ;
- Période de conservation des actions gratuites : une année ;
- Critères de performance utilisés pour l'attribution, seuls ou en combinaison : Chiffre d'affaires consolidé ou d'une zone géographique, marge commerciale consolidée ou d'une zone géographique, marge d'ebitda ajusté, BFR rapporté au chiffre d'affaires, free cash flows,....
- engagement des bénéficiaires : chaque bénéficiaire s'engage à conserver en compte nominatif pur, à tout moment durant sa carrière dans la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions indiquées ci-avant, un volume d'actions attribuées gratuitement correspondant à 6 mois de salaire brut
- Provenance des actions : rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225–208 et L. 225–209 du Code de commerce, et/ou, actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, et prend acte que, conformément à la loi, l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le

Président Directeur Général emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre

- Délégation au Président Directeur Général de déterminer les bénéficiaires et ou catégories de bénéficiaires.

Au 31 décembre 2016, 106 000 actions gratuites avaient été attribuées, dont 60 000 aux mandataires sociaux et 46 000 à d'autres salariés du groupe.

Au 31 décembre 2017, sur la base de la probabilisation d'atteinte des critères pré-définis, 43 507 actions seraient attribuables, dont 30 200 aux mandataires sociaux.

Les tableaux 6 et 7 prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014 sont reproduits ci-après.

Tableau n°6	Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par la société SergeFerrari Group	Actions annulées ou devenues caduques au cours de l'exercice	Actions restantes	N° et date du plan	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Dte d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Brun	20 000		20 000	n°1 / 2016	239 800	15/06/2018	15/06/2019	Performance passée individuelle (IPO 2014)
Philippe Brun	20 000	12 000	6 000	n°1 / 2016	71 940	15/06/2018	15/06/2019	Performance future individuelle et collective
Hervé Trellu	20 000	14 000	4 200	n°1 / 2016	50 358	15/06/2018	15/06/2019	Performance future individuelle et collective
Total	60 000	26 000	30 200					

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2017	Conditions d'acquisition
Philippe Brun	n°1 / 2016	Néant	
Hervé Trellu	n°1 / 2016	Néant	
Total		Néant	

Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions

Plan n°1 - 2016 / 2018

Information sur les actions attribuées gratuitement		Actions annulées ou devenues caduques	Actions restantes
Date du Conseil d'administration	15-juin-16		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	109 000		
Dont attribuées aux mandataires sociaux :	60 000	29 800	30 200
Philippe BRUN	40 000	14 000	26 000
Hervé TRELLU	20 000	15 800	4 200
Date d'acquisition (à compter de la date d'attribution)	2 ans		
Date de fin de période de conservation (à compter de la date d'attribution)	3 ans		
Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2017	71 184		
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	65 493		
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	43 507		

Les conditions de performance portent sur des critères essentiels au succès du plan de développement du groupe, et notamment l'accroissement de son activité et de sa rentabilité.

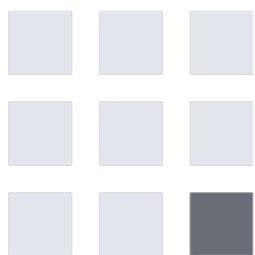
Un plan d'attribution gratuite n°2, portant sur les années 2018 et 2019, sera présenté au Conseil d'administration du 21 juin 2018. Il portera au total sur 60 000 actions gratuites.

Tableau 11 – Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien FERRARI Président Directeur Général Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2019	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Romain FERRARI Directeur Général Délégué Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2020	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Philippe BRUN Directeur Général Délégué Début de mandat : 29 avril 2015 Fin de mandat : AGOA 2018	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Hervé TRELLU Directeur Général Délégué Début de mandat : 15 septembre 2016 Fin de mandat : AGOA 2020	Oui	Oui : retraite supplémentaire. Montant versé en 2017 : 78 919 €	Non	Non

(1) contrat de travail dans la société Ferrari Participations, à l'exception de Monsieur Hervé Trellu, salarié de la société suisse Serge Ferrari AG

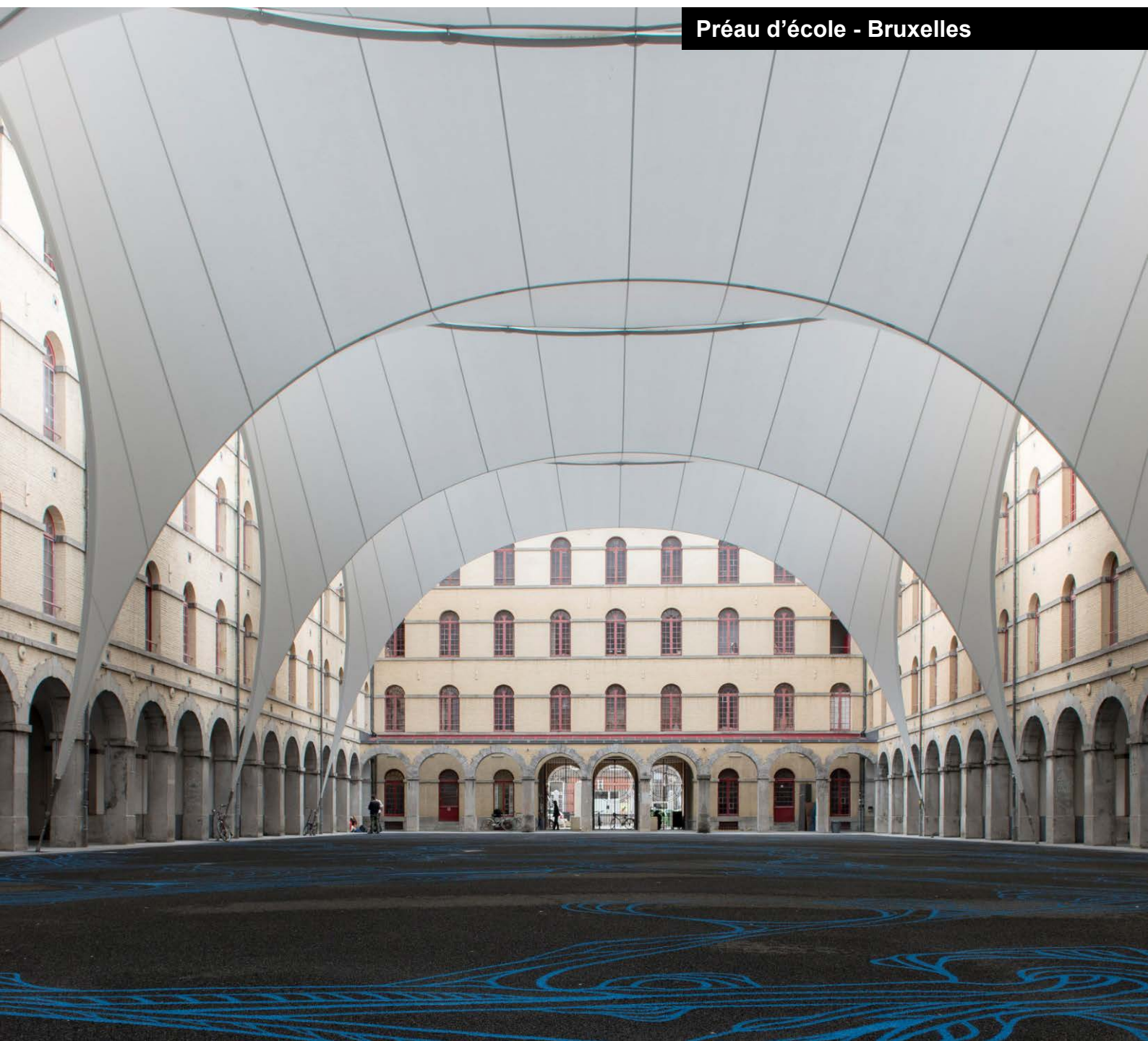
La Société n'a pas provisionné de sommes dues aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La société n'a pas accordé de primes d'arrivée, ni de départ à ces personnes. Les contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux ne contiennent pas de dispositions relatives à des indemnités de départ.



4. Informations financières et comptables

Préau d'école - Bruxelles



4.1. Informations financières sélectionnées

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS.

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Total actif	183 062	169 599
Total actifs non courants	54 588	45 169
dont Immobilisations incorporelles	11 827	7 814
dont Immobilisations corporelles	26 000	26 552
dont Actifs financiers non courants	2 009	1 974
Total actifs courants	128 474	124 430
dont stocks et en-cours	49 669	39 146
dont clients	34 661	31 593
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	35 805	48 834
Total passif	183 062	169 599
Capitaux propres	92 255	92 233
Total passifs non courants	36 678	33 472
dont dettes financières - part long terme	16 079	15 525
dont provisions et autres passifs non courants	8 254	9 297
dont Autres passifs long terme	11 373	8 367
Total passifs courants	54 129	43 892
dont dettes financières - part court terme	6 831	10 238
dont provisions et autres passifs courants	18 729	11 337

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Chiffre d'affaires	172 139	158 469
Résultat opérationnel courant	5 853	7 082
Résultat financier	(1 822)	(67)
Résultat net part du groupe	2 780	4 279

<i>Flux de trésorerie, en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Activités opérationnelles	8 142	9 015
Activités d'investissement	(14 320)	(8 966)
Activités de financement	(6384)	(666)
Variation de trésorerie sur l'exercice	(13 017)	(566)

Indicateurs de performance

Pour mesurer la performance de ses activités, SergeFerrari Group suit, notamment, trois indicateurs clés :

- la marge brute sur coûts de production standards ;
 - l'EBITDA ajusté ;
 - le besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- dont les règles de détermination sont précisées ci-après.

- La « Marge brute » est une marge brute sur coûts de production standards, déterminée comme suit :
Marge brute = Chiffre d'affaires - coûts standards de production (coût matière standard + coûts de personnel standards + frais généraux standards). La marge brute sur coûts standards dégagée sur les ventes de Matériaux composites souples est le premier indicateur de rentabilité des opérations
Les coûts standard de production (matières premières, frais de personnel et frais généraux) sont extraits de la comptabilité par centres d'activité. La somme des dépenses par nature de tous les centres d'activité correspond au montant des dépenses par nature figurant au compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17
Marge brute matériaux composites souples SF	64 787	69 150	70 077
Taux de marge brute sur chiffre d'affaires matériaux composites souples SF	46,0%	46,5%	47,0%

Le rapprochement de la marge brute sur coûts standards avec l'Etat du résultat consolidé est présenté ci-après :

	Coûts standard de production	Autres Coûts opérationnels	Total
Total coûts opérationnels	79 112	87 173	166 285
Dont Achats consommés	46 669	17 420	64 089
Dont Charges de personnel	19 976	30 509	50 485
Dont Autres coûts opérationnels	12 468	39 243	51 711
Chiffre d'affaires	149 189	22 950	172 139
Taux de marge brute sur coûts standard	47,0%		
Résultat opérationnel courant			5 853

- L' EBITDA ajusté est déterminé par** l'addition du résultat opérationnel courant, des dotations et reprises de provisions figurant aux notes 25 et 26 de l'Annexe aux comptes consolidés et de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) retraitée en impôts sur les bénéfices figurant en note 29 de l'Annexe aux comptes consolidés. Le taux d'ebitda rapporté au chiffre d'affaires est le second indicateur de rentabilité du Groupe. Sur la base du périmètre standalone et comparable avec les données historiques, le taux d'ebitda ajusté est le suivant :

en milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17
Ebitda ajusté	15 912	15 928	14 562
Taux d'ebitda ajusté sur chiffre d'affaires total	10,7%	10,1%	9,3%

- Le Besoin en fonds de roulement opérationnel est composé des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs. Le BFR opérationnel ainsi que le besoin en fonds de roulement liés aux éléments d'exploitation hors stocks, créances clients et dettes fournisseurs (i.e. dettes fiscales sociales, comptes de régularisation, créances fiscales hors impôt sur les sociétés...) forment ensemble le besoin en fonds de roulement lié à l'activité. Le BFR opérationnel constitue le premier indicateur de liquidité et d'utilisation des capitaux du groupe.

en milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17
BFR opérationnel	52 508	55 516	64 375
Taux de BFR opérationnel sur chiffre d'affaires total	35,4%	35,0%	37,4%

- Le ROCE (Return On Capital Employed) après impôts correspond au rapport exprimé par le résultat opérationnel courant après impôt sur les capitaux engagés moyens nets.

en milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17
ROCE	7,3%	6,6%	5,7%
Capitaux engagés moyens	79 905	81 684	88 454
Résultat opérationnel courant après impôt	5 811	5 354	5 020
Taux d'impôt	27,6%	24,4%	14,3%

Le ROCE est déterminé par le rapport entre :

- d'une part le Résultat opérationnel après impôt calculé en lui appliquant le taux d'impôt figurant à la note 29 de l'Annexe aux états financiers consolidés,
 - d'autre part les capitaux moyens entre l'ouverture et la clôture composés de la somme des Immobilisations incorporelles nettes, des Immobilisations corporelles nettes, des Clients nets de provisions, des Stocks nets de provisions présentés respectivement aux notes 6, 7, 11 et 12 de l'Annexe aux comptes consolidés déduction faite des fournisseurs figurant au passif du bilan consolidé.
- Sur les périodes présentées, les investissements industriels réalisés sont essentiellement des investissements de renouvellement, engagés et mis en service tout au long de l'année. Il n'existe pas d'investissement capacitaire sur la période dont la date de mise en service aurait pu impacter significativement le calcul des capitaux moyens calculés prorata temporis. Si une telle situation devait se produire à l'avenir, le calcul des capitaux engagés moyens serait modifié, et l'investissement significatif en question retenu au seul moment de sa mise en service.

- La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

4.2. Informations financières pro forma

Les variations de périmètre constituées par l'acquisition de MILTON Ltd au 1^{er} mai 2017 et de Plastitex SpA au 1^{er} octobre 2017 et de l'activité de FERRATEKS au 1^{er} janvier 2017 ne justifient pas que des comptes pro-forma doivent être établis. En année pleine, le chiffre d'affaires résultant de la consolidation de ces sociétés et ou activités devrait être de 13 millions d'euros environ, soit moins de 10% du chiffre d'affaires pré-opération.

4.3. Examen de la situation financière et du résultat

4.3.1. Activités de la société SergeFerrari Group SA

Situation et activité de la société au cours de l'exercice : analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

4.3.1.1. Evénements importants survenus en 2017

Souscription à l'augmentation de capital de la société Taxyloop SAS

Le 20 avril 2017, la Société a souscrit à une augmentation de capital réservée pour 4 350 milliers d'euros par incorporation de créances pour 1 842 milliers d'euros et versement en numéraire pour le solde. La variation de valeur des titres résultant de cette opération a été intégralement provisionnée.

Augmentation de capital de la société FERRAMAT (Turquie)

Le 19 juin 2017, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de la société FERRAMAT pour 1 167 milliers de livres turques, dans le prolongement de l'acquisition, par cette dernière, de l'activité de la société FERRATEKS, finalisée le 30 janvier 2017.

Distributions et encaissements de dividendes

La société Serge Ferrari SAS a procédé le 23 mai 2017, au versement de dividendes pour un montant de 2 509 milliers d'euros au profit de son associé unique, la société SergeFerrari Group SA.

Le 23 mai 2017, la société a mis en paiement un dividende de 0,12€ par action pour un montant total de 1 466 milliers d'euros. La société Serge Ferrari Tersuisse a procédé le 21 décembre 2017 au versement de dividendes pour un montant de 2 000 milliers de CHF au profit de SergeFerrari Group SA.

Acquisition de la société Plastitex SpA.

La société a pris le contrôle, le 1^{er} octobre 2017, de la société italienne Plastitex SpA et de sa filiale croate, la société Istratextum doo. Le premier versement du prix d'acquisition s'est élevé à 2 750 milliers d'euros. La société Plastitex SpA a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'euros et un résultat net de 0,4 million d'euros.

4.3.1.2. Activité et rentabilité

En 2017, la société a facturé à ses filiales utilisatrices de la marque « Serge Ferrari », des redevances de marque, qui constituent son chiffre d'affaires, pour un montant de 1 299 milliers d'euros contre 1 276 milliers d'euros au titre de l'année 2016. Les contrats de licence conclus avec les filiales Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Asia Pacific Ltd, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse AG et Serge Ferrari Brasil se sont poursuivis en 2017, sans modification de principe. Un contrat de licence a été conclu avec les sociétés Serge Ferrari Shanghai et Serge Ferrari India Private Ltd : le contrat ne s'est pas appliqué pour cette dernière en 2017, compte tenu du démarrage de l'activité locale dans le courant du mois de novembre 2017 seulement. Le taux de redevance appliqué en 2016 et en 2017 est de 0,8% des ventes hors groupe de chacune des sociétés concernées.

La société a dégagé en 2017 un résultat d'exploitation de - 43 milliers d'euros contre - 42 milliers d'euros en 2016.

La société a enregistré en 2017 un résultat financier de 1 547 milliers d'euros contre 2 812 milliers d'euros en 2016, en raison :

- de la perception de dividendes pour 4 238 milliers d'euros versés par la société Serge Ferrari SAS et par la société Serge Ferrari Tersuisse.
- de l'enregistrement de provisions nettes pour la dépréciation des titres et créances rattachées sur la société Taxyloop SAS pour 2 508 milliers d'euros.

Le résultat net de la société pour 2017 est un profit de 1 577 milliers d'euros contre 2 547 milliers d'euros en 2016.

4.3.1.3 Bilan et liquidité

La seule variation des fonds propres porte sur la comptabilisation du résultat 2017 et la distribution de dividendes survenue en 2017 pour 1 466 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, les capitaux propres sociaux s'élevaient à 60 643 milliers d'euros.

L'endettement brut moyen terme de la société s'établit au 31 décembre 2017 à 15 000 milliers d'euros, hors intérêts à payer (inchangé par rapport au 31 décembre 2016).

Ces emprunts sont assortis de covenants sous forme de ratios financiers basés sur les comptes consolidés établis en normes IFRS, respectés au 31 décembre 2017 et 2016.

La trésorerie de la société s'élève au 31 décembre 2017 à 15 452 milliers d'euros contre 29 158 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, 13 000 milliers d'euros étaient placés sur des comptes à terme d'une maturité inférieure à 36 mois, mobilisables sous un délai de 32 jours.

La créance nette de SergeFerrari Group sur la société centralisatrice dans le cadre de la convention de trésorerie dont la société Serge Ferrari SAS est le pivot s'élevait au 31 décembre 2017 à 1 276 milliers d'euros contre 19 874 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.3.1.4. Capital social, autocontrôle et opérations sur le titre SergeFerrari Group

Au 31 décembre 2017, le capital social était constitué de 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

La société a conclu en 2014 un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group : au 31 décembre 2017, les moyens mis à la disposition du contrat d'animation étaient de 750 milliers d'euros (inchangés par rapport au 31 décembre 2016). Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Dans ce cadre, la société détenait au 31 décembre 2017, 50 969 de ses propres actions contre 37 096 au 31 décembre 2016, soit 0,4% de son capital.

Les mouvements sur actions détenues dans le cadre du contrat d'animation sont les suivants

Nombre de titres achetés : 100 905 au cours moyen de 11,69 euros

Nombre de titres vendus : 87 032 au cours moyen de 11,83 euros.

La société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 25 avril 2016 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions également approuvé par les actionnaires. En 2017, la Société a acquis 13 970 titres au cours moyen de 11,20 euros par action portant à 71 184 le nombre d'actions détenues dans le cadre de cet objectif.

Au 31 décembre 2017, à la connaissance de la société, le capital social était détenu par :

- les membres du groupe familial Ferrari (69,2%)
- bpiFrance (5,4%)
- Salvepar (6,3%)
- CM CIC Investissement (4,8%)

Information en matière de recherche et de développement

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours des exercices 2016 et 2017.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Au 31 décembre 2017, les dettes fournisseurs s'élevaient à 34 milliers d'euros contre 65 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les créances clients nettes de provisions s'élevaient à 157 milliers d'euros contre 12 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	Art. D.441 I.-1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D.441 I.-1° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					8					14
Montant total des factures concernées ht	24	---	---	---	24	---	---	---	58	58
Pourcentage du montant total des achats ht de l'exercice	2,2%	---	---	---	2,2%					
Pourcentage du chiffre d'affaires ht de l'exercice						---	---	---	4,4%	4,4%

(B) Factures exclues du A et relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	---	---
Montant total des factures exclues	---	---

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L443-1 du code de commerce

Délais de paiement utilisés pour la calcul des retards de paiement	Délais légaux : 45 jours fin de mois	Délais légaux : 45 jours fin de mois

4.3.1.5. Activités des filiales

Activité des filiales

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2017, les filiales et participations détenues directement par SergeFerrari Group sont :

- Serge Ferrari SAS (99,78 % du capital social) – Fabrication et commercialisation de matériaux composites souples,
- TEXYLOOP SAS (100 % du capital social) – Recyclage et re-génération de matières premières
- CI2M (100 % du capital social) – Réalisation de machines spéciales
- Serge Ferrari Tersuisse (100 % du capital social) – Retordage et ourdissage de micro-câbles de PET (Suisse)
- Serge Ferrari Brasil (83,12 % du capital social) – Commercialisation (Brésil)
- VR Développement (35% du capital social), Société holding de la Société ROVITEX et de la société Rovitex Asia – Contre-collage
- SIBAC (17,53 % du capital social) – Fabrication et immobilier (Tunisie)
- MTB Group (ex-2F2BI - 5 % du capital social), société mère de la Société MTB – Conception et fabrication d'équipements de recyclage
- Giofex Group srl (51% du capital social) – société holding détentrice des titres dans les filiales du Groupe Giofex
- FERRAMAT (100% du capital social) – Distribution
- Plastitex SpA (100% du capital social) – Production et distribution de matériaux composites pour l'ameublement.

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Serge Ferrari sas

Les ventes 2017 se sont élevées à 141 703 milliers d'euros contre 139 200 milliers d'euros en 2016. Cette amélioration de l'activité est toutefois impactée par la hausse du coût des matières premières qui se traduit par un recul du résultat d'exploitation à 4 845 milliers d'euros en 2017 contre 5 825 milliers d'euros pour 2016.

La société Serge Ferrari SAS réalise les activités de conception, de fabrication et de distribution de matériaux composites souples.

TEXYLOOP

Le chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 1 110 milliers d'euros contre 1 316 milliers d'euros en 2016. Le résultat d'exploitation 2016 est une perte de 106 milliers d'euros contre un profit de 21 milliers d'euros 2016. Taxyloop a notamment comptabilisé des provisions pour dépréciation de ses stocks pour 235 milliers d'euros en 2017, contre 156 milliers d'euros en 2016

Taxyloop détient 40% du capital de la société Vinyloop Ferrara SpA : en 2017, Taxyloop a contribué à hauteur de 1 080 milliers d'euros à la recapitalisation de la société. Les titres émis à cette occasion ont été intégralement dépréciés. La perte nette pour 2017 s'est élevée à 1 133 milliers d'euros contre 1 847 milliers d'euros en 2016.

Un versement de 348 milliers d'euros aux fins de recapitaliser la société Vinyloop Ferrara SpA a été réalisé au cours du mois de janvier 2018.

CI2M

Le chiffre d'affaires de CI2M s'est élevé en 2017 à 1 536 milliers d'euros contre 1 534 milliers d'euros en 2016 pour une perte d'exploitation s'élevant de 160 milliers d'euros pour 2017 et 2016.

Le résultat net 2017 est une perte de 88 milliers d'euros contre 127 milliers d'euros pour 2016.

Serge Ferrari Tersuisse

La société Ferfils Multifils a absorbé en 2017 sa filiale Serge Ferrari Tersuisse, puis a changé sa dénomination sociale pour « Serge Ferrari Tersuisse SA ». Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2017 à 21 879 milliers de CHF contre 19 830 milliers de CHF en 2016. Serge Ferrari Tersuisse a versé en 2017 un dividende de 2 000 milliers de CHF à SergeFerrari Group SA. Le résultat net 2017 est un profit de 895 milliers de CHF contre 5 693 milliers de CHF en 2016 (versement de dividendes exceptionnels).

Serge Ferrari Brasil

Le chiffre d'affaires 2017 de Serge Ferrari Brasil est de 2 687 milliers de BRL contre 3 366 milliers de BRL en 2016. Le résultat net 2017 est de -11 milliers de BRL contre un profit de 49 milliers de BRL en 2016.

Giofex Group srl

La société a facturé en 2017 des management fees à ses filiales pour un montant de 253 milliers d'euros : le contrat de facturation de management a débuté au 1^{er} janvier 2017. Son résultat net 2017 est un profit de 10 milliers d'euros contre une perte de 44 milliers d'euros en 2016.

FERRAMAT

L'activité de la société a démarré au 1^{er} janvier 2017. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 839 milliers de TRY pour un résultat net de -50 milliers de TRY.

Plastitex SpA (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} octobre 2017 : sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2017 est de 2 458 milliers d'euros.

SergeFerrari Group détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées dont l'activité 2017 est également succinctement présentée ci-après :

Serge Ferrari North America (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 16 016 milliers d'USD en 2017 contre 15 368 milliers d'USD en 2016. Son résultat net s'établit à (113) milliers d'USD contre (535) milliers d'USD en 2016.

Serge Ferrari Asia Pacific (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 5 237 milliers d'euros contre 4 118 milliers d'euros en 2016 et son résultat net 2016 à 713 milliers d'euros contre 575 milliers d'euros en 2016.

Serge Ferrari Japan (filiale consolidée à 83,10 %)

En 2017, son chiffre d'affaires s'est établi à 348,3 millions de JPY contre 298,7 millions de JPY en 2016 et son résultat net à 19,6 millions de JPY comme en 2016.

Ferrari Latino America (filiale consolidée à 99,99 %)

Cette société n'a pas eu d'activité au cours de l'année 2017.

Serge Ferrari AG (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 30 900 milliers d'euros contre 32 380 milliers de CHF (hors produits divers) en 2016 et son résultat net 2017 est de 0,2 millier de CHF contre 0,5 millier de CHF en 2016.

Serge Ferrari India Private Ltd (filiale consolidée à 100%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 98 161 milliers de INR contre 22 188 milliers de INR en 2016 et son résultat net 2017 est de 12 384 milliers de INR en 2017 contre 656 milliers de INR en 2016. La société a démarré son activité de distribution locale en novembre 2017.

Serge Ferrari Shanghai Co (filiale consolidée à 100%)

La société a démarré son activité dans le courant de l'année 2017. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 21 919 milliers de RMB pour un résultat net de (1 444) milliers de RMB.

Serge Ferrari Tekstil (filiale consolidée à 100% - Turquie)

La société assure la promotion et la prescription des produits Serge Ferrari : elle a démarré son activité en 2017. Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 1 937 milliers de TRY pour un résultat net de 40 milliers de TRY.

Giofex Deutschland GmbH (filiale consolidée à 51%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 8 336 milliers d'euros et n'avait été consolidé que pendant 3 mois en 2016. Son résultat net 2017 est une perte de 118 milliers d'euros.

Giofex France (filiale consolidée à 51%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 6 445 milliers d'euros et n'avait été consolidé que pendant 3 mois en 2016. Son résultat net 2017 est une perte de 363 milliers d'euros.

Giofex UK (filiale consolidée à 51%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 1 365 milliers de GBP et n'avait été consolidé que pendant 3 mois en 2016. Son résultat net 2017 est une perte de 395 milliers de GBP. En 2017, la société Giofex UK a procédé à l'acquisition de la société Milton Ltd, qu'elle a absorbée.

Giofex Slovakia (filiale consolidée à 51%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 1 013 milliers d'euros et n'avait été consolidé que pendant 3 mois en 2016. Son résultat net 2017 est une perte de 2 milliers d'euros.

Giofex Bulgaria (filiale consolidée à 51%)

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 503 milliers de BGN et n'avait été consolidé que pendant 3 mois en 2016. Son résultat net 2017 est une perte de 24 milliers de BGN.

Giofex Poland (filiale consolidée à 51%)

La société a été constituée en 2016 et a démarré son activité en 2017. Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 1 115 milliers de PLN. Son résultat net 2017 est une perte de 56 milliers de PLN.

Serge Ferrari GmbH

Son chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 492 milliers d'euros. Son résultat net 2017 est un profit de 16 milliers d'euros

Istratextum doo (filiale consolidée à 100%)

Istratextum doo est une filiale à 100% de Plastitex SpA, consolidée depuis le 1^{er} octobre 2017. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé est de 866 milliers de HRK.

Intégration fiscale

SergeFerrari Group est la société mère du groupe fiscal formé avec les sociétés Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP et CI2M.

Distributions antérieures de dividendes

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, La société rappelle :

- qu'un dividende de 0,12 euro par action ouvrant droit au dividende a été mis en paiement le 23 mai 2017 au titre de la distribution des résultats de l'exercice 2016 ;
- qu'un dividende de 0,12 euro par action ouvrant droit au dividende a été mis en paiement le 23 mai 2016 au titre de la distribution des résultats de l'exercice 2015 ;
- qu'un dividende de 0,12 euro par action ouvrant droit au dividende a été mis en paiement le 21 mai 2015 au titre de la distribution des résultats de l'exercice 2014.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les dépenses réintégrées pour la détermination du résultat fiscal 2017 se sont élevées à 131 milliers d'euros.

Gouvernement d'entreprise

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux sont précisés dans le Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise au Chapitre 3 du présent document.

4.3.2. Activités consolidées du Groupe

4.3.2.1 Présentation générale et facteurs influant sur le chiffre d'affaires et sur le résultat

Le Groupe est un des acteurs de référence en matière de conception, fabrication et distribution de matériaux composites souples destinés aux domaines de l'Architecture, des Professionnels et « Consumers ». Une part significative de ses ventes repose sur la technologie industrielle du Précontraint®, conçue et développée constamment par le Groupe depuis sa mise au point il y a plus de 40 ans. Le brevet relatif à cette technologie est tombé dans le domaine public, mais le Groupe conserve un savoir-faire propriétaire dans la mesure où il conçoit et réalise les équipements de production permettant de produire les matériaux composites avec la technologie Précontraint sans laquelle la qualité et les caractéristiques techniques des matériaux ne peuvent être reproduites par un concurrent.

Le Groupe bénéficie à la fois d'un très fort degré d'intégration (des achats au recyclage du produit final) et d'un ancrage international avec des unités de production en France, en Suisse et en Italie ainsi que des filiales en France, aux Etats-Unis, au Brésil, à Hong-Kong et au Japon, en Inde depuis 2016, en Chine, en Allemagne et en Turquie depuis 2017.

Sur la période de 2011 à 2017, l'activité du Groupe et l'évolution de ses résultats ont été marquées principalement par les facteurs suivants :

- après une forte baisse du chiffre d'affaires en 2009, le groupe a connu une forte reprise de ses ventes en 2011, partiellement due au restockage de ses clients distributeurs ;
- une forte hausse des prix des matières premières initiée en 2010 et confirmée en 2011 : le prix de ces matières d'origine principalement chimique, a très sensiblement augmenté suite à l'envolée des cours du pétrole et l'effet « rareté » de certains matériaux essentiellement sourcés en Chine (antimoine). Alors que les capacités du Groupe tournaient à plein régime comme évoqué ci-dessus, l'impact de cette hausse des prix qu'il n'a pas été possible de répercuter à court terme sur les clients est venue lourdement impacter les marges du Groupe qui ont sensiblement baissé par rapport au niveau historiquement constaté sur une longue période ;
- des mesures fortes de recentrage de l'activité : pour combattre l'effet conjugué d'une reprise significative de l'activité et de la hausse des matières premières qui impactait fortement ses marges à la baisse, la direction du Groupe a pris un ensemble de mesures passant par :
 - o l'abandon de certaines lignes de produits peu ou pas rentables,
 - o la concentration de ses efforts commerciaux sur les produits les plus innovants et donc, à plus forte valeur ajoutée,
 - o des mesures de rationalisation afin de contribuer à une restauration du niveau de marge opérationnelle,
 - o la poursuite d'une politique d'innovation active pour soutenir le positionnement de l'offre sur des produits à forte valeur ajoutée d'une part et à terme, limiter l'exposition au prix des matières chimiques en travaillant sur la formulation des produits.
- le niveau d'EBITDA est revenu à partir de 2013 vers des niveaux plus conformes avec l'historique et cohérents avec les objectifs du Groupe (15% sur le périmètre historique standalone) : 12,1% en 2013 et 12,2 % en 2014. Le recul en 2015 à 10,7% résulte du fort accroissement des investissements consentis dans le cadre du plan de développement.
- les années 2014 à 2016 ont vu le Groupe reprendre son développement avec un très fort renforcement de ses équipes commerciales, ce qui a pesé sur son niveau de rentabilité avec un EBITDA 2016 à 10,1% du chiffre d'affaires consolidé.

- l'année 2017 aura été marquée par l'impact des opérations de croissance externe réalisées en 2016 et 2017 avec l'entrée dans le périmètre du Groupe, de GIOFEX Group et ses filiales au 1^{er} octobre 2016, de FERRAMAT au 1^{er} janvier 2017, de MILTON au 1^{er} mai 2017 et de Plastitex SpA au 1^{er} octobre 2017. La contribution au chiffre d'affaires consolidé 2017 est de 21,7 millions d'euros. L'année 2017 aura été également marquée par une forte hausse des matières premières, entre 5% et 15% : la société a informé ses clients en octobre 2017 que des hausses de prix de l'ordre de +3,5% seraient appliquées au 1^{er} janvier 2018. Cette pression sur les marges se traduit en 2017 par un recul de l'ebitda à 9,3% sur le périmètre standalone contre 10,1% en 2016.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé comprend pour plus de 80% du total, les revenus hors taxes provenant de la vente de matériaux composites souples Serge Ferrari et pour le solde, du chiffre d'affaires réalisé avec les ventes d'autres produits (par GIOFEX, FERRAMAT et Plastitex) et des ventes diverses (déchets d'industrie, facturation de ports, machines de production fabriquées par sa filiale CI2M et produits semi-finis comme des micro-câbles de PET), déduction faite des rabais, remises, ristournes, escomptes et ventes intragroupes.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit, dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux.

Les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère présentent des tendances de demandes différentes, principalement en raison des conditions économiques locales.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe (c'est-à-dire la croissance due à l'évolution des volumes de produits vendus et des prix de vente, hors effet de l'évolution éventuelle du périmètre de consolidation et des taux de change) dépend principalement des facteurs suivants :

- positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe par rapport à celle de ses concurrents sur ses principaux marchés qui repose notamment sur : l'étendue de son offre et de la valeur ajoutée des matériaux proposés, la conformité de ses produits avec les normes réglementaires, l'existence et le maintien de relations privilégiées avec les donneurs d'ordres et les prescripteurs (architectes, installateurs, distributeurs spécialisés), la qualité des produits et services offerts par le Groupe et la compétitivité des prix pratiqués par le Groupe ;
- potentiel de croissance et structure de chaque marché géographique sur lequel le Groupe intervient ;
- conjoncture économique locale dans la mesure où la politique commerciale consistant à concentrer ses efforts sur les produits haut de gamme peut s'avérer inadaptée dans une période de ralentissement économique.

Facteurs intervenant sur le résultat opérationnel

Achats consommés

Les achats consommés comprennent pour l'essentiel les matières premières utilisées dans les procédés de fabrication du Groupe et plus particulièrement des plastifiants, des résines PVC, des charges ignifuges, du PET et des pigments. Les autres charges sont, notamment, les coûts liés aux emballages et conditionnements.

Charges externes

Les charges externes regroupent :

- les dépenses de loyers et charges locatives des différents sites ;
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui comprennent notamment les facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre ainsi que les honoraires versés au titre de la convention de management conclue avec la holding de contrôle Ferrari Participations qui refacture l'ensemble des coûts salariaux des membres français du Comité exécutif (se reporter au chapitre 3.3 du présent Document de référence) ;
- les dépenses de transport des produits et de la logistique, dont l'évolution dépend notamment du prix du carburant et de l'efficacité des activités opérationnelles du Groupe (taux de remplissage des camions, localisation de la production et distance par rapport au site de vente...) ;
- les frais de maintenance préventive, entretien et réparations,
- les dépenses publicitaires et de marketing dont le montant est lié à la sortie de nouveaux produits nécessitant des efforts spécifiques de vente ;
- des frais d'études, recherche et documentation ;
- des frais de mission et réception résultant d'un déploiement de l'offre et d'implantations internationales ;
- ainsi que des primes d'assurances, frais postaux, frais bancaires.

Les impôts et taxes

Ils comprennent principalement la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le montant de la CVAE est retraité pour la détermination de l'EBITDA ajusté.

Les charges de personnel

Les charges de personnel regroupent le coût salarial total des effectifs salariés du Groupe. Ces charges évoluent notamment en fonction du nombre de salariés, du niveau de rémunération moyenne et de l'atteinte ou non des objectifs annuels des salariés qui conditionne le niveau des rémunérations variables.

Afin d'appréhender la masse salariale globale requise par les activités du Groupe, il y a lieu de tenir compte en plus des charges de personnel, des facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre ainsi que des honoraires versés au titre de la convention de management conclue avec la holding de contrôle Ferrari Participations qui refacture l'ensemble des coûts salariaux relatifs aux salariés français du Comité exécutif du Groupe et qui sont comptabilisés en charges externes.

Les dotations aux amortissements et provisions

Le niveau des investissements conditionne l'importance des dotations aux amortissements constatées en charges opérationnelles. Le Groupe consacre, en moyenne, environ entre 2,5% et 3% de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique. Lorsqu'ils sont rendus nécessaires par le taux d'utilisation des équipements, des investissements capacitaires viennent accroître le montant des dotations aux amortissements.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et des créances résultent :

- de la capacité du groupe à améliorer son taux de conformité de la qualité des matériaux produits, les produits présentant des défauts d'aspect devant être écoulés avec de fortes réductions de prix ;
- de l'environnement économique des pays dans lesquels le Groupe opère, qui affecte directement ses clients distributeurs et leurs clients finaux.

Les autres charges et produits courants

Il s'agit pour l'essentiel de produits divers (indemnités d'assurances, production immobilisée d'équipements ou de travaux de recherche et développement...) ou de charges diverses (pertes sur créances).

Les autres charges et produits opérationnels

Il s'agit de charges et de produits non récurrents.

Facteurs intervenant sur le résultat net du Groupe

Le coût financier de l'endettement net

Ce coût intègre le coût financier de l'endettement brut (revenus de placement minorés des charges d'intérêt) auquel est ajouté le résultat des autres produits et charges financières qui comprennent notamment le résultat de change, la variation de valeur des instruments financiers dérivés (swaps de taux en l'occurrence), les charges financières liées aux avantages au personnel ou encore les dividendes de sociétés non consolidées.

Les autres produits et charges financiers

La principale devise de facturation du groupe est l'euro (80% environ du chiffre d'affaires 2017). Les autres devises de facturations sont l'USD, le CHF et depuis 2017, le TRY (livre turque), l'INR (roupie indienne) et le RMB (remimbi chinois). Certaines de ces devises n'offrent pas de possibilités de couverture en raison de marchés des changes étroits ou contrôlés. L'impact des variations de changes, sur les résultats et sur les actifs et passifs du groupe libellés en devises peut être significatif.

L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat dans les comptes consolidés du Groupe se compose dans un premier temps des impôts sur le résultat des entités du Groupe ainsi que les éventuelles variations des positions nettes d'impôts différés au bilan du Groupe.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

Il s'agit de la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence, leur taux de détention ne permettant pas leur consolidation par intégration globale. Dans le cas d'espèce, il s'agit de la quote-part dans le joint-venture détenu conjointement avec la société INOVYN (filiale du Groupe INEOS) dans une proportion respective de 40% et 60%. Cette entité industrielle assure l'étape de re-génération des matières premières de seconde génération issues du recyclage des matériaux composites (déchets de fabrication, matériaux en fin de vie,...) conduisant à séparer fibres et PVC.

Informations sectorielles

Le Groupe est au sens de la norme IFRS 8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples et accessoires » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le Président Directeur Général et les trois directeurs généraux délégués, principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe dispose cependant d'informations sur le chiffre d'affaires et les marges brutes sur coûts standards réalisés par zone géographique et par domaine d'activité.

Le Groupe dispose en outre d'un suivi de performance au niveau de la marge commerciale par pays, laquelle s'entend de la marge brute dont sont déduits les coûts commerciaux affectables par pays. Les autres coûts opérationnels (frais de production hors coûts standard, frais généraux et de R&D) pour environ 20% des charges opérationnelles, ne sont pas affectés par pays.

La mise à disposition d'une marge brute et d'une marge commerciale ne remet donc pas en cause le caractère mono-secteur au sens d'IFRS 8.

Conformément à la norme IFRS 8, la décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans les états financiers consolidés au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cet impact se traduit par un risque lié aux aléas portant sur la conversion en euros des bilans et des comptes de résultat des filiales.

Les principales devises concernées sont le franc suisse, pays où sont localisés deux sites de production et le dollar américain qui concerne à la fois des facturations et des achats de certaines matières premières. Avec la création de filiales en Inde et en Chine, le développement des ventes au Japon et l'acquisition d'une activité en Turquie, la part du chiffre d'affaires réalisé dans la devise de ces pays devrait croître de façon sensible à partir de 2018.

Saisonnalité

La diversification des secteurs de débouchés et des zones géographiques où l'offre est commercialisée conduit à atténuer le phénomène de saisonnalité qui résulterait d'une pratique de marché locale ou régionale. Cependant, les ventes de produits de protection solaire, ou relatifs aux projets liés à l'architecture et à l'habitat, sont à l'origine plus importantes sur le 1^{er} semestre de chaque exercice que sur le second. En effet, les conditions climatiques dans l'hémisphère nord (où est concentré l'essentiel des ventes du Groupe) sont plus favorables aux travaux liés à l'architecture et à l'habitat qu'en fin d'année. La répartition des ventes entre le premier et le deuxième semestre est respectivement d'environ 53% à 55% et 47% à 45% des ventes annuelles, avec une tendance à l'atténuation depuis 2014. Cette répartition des ventes se traduit par des pointes de besoin en fonds de roulement (et donc en financement de celui-ci) entre avril et septembre.

Modifications du périmètre de consolidation

Au cours de la période présentée, aucune entrée ou sortie significative du périmètre de consolidation ne vient perturber la comparabilité des comptes qui nécessiterait l'établissement de données proforma. La variation de périmètre (ventes réalisées par les sociétés acquises pendant les 12 premiers mois suivant leur entrée dans le périmètre) résultant de l'intégration de Gioxex, FERRAMAT, Milton et Plastitex s'élève à 11,4% du chiffre d'affaires 2016.

Présentation des données comptables et financières

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe suit deux indicateurs clés : la marge brute sur coûts de production standards et l'EBITDA ajusté dont les règles de détermination sont définies ci-dessous.

Marge brute

La marge brute est une marge brute sur coûts standards, calculée comme suit :

Marge brute sur coûts de production standards = Chiffre d'affaires global - coûts standards de production (coût matière standard + coûts de personnel standards + frais généraux standards).

EBITDA ajusté

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe a retenu un EBITDA ajusté, à savoir le résultat opérationnel retraité des dotations aux amortissements et dépréciations majoré de la CVAE qui a été retraitée en impôts sur les bénéfices (charge de 709 milliers d'euros en 2017 et 706 milliers d'euros en 2016).

La direction estime que l'EBITDA ajusté est un indicateur pertinent car il mesure la performance des activités ordinaires du Groupe, sans prendre en compte l'effet des charges liées aux décaissements passés (dépréciations et amortissements), ou qui de par leur nature exceptionnelle, ne sont pas représentatives des tendances des résultats du Groupe.

Estimations et hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux IFRS, nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs ainsi que sur les charges et produits. La direction du Groupe revoit les hypothèses et les estimations de manière continue, en fonction de son expérience et en fonction d'autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement :

- aux provisions pour retraite et engagements sociaux ;
- aux autres provisions pour litiges, garanties et passifs éventuels ; et
- aux impôts différés actifs et notamment ceux relatifs aux reports en avant des déficits.

Provisions pour retraite et assimilés

Conformément aux lois et aux pratiques de chaque pays dans lequel le Groupe est présent, le Groupe participe aux régimes de retraite, aux régimes de santé et d'invalidité, et aux indemnités de fin de carrière pour les employés éligibles, anciens employés, et pour leurs bénéficiaires qui remplissent les conditions requises. Au 31 décembre 2017, le Groupe avait comptabilisé de tels engagements pour retraite en France et en Suisse.

Provisions pour litiges, garanties et charges de restructuration

Les provisions pour litiges, garanties ou autres passifs éventuels sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui probablement provoquera une sortie de trésorerie au bénéfice de tiers et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Impôts différés actifs

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs et passifs à son bilan. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans le futur, les pertes fiscales reportables en avant ou crédits d'impôt non utilisés et reportables, s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces économies d'impôts futures pourront s'imputer.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé pour autant qu'il soit probable que le Groupe puisse l'utiliser dans le futur. L'appréciation de la direction du Groupe est nécessaire pour déterminer le montant de l'actif net d'impôt pouvant être reconnu. Les prévisions des bénéfices nets imposables sont estimées sur la base du budget et d'hypothèses et modèles relatifs aux conditions du marché. Ces hypothèses et modèles peuvent avoir un impact significatif sur les montants des actifs reconnus au bilan du Groupe. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus dans les comptes du Groupe pour un montant total de 1 330 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Comptabilisation des co-entreprises

La norme IFRS 11 définit notamment le traitement comptable des partenariats dans lesquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application des nouvelles dispositions, seuls deux types de partenariats sont identifiés : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification du type de partenariat s'effectuant sur la base des droits et des obligations de chacune des parties au partenariat.

Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage en capital), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires). Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise intégralement le profit en résultat.

4.3.2.2. Activité du groupe

L'activité du Groupe a fait l'objet d'un communiqué le 30 janvier 2018 après marché et se répartit comme suit :

	4ème trimestre 2017	4ème trimestre 2016	Var.	31-déc-17	31-déc-16	Var.
(en milliers d'euros)						
Europe du Sud	12 196	11 905	2,4%	53 619	54 853	-2,2%
Wide Europe	13 362	11 871	12,6%	54 712	54 163	1,0%
Reste du Monde	11 021	9 585	15,0%	40 858	39 553	3,3%
Matériaux composites Serge Ferrari	36 579	33 361	9,6%	149 189	148 569	0,4%
Autres activités Serge Ferrari	2 227	2 367	ns	7 762	7 720	ns
Activités acquises ⁽¹⁾	6 464	3 026	ns	21 703	3 026	ns
<Ventes intra> ⁽²⁾	-1 186	-846	ns	-6 516	-846	ns
Total Chiffre d'affaires	44 084	37 908	16,3%	172 138	158 469	8,6%

⁽¹⁾ ventes réalisées par Gioxef, Ferramat, Milton et Plastitex

⁽²⁾ ventes de matériaux composites SF aux sociétés acquises Gioxef, Ferramat, Milton et Plastitex.

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 172,1 millions d'euros contre 158,5 millions d'euros en 2016. La progression de 0,4% des ventes de matériaux composites souples résulte essentiellement d'un effet mix et prix favorable, l'évolution des changes impactant défavorablement de -0,2% le chiffre d'affaires en année pleine sur 2017 dans un contexte de volumes vendus quasi stables d'une année sur l'autre.

Les ventes réalisées par les sociétés acquises forment la variation de périmètre à hauteur de leur chiffre d'affaires réalisé au cours des 12 premiers mois suivant leur entrée dans le périmètre du groupe. Ces ventes s'élèvent à 18,1 millions d'euros, les ventes réalisées par Gioxef et ses filiales à compter du 1^{er} octobre 2017 étant désormais considérées comme du chiffre d'affaire organique.

Les facturations en euros représentent 80% des ventes en 2017 contre 81% des ventes en 2016, les ventes libellées en USD 9% des ventes 2017 contre 10% des ventes 2016 et celles libellées en CHF 5% du chiffre d'affaires 2017 contre 7,3% du chiffre d'affaires 2016. Ces évolutions reflètent l'impact de l'intégration de Gioxef et de ses filiales en année pleine, dont les facturations sont à près de 90% du total, réalisées en euros. Le groupe a commencé en 2017 à facturer une partie de ses ventes en TRY (Turquie), RMB (Chine), INR (Inde) et GBP (UK).

L'évolution géographique des ventes de matériaux composites Serge Ferrari suscite les commentaires suivants :

- Europe du Sud : 53,6 millions d'euros contre 54,9 millions d'euros en 2016 (-2,2%)
Les ventes en France, premier marché du Groupe, reculent de 4% par rapport à 2016, les ventes étant stables en Italie et en Espagne. En 2016, la zone Europe du sud avait vu ses ventes progresser de +5,6% par rapport à 2015.
- Wide Europe : 54,7 millions d'euros contre 54,2 millions d'euros en 2016 (+1,0%)
Les ventes ont progressé de 11% en Allemagne et en Autriche et de 23% dans les pays Nordique. A l'inverse les ventes en Suisse ont reculé de 11% (absence de marchés liés à la sécurité en 2017) et en Turquie de 7% (moindres marchés en architecture tendue qu'en 2016).
- Reste du Monde : 40,9 millions d'euros contre 39,6 millions d'euros en 2016 (+3,3%)
Les ventes ont progressé de +2% aux Etats Unis (malgré le fort impact négatif de l'évolution de la parité EUR/USD) et de +25% au Moyen Orient (effet de rattrapage par rapport à 2016 année où les ventes avaient reculé de 34% par rapport à 2015). Les ventes progressent également de +7% en Chine et de +30% en Inde. Le chiffre d'affaires réalisé en Océanie recule en revanche de 18% par rapport à 2016, année qui avait vu une mise en place de stocks chez un nouveau distributeur.

L'évolution des ventes par domaine d'application s'est établie comme suit :

- Matériaux innovants pour l'architecture : 56,5 millions d'euros contre 58,9 millions d'euros en 2016 (-4%)
- Matériaux innovants pour les professionnels : 57,9 millions d'euros contre 54,6 millions d'euros en 2016 (+6%)
- Toiles composites Consumers : 34,8 millions d'euros contre 35,0 millions d'euros en 2017 (-0,5%)

La variation des ventes réalisées sur les activités acquises est impactée par les dates d'entrée dans le périmètre de consolidation de ces mêmes activités. La variation organique du chiffre d'affaires du sous-groupe Gioxef est de +9% en 2017

vs 2016. Les ventes réalisées par FERRAMAT ont connu une croissance de 48%. Plastitex SpA contribue à hauteur de 2,4 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe en 2017.

4.3.2.3. Rentabilité

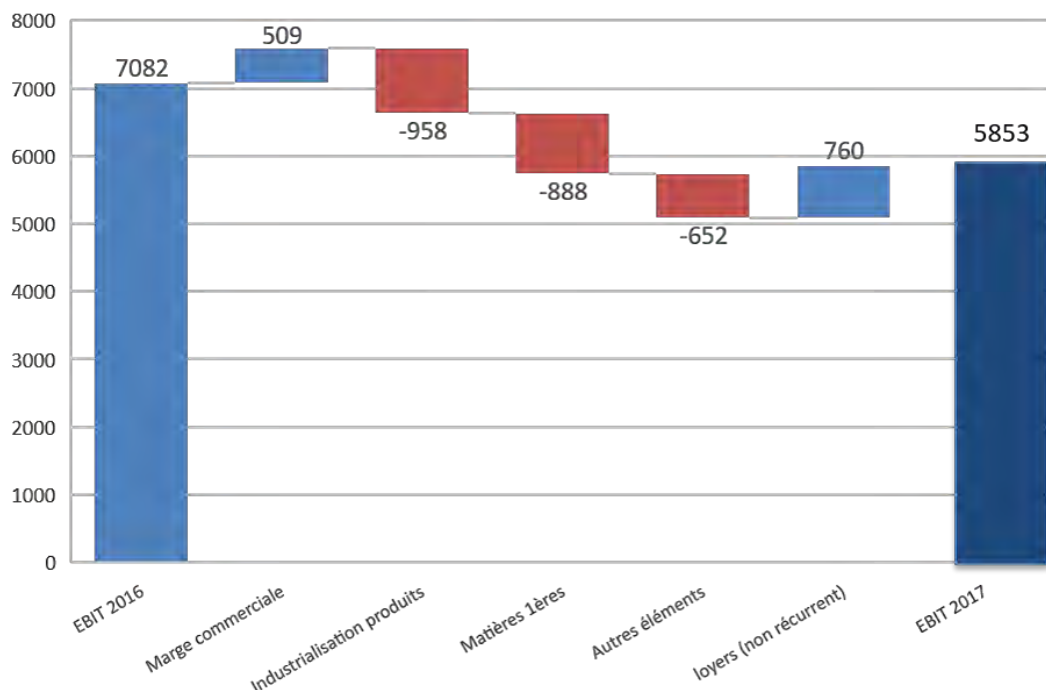
Le Groupe a poursuivi en 2017 la transformation de ses organisations (effectifs commerciaux, filiales de promotion commerciale ou de plein exercice, opérations de croissance externe FERRAMAT, Milton, Plastitex) dans un contexte de forte volatilité du prix des matières premières et, à partir du 4^{ème} trimestre 2017, d'évolutions très défavorables de toutes les devises contre euro. Ces éléments ont fortement impacté l'EBITDA ajusté qui s'élève à 9,3% du chiffre d'affaires (standalone) contre 10,1% du chiffre d'affaires 2016, et 8,2% en données publiées (la rentabilité apportée par les activités de distribution étant par nature moins capitalistique et donc moins génératrice d'EBITDA ajusté que les activités de production). Les travaux d'industrialisation de nouveaux produits ont également pesé sur les résultats pour 1 million d'euros environ, sous forme d'actions de remplacement de produits ou de dépréciations de stocks.

La marge brute sur coûts standard des ventes de matériaux composites Serge Ferrari a poursuivi sa progression à 47% du chiffre d'affaires contre 46,5 % des ventes pour l'exercice 2016, essentiellement, comme en 2016, en raison de la progression du mix produits au sein de chacun des domaines d'activité. En revanche, les écarts entre les coûts matières budgétés intégrés dans les coûts standards, et les coûts réels des matières premières incorporés aux produits s'élèvent à 0,9 million d'euros (0,60% du chiffre d'affaires 2017 des matériaux composites SF) alors que ces écarts étaient en 2016 favorables pour 4,3 millions d'euros (2,9% du chiffre d'affaires 2016 des matériaux composites SF).

Le groupe a, comme prévu, stabilisé à 148 collaborateurs ses effectifs commerciaux dont le nombre avait été porté de 107 à 122 puis à 139, et enfin à 156 (hors Giofex) respectivement au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et 1^{er} janvier 2017. Le poids des coûts commerciaux directs, qui étaient passés de 18,5% du chiffre d'affaires 2015 à 20,2% du chiffre d'affaires 2016 représente 20,3% du chiffre d'affaires 2017, et 19,9% du chiffre d'affaires en excluant les coûts non récurrents supportés pour remplacer certains produits en cours d'industrialisation. Les dépenses nettes de R&D, après capitalisation des projets et retraitements IFRS, progressent également de +0,1 million d'euros après une variation de +1,1 millions d'euros entre 2015 et 2016. Enfin les autres charges (dépenses générales et administratives et autres coûts de production) progressent de +0,7 millions d'euros, notamment sous l'effet de la forte progression des dotations aux provisions des stocks (+0,65 millions d'euros par rapport à 2016).

Giofex Group et ses filiales ont également connu une année d'intégration et de réorganisation, engendrant des coûts non récurrents pour un montant de 0,16 milliers d'euros et des coûts de structuration pour 0,23 milliers d'euros.

En conséquence, le résultat opérationnel 2017 s'établit à 5 853 milliers d'euros contre 7 082 milliers d'euros en 2016.



L'évolution des charges par nature en 2017 amène les commentaires suivants :

- Les achats consommés (variations de stocks d'en-cours et de produits finis comprises) s'élèvent à 64 089 millions d'euros (37,2% des ventes 2017) contre 53 827 milliers d'euros en 2016 (34,0% du chiffre d'affaires). L'inflation des matières premières incorporées dans les stocks est à l'origine de cette progression : le groupe a annoncé début octobre 2017 des hausses de ses prix de vente de l'ordre de +3,5%, destinées à compenser la variation de ses coûts d'approvisionnement ;
- Les charges externes se sont établies en 2017 à 42 225 milliers d'euros contre 43 547 milliers d'euros en 2016. Les variations de périmètre se traduisent par un impact à la hausse de 2 720 milliers d'euros ; les changements d'organisations (création de filiales qui salarient le personnel local au lieu de facturations de prestations de service de portage salarial) se sont traduits par un transfert en frais de personnel pour 620 milliers d'euros de frais classés en 2016 en charges externes. Les loyers s'inscrivent également en réduction par rapport à 2016, des remises de loyers ayant été consenties pour 0,7 millions d'euros par FERRIMMO et ses filiales, soit l'équivalent d'un trimestre de loyer supporté par les sociétés du site de La Tour du Pin. Les dépenses de maintenance et de communication ont également connu une modération par rapport à 2016. Enfin, les management fees facturées par Ferrari Participations se sont inscrites en baisse de 1 298 milliers d'euros par rapport à 2016, en raison des moindres coûts supportés par Ferrari Participations (rémunérations variables des dirigeants, réduction des attributions gratuits d'actions, décalages d'embauche par rapport aux prévisions initiales).
- Les charges de personnel s'établissent à 50 485 millions d'euros contre 44 468 milliers d'euros en 2016. Les variations de périmètre ont un impact de +2 352 milliers d'euros sur la hausse des frais de personnel et le transfert des charges externes sur les charges de personnel s'élève à 620 milliers d'euros. La constitution au 4^{ème} trimestre 2017 de stocks de produits à forte rotation (high runners) s'est traduite par une sollicitation importante des équipes de productions par rapport à 2016. L'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui s'inscrit en réduction des charges de personnel, s'établit en 2017 à 639 milliers d'euros contre 512 milliers d'euros en 2016. Le groupe compte au 31 décembre 2017 830 collaborateurs contre 730 au 31 décembre 2016 : les sociétés Plastitex et Istratextum représentent 84 personnes et ceux de Ferramat 7 personnes. Sur le périmètre Serge Ferrari standalone, les effectifs ont progressé de +1% à 689 collaborateurs au 31 décembre 2017.
- Les dotations aux amortissements s'établissent à 6 510 milliers d'euros contre 6 870 milliers d'euros en 2016 : les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent en 2017 à 1 376 milliers d'euros (dont 575 milliers d'euros pour les frais de recherche et développement et 674 milliers d'euros pour les solutions informatiques) contre 1 275 milliers d'euros en 2016; les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 5 185 milliers d'euros contre 5 595 milliers d'euros en 2016. Les investissements corporels et incorporels se sont élevés en 2017 à 8 979 milliers d'euros (dont 1 244 milliers d'euros au titre des investissements dans les systèmes d'information - site web BtB, outil de business intelligence, outil de TMS, migration messageries, ERP Giofex) contre 7 175 milliers d'euros en 2016 (dont 510 milliers d'euros dans les systèmes d'informations).

L'ebitda ajusté s'établit en 2017 à 14 562 milliers d'euros (9,3% du chiffre d'affaires) contre 15 929 milliers d'euros en 2016 (10,1% du chiffre d'affaires) à périmètre comparable. A périmètre courant, l'EBITDA ajusté s'établit à 14 151 milliers d'euros (8,2% du chiffre d'affaires courant).

Les impacts de la variation de périmètre résultant de la consolidation de GIOFEX, FERRAMAT et de PLASTITEX SpA sur l'ebitda consolidé ajusté et le Résultat opérationnel courant consolidé sont les suivants :

- Ebitda consolidé ajusté : 14 562 milliers d'euros à périmètre constant, et 14 151 milliers d'euros pour le périmètre publié au 31 décembre 2017 ;
- Résultat Opérationnel courant : 6 048 milliers d'euros à périmètre constant, - 195 milliers d'euros pour les activités acquises Giofex, soit 5 853 milliers d'euros pour le périmètre publié au 31 décembre 2017.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -388 milliers d'euros contre - 267 milliers d'euros en 2016, soit un cout d'endettement moyen de 2,20% avant impôt environ pour 2017. La poursuite de la baisse des taux de rémunération sur la période ainsi que la réduction de la trésorerie disponible, sont à l'origine de la variation du coût de l'endettement financier net. La trésorerie nette s'est inscrite en recul de 10,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016, et s'est établie au 31 décembre 2017 à 12,9 millions d'euros. Les autres produits et charges financiers, qui s'élevaient à +199 milliers d'euros au 31 décembre 2016 se sont établis au 31 décembre 2017 à - 1 434 milliers d'euros. La très forte appréciation de l'euro en toute fin d'année 2017 contre toutes les devises, mais particulièrement l'USD est à l'origine de cette évolution (perte de change de 1 083 milliers d'euros sur l'USD contre un gain de change de 265 milliers d'euros en 2016).

La charge d'impôt sur les bénéfices (exigible et différée) s'établit à 574 milliers d'euros contre 1 713 milliers d'euros au 31 décembre 2016, sous l'effet, notamment, de la comptabilisation du remboursement à venir de la taxe sur les dividendes (133 milliers d'euros) et d'une progression des crédits d'impôt (672 milliers d'euros contre 475 milliers d'euros en 2016). Le Résultat net 2017 (part du Groupe) s'établit à 2 780 milliers d'euros contre 4 279 milliers d'euros en 2016.

4.3.2.4. Bilan et liquidité

Les actifs non-courants s'établissent au 31 décembre 2017 à 54 588 milliers d'euros contre 45 169 milliers d'euros en 2016, en raison, notamment, des investissements réalisés au cours de l'exercice et des prises de contrôle de Milton et de Plastitex et du rachat des actifs de FERRAMAT :

- Ecart d'acquisition de 488 milliers d'euros sur l'acquisition de Milton Ltd, 1 124 milliers d'euros sur l'acquisition de FERRAMAT, et 4 948 milliers d'euros sur l'acquisition de PLASTITEX ; l'écart d'acquisition existant sur Giofex a, entre autres, été affecté pour 1 410 milliers d'euros en immobilisations incorporelles (clientèle)
- Investissements incorporels de l'année
 - 2 135 milliers d'euros contre 1 834 milliers d'euros en 2016, au titre des opérations de recherche et développement ;
 - 2 292 milliers d'euros au titre des autres investissements incorporels contre 550 milliers d'euros en 2016, relatifs notamment à aux investissements dans les systèmes d'information (1 244 milliers d'euros au titre des investissements dans les systèmes d'information - site web BtB, outil de business intelligence, outil de TMS, migration messageries, ERP Giofex contre 510 en 2016), et à l'acquisition d'une activité de distribution en Inde pour 400 milliers d'euros ;
- des investissements corporels pour 4 552 milliers d'euros en 2016 contre 4 791 milliers d'euros en 2016. Ces investissements, essentiellement des matériels industriels de maintenance, représentent 2,8% du chiffre d'affaires de l'année 2017 ;
- des dotations aux amortissements qui se sont élevées à 6 510 milliers d'euros contre 6 871 milliers d'euros en 2016.

Le Besoin en fonds de roulement opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires annuel passe de 35% des ventes 2016 à 37,5% des ventes 2017 :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-17
BFR opérationnel	55 516	64 375
Stocks (bruts)	43 352	54 720
Clients (bruts)	34 342	37 832
Fournisseurs	22 178	28 177
Chiffre d'affaires total	158 469	172 139
BFR opérationnel (% du CA)	35,0%	37,4%

Il n'existe pas de mécanisme de déconsolidation qui se traduirait par une hausse ou une baisse de l'un des agrégats présentés ci-dessus. Les créances clients cédées dans le cadre du programme de factoring sont réintégrées sur la ligne « créances clients ».

Le BFR opérationnel publié ci-dessus, intègre les agrégats financiers des sociétés acquises : 100% des éléments constituant le BFR de Plastitex est intégré au 31 décembre 2017, alors que seule une fraction du chiffre d'affaires est retenue en fonction de la date de prise de contrôle. En prenant en compte une année complète de chiffre d'affaires de Plastitex Spa, le taux du BFR s'établit à 36,1%. Sa progression par rapport au 31 décembre 2016 résulte d'une décision de l'entreprise d'accroître ses stocks de high runners (stocks à rotation rapide) d'environ 1,5 millions de m2 de façon à ne perdre aucune opportunité de ventes. Retraités des effets de cette décision, les stocks de SergeFerrari Group afficheraient une légère baisse des stocks en volumes à périmètre comparable.

Les fonds propres du groupe s'établissent à 92 255 milliers d'euros contre 92 233 milliers d'euros au 31 décembre 2016 essentiellement en raison de :

- de la constatation du résultat net pour 2017 pour un montant de 2 477 milliers d'euros,
- du paiement des dividendes pour 1 464 milliers d'euros
- de la variation de la valeur de rachat estimée des 49% restants dans le capital de Giofex résultant de l'option d'achat irrévocable dont bénéficie le Groupe, pour 340 milliers d'euros.

La position de trésorerie nette du groupe au 31 décembre 2017 varie de – 10 175 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2016 et se ventile comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
(Trésorerie) / Dette nette	-12 896	-23 071
Emprunts (courant + non courant)	17 139	20 254
Coûts d'acquisition	-277	-355
Concours bancaires courants	0	12
Financements factor	6 047	5 852
<Trésorerie et équivalents de trésorerie>	-35 805	-48 834

(un signe « - » exprime une situation d'excédent de trésorerie)

Le coût d'acquisition des contrats de crédits souscrits le 28 juillet 2015 s'amortit sur la durée de ces derniers, soit 6 années.

Le groupe dispose de lignes de financement bilatérales non utilisées au 31 décembre 2017 pour 4,0 millions d'euros et d'une revolving facility de 35 millions d'euros non tirée au 31 décembre 2017.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les services administratifs et financiers sont placés sous la responsabilité de Philippe BRUN, Directeur Général Délégué responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information financière.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière, et assure le développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reportings, consolidation, budgets,...).

Les équipes consolidation et controlling assurent l'établissement et la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et des états financiers Groupe trimestriels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du processus budgétaire et de l'établissement des prévisions périodiques. Ils assurent la mise à jour et la diffusion des procédures comptables et financières et maintiennent le plan de compte Groupe dans tous les outils comptables et de reporting. Le groupe produit son information financière consolidée à partir de FEBUS (Ferrari BUSINESS BFC). Des éléments de reporting extra-financiers, relatifs aux activités industrielles notamment, sont établis par les services opérationnels et diffusés aux membres du COMEX.

La Société a recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de personnel (fiscalité, ...).

Les systèmes d'information sont pilotés au sein du Groupe lorsqu'ils ont trait au cœur de la stratégie de l'entreprise. Les fonctions ou services associés pour lesquels le Groupe ne dispose pas de compétence en interne sont infogérés auprès de prestataires externes.

Elaboration et contrôle des états financiers

SergeFerrari Group a mis en œuvre un référentiel unique et commun en matière d'enregistrement comptable et de suivi de la performance financière. Il repose sur :

- la maintenance d'un plan comptable Groupe ;
- la diffusion d'un calendrier et d'instructions de clôture ;
- le déploiement d'un ERP commun, ou communicant avec l'ERP existant, notamment pour les sociétés et ou activités acquises.

Les filiales sont accompagnées par les services centraux dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales sont d'une taille trop modeste pour disposer d'équipe comptable ou de reporting propre : dans ce cas, le groupe a recours à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale locale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting.

Le groupe dispose, pour son pilotage opérationnel mensuel des indicateurs suivants :

- reporting des ventes et des marges par zone géographique ;
- état du besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- états (hebdomadaires) des dépassements d'échéances clients ;
- états (hebdomadaires) des stocks ;
- état de la trésorerie nette ;
- suivi des effectifs ;
- indices et index d'achat de matières premières ;
- compte de résultat opérationnel par nature de charges et par activité.

Chaque territoire (pays ou zone géographique) dispose d'un compte de résultat simplifié mensuel, ainsi que d'indicateurs de performance mensuels ou trimestriels. Le développement international du groupe amène à accroître le nombre de business analysts placés sous l'autorité des patrons de pays ou de régions. En contrepartie, le groupe conduit des missions d'audit interne là où il l'estime utile.

L'établissement des états financiers trimestriels consolidés s'accompagne de travaux périodiques :

- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement, de leur besoin de provisionnement ;
- revue des indicateurs d'activité industrielle et analyse des variances sur coûts standard ;
- revue des programmes de recherche et développement, de la poursuite de leur mise en œuvre, ou en cas d'abandon, de leur passage au compte de résultat ;
- confirmation (mensuelle) des soldes et flux intragroupes ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des contrôleurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du groupe. Pour les filiales non couvertes par le scope d'audit, des revues limitées externes peuvent venir compléter les travaux de revue des états financiers réalisés en interne. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises) et avec ses réviseurs indépendants (en Suisse, pour les comptes statutaires de ses deux filiales industrielles) des réunions de planning et de closing d'intervention. Les auditeurs communiquent alors au Comité d'audit et à la Direction générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

En 2016, le Groupe a recruté un financial analyst dont l'activité se répartit entre assistance à la consolidation pour tenir compte de l'accroissement du nombre de sociétés consolidées et assistance à la direction générale pour la conduite d'opérations d'audit interne, de due diligence ou d'intégration des filiales acquises. En 2017, le groupe a recruté un controller pour les filiales internationales, en charge notamment des travaux d'intégration financière de GIOFEX. En 2018, le Groupe a créé un poste de business performance junior controller en charge du master data management et du déploiement de l'outil de BI (business intelligence) au profit des fonctions commerciales du Groupe.

Systèmes d'information

Depuis sa mise en œuvre en mars 2008 sur son site français de La tour du Pin, le Groupe a souhaité poursuivre le déploiement de son progiciel métier intégré (SAP). C'est ainsi qu'en mars 2012, le site d'Eglisau (Suisse) a également basculé sur le progiciel Groupe, le dernier site industriel d'Emmenbrucke (Suisse) a rejoint les autres composantes industrielles du Groupe en deux étapes : décembre 2014 pour le module FI (comptabilité et finance) et mars 2015 (pour les modules industrie et logistique).

Un système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan de développement du Groupe.

Depuis Janvier 2015, le groupe dispose de BOOSTER, un outil de CRM (Gestion de la relation clients).

En 2017, la société Serge Ferrari SAS a déployé une solution de gestion de ses coûts de transport.

L'arrivée au sein de groupe de nombreuses nouvelles sociétés (14 sur 25) depuis octobre 2016, par acquisition ou par création se traduit par la nécessité de mettre en œuvre des systèmes d'information convergents et communicants. Ces opérations sont du ressort des équipes Finance et IT du Groupe.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique

La société s'est référée à la publication de NOVETHIC sur le sujet « Pourquoi le changement climatique est-il un sujet financier ? » accessible à l'adresse suivante <http://www.novethic.fr/portfolios/les-investisseurs-et-le-changement-climatique.html>

Le changement climatique, caractérisé par des sécheresses, mais également des inondations plus marquées que par le passé, pourrait se traduire par une baisse des récoltes et de plus grandes difficultés d'approvisionnement qui pourraient compromettre la production des entreprises, et donc celle de la Société. Le risque sociétal à l'encontre des sociétés émettrices de gaz à effet de serre pourrait s'accroître de la part des parties prenantes de la société civiles. Enfin le risque réputationnel, qui résulterait de la non prise en compte de ces facteurs, pourrait également dégrader la valeur de certaines entreprises et actifs financiers.

La société initiera dans le courant de l'année 2018 une étude visant à mesurer son exposition au risque climat. La société précise qu'elle n'a pas réalisé, et n'a pas l'intention de réaliser d'investissement dans des entreprises productrices d'énergies fossiles. Elle rappelle également les initiatives prises en matière de réduction des rejets (se référer au Rapport RSE) et de la prise en compte de ces problèmes au sein de l'équipe de Direction Générale par Monsieur Romain FERRARI (CSR officer). Dans ce cadre, l'entreprise dispose, notamment, d'un manuel environnement.

Manuel environnement

Sous l'autorité de Romain FERRARI, un Manuel environnement a été établi, qui illustre et décrit les caractéristiques du système de management de l'environnement de la Société pour les sites industriels français.

Ce document illustre l'engagement de la société à satisfaire continuellement aux exigences de la norme internationale ISO 14001 et traduit ainsi sa volonté de respecter l'environnement en mettant en place un système organisationnel afin d'atteindre des objectifs quantifiés, datés et continuellement améliorés.

Le Manuel environnement traite en particulier de la politique environnementale, de sa planification, de sa mise en œuvre et de son fonctionnement, des contrôles associés et de sa revue par la Direction Générale. Le Manuel environnement est élaboré et mis en œuvre dans le cadre des références normatives ISO 14001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation) et ISO 14004 (Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre).

4.4. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Evolution de la situation et perspectives

Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique

Dans le cadre de son plan de développement « Serge Ferrari 2020 », le groupe entend :

- constater la croissance de son chiffre d'affaires et de sa marge commerciale résultant du renforcement de ses effectifs commerciaux, du développement des filiales créées (en Chine, en Inde et en Allemagne) ou acquises (Turquie), du développement des segments de marchés considérés comme extrêmement prometteurs (façades);
- améliorer son efficacité industrielle, par l'augmentation du taux d'utilisation de ses sites industriels, la réduction de son taux de non-choix, des volumes de rebuts ; le COMEX du groupe s'est enrichi au 8 janvier 2018, de l'arrivée de Jean-Yves STEPHAN en tant que Directeur des opérations industrielles du Groupe.
- progresser dans la priorisation et la pertinence des projets de recherche et de développement, sur les segments de marché identifiés comme les plus prometteurs, à court, moyen et long terme ;
- intégrer et développer les activités acquises (FERRAMAT, Plastitex) et réaliser des opérations de croissance externe ciblées, lorsque celles-ci s'inscrivent dans le plan de développement stratégique du Groupe.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir et les objectifs du Groupe ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques exposés aux chapitres 1.2 et 1.3 et du plan de développement du Groupe.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont Le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document de référence.

En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie du Groupe présentée au paragraphe 1.1 du présent Document de référence, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques.

La Société ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives et objectifs décrits dans le présent Document de référence.

SergeFerrari Group a pour ambition de devenir l'acteur de référence mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application actuels dans le monde entier (se reporter au paragraphe 1.1.3 « Une stratégie volontariste d'accélération de la croissance » du présent Document de référence).

Pour ce faire, le Groupe entend s'appuyer sur les leviers suivants :

- un levier commercial dont la progression sera plus modérée qu'au cours des 2 dernières années, mais dont le poids exprimé en % du chiffre d'affaires devrait poursuivre sa réduction, hors éléments non-récurrents ;
- un levier d'innovation avec des dépenses de R&D à 7,3 millions d'euros en 2017 contre 6,9 millions d'euros en 2016, pour une charge nette après CIR et retraitement IFRS de 3,2 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros en 2016 ;
- un levier industriel avec l'évolution du projet de 4^{ème} ligne d'enduction, initialement prévu pour un budget investissement total de 30 millions d'euros environ, auquel viendra se substituer, au fur et à mesure du dégagement de capacités supplémentaires sur l'outil existant résultant des actions en cours sur la réduction des temps de maintenance et de changement de série, un investissement de 15 millions d'euros environ sur les années 2019 à 2021. Ces investissements capacitaires porteront sur la fabrication de petites séries et sur les équipements formant goulot d'étranglement plutôt que sur une ligne d'enduction complète ;
- un levier financier dans la recherche d'amélioration des cash flows libres, résultant de la progression de la rentabilité mais aussi de la poursuite des efforts de réduction du BFR opérationnel.

L'allocation proportionnelle de la levée de fonds nette de 40 millions d'euros réalisée en juin 2014 à chacun des axes de développement (14 millions d'euros pour le développement commercial, 10 M€ pour l'innovation, et 16 millions d'euros pour l'outil industriel), combinée aux cash flows générés par l'activité a permis de financer :

- l'accroissement des effectifs commerciaux, et des dépenses marketing pour 2,6 millions d'euros en 2015, 3,9 millions d'euros en 2016 et 0,2 millions d'euros en 2017 (variations y-o-y) ;
- les dépenses d'innovation réalisées en 2015 et 2016 pour 17 millions d'euros (9,7 millions d'euros après crédit d'impôt recherche et retraitement IFRS) ;
- les investissements dans l'outil industriel pour 4,6 millions d'euros en 2017 et après 5,3 millions d'euros en 2016, 5,6 millions d'euros en 2015 et 5,5 millions d'euros en 2014, l'estimation des investissements industriels pour 2018 étant de 5 millions d'euros environ.

Assemblée générale annuelle

Les actionnaires de SergeFerrari Group se réuniront en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire annuelle le 17 avril 2018 et se prononceront sur la distribution d'un dividende de 0,08 euro par action à mettre en paiement le 20 mai 2018.

Agenda

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018 : le 25 avril après bourse.

Il n'y a pas eu à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2017 qui n'aurait pas été porté à la connaissance des actionnaires au jour d'enregistrement du présent Document de référence.

4.5. Trésorerie et capitaux

4.5.1. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

La note 15 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que le tableau de variation des capitaux propres figurant au chapitre 4.6 du présent Document de référence détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 92 551 milliers d'euros contre 92 209 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Les investissements en fonds propres sont mentionnés au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence.

Le Groupe autofinance le développement de son activité d'une part par les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles et a recours d'autre part, en tant que besoin, à de l'endettement court et moyen terme. L'introduction en bourse réalisée en juin 2014 a profondément modifié la structure de financement du groupe : la levée de fonds nette réalisée à cette occasion s'est élevée à 40 millions d'euros.

Les contrats de crédits et de financement dont bénéficie le groupe sont subordonnés au respect de covenants sur les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS, testés une fois par an au 31 décembre. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2017.

La trésorerie nette d'endettement s'est établie à 12 896 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 23 071 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.5.2. Informations sur les liquidités

Au 31 décembre 2017, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 35 805 milliers d'euros contre 48 834 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités pour 35 645 milliers d'euros et des valeurs mobilières de placement pour 160 milliers d'euros.

Les liquidités sont investies pour partie sur des comptes à terme d'une durée inférieure à 36 mois, mobilisables sous respect d'un préavis de 32 jours.

4.5.3. Informations sur les sources de financement du Groupe

En complément des flux de liquidités issus des activités opérationnelles, le Groupe a recours, en tant que besoin, à des financements moyen terme, principalement pour financer ses investissements de renouvellement et d'adaptation technologique (mise en place d'emprunts bancaires permettant de couvrir les coûts liés aux investissements corporels budgétisés pour l'exercice à venir) et des financements court terme (crédit revolving, recours à l'affacturage et utilisation de lignes de facilités de trésorerie).

■ Financement par emprunts moyen terme

Le financement des investissements de renouvellement et d'adaptation technologique était essentiellement réalisé jusqu'en juin 2014, date de l'introduction en bourse de la société, pour partie via des emprunts bancaires auprès des banques partenaires du Groupe (« Club Deal »). Ces emprunts étaient conclus sur la base du budget d'investissement pour l'exercice à venir.

Depuis 2015, le groupe a conclu de nouveaux contrats de crédits, dont la situation au 31 décembre 2017 est la suivante :

en milliers d'euros	Montant à l'origine	Durée	Utilisation au 31 décembre 2017			
			Part à 1 an	Part à +1 an et - de 5 ans	A plus de 5 ans	
Euro PP (forme loan) 28 juillet 2015	15 000	6 ans	15 000	0	15 000	0
Revolving crédit Facility 28 juillet 2015	35 000	6 ans	0	0	0	0
	50 000	Total	15 000	0	15 000	0

La Revolving Credit Facility est mobilisable sous forme d'avis de tirage.

En outre, le Groupe dispose au travers de ses filiales suisses, de financement moyen terme en francs suisses dont le montant s'établissait à 200 milliers de CHF au 31 décembre 2017 contre 4 650 milliers de CHF au 31 décembre 2016.

Le respect de ces échéanciers est soumis à des clauses de ratios financiers telles que décrites au chapitre 1.10.4 du présent Document de référence et, en cas de défaillance, les prêteurs ont la faculté d'exiger le remboursement anticipé de ces emprunts.

- **Autres financements à moyen terme mis en place auprès d'Oseo / bpifrance**

Dans le cadre du projet de développement d'une machine spécifique, le Groupe a obtenu en février 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation de la part d'Oséo pour un montant de 1 000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, l'en-cours de ce prêt s'élevait à 313 milliers d'euros : la date de fin de remboursement est en mars 2019 (échéance trimestrielle de 61,9 milliers d'euros).

Une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros a également été obtenue de la part d'Oséo en janvier 2013. Au 31 décembre 2015, le solde de cette aide à l'innovation était de 96 milliers d'euros. L'aide à l'innovation a été remboursée en totalité en 2016.

- **Financements court terme**

Afin d'optimiser la gestion de son besoin en fonds de roulement, la Société utilise l'affacturage depuis 2011. Le financement mis en place dans le cadre de ce contrat repose notamment sur l'existence de garanties offertes par la société d'assurance-crédit du Groupe.

A compter du 1^{er} janvier 2016, un contrat de factor pan-européen est en vigueur, qui permet aux sociétés du groupe d'adhérer au programme Groupe, et notamment les sociétés Serge Ferrari SAS (France – ligne de financement plafonnée en 2017 à 10 000 milliers d'euros) et Serge Ferrari AG (Suisse – ligne de financement plafonnée en 2017 à 3 000 milliers d'euros). Au 31 décembre 2017, l'utilisation du contrat de factoring s'élevait à 6 047 milliers d'euros.

Le recours à ce mode de financement ponctuel permet de couvrir les périodes de pics saisonniers de besoin en fonds de roulement.

En complément des financements ci-dessus, le Groupe complète le financement de son besoin en fonds de roulement par l'utilisation de lignes de facilités bancaires court terme.

Le Groupe dispose de facilités de trésorerie non confirmées pour 4 000 milliers d'euros et inutilisées au 31 décembre 2017.

Enfin, en tant que besoin, le Groupe bénéficie d'avances en comptes courants de la part de sociétés apparentées, à savoir principalement Ferrari Participations, société holding de SergeFerrari Group détenant à la date d'enregistrement de ce document 61,9% du capital de la Société. Les fonds mis à disposition du Groupe dans le cadre d'un compte courant d'actionnaires résultent notamment d'un prêt participatif octroyé par OSEO en janvier 2012 d'une durée de 7 ans mais logé pour des raisons historiques au sein de la holding Ferrari Participations.

4.5.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés en note 32 de l'annexe aux comptes consolidés et figurant au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

4.5.5. Flux de trésorerie

Sur les exercices 2016 et 2017, l'évolution de la trésorerie telle que présentée dans les comptes consolidés insérés au chapitre 4.6 par nature de flux a été la suivante.

<i>flux de trésorerie en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Activités opérationnelles	8 142	9 015
Activités d'investissements	- 14 320	-8 966
Activités de financement	-6 384	-666
Incidence de la variation des taux de change	-455	51
Flux nets de la période	-13 017	-566

Les flux de trésorerie sont issus du Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2017 présenté au paragraphe 4.6 du présent document de référence. Le recours à l'affacturage est intégré dans les activités de financement.

▪ Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie dégagés par les activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 se présentent comme suit :

<i>flux de trésorerie en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net consolidé	2 477	4 255
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	979	1 047
Dotations aux amortissements et provisions	7 968	8 415
Autres éléments	9	220
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	11 433	13 937
Coût de l'endettement financier net	388	267
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	11 821	14 204
Variation du BFR lié à l'activité	- 3 679	-4 193
Variation du BFR "opérationnel"	-3 704	-6 751
- dont Incidence de la variation des stocks	-7 968	-3 120
- dont Incidence de la variation des créances clients	871	-1 146
- dont Incidence de la variation des dettes fournisseurs	3 393	-2 485
Variation du BFR lié aux autres éléments d'exploitation	24	2 558
Autres Flux	0	-996
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 142	9 015

La baisse des flux de trésorerie opérationnels de 873 milliers d'euros entre 2016 et 2017 résulte notamment :

- D'une réduction de la capacité d'autofinancement pour 2 383 milliers d'euros liée à l'évolution symétrique du résultat net du Groupe ;
- D'une amélioration pour 514 milliers d'euros du BFR lié à l'activité et de l'absence de financement, en 2017, des indemnités de départ à la retraite (996 milliers d'euros en 2016), le taux de couverture des engagements étant jugé désormais satisfaisant.

- **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux investissements se présentent comme suit :

<i>flux de trésorerie en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (*)	-10 058	-8 155
Acquisition de titres consolidés net de trésorerie acquise	-3 285	80
Variation des actifs financiers net de provision	-17	30
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	112	206
Augmentation de capital des sociétés MEQ	-1 080	-932
Augmentation de capital des sociétés non consolidées	0	-200
Dividendes reçus	8	4
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-14 320	-8 966

(*) avant financement Crédit d'impôt recherche : 1 079 en 2017 et 981 milliers d'euros en 2016

Les investissements principaux du Groupe sur la période sont décrits dans la Section 1.7 « Investissements » du présent Document de référence.

- **Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

<i>flux de trésorerie en milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Nouveaux emprunts	0	1 917
Coûts d'acquisition	77	77
Remboursement d'emprunts	-4 585	-1 407
Intérêts financiers nets versés	-388	-267
Dividendes versés aux actionnaires	-1 464	-1 472
Factor	195	-3 377
Emissions de titres	---	---
Frais d'émission imputés sur les capitaux propres	---	---
Actions autodétenues	-322	-749
Autres flux liés aux opérations de financement	103	4 612
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-6 384	-666

Les remboursements d'emprunts incluent pour 3 000 milliers de CHF des lignes de financement court terme venues à échéance le 27 décembre 2017. Ces lignes ont été renouvelées en janvier 2018 et pourront être utilisées selon les besoins des entités suisses.

Le flux de trésorerie relatif aux actions autodétenues résulte de la mise en œuvre du contrat d'animation du titre (se référer au paragraphe 5.2.3 du présent document de référence).

4.5.6. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure financière de l'émetteur

Le détail de ces informations est présenté au paragraphe 4.5.3 ci-dessus.

4.5.7. Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie et comptes courants bloqués sur une durée supérieure à 1 an, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

Ces éléments sont comptabilisés en actifs non courants pour un montant de 1 354 milliers d'euros contre 1 319 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et comprennent notamment :

- des dépôts de garantie (relatifs à des loyers) pour un montant de 906 milliers d'euros contre 871 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ;
- des comptes-courants avec des filiales non consolidées pour 448 milliers d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2016).

4.5.8. Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société estime pouvoir couvrir ses besoins opérationnels, d'investissements et de remboursements de ses financements (intérêts inclus) sur les 12 prochains mois à compter de la date d'arrêté des comptes consolidés 2017.

4.6. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017

État de la situation financière

Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	4	10 826	5 294
Immobilisations incorporelles	5	11 827	7 814
Immobilisations corporelles	6	26 000	26 552
Titres mis en équivalence	7	296	218
Autres actifs financiers	8	2 009	1 974
Impôts différés actifs	9	3 629	3 316
Total Actifs non-courants		54 588	45 169
Stocks et en-cours	10	49 669	39 146
Clients et comptes rattachés	11	34 661	31 593
Créances d'impôt	12	3 248	882
Autres actifs courants	13	5 091	3 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	35 805	48 834
Total Actifs courants		128 474	124 430
Total Actif		183 062	169 599

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital	15	4 920	4 920
Primes liées au capital	15	41 724	41 724
Réserves consolidées et autres réserves	15	43 127	41 287
Résultat de l'exercice	15	2 780	4 279
Total Capitaux propres, part du groupe		92 551	92 209
Participations ne donnant pas le contrôle		(296)	24
Total Intérêts minoritaires		(296)	24
Total des capitaux propres		92 255	92 233
Emprunts et dettes financières	16	16 079	15 525
Provisions pour retraite et engagements assimilés	17	8 254	9 297
Impôts différés passifs	9	972	283
Autres passifs non courant	18	11 373	8 367
Total Passifs non courants		36 678	33 472
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	16	6 831	10 238
Provisions (part à moins d'un an)	19	1 038	916
Fournisseurs		28 177	22 178
Dettes d'impôt	12	392	139
Autres passifs courants	20	17 691	10 421
Total Passifs courants		54 129	43 892
Total des passifs		90 807	77 366
Total Passif		183 062	169 599

Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé - En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	21	172 139	158 469
Achats		- 73 439	- 56 541
Variation des stocks		9 350	2 714
Charges externes	22	- 42 225	- 43 547
Charges de personnel	23	- 50 485	- 44 468
Impôts et taxes	29	- 2 233	- 2 239
Dotations aux amortissements	24	- 6 510	- 6 870
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	25	- 1 080	- 1 270
Autres produits et charges courants	26	336	834
Résultat opérationnel courant		5 853	7 082
Résultat opérationnel		5 853	7 082
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		210	277
Coût de l'endettement financier brut		- 598	- 544
Coût de l'endettement financier net	27	- 388	- 267
Autres produits et charges financiers		- 1 434	200
Résultat avant impôt		4 031	7 015
Impôts sur les bénéfices	28	- 574	- 1 713
Résultat après impôt		3 456	5 302
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	- 979	- 1 047
Résultat net total		2 477	4 255
Part du groupe		2 780	4 279
Part des participations ne donnant pas le contrôle		- 303	- 24
Résultat net par action (euros)		0,20	0,35
Résultat net dilué par action (euros)		0,20	0,35

Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 477	4 255
Autres éléments du résultat global :		
Ecart actuariel lié aux engagements de retraite	1 846	-1 021
Effets d'impôts	-335	206
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	1 511	-815
Ecart de conversion	-1 834	157
Sous-total des éléments recyclables en résultat	-1 834	157
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	-324	-659
Résultat global	2 154	3 596
Part du Groupe	2 492	3 620
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(338)	(24)

État des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions d'auto contrôle	Paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	4 920	41 724	52 349	-397		-558	98 035	52	98 088
Résultat net de la période			4 279				4 279	-24	4 255
Autre éléments du résultat global						-659	-659		-659
Total du résultat global de la période	0	0	4 279	0		-659	3 620	-24	3 596
Actions autodenues				-749			-749		-749
Paiements en actions					70		70		70
Distributions de l'entreprise consolidante			-1 472				-1 472		-1 472
Autres mouvements			-7 325	31			-7 294		-7 298
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	0	0	-8 797	-718	70	0	-9 446	-4	-9 450
Capitaux propres au 31/12/2016	4 920	41 724	47 831	-1 115	70	-1 217	92 209	24	92 233
Résultat net de la période			2 780				2 780	-303	2 477
Autre éléments du résultat global						-289	-289	-35	-324
Total du résultat global de la période	0	0	2 780	0		-289	2 492	-338	2 154
Actions autodenues				-306			-306		-306
Paiements en actions					25		25		25
Distributions de l'entreprise consolidante			-1 464				-1 464		-1 464
Autres mouvements			-404				-404	18	-386
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	0	0	-1 868	-306	25	0	-2 150	18	-2 132
Capitaux propres au 31/12/2017	4 920	41 724	48 743	-1 422	95	-1 505	92 551	-296	92 255

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net total consolidé	2 477	4 255
Résultat net consolidé des activités poursuivies	2 477	4 255
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence (note 7)	979	1 047
Dotations aux amortissements (note 24)	6 510	6 870
Dotations aux provisions (note 25)	1 080	1 270
Dotations provisions retraites	378	275
Rémunération en actions	24	83
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-15	136
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	11 433	13 937
Coût de l'endettement financier (note 27)	388	267
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	11 821	14 204
Variation du BFR lié à l'activité	-3 679	-4 193
<i>Dont variation des créances clients</i>	871	-1 146
<i>Dont variation des stocks</i>	-7 968	-3 120
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	3 393	-2 485
<i>Dont variation autres créances</i>	-2 221	3 039
<i>Dont variation autres dettes</i>	2 245	-482
Autres flux liés à l'activité (note 17)	0	-996
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 142	9 015
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)**	-10 058	-8 155
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie acquise	-3 285	80
Variation des actifs financiers	-17	30
Augmentation de capital de société mise en équivalence	-1 080	-932
Augmentation de capital de société non consolidée	0	-200
Moins value sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	112	207
Dividendes reçus	8	4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-14 320	-8 966
Nouveaux emprunts (note 16)	0	1 917
Coûts d'acquisition emprunt (note 16)	77	77
Remboursement d'emprunts (note 16)	-4 585	-1 407
Intérêts financiers nets versés (note 27)	-388	-267
Dividendes versés	-1 464	-1 472
Factor (note 16)	195	-3 377
Autres flux liés aux opérations de financement	103	4 612
Achat actions autodétenues	-322	-749
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 384	-666
Incidence de la variation des taux de change	-455	51
Variation de la trésorerie	-13 017	-566
Trésorerie à l'ouverture (note 14)	48 834	49 389
Concours bancaires courants d'ouverture (note 16)	-12	-1
Trésorerie d'ouverture	48 822	49 388
Trésorerie de clôture (note 14)	35 805	48 834
Concours bancaires courants de clôture (note 16)	0	-12
Trésorerie de clôture	35 805	48 822
Variation de la trésorerie	-13 017	-566

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation du groupe

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.

Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 février 2018.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

La société Serge Ferrari GmbH a été immatriculée à Berlin le 13 janvier 2017. Cette société exerce une activité de promotion et de prescription des produits fabriqués par le groupe.

Le 30 janvier 2017, la société FERRAMAT Tekstil sanayi ve Ticaret anonim sirketi a acquis les actifs corporels et incorporels de la société Turque FERRATEKS. FERRAMAT exerce une activité de distribution de matériaux composites depuis cette acquisition, essentiellement en Turquie. Le paiement d'une partie du prix d'acquisition est subordonné à une clause d'earn out indexée sur les résultats des années 2017 et 2018. La valorisation de l'engagement qui en résulte est présentée au sein des notes 18 pour la partie de la dette non courante et 20 de l'annexe pour la partie courante.

Le 10 février 2017, Giofex Group srl a créé une filiale en Pologne, immatriculée à Varsovie et dénommée Giofex Poland sp zoo. Cette filiale réalise une activité de distribution de matériaux composites souples.

Giofex UK a réalisé, le 28 avril 2017, l'acquisition de 100% des titres de la société Milton Ltd. Milton Ltd contrôle, via la société DA Trading, les actifs de la société opérationnelle Milton Leicester Ltd, qui distribue des matériaux composites souples au Royaume-Uni. Les sociétés du groupe MILTON ont été absorbées par Giofex UK durant le second semestre 2017.

Les sociétés Serge Ferrari Tersuisse et Ferfils Multifils, toutes deux détenues directement ou indirectement par SergeFerrari Group SA à 100%, ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. La société Serge Ferrari Tersuisse assure désormais l'intégralité des opérations de fabrication de micro-cables en PET sur le site d'Emmenbrucke.

La société Texyloop a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale à 40%, Vinyloop SpA, pour un montant de 1 040 milliers d'euros. Son taux de participation est inchangé après l'opération.

Au cours de la période écoulée, la société SergeFerrari Group a racheté 13 970 actions de ses propres actions sur le marché pour répondre à l'un des objectifs du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale des Actionnaires du 25 avril 2016. L'augmentation des actions auto-détenues durant l'exercice 2017, tant dans le cadre du contrat d'animation que pour l'attribution d'actions gratuites, s'élève à 321 milliers d'euros.

Serge Ferrari AG et SergeFerrari Tersuisse ont renouvelé 3 lignes de crédit pour un total de 3 millions de CHF au 2 janvier 2018.

Le 1^{er} octobre 2017, SergeFerrari Group a pris le contrôle d'un groupe italien, Plastitex, basée à Carmignano di Brenta (Padoue). Le groupe Plastitex est composé de deux sociétés Plastitex et Istra Textum situé à Novi Grad (Croatie). Le groupe est consolidé selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date de prise de contrôle le 1^{er} octobre 2017. Le paiement d'une partie du prix d'acquisition est subordonné à des clauses d'earn out. La valorisation de l'engagement qui en résulte est présentée au sein des notes 18 pour la partie de la dette non courante et 20 de l'annexe pour la partie courante.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'éléments post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

Note 2 - Principes comptables et financiers

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;

- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'UE.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, et importance relative.

2.2 Evolutions normatives

Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de l'EFRAG (European Financial Reporting and Advisory Group consultable à l'adresse suivante :

http://www.efrag.org/Front/c1_306_Endorsement_Status_Report_EN.aspx

Les nouveaux textes, normes, amendements de normes ou interprétations, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2017 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Entreprise ou sur leur présentation.

Les normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire par le Groupe à compter du 1er janvier 2018 incluent :

- Amendement à IFRS 2 paiements fondés sur les actions,
- Interprétation IFRIC 22 transaction en monnaies étrangères
- IFRS 9 instruments financiers

Le groupe n'attend pas d'impact matériel sur ses états financiers lors de l'application de ces amendements et interprétations.

Le groupe n'est en revanche pas concerné par l'évolution à venir des normes suivantes :

- Amendement à IFRS 4 contrats d'assurance
- Amendement à IAS 40 immeubles de placement

L'impact de la norme IFRS 16 contrats de location sur les états financiers du groupe, dont la date d'entrée en vigueur est établie au 1^{er} janvier 2019, est toujours en cours d'évaluation. Le groupe évalue actuellement l'impact comptable des contrats de location en place au sein de ses filiales et réfléchit à la méthode de comptabilisation de première application qui sera retenue.

Le groupe a réalisé une analyse de la norme IFRS 15 produits des contrats avec les clients dont la date d'entrée en vigueur a été établie au 1^{er} janvier 2018. La mise en application de la norme n'aura pas d'impact significatif sur les comptes publiés au 31 décembre 2018 comparé au traitement comptable actuellement retenu au travers de la norme IAS18.

2.3 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS10, (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements), les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. A l'exception de Vinyloop, SergeFerrari Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune autre entreprise.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre, à l'exception de Serge Ferrari India Private Ltd, qui clôture son exercice annuel au 31 mars de chaque année calendaire. Pour les besoins de la consolidation du Groupe, des comptes intermédiaires sont établis au 31 décembre de chaque année.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.4 Conversion des états financiers

2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.4.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

2.4.3 Conversion des transactions en devises

Taux moyen

	1 €uro équivaut à	2017.12	2016.12
Franc suisse	CHF	1,11	1,09
Peso chilien	CLP	728,69	743,07
Yen	JPY	126,65	120,31
Dollar US	USD	1,13	1,11
Real brésilien	BRL	3,60	3,86
Lev	BGN	1,96	1,96
Yuan	CNY	7,62	7,35
Livre Sterling	GBP	0,88	0,82
Roupie indienne	INR	73,50	74,36
Kuna	HRK	7,54	-
Zloty	PLN	4,26	-
Nouvelle Livre turque	TRY	4,12	3,34

Taux de clôture

	1 €uro équivaut à	2017.12	2016.12
Franc suisse	CHF	1,17	1,07
Peso chilien	CLP	736,36	693,03
Yen	JPY	135,01	123,4
Dollar US	USD	1,20	1,05
Real brésilien	BRL	3,97	3,43
Lev	BGN	1,96	1,96
Yuan	CNY	7,80	7,32
Livre Sterling	GBP	0,89	0,86
Roupie indienne	INR	76,61	71,59
Kuna	HRK	7,44	
Zloty	PLN	4,18	
Nouvelle Livre turque	TRY	4,55	3,71

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du mois précédent. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

2.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de rentabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations,
- Impôts différés actifs : les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. Le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- L'évaluation des valeurs nettes de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.16 et 11) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.

2.6 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

D'une part la somme de :

- o La contrepartie transférée, évaluée selon la présente norme, qui impose généralement le recours à la juste valeur à la date d'acquisition.
 - o Le montant d'une participation ne donnant le contrôle dans l'entreprise acquise évaluée selon la présente norme
 - o Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.
- o Et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de première consolidation est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.7 Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise la différence (profit) intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2017, il n'existe qu'une unité génératrice de trésorerie dénommée « matériaux composites souples et accessoires ». Les principales hypothèses retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 5 ans
- Taux de croissance à l'infini de 2% afin de projeter les flux de trésorerie au-delà de la période de prévision
- Taux d'actualisation de 8.5% appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Les tests de sensibilités réalisés sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels, licences, brevets évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.8.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe Ferrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des matériaux composites souples. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc...). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Serge Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - o Confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - o Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - o Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Avantages économiques futurs attendus,
 - o Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Les crédits d'impôts recherche liés à des projets activés sont considérés comme des subventions d'investissement, et comptabilisés en diminution des actifs correspondants. Ils sont repris en résultat selon les mêmes modalités que l'amortissement des actifs correspondants. Les subventions affectées à un projet activé, connaissent le même traitement que le crédit impôt recherche.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif depuis le 1er janvier 2011, exercice qui correspond à la mise en place du suivi des coûts et à leur affectation par projet.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période après leur mise en service.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable peut être mis en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date d'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Ces frais font l'objet d'un suivi par projet et leur état d'avancement est examiné au cours de réunions périodiques avec les responsables R&D du Groupe.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains, constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engineering ayant pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.10 Contrats de location

2.10.1 Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

2.10.2 Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.11 Dépréciations d'actifs

2.11.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte le taux de l'entité ou du secteur d'activité considéré.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur est définitive.

2.11.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.11.3 Dépréciation d'actifs financiers

La norme IAS 39 (cf. IAS 39-58 « Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme IAS 39 relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de toute perte de valeur.

2.12 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ; et
- Actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

2.12.1 Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

2.12.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale et actualisés le cas échéant conformément à IAS 39. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti, une provision pour dépréciation des créances est comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu du rapide délai moyen d'encaissement des factures. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation...), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75% et 100% de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25% et 100% du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre du contrat d'affacturage en vigueur, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

2.12.3 Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a comptabilisé la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) en charges opérationnelles (« Impôts et taxes ») et retraité l'impact de la CVAE, 709 milliers d'euros en 2017 pour la détermination de l'Ebitda ajusté.

2.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- Des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- Des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en OCI impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés

et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) et reconnue comme base raisonnable par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans sa position n°2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- Les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux quatre critères d'éligibilité admis ;
- L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis (placement à court terme, placement très liquide, placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie, placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur) est réalisée.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme IAS 7. Ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.16 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).

Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux matériaux composites ayant seuls la nature de produits finis dans les présents états financiers.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Une provision est constituée au passif des sociétés de droit italien, au titre de l'engagement de ces mêmes sociétés vis à vis des salariés italiens bénéficiaires du TFR (**Trattamento di fine rapporto**).

2.17.2 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite et des pensions de retraite pour la Suisse.

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.

Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France et en Suisse.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont :

- Taux d'actualisation de 1.2% (France) et de 0,7% (Suisse)
- Taux de revalorisation des salaires 2,5% (France), 1% (Suisse)
- Age de départ à la retraite 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres (France), 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (Suisse)

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.17.3 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »).

Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuaire indépendant.

2.18 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- Les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les concours bancaires courants,
- Le financement apporté par le contrat d'affacturage.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

2.19 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le

remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu avec ou sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie

Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de matériaux composites aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.20 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires net consolidé comprend pour 87% du total les revenus hors taxes provenant de la vente de matériaux composites souples et pour le solde, du chiffre d'affaires réalisé avec des ventes diverses (déchets d'industrie, facturations de ports, équipements industriels fabriqués par la société CI2M et produits semi-finis comme des micro-câbles de PET).

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit, dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux. Lorsque les incoterms utilisés ne transfèrent pas les risques et avantages significatifs au client, la facturation est annulée et les matériaux concernés réintégrés en stocks.

Le chiffre d'affaires comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

2.21 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.22 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples et accessoires » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les trois directeurs généraux délégués, principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.25 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions auto détenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions auto détenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2016 a autorisé l'attribution d'actions gratuites, dont la mise en œuvre a été réalisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2016. Sous conditions de présence et de performance, ces actions seront remises en 2018 aux attributaires. Ces actions ont été prises en compte dans la détermination du résultat par action dilué.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Sociétés	Activités	Siège	Pourcentage de contrôle			Méthode d'intégration 2017
			2017	2016	2015	
Serge Ferrari Group	Holding	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Société mère
Serge Ferrari SAS	Production et distribution	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari North America	Distribution	Pompano beach (USA)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution	Hong Kong (HK)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Japan	Distribution	Kamakura (Japon)	83%	83%	83%	Intégration globale
Ferrari Latino America	Sans activité	Santiago (Chili)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Brasil	Distribution	Sao Paulo (Brésil)	100%	100%	100%	Intégration globale
Ci2M Sas	Fabrication équipements	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari AG	Production et distribution	Eglisau (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tersuisse (ex Ferfil Multifis)	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100 %	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tersuisse	Production	Emmenbrucke (Suisse)	-	100%	100%	Fusionnée courant 2017
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Vinyloop	Recyclage	Ferrara (Italie)	40%	40%	40%	Mise en équivalence
Serge Ferrari India Limited	Distribution	Delhi (Inde)	100%	100%	-	Intégration globale
Serge Ferrari Shanghai	Distribution	Shanghai (Chine)	100%	100%	-	Intégration globale
Serge Ferrari GmbH	Distribution	Berlin (Allemagne)	100%	-	-	Intégration globale
Serge Ferrari Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	-	Intégration globale
Ferramat Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	-	Intégration globale
Giofex Group Srl	Holding	Milan (Italie)	51%	51%	-	Intégration globale
Giofex France	Distribution	Issoudun (France)	51%	51%	-	Intégration globale
Giofex UK	Distribution	Dartford (Royaume Uni)	51%	51%	-	Intégration globale
Milton Ltd	Holding	Leicester (Royaume Uni)	-	-	-	Fusionnée courant 2017
DA trading ltd	Holding	Leicester (Royaume Uni)	-	-	-	Fusionnée courant 2017
Milton Leicester Ltd	Distribution	Leicester (Royaume Uni)	-	-	-	Fusionnée courant 2017
Giofex GmbH	Distribution	Chemnitz (Allemagne)	51%	51%	-	Intégration globale
Giofex Slovaquie	Distribution	Bratislava (Slovaquie)	51%	51%	-	Intégration globale
Giofex Pologne	Distribution	Varsovie (Pologne)	51%	-	-	Intégration globale
Giofex Bulgarie	Distribution	Plovdiv (Bulgarie)	51%	51%	-	Intégration globale
Plastitex	Production et distribution	Carmignano di Brenta (Italie)	100%	-	-	Intégration globale
Istratextum	Production et distribution	Novigrad (Croatie)	100%	-	-	Intégration globale

Les sociétés SIBAC, détenue à hauteur de 18 %, et MTB Group détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités. Le groupe détient VR Développement à hauteur de 35 % et ne prend part à aucune décision stratégique relative à l'activité de cette dernière. Par conséquent, la société n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Note 4 - Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition - En K€	31/12/2017	31/12/2016
Matériaux Composites Souples et Autres	10 826	5 294

Les tests de valorisation effectués sur l'unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2017 et 2016, sur la base de cash-flows de trésorerie actualisés, n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier ces actifs.

Le groupe a finalisé l'allocation du prix d'achat du groupe Giofex. Un actif incorporel amortissable « relation client » a été valorisé pour un montant de 1 410 milliers d'euros (Note 6). La relation client Giofex sera amortie sur une durée de 12 ans. L'écart d'acquisition définitif relatif à l'acquisition du groupe

Giofex s'élève à 4 043 milliers d'euros. Le contrat d'acquisition signé par SergeFerrari Group avec les actionnaires minoritaires de Giofex prévoit une option de vente des 49% d'actions à SergeFerrari Group (option put). En conséquence, un engagement a été comptabilisé à ce titre dans les états financiers au 31 décembre 2017 pour un montant de 8 689 milliers d'euros. Cet engagement a été comptabilisé au sein de la ligne Autres passifs non courant du bilan consolidé.

En janvier 2017, la société FERRAMAT Tekstil sanayi ve Ticaret anonim sirketi a acquis les actifs corporels et incorporels de la société turque FERRATEKS (distributeur de matériaux composites). L'analyse du contrat d'acquisition a conduit le groupe à conclure qu'il s'agit d'une acquisition d'activité, le groupe a par conséquent procédé à une allocation du prix d'achat selon la norme IFRS3R. Une partie du prix est subordonnée à une clause d'earn out, indexée sur la performance des exercices 2017 et 2018 de la société FERRAMAT. La dette d'earn out a été valorisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et imputée à l'écart d'acquisition FERRAMAT. L'écart d'acquisition provisoire résultant de l'acquisition des actifs FERRATEKS est évalué, au 31 décembre 2017, à 1 124 milliers d'euros, incluant la dette d'earn out évaluée à 882 milliers d'euros comptabilisée au sein des autres passifs non courants du bilan consolidé pour un montant de 447 milliers d'euros et au sein des autres passifs courants pour un montant de 435 milliers d'euros (Note 18 et 20). Le prix payé pour l'acquisition des actifs FERRATEKS s'élève à 1 513 milliers d'euros et les actifs tangibles acquis ont été valorisés à 1 238 milliers d'euros à date d'acquisition.

Giofex UK a réalisé, le 28 avril 2017, l'acquisition de 100% des titres de la société Milton Ltd qui détenait, via la société DA Trading, 100% des actifs de la société opérationnelle Milton Leicester Ltd qui distribue des matériaux composites souples au Royaume-Uni. Le prix payé s'élève à 1 500 milliers de livres sterling, dont 650 milliers de livres sterling au titre de la trésorerie disponible. Les actifs acquis et les passifs repris en date du 28 avril sont évalués à 1 067 milliers de livres sterling. Un écart d'acquisition provisoire a par conséquent été évalué au 31 décembre 2017 à 433 milliers de livres sterling. L'écart d'acquisition provisoire « Milton » s'élève, au 31 décembre 2017, à 488 milliers d'euros.

Serge Ferrari Group a pris le contrôle le 1er octobre 2017 d'un groupe composé de 2 sociétés, Plastitex Spa et Istratextum. Plastitex est une société familiale spécialisée dans la fabrication de matériaux composites innovants destinés au mobilier intérieur et extérieur. Plastitex détient à 100% les titres de sa fille Istratextum. Le groupe a acquis 100% des titres de la société Plastitex. Le paiement du prix d'acquisition est étalé en plusieurs étapes :

- Le groupe a payé aux cédants le jour du closing la somme de 2 750 milliers d'euros.
- Des compléments de prix, indexés sur l'évolution de la dette nette et sur l'évolution de la performance future de Plastitex ont été prévus au contrat d'acquisition. La juste valeur de ces engagements a été valorisée dans les états financiers pour un montant total de 4 627 milliers d'euros dont 1 662 milliers d'euros comptabilisés en engagement à long terme.

La juste valeur provisoire des actifs acquis au 30 septembre 2017 est évaluée à 2 429 milliers d'euros. Un écart d'acquisition provisoire de 4 948 milliers d'euros a été reconnu au 31 décembre 2017. Cet écart d'acquisition est affecté à l'unité génératrice du groupe, « Matériaux composites souples et accessoires ».

Note 5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2015.12	Acq.	Cessions	Entrée de Périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	2016.12
Frais de recherche & développement	7 695	1 834	-174			19	-107	9 267
Concessions, brevets & droits similaires	38	40		27				106
Immobilisations incorporelles en cours	252	59						311
Autres immobilisations incorporelles	9 515	451				26	107	10 099
Total Immobilisations incorporelles	17 500	2 384	-174	27	0	45	0	19 783
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 538		2		-599	-12	-225	-4 373
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-38			-24	-10			-72
Amt/Dép. autres immos incorp.	-6 504				-667	-18	-333	-7 522
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-10 079	0	2	-24	-1 276	-31	-558	-11 966
Total Valeur Nette	7 423	2 384	-173	3	-1 276	15	-558	7 814

En milliers d'euros	2016.12	Acq.	Cessions	Entrée de Périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	2017.12
Frais de recherche & développement	9 267	2 135	-39	0		-188	-197	10 978
Concessions, brevets & droits similaires	106	367					-27	446
Immobilisations incorporelles en cours	311	815				-1		1 126
Marque, clientele	0	681	0	0		0	1 144	1 825
Autres immobilisations incorporelles	10 099	429	-34	58		-241	224	10 535
Total Immobilisations incorporelles	19 783	4 427	-73	58	0	-430	1 144	24 909
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-4 373				-575	101	100	-4 745
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-72				-63		24	-111
Amt/Dép. clientele					-65	0		-65
Amt/Dép. autres immos incorp.	-7 522		25	0	-674	138	-124	-8 157
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-11 966	0	25	0	-1 376	239	0	-13 081
Total Valeur Nette	7 814	4 427	-48	58	-1 376	-191	1 144	11 827

Le montant des dépenses de recherche et développement capitalisées au cours de l'exercice pour 2 135 milliers d'euros s'entend après déduction du crédit impôt recherche relatif à l'année 2017 pour un montant de 1 079 milliers d'euros.

Les projets sont amortis dès leur mise en service. Pour les projets en cours, dont la mise en service n'est pas encore intervenue, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la probabilité d'aboutissement est susceptible d'être remise en cause.

Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

Le reclassement de 1 144 milliers d'euros se compose de :

- 1 410 milliers d'euros relatifs à l'allocation du prix d'achat du groupe Giofex. Une relation client a été valorisée pour ce montant au 31 décembre 2017. (Note 4)
- (- 266) milliers d'euros relatifs à l'acquisition des actifs de la société Ferrateks. Dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de l'activité Ferrateks, et conformément à la norme IFRS 3R, le groupe a affecté l'acquisition des intangibles Ferrateks à l'écart d'acquisition reconnu lors de la première consolidation.

Note 6 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2015.12	Acq.	Cessions	Entrée de Périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	2016.12
Terrains	1 887					17		1 903
Constructions	39 008	1 165		112		182		40 468
Installations tech, matériel & outillage	115 212	3 015	-31	166		581		118 944
Immobilisations corporelles en cours	1 240	387				6		1 634
Autres immobilisations corporelles	9 471	223	-25	129		60		9 858
Total Immobilisations corporelles	166 818	4 791	-56	407	0	847	0	172 807
Amt/Dép. constructions	-29 001			-54	-1 473	-120	654	-29 993
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-103 729		31	-56	-3 476	-537	-465	-108 233
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-7 658		24	-66	-647	-55	369	-8 032
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-140 388	0	55	-177	-5 595	-711	558	-146 258
Total Valeur Nette	26 430	4 791	-1	231	-5 595	136	558	26 552

En milliers d'euros	2016.12	Acq.	Cessions	Entrée de Périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	2017.12
Terrains	1 903	0	0		0	-157	0	1 745
Constructions	40 468	317	-41	320	0	-1 686	-19	39 361
Installations tech, matériel & outillage	118 944	2 918	-104	792	0	-5 358	711	117 905
Immobilisations corporelles en cours	1 634	1 015	0	68	0	-68	736	3 386
Autres immobilisations corporelles	9 858	302	-190	93	0	-452	-2 023	7 588
Total Immobilisations corporelles	172 807	4 552	-333	1 274	0	-7 719	-594	169 984
Amt/Dép. constructions	-29 993	0	39	0	-1 574	1 142	3	-30 381
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-108 233	0	99	0	-3 158	5 004	35	-106 255
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-8 032	0	132	0	-454	447	554	-7 352
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-146 258	0	269	0	-5 185	6 592	594	-143 983
Total Valeur Nette	26 552	4 552	-64	1 273	-5 185	-1 127	0	26 000

Les investissements effectués au cours des exercices 2016 et 2017 ont été réalisés en quasi-totalité en Europe.

Note 7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence concernent l'entreprise associée Vinyloop dont le capital est détenu à 40 % par SergeFerrari Group au travers de sa filiale Taxyloop. Le solde du capital est détenu par le groupe INOVYN.

Le Groupe a contribué à hauteur de 1,04 million d'euros à la recapitalisation de la société Vinyloop au cours de l'exercice 2017.

Impacts sur la situation nette et l'état du résultat net consolidé

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Titres mis en équivalence	296	218
Résultat mis en équivalence	-979	-1047

Données financières des entités associées

Les données présentées ci-dessous sont issues des comptes statutaires en l'absence de retraitement IFRS significatifs identifiés sur cette participation.

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2017 (est.)	31/12/2016
Produits activité ordinaire	1 867	2 507
Résultat net	-2 531	-2 443
Capitaux Propres	399	630
Total bilan	Non connu	11 261

Note 8 - Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Actifs disponibles à la vente	656	656
Autres prêts et créances	1 354	1 319
Total autres actifs financiers avant dépréciation	2 009	1 974

Note 9 - Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	1 253	1 606
Pertes reportables	636	428
Elimination des résultats internes	485	468
Retraitement Crédit Impôt Recherche	694	627
Variation des justes de valeurs des couvertures de taux et de change	8	44
Autres éléments non déductibles temporairement	-184	20
Provisions non admises fiscalement	-150	-37
Frais émission d'emprunts	-85	-123
Total impôts différés net	2 657	3 033

Le groupe a pris en compte l'impact de la loi de finance 2017 sur l'évaluation de ses impôts différés actif et passif. L'impact de la variation des taux n'a pas un impact matériel sur les impôts différés du groupe.

Note 10 – Stocks

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	10 223	-1 120	9 103	8 695	-844	7 851
Stocks - en-cours de production	186	0	186	386	0	386
Stocks -pds finis et intermédiaires	34 138	-3 751	30 386	30 498	-3 280	27 218
Stocks de marchandises	10 173	-179	9 994	3 773	-83	3 690
Total des stocks	54 720	-5 051	49 669	43 352	-4 206	39 146

Les stocks de Plastitex au 31 décembre 2017 s'élèvent à 3 479 milliers d'euros. Les stocks de Ferramat au 31 décembre 2017 s'élèvent à 991 milliers d'euros.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients et avances versées	29 187	23 135
Créances cédées à la société d'affacturage	8 645	11 207
Créances clients	37 832	34 342
Dép. clients et comptes rattachés	-3 171	-2 750
Total créances clients	34 661	31 593

Les créances de Plastitex au 31 décembre 2017 s'élèvent à 2 831 milliers d'euros. Les créances de Ferramat au 31 décembre 2017 s'élèvent à 708 milliers d'euros.

La société analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Note 12 - Créances et dettes d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Créances d'impôt	3 248	882
Dettes d'impôt	392	139

Note 13 - Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants - actif	150	126
Créances fiscales - hors IS	2 701	1 956
Créances sur personnel & org. sociaux	150	205
Fournisseurs débiteurs	348	250
Autres créances	355	259
Charges constatées d'avance	1 063	773
Prêts, cautionnements, et autres créances	14	16
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	108	77
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	201	313
Total autres actifs courants	5 091	3 976

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie

Note 14 - Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	160	354
Disponibilités	35 645	48 479
Total trésorerie et équivalent de trésorerie	35 805	48 834

Les disponibilités placées sur des comptes à terme au 31 décembre 2017 s'élèvent à 20 M€.

Note 15 - Capital social

Le groupe détient au 31 décembre 2017, 122 153 actions de son propre capital. Ces actions sont éliminées en contrepartie des comptes de capitaux propres, le montant détenu et éliminé au 31 décembre 2017 s'élève à 1 453 milliers d'euros. 71 184 actions sont affectées au plan d'attribution d'actions gratuites, 50 969 actions sont affectées à un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group. Les plus ou moins-values réalisées par le biais du contrat d'animation sont éliminées du compte de résultat en contre partie des capitaux propres. Ces impacts sont présentés au sein de la colonne « actions d'autocontrôle » du tableau des états de variation des capitaux propres.

Le groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.

Le conseil d'administration de SergeFerrari Group a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions, approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2016, sous conditions de présence et de performance au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe, dont l'impact au 31 décembre 2017 est une charge de 249 milliers d'euros. Les principales caractéristiques sont les suivantes au 31 décembre 2017 :

Plan	Date du conseil	Nombre total d'actions octroyées	Dont soumises à une période de service de 2 ans	Juste valeur du plan au 31/12/2017 - en milliers d'euros
SF 2020	15/06/2016 et 15/09/16	102 000	102 000	606

Note 16- Emprunts et dettes financières

Présentation de l'endettement net

31/12/2016 - en milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	4 452	15 802	20 254	4 452	802	15 000
Coûts d'acquisition	-78	-277	-355	-78	-277	0
Concours bancaires courants	12	0	12	12	0	0
Factoring	5 852	0	5 852	5 852	0	0
Total Emprunts et dettes financières	10 238	15 525	25 763	10 238	525	15 000
Trésorerie et équivalent trésorerie	-48 834	0	-48 834	-48 834	0	0
Trésorerie nette	-38 596	15 525	-23 071	-38 596	525	15 000

31/12/2017 - en milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	861	16 278	17 139	861	16 278	0
Coûts d'acquisition	-78	-200	-277	-78	-200	0
Concours bancaires courants	0	0	0	0	0	0
Factoring	6 047	0	6 047	6 047	0	0
Total Emprunts et dettes financières	6 831	16 079	22 909	6 831	16 079	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	-35 805	0	-35 805	-35 805	0	0
Endettement Net	-28 974	16 079	-12 896	-28 974	16 079	0

Le groupe finance son activité et ses investissements :

- Par le recours depuis le 28 juillet 2015, à un placement privé en euros (euro PP) de 15 millions d'euros, intégralement tiré lors de sa mise en place, ayant servi notamment à refinancer les financements restants dans le cadre des clubs deal.
- Par le recours à des financements des opérations de recherche et développement : une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros (sur 5 ans dont 2 années de différé de remboursement) et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation pour 1 000 milliers d'euros (Sur 6 ans dont 9 trimestres de différé de remboursement) avaient été mis en place auprès d'OSEO en 2013. Au 31 décembre 2017, le solde de ces financements est de 313 milliers d'euros.

- Par le recours au factoring sur les créances qu'elle détient sur ses clients français et internationaux.
- Par le recours à des lignes de financements bilatérales avec les banques locales des filiales suisses pour le financement des CAPEX.
- Par un crédit renouvelable de 35 millions d'euros, tiré en fonction des besoins généraux de l'entreprise (investissements, opérations de croissance externe...) d'une durée de 6 ans, avec une réduction de son montant disponible de 5 millions d'euros par an pendant trois années et à partir de la troisième année. Cette ligne de crédit n'est pas tirée au 31 décembre 2017.

Factoring :

- Le groupe a recours au factoring pour la couverture de ses besoins de financements à court terme. Au 31 Décembre 2017, les principaux postes du bilan et du compte de résultat concernés par les opérations de factoring sont les suivants :
- Créances clients (note 11) : 8 645 milliers d'euros au titre des créances cédées à la société d'affacturage. (Dont 6 047 milliers d'euros tirés sur le factor).
- Emprunts et dettes financières (note 16) : 6 047 milliers d'euros au titre des financements avancés par le factor. 2 498 milliers d'euros n'ont pas été tirés au 31 décembre 2017.
- Commissions de financement 19 milliers d'euros
- Commissions d'affacturage 70 milliers d'euros.

Note 17- Provisions pour retraite et engagements assimilés

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- Avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse (« pension plan »),
- Autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).
- Retraites Italie (TFR).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaire conduits en France et en Suisse.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Age de départ à la retraite	64 ans cadre / 62 ans non cadre	
Convention collective	Convention collective du textile	
Taux d'actualisation	1,20%	1,30%
Table de mortalité	TH-TF 11-13	TH-TF 10-12
Taux de revalorisation des salaires	2,5%	2,5%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	
Taux de charges sociales	49%	49%

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes	
Taux d'actualisation	0,70%	0,40%
Table de mortalité	BVG2015GT	BVG2015GT
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :

En milliers d'euros	Indemnités de retraite France	Suisse		Indemnités de retraite Italie	Total
		Pension Plan	Jubilee		
31/12/2015	1 570	6 843	13	0	8 427
Coûts des services rendus	184	1 008	81		1 273
Coûts financiers	51	55	4		110
Ecart actuariels	207	814	0		1 021
Versement actif de couverture	-996	0	0		-996
Prestations payées	-142	-888	-78		-1 108
Ecart de conversion	0	77	7		84
Autres variations	0	0	487		487
31/12/2016	874	7 909	514	0	9 297
Coûts des services rendus	231	1 075	-6		1 301
Coûts financiers	11	31	2		44
Ecart actuariels	186	-2 032	0		-1 846
Versement actif de couverture	0	0	0		0
Prestations payées	-37	-933	-47	-95	-1 112
Ecart de conversion	0	-557	-40		-597
Autres variations	0	0	0	1 165	1 165
31/12/2017	1 266	5 492	424	1 070	8 254

La ligne autres variations 2017 correspond à la première consolidation de Plastitex.

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actuelle de l'obligation	33 674	36 155
Juste valeur des actifs du régime	28 182	28 246
Passif net comptabilisé	5 492	7 909

Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Obligations de prestations à l'ouverture	36 155	35 041
Coût financier	143	276
Coût des services rendus	1 058	991
Contribution des participants	552	554
Prestations versées	129	- 2 219
Coût d'administration	17	17
Pertes / Gains actuariels	-1 380	1 169
Ecart de conversion	-3 001	325
Obligations de prestations à la clôture	33 674	36 155

Variation de la valeur des actifs du régime

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actuelle à l'ouverture	28 246	28 198
Produit d'intérêt provenant des actifs de régime	112	221
Cotisations employeurs	933	888
Contribution des participants	552	554
Prestations versées	129	- 2 219
Rendement des actifs de régimes hors produits d'intérêts	652	355
Ecart de conversion	-2 443	248
Valeur actuelle à la clôture	28 182	28 246

La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents trésorerie	484	507
Instruments des capitaux propres	4 040	3 144
Titres de créance	4 082	3 878
Immobilier	4 988	7 379
Autres	503	467
Autres actifs issus de contrat d'assurance	14 086	12 871
Total des actifs du régime	28 182	28 246

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement : ils sont composés à hauteur de 12% par des biens immobiliers, 77% par des titres à taux fixes, 7% par des hypothèques et autres créances nominales et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

Pour la société Serge Ferrari Tersuisse, les actifs de couverture sont composés pour environ 50% du total par des actifs immobiliers, pour 24% par des obligations, pour 19% par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La diminution de la valeur des actifs de couverture s'explique principalement par l'évolution de la parité euro franc suisse.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0.50%	5 913		3 432	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	- 291	-	2 772	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	1 819	-	662	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	3 347		866	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	2 208	-	273	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	2 759		278	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	3 396		915	
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	1 555	-	926	

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement sont de l'ordre de 1 MCHF et la prime prévisionnelle concernant l'exercice 2017 est estimée à 911KCHF. En outre, la duration moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 17,2 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

Note 18 – Autres passifs non courant

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires (note 4)	8 689	8 349
Dettes sur performance future des sociétés acquise (note 4)	2 109	-
Autres	575	18
Total Autres passifs long terme	11 373	8 367

Note 19 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Reprise		Ecart de conversion	31/12/2017
			Utilisées	Non utilisées		
Provision courante	916	218	-91	0	-6	1 038
Garantie	619	68	0	0	-6	693
Litiges salariaux et administratifs	232	50	-91	0		191
Litiges commerciaux	65	100		0		165

Note 20 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants passifs	192	65
Dettes fiscales et sociales	10 503	8 878
Clients - Avances et acomptes reçus	846	148
Clients - Avoirs et RRR	1 266	1020
Autres dettes	1 483	311
Dettes sur performance future des sociétés acquises (note 4)	3 401	0
Total Autres passifs courants	17 691	10 421

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 21 - Information relative aux zones géographiques

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Var.
Europe du Sud	53 619	54 853	-2,20%
Wide Europe	54 712	54 163	1,00%
Reste du Monde	40 858	39 553	3,30%
Matériaux composites Serge Ferrari	149 189	148 569	0,40%
Autres activités Serge Ferrari	7 762	7 720	ns
Activités acquises	21 703	3 026	ns
<Ventes intra>	-6 516	-846	ns
Total Chiffre d'affaires	172 139	158 469	8,60%

Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
France	34 543	36 065
Allemagne	15 994	14 698
Autres pays	98 652	97 805
Total CA Matériaux composites souples	149 189	148 569

Le chiffre d'affaires généré en France par les sociétés acquises s'élève au 31 décembre 2017 à 6 401 milliers d'euros, le chiffre d'affaire généré en Allemagne par les sociétés acquises s'élève au 31 décembre 2017 à 8 010 milliers d'euros. Ces chiffres ne prennent pas en compte les éliminations intra secteur.

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et en Suisse. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Total actifs non courants consolidés	54 588	45 169
France	30 658	26 029
Suisse	15 252	17 637
Autres pays	8 679	1 503

Note 22 – Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Services bancaires	477	460
Entretien et réparations	4 394	5 041
Locations et charges locatives	6 185	6 051
Transports	7 835	7 844
Honoraires et publicité	13 026	13 426
Autres charges externes	10 307	10 725
Total charges externes	42 225	43 547

Les « honoraires et publicité » intègrent les facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre pour un montant de 1 426 milliers d'euros et 1 286 milliers d'euros respectivement pour 2017 et 2016.

Note 23 - Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du personnel	36 346	31 754
Charges sociales	11 222	10 072
Engagements retraite	1 301	1 273
Autres charges de personnel	1 616	1 130
Participation des salariés	0	239
Total charges de personnel	50 485	44 468

Les charges de personnel concernent les effectifs en CDI et CDD. Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, le produit résultant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges sociales de l'exercice pour un montant de 639 milliers d'euros en 2017 contre 512 milliers d'euros en 2016.

Les effectifs sont répartis comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
TOTAL	830	730
Commerce	220	213
Production / Logistique	497	426
Support - R&D	113	91

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Ferrari Participations (prestations de services)	919	960
Mandats sociaux	162	183
Avantages en nature	88	51
Total Rémunération des dirigeants	1 169	1 194

La rémunération des dirigeants est incluse dans la refacturation des managements fees provenant de Ferrari Participations.

Ferrari Participations (prestations de services)

La direction de SergeFerrari Group est assurée par Messieurs Sébastien FERRARI –Président Directeur Général, Romain FERRARI –Directeur Général Délégué, Philippe BRUN –Directeur Général délégué et Hervé TRELLU–Directeur Général délégué.

Les montants indiqués portent sur les rémunérations concernant les fonctions opérationnelles de MM. Sébastien FERRARI, Romain FERRARI, Philippe BRUN et, à compter du 1^{er} septembre 2016, Hervé TRELLU.

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 2 510 milliers d'euros en 2017 et 3 808 milliers d'euros en 2016, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 31 « Transactions avec les parties liées » et est comptabilisé au sein des autres charges externes.

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par MM. Sébastien FERRARI, Romain FERRARI, Philippe BRUN et Hervé TRELLU.

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

Rémunération en actions

Au 31 décembre 2017 la juste valeur des actions octroyées aux dirigeants est évaluée à 362 milliers d'euros. Le nombre d'actions octroyées initialement aux dirigeants est de 60 000.

Note 24 – Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	-1 376	-1 275
Immobilisations corporelles	-5 133	-5 595
Dotations aux amortissements	-6 510	-6 870

Note 25 – Dotations aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31/12/17	31/12/16
Dotations aux provisions d'exploitation	-220	-437
Dotations aux provisions sur créances	-779	-763
Dotations aux provisions sur stocks et en-cours et produits finis	-5 338	-2 440
Reprise des provisions sur stocks en cours et produits finis	4 420	1 792
Reprise des provisions sur créances	745	375
Reprise des provisions d'exploitation	92	203
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	-1 080	-1 270

Note 26 - Autres produits et charges courants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Subventions d'exploitation	233	130
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	-64	57
Autres	166	647
Autres produits et charges courants	336	834

Note 27 – Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Coût de l'endettement financier net	-388	-267
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	210	277
Charges d'intérêts	- 598	- 543,8
Autres produits et charges financiers	-1 434	199
Résultat de change	- 1 761	384
- USD	- 1 083	265
- CHF	-70	-37
- GBP	- 138	-
- TRY	-214	-
- Autres	-257	156
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	99	16
- Change USD et CHF	34	-29
- Taux	66	46
Charges financières relatives aux avantages au personnel	-42	-106
Dividendes des entités non consolidées	8	4
Autres	261	-98
Résultat financier	-1 822	-67

Note 28 - Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Impôt différé	-332	-1 173
Impôt exigible	907	2 886
Total Impôts sur les bénéfices	574	1 713

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34,43 % pour les exercices 2016 à 2017. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	2 477	4 256
Neutralisation :		
=> Quote part du résultat des sociétés mise en équivalence	-979	-1 047
=> Charge d'impôt	574	1 713
Résultat avant impôts	4 031	7 016
Taux d'imposition théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	1 388	2 416
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	-672	-475
=> Différentiel de taux France / Etranger	-260	-281
=> Activation de pertes reportables sur déficits antérieurs	0	-140
=> Différence permanente	177	142
=> Remboursement taxe 3% dividendes	-133	
=> Autres	75	51
Charge réelle d'impôt	574	1 713
Taux effectif d'impôt	14,3%	24,4%

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

Le groupe ne dispose d'aucun actif d'impôt significatif non constaté dans les comptes.

Note 29 – Impôts et Taxes

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres impôts et taxes	1 589	1 556
Impôts et taxes sur rémunérations	644	682
Total Impôts et Taxes	2 233	2 239

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent la formation continue, le versement 1% logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés versées en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.

Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 709 milliers d'euros au titre de l'année 2017 et 706 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

Note 30 – Informations sur les risques financiers

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client significatif.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ce dernier est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les principales banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

- Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 45 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours

- Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

- Poids des principaux clients

En 2017, le premier client du groupe représente 8,8% du chiffre d'affaires des matériaux composites et les 5 premiers 15,2% du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs dizaines, voire centaine de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Le groupe ne dispose plus d'emprunt à taux variable. Seul le contrat de factoring est indexé sur un élément variable, l'Euribor 3 mois.

La structure du taux de l'endettement financier avant application des instruments dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux	31/12/2017	31/12/2016
Total emprunts et dettes financières		22 909	25 765
Emprunts bancaires	Fixe	15 795	20 254
Coûts d'acquisition	NA	-278	-355
Concours bancaires courants	Variable	0	12
Factoring	Variable	6 047	5 852
Emprunts et dettes financières à taux fixe		15 795	20 254
Emprunts et dettes financières à taux variable		6 047	5 866
Autres		-278	-355

L'exposition au risque de taux après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros		31/12/2017	31/12/2016
Total taux fixe		15 795	20 254
Total taux variable		6 047	5 866
Swaps payeurs de taux fixes		1 143	2 285
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	16 938	22 539
	Taux variable	4 904	3 581

Le groupe avait souscrit un contrat de swap afin de fixer une partie de son emprunt variable, L'emprunt variable ayant été remboursé, la couverture n'est plus effective. Cette dernière prend fin courant 2018. Au 31 décembre 2017, ce contrat porte sur une valeur notionnelle de 1,1 millions d'euros. Sa juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers, et elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan. La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan un passif latent de 15 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente un produit de 34 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un produit de 46 milliers d'euros en 2016.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le chiffre d'affaires consolidé est facturé essentiellement en EUR (80%), en USD (9%), en CHF (7%) et en JPY (1,6%), le solde étant réalisé en autres devises. La création de filiales en Inde et Chine, et l'acquisition d'activités en Turquie, se traduisent par des ventes en monnaies locales (CNY, INR ou TRY) qui accroissent l'exposition globale du Groupe au risque de change. Dans le même temps, plus de 80% en valeur des achats de matières premières et prestations ont été engagés en euro et moins de 20% en dollars américains.

Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les mêmes devises.

Les couvertures de change mises en place sont des contrats de change à terme. Elles visent à assurer l'atteinte des cours budgets pour les transactions précitées.

Le Groupe Serge Ferrari classe ses contrats de couverture de change dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et il les porte au bilan à leur juste valeur.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente des produits de 66 milliers d'euros pour 2017 et des charges de 29 milliers d'euros pour 2016.

Au 31 décembre 2017, les couvertures existantes portaient sur :

- Des achats à terme en CHF pour un montant de 10 millions de francs suisse (échéance 1^{er} trimestre 2018, cours moyen 1,1683).

La juste valeur de ces instruments a été évaluée par les établissements bancaires à – 7,8K€.

Les maturités des instruments de couverture sont généralement comprises entre 3 mois et 9 mois.

- Répartition des dépenses en devises

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros, à l'exception de certaines matières premières (libellées en USD) et des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale. Les

dépenses locales réalisées par les sociétés suisses et libellées en CHF se sont élevées à 28,1 MCHF au cours de l'année 2017.

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité : la trésorerie nette au 31 décembre 2017 s'élève à 13 millions d'euros. En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :

- Lignes de crédit bilatérales pour 6,5 millions d'euros non tirées au 31 décembre 2017
- Contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 13 millions d'euros dont 6,1 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2017
- Contrat de financement de 35 M€ non tiré au 31 décembre 2017.

Les financements moyen-terme du Groupe (en EUR et en CHF) comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

- Ratio de leverage (dette nette / ebitda) avec une limite de 3 à respecter au 31 décembre 2017
- Ratio de gearing : Dettes / Fonds propres avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2017.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont clairement définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants à compter du 31 décembre 2017.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt et pourra conduire à la hausse des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte les ratios fixés.

Le groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel. Le groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches, qui est couvert par un contrôle en central des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, une centralisation progressive de la trésorerie est mise en place, et l'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en respect des règles du Groupe.

Note 31 - Transactions avec les parties liées

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Vinyloop	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Vinyloop
Dettes opérationnelles	0	32	-	5		50
Créances opérationnelles	350	1	-	98		
Comptes courants	-	-	-			
Achats de biens et services	2 510	2 456	246	3 808	3165	301
Ventes de biens et services	179	122	-	522	104	
Produit d'intérêts	2	-	3	35		20

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations : aux refacturations liées à la convention décrite en note 24 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France.

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

Les sociétés immobilières ont abandonné les loyers du quatrième trimestre 2017 facturés aux sociétés d'exploitation du groupe. Cet abandon s'est matérialisé par l'émission d'avoirs de 760 milliers d'euros.

Note 32 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagements hors bilan (en milliers d'euros)	31/12/2017	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	31/12/2016
Hypothèques sur emprunts en CHF converties au taux de clôture	171	150	-	838
Engagement sur locations simples	4 675	2 680	1 995	4 772

Les sociétés du groupe ont conclu par ailleurs des contrats de locations simples portant sur les bâtiments et les constructions qu'elles exploitent à des conditions courantes.

Les loyers varient sur une base trisannuelle en fonction de l'indice du coût à la construction.

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.

Dans le cadre des emprunts contractés par SergeFerrari Group, les titres détenus de Serge Ferrari SAS par Serge Ferrari Group ont fait l'objet d'un nantissement.

Serge Ferrari SAS est engagé vis-à-vis du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (C.E.A) a engagé dans le cadre de ses activités de recherches et développements une enveloppe budgétaire de 1.5 millions d'euros sur la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2019.

Engagements reçus

Différentes clauses de garantie d'actifs et de passifs ont été prévues au contrat d'augmentation de capital de 51% de Giofex Group Srl à laquelle SergeFerrari Group a souscrite. (Garantie de recouvrabilité de créances, clause de reprise de stock pour invendus, clause de garantie de passif.) Ces garanties sont limitées dans le temps et à un montant total de 1 million d'euros.

Des garanties de passif protégeant le groupe ont été prévues au contrat d'acquisitions signés :

- Lors de l'acquisition des titres de la société Milton Ltd
- Lors de l'acquisition des actifs de la société FERRATEKS.
- Lors de l'acquisition des titres de la société Plastitex.

Giofex France a reçu une lettre de patronage forte (limitée à 400 milliers d'euros) de la part de l'actionnaire minoritaire de Giofex srl.

Note 33 - Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros, HT	Mazars				Cabinet Martine Chabert			
	Montant 2017	Montant 2016	2017 %	2016 %	Montant 2017	Montant 2016	2017 %	2016 %
Total Honoraires	125,5	154,9	100%	100%	76,5	159,2	100%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	116,5	142,2	93%	92%	76,5	158,2	100%	99%
Société-mère (mission récurrente)	64,5	82,4			58,5	80,7		
Filiales intégrées globalement	52	59,8			18	77,5		
Services Autres que la Certification des Comptes	9	12,7	7%	8%	0	1	0%	1%
Société-mère	9	10,7			0	0		
Filiales intégrées globalement	0	2			0	1		

La diminution des honoraires du Cabinet Martine Chabert s'explique par des rotations de cabinet sur des filiales du groupe.

4.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale des actionnaires de la société SERGEFERRARI GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SERGEFERRARI GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Emission d'un rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks de produits finis et intermédiaires

Risque identifié

Les stocks et en-cours représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé. Ils s'établissent à un montant net de 49,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et sont constitués à hauteur de 61 % de produits finis et intermédiaires.

Comme indiqué en note 2.16 des états financiers consolidés, les stocks produits finis et intermédiaires sont valorisés au coût de production ou à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur soit inférieure aux coûts.

Notamment, les produits finis et intermédiaires peuvent présenter un risque de non-écoulement, qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché. Il existe ainsi un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur coût et donc un risque de sur-évaluation des stocks. Par ailleurs, l'estimation de la valeur nette de réalisation requiert l'exercice du jugement de la direction.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des stocks de produits finis et intermédiaires comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons notamment :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les produits finis et intermédiaires à rotation lente ;
- identifié, à partir d'une requête informatique, les produits finis et intermédiaires à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût de production ;
- vérifié le caractère approprié des informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Autonomie de certaines filiales sur la gestion de la trésorerie

Risque identifié

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe a connu au cours de ces dernières années une augmentation significative du nombre de sociétés consolidées, les entrées de périmètre étant souvent constituées d'entités de taille réduite, avec des services administratifs limités mais relativement autonomes dans leur organisation.

L'environnement dans lequel opèrent ces filiales du Groupe, leur organisation et leur implantation parfois éloignée du siège du Groupe, peuvent entraîner une exposition accrue de ces sociétés à des risques de non-respect des

règles du groupe en matière de non réalisation des rapprochements bancaires et d'autorisation des décaissements, notamment au regard des procédures de délégation et de séparation des tâches.

Nous considérons ainsi ce sujet comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe sur ces sociétés ;
- pris connaissance du programme de travail de l'audit interne du groupe sur ces sociétés ;
- apprécié la nature et l'étendue des travaux conduits par l'audit interne ;
- contrôlé l'exhaustivité des rapprochements bancaires de ces entités ;
- circularisé l'ensemble des banques auxquelles ces entités font appel, afin de s'assurer de la cohérence des habilitations bancaires.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SERGEFERRARI GROUP par l'Assemblée Générale du 30 juin 2007 pour le cabinet MAZARS et du 30 avril 2014 pour le Cabinet Martine CHABERT.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Martine CHABERT dans la quatrième année, soit pour les deux cabinets, la quatrième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'**audit des comptes consolidés**

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes

consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 9 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

**CABINET MARTINE
CHABERT**

MARTINE CHABERT

MAZARS

PIERRE BELUZE

4.8. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2016

4.8.1. Comptes annuels statutaires de SergeFerrari Group

Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	40 373 227	10 787 500	29 585 727	23 593 136
	Créances rattachées à des participations	337 523		337 523	337 523
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	40 710 750	10 787 500	29 923 250	23 930 659
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	189 420	32 000	157 420	12 581
	Autres créances	34 877 229		34 877 229	23 484 119
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	855 551	104 225	751 325	699 101
	DISPONIBILITES	15 452 025		15 452 025	29 158 013
	Charges constatées d'avance	32 327		32 327	34 783
	TOTAL (III)	51 406 552	136 225	51 270 327	53 388 597
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)	9 104		9 104	23
TOTAL ACTIF (I à VI)		92 126 406	10 923 725	81 202 681	77 319 280
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an				32 768	

Bilan Passif

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 919 704	4 919 704
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	43 867 647	43 867 647
	Ecart de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	491 970	491 970
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 787 092	8 703 729
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 577 006	2 547 417
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	60 643 418	60 530 467
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	9 104	23
	Provisions pour charges	726 248	1 063 368
	Total des provisions	735 352	1 063 391
DETTES (1)	DETTES FINANCIÈRES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 396 574	15 209 171
	Emprunts et dettes financières divers	961 656	108 244
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 943	269 266
	Dettes fiscales et sociales	132 699	78 892
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 964 646	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	19 798 518	15 665 571
	Ecart de conversion passif	25 393	59 851
	TOTAL PASSIF	81 202 681	77 319 280
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 577 005,53	2 547 417,25
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 798 518	665 571
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	199 699	12 296

Compte de Résultat

				31/12/2017	31/12/2016
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	967 967	330 619	1 298 586	1 275 896
	Montant net du chiffre d'affaires	967 967	330 619	1 298 586	1 275 896
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				1 075 368
	Autres produits			11 326	38 484
	Total des produits d'exploitation (1)			1 309 912	2 389 748
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 032 471	1 152 107
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 169	2 277
	Salaires et traitements			48 000	40 000
	Charges sociales du personnel			58 267	41 222
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				1 063 368
	Autres charges			213 162	132 289
	Total des charges d'exploitation (2)			1 353 069	2 431 263
RESULTAT D'EXPLOITATION				(43 157)	(41 516)

Compte de Résultat (suite)

		31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		(43 157)	(41 516)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	4 237 877	2 512 033
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	502 357	769 817
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 842 447	
	Différences positives de change	13 604	16 570
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 898	58 559
Total des produits financiers		6 611 182	3 356 978
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 463 329	23
	Intérêts et charges assimilées (4)	589 946	525 666
	Différences négatives de change	10 682	18 984
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 063 957	544 672
RESULTAT FINANCIER		1 547 226	2 812 306
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 504 069	2 770 790
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		(72 937)	223 373
TOTAL DES PRODUITS		7 921 094	5 746 726
TOTAL DES CHARGES		6 344 089	3 199 309
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 577 006	2 547 417
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		4 510 883	3 048 819
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		84 109	2 133

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de 81 202 681 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 7 921 094 euros et un total charges de 6 344 089 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 577 006 euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le 01/01/2017 et clôturés le 31/12/2017, ayant une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 Février 2017.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 Novembre 2016 (modifiant le règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014) relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture n'a pas d'incidence significative sur les comptes de SergeFerrari Group.

Faits marquants de l'exercice

Le 20 Avril 2017, le Groupe a procédé à une augmentation de capital de Taxyloop d'un montant de 4.350.000 € par création de 43.500 actions nouvelles suivie d'une réduction de capital de même montant pour absorption à due concurrence des pertes antérieures.

Cette augmentation a été suivie d'une dotation complémentaire des titres de Taxyloop d'un

Règles et Méthodes Comptables

montant de 4.350.000 €, ce qui porte la provision totale des titres à 10.787.500 €

Une reprise de la dotation des créances rattachées avec Taxyloop sera émise pour un montant de 1.842.423 €

Le 20 Avril 2017, l'assemblée générale a décidé la distribution de dividendes avec mise en paiement le 23/05/2017 d'un dividende de 0.12 € par action, soit un montant de 1.464.054,24 €, compte tenu des actions auto-détenues qui n'ouvrent pas droit à la distribution de dividendes.

Le 23 Mai 2017, la société a reçu le versement de dividendes de la société Serge Ferrari SAS pour un montant de 2.508.935 €.

Le 21 Décembre 2017, la société a reçu le versement de dividendes de la société Tersuisse pour un montant de 2.000.000 CHF.

Les placements en comptes à terme sont passés de 28.000.000 € à 13.000.000 €

Le Groupe a réévalué au 31 Décembre 2017 le nombre d'actions à distribuer aux bénéficiaires des plans d'attributions gratuites d'actions selon les conditions de performance définies aux seuls desdits plans. Une reprise de provision de 337.120 € a par conséquent été comptabilisée au 31 Décembre 2017. Cette reprise n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation car un compte de transfert de charges a été débité du même montant.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée, en fonction de la participation considérée et du mode d'acquisition des titres :

- * de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable ou d'évaluation récente)

- * de la situation nette de la société à la date de clôture

- * et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités similaires à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants.

Le 19 juin 2017, une augmentation de capital a été réalisée sur les titres de Ferramat pour un montant de 1.167.400 livres turques par incorporation du compte courant. Le nombre d'actions s'élève désormais à 11.674 actions pour une valeur totale de 298.124 €

Serge Ferrari Group a pris le contrôle le 30 septembre 2017 d'un groupe composé de 2 sociétés, Plastitex Spa et Istratextum. Plastitex est une société familiale spécialisée dans la fabrication de matériaux composites innovants destinés au mobilier intérieur et extérieur. Plastitex détient à 100% les titres de sa fille Istratextum. Le groupe a acquis 100% des titres de la société Plastitex. Le paiement du prix d'acquisition est étalé en plusieurs étapes :

Règles et Méthodes Comptables

- Le groupe a payé aux cédant le jour du closing la somme de 2 750 milliers d'euros.
- Des compléments de prix, indexés sur l'évolution de la dette nette et sur l'évolution de la performance future de Plastitex ont été prévus au contrat d'acquisition. 2 965 milliers d'euros ont été valorisés dans les états financiers au sein des autres dettes. Cette dette à court terme étant évaluable de façon fiable. 1662 milliers d'euros sont présentés en engagement hors bilan de l'annexe, cette partie de dette long terme ne pouvant être évaluée de façon certaine au 31 décembre 2017.

Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 134.000 €.

Groupe

Les comptes de la Société SergeFerrari Group sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Ferrari Participations.

Depuis le 1er juillet 2007, les flux de trésorerie au sein des sociétés basées à La Tour du Pin sont centralisés. SergeFerrari SAS intervient en tant que société centralisatrice. Un compte courant spécifique met en évidence une créance vis-à-vis de Serge Ferrari SAS à hauteur de 1.276.495 € au 31 Décembre 2017.

Le Cash Pooling au CIC a pris fin le 28/02/2017 et le montant de 20.676.017 est remonté en compte courant.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Des jetons de présence ont été comptabilisés en charges pour un montant net de 138.000 €.

La société SergeFerrari Group a versé des rémunérations au titre de mandats à quatre membres des organes de direction pour un montant annuel de 48.000 €.

Fiscalité

Depuis le 01/01/1992 la société est tête du groupe d'intégration fiscale. Cette option d'intégration fiscale se renouvelle tacitement.

L'impôt est déterminé selon un principe de réallocation des économies d'impôts entre la société mère et ses sociétés filiales.

En conséquences, les réallocations d'impôt aux filles sont les suivantes :

- CI2M : 58.834 €
- TEXYLOOP : 53.253 €

Le crédit d'impôt recherche s'élève à

- Serge Ferrari Sas : 1.079.149 €.

Le crédit d'impôt apprentissage de Serge Ferrari sas s'élève à 1.600 €.

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Le crédit d'impôt mécénat s'élève à

- Serge Ferrari Sas : 229.683 €,
- SergeFerrari Group : 3.600 €

Le crédit d'impôt CICE s'élève à :

- Serge Ferrari Sas : 607.679 €,
- CI2M : 30.030 €,
- Taxyloop : 1.695 €

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	32 210 583		10 348 734		1 848 566	40 710 750
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 210 583		10 348 734		1 848 566	40 710 750
TOTAL		32 210 583		10 348 734		1 848 566	40 710 750

ANNEXE - Élément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	23	9 104	23	9 104
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 063 368		337 120	726 248
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 063 391	9 104	337 143	735 352
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	8 279 923	4 350 000	1 842 423	10 787 500
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	32 000			32 000
	Autres		104 225		104 225
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	8 311 923	4 454 225	1 842 423	10 923 725
TOTAL GENERAL		9 375 315	4 463 329	2 179 567	11 659 077
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 463 329	337 120 1 842 447	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	337 523		337 523
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	189 420	156 652	32 768
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 031 208	3 031 208	
	Taxes sur la valeur ajoutée	30 680	30 680	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	132 571	132 571	
	Groupe et associés (2)	30 956 521	30 956 521	
	Débiteurs divers	726 248	726 248	
	Charges constatées d'avances	32 327	32 327	
TOTAL DES CREANCES		35 436 500	35 066 209	370 291
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max à l'origine (1)	199 699	199 699		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	15 196 875	196 875	15 000 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	342 943	342 943		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 099	45 099		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 598	27 598		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	60 001	60 001		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	961 656	961 656		
	Autres dettes	2 964 646	2 964 646		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		19 798 518	4 798 518	15 000 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 592			

ANNEXE - Élément 6.01

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

31/12/2017	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif			
Capital souscrit non appelé			
Actif immobilisé			
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	28 813 516	652 348	
Créances sur participations		337 523	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances, acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	157 420		
Autres créances	30 826 179	128 745	
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Bilan Passif			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes envers établissements de crédits			
Emprunts et dettes financières divers	959 533		
Avances, acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Les montants présentés sur les lignes "Participations" et "Clients et comptes rattachés" sont inscrits en valeur nette.

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2017
Total des Produits à recevoir		955 765
Autres créances		955 765
<i>produit a rec. Impôts et Taxes</i>	<i>132 571</i>	
<i>intérêts courus c/c</i>	<i>4 364</i>	
<i>produits a rec. déb & cred.</i>	<i>726 248</i>	
<i>produits a rec. Intérêts financ</i>	<i>92 581</i>	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

		31/12/2017
Total des Charges à payer		804 400
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		396 574
<i>intérêts s/emprunts</i>	<i>196 875</i>	
<i>intérêts courus</i>	<i>199 699</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		309 247
<i>Factures non parven</i>	<i>309 247</i>	
Dettes fiscales et sociales		98 580
<i>CS/Pr reser-Bonus</i>	<i>39 437</i>	
<i>taxe à payer</i>	<i>59 143</i>	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Periode	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			32 327
CONTRAT ANNUEL PUBLICITE FINANCIERE	01/09/2017 - 31/08/2018	16 664	
ASSURANCES	01/08/2017 - 31/07/2018	5 424	
ASSURANCES	01/09/2017 - 31/08/2018	6 143	
CONSEIL	21/05/2017 - 20/05/2018	2 367	
COMMUNICATION FINANCIERE	01/09/2017 - 31/08/2018	1 731	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			32 327

	SA SERGEFERRARI GROUP	Page 3

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	12 299 259,00	0,4000	4 919 703,60
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	12 299 259,00	0,4000	4 919 703,60

Ecarts de conversion

	Montants	31/12/2017
Ecarts de conversion ACTIF		9 104
Perte latente sur comptes courants	9 104	
Ecarts de conversion PASSIF		25 393
Gain latent sur comptes courants	25 393	
TOTAL		(16 290)

ANNEXE - Élément 8

Engagements financiers

31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement de premier rang des titres de Serge Ferrari SAS : 45.617 actions	15 000 000	
	15 000 000	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Swap de taux juin 2012 - décembre 2018 (eurobor 3 mois) Swap de taux juin 2012 - décembre 2018 (taux fixe 1,39) Dettes sur performance future société acquise	1 714 281 1 662 325	1 714 281
	3 376 606	1 714 281
Total des engagements financiers (1)	18 376 606	1 714 281
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

31/12/2017		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
Serge Ferrari SAS		14 169 170	44 570 764	99,80	14 690 638	14 690 638
Texyloop		1 101 000	(59 523)	100,00	10 787 500	
CI2M		500 000	476 008	100,00	335 245	335 245
Tersuisse (en CHF sauf titres en EUR)		1 000 000	16 296 904	100,00	623 789	623 789
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)		854 164	898 807	83,12	271 117	271 117
Giofex Srl		4 000 000	8 930 987	51,00	7 000 000	7 000 000
Ferramat (en TRY sauf titres en EUR)		1 167 400	1 117 509	100,00	298 124	298 124
2. Participations (10 à 50 %)						
Sibac au 31/12/2016 (en TND sauf titres en EUR)		600 000	1 156 753	17,53	102 269	102 269
Vr Développement au 31/12/2016 (sauf prêts et avances et titres)		1 072 370	933 830	35,00	450 079	450 079
1. Filiales (Plus de 50 %)						
Serge Ferrari SAS		26 630 602		141 703 302	4 973 600	2 508 935
Texyloop		855 767		1 110 387	(1 133 679)	
CI2M		(189 102)		1 536 224	(87 637)	
Tersuisse (en CHF sauf titres en EUR)				21 879 559	894 986	2 000 000
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)		254 944		2 687 423	(10 829)	
Giofex Srl		1 069 106		252 632	9 796	
Ferramat (en TRY sauf titres en EUR)		1 244 029		6 833 867	(47 747)	
2. Participations (10 à 50 %)						
Sibac au 31/12/2016 (en TND sauf titres en EUR)				732 768	136 400	
Vr Développement au 31/12/2016 (sauf prêts et avances et titres)			128 745	225 922	14 783	
B. Renseignements globaux						
		Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
		françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital				2 000 000		
Capitaux propres				6 776 459		
Quote part détenue en pourcentage				5,00		
Valeur comptable des titres détenus - Brute				100 000		
Valeur comptable des titres détenus - Nettes				100 000		
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires				735 000		
Résultat du dernier exercice clos				258 414		
Dividendes encaissés						

Partie B - renseignements globaux :

Les renseignements de la partie B concernent 2016 sauf les prêts et avances.

Filiales et participations

Partie B – renseignements globaux :

Les renseignements de la partie B concernent 2016 sauf les prêts et avances.

Actions auto-détenues

	nombre	valeur comptable
1er janvier 2017	94 310	1131263
Achats	114 875	1350890
ventes	-87 032	-1029551
31 Décembre 2017	122 153	1452602

4.8.2. Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2013	2014	2015	2016	2017
1. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	3 469 380	4 919 704	4 919 704	4 919 704	4 919 704
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	173 469	12 299 259	12 299 259	12 299 259	12 299 259
c. Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	----	----	----	----	----
d. Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations	----	----	----	----	----
d2 par exercice de droits de souscription	----	----	----	----	----
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxe	853 511	1 108 728	1 145 769	1 275 896	1 298 586
b. Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	538 523	3 198 213	2 482 441	3 834 181	3 787 831
c. Impôts sur les bénéfices	-178 456	937 397	26 848	-223 373	72 937
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	----	----	----	----	----
e. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	-865 472	3 321 962	-183 341	2 547 417	1 577 006
f. Résultat distribué	----	1 471 142	1 471 822 ⁽³⁾	1 464 054 ⁽³⁾	983 941
3. Résultats par action					
a. Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	2,06	0,34	0,20	0,29	0,31
b. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	-4,99	0,27	-0,01	0,21	0,13
c. Dividende attribué à chaque action	----	0,12	0,12	0,12	0,08 ⁽²⁾
4. Personnel					
a. Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	----	----	----	----	----
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	----	24 000	36 000	40 000	48 000
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales,....)	----	7 236	74 438	41 222	58 267

⁽¹⁾ Dividende du nominal ramené de 20 euros à 0,40 euro par action le 30 avril 2014

⁽²⁾ Selon résolution présentée à l'Assemblée Générale du 17 avril 2018

⁽³⁾ Après neutralisation des dividendes non servis aux actions autodétenues

4.9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

A l'assemblée générale des actionnaires de la société SERGEFERRARI GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SERGEFERRARI GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Emission d'un rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note " Modes et méthodes d'évaluation appliquées aux divers postes du bilan " de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture.

Justification des appréciations – Points clé de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 29.5 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle.

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Titres de participation », la valeur actuelle est estimée par la direction sur la base de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable ou d'évaluation récente), de la situation nette de la société à la date de clôture, et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses à retenir dans le cas de l'établissement de flux de trésorerie prévisionnels.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risques afférentes constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, et selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités concernées, validées par la direction générale du groupe ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et les informations disponibles à la date d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SERGEFERRARI GROUP par l'Assemblée Générale du 30 juin 2007 pour le cabinet MAZARS et du 30 avril 2014 pour le Cabinet Martine CHABERT.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Martine CHABERT dans la quatrième année, soit pour les deux cabinets, la quatrième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé].

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 9 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

CABINET MARTINE
CHABERT

MARTINE CHABERT

MAZARS

PIERRE BELUZE

4.10. Contrats importants

Tous les contrats ont été conclus dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

4.11. Vérification des informations financières annuelles

Se reporter au paragraphe 4.7. du présent document de référence

4.12. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2017.

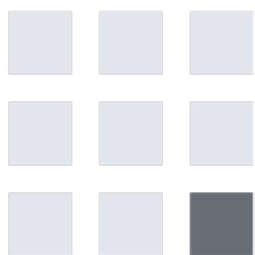
4.13. Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet : aucune information semestrielle postérieure au 31 décembre 2017 n'a été publiée à la date d'enregistrement du présent document de référence.

4.14. Politique de distribution de dividendes

La Société précise qu'un dividende de 0,12 euro par action a été versé aux actionnaires en mai 2017, mai 2016 et en mai 2015, correspondant à environ 30% du résultat net de chacun des exercices concernés ; aucun versement de dividende n'était intervenu au cours de l'exercice 2014.

En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes, pour une quote-part de 30% environ de son résultat net consolidé. Cette possibilité de versement de dividendes ne constitue toutefois en aucun cas un engagement du Groupe.



5. Actionnariat et Bourse

Un Groupe familial et international

Headquarter Techquadrat - Austria



5.1. Actionnariat et capital

5.1.1. Actionnariat au 31 décembre 2017 et au cours des deux exercices précédents

La société Ferrari Participations est contrôlée au plus haut niveau par MM Sébastien FERRARI et Romain FERRARI.

	31-déc-17			31-déc-16			31-déc-15		
	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote
Ferrari Participations	7 616 263	61,9%	65,5%	7 616 263	61,9%	67,8%	6 786 200	55,2%	55,4%
Sébastien Ferrari	104 791	0,9%	0,9%	104 791	0,9%	0,9%	672 450	5,5%	5,5%
Romain Ferrari	792 121	6,4%	7,2%	792 121	6,4%	7,4%	1 075 525	8,7%	8,8%
sous-total concert Ferrari	8 513 175	69,2%	73,6%	8 513 175	69,2%	76,2%	8 534 175	69,4%	69,6%
Autres administrateurs	17 640	0,1%	0,2%	17 640	0,1%	0,2%	17 540	0,1%	0,1%
Autres actionnaires	3 646 291	29,6%	26,2%	3 674 134	29,9%	23,6%	3 708 663	30,2%	30,2%
Actions autodétenues	122 153	1,0%	0,0%	94 310	0,8%	0,0%	38 881	0,3%	0,0%
Total	12 299 259	100,0%	100,0%	12 299 259	100,0%	100,0%	12 299 259	100,0%	100,0%

A la connaissance de la société, les actionnaires autres que familiaux détenant à la date d'enregistrement du présent document de référence plus ou près de 5% du capital étaient les suivants :

- Tikehau / Salvepar : 6,32 % des actions
- FCP ETI 2020 (bpifrance) : 5,45 % des actions
- CM-CIC Investissement 4,80 % des actions

Il n'est intervenu au cours de l'exercice 2017 aucune opération au sein du groupe de contrôle.

Nantissements

Nantissements portant sur des actions de la Société

A la connaissance de la Société et à la date d'enregistrement du présent document de référence, la seule référence de nantissement sur les titres SergeFerrari Group, souscrite au profit d'un établissement financier, porte sur les 851 063 actions SergeFerrari Group objet du reclassement interne survenu le 10 juin 2016.

Nantissements d'actifs de la Société

A la date du présent Document de référence, un nantissement a été accordé au profit d'établissements bancaires, dans le cadre des emprunts contractés le 28 juillet 2015 par la Société sur la totalité des actions de la société Serge Ferrari SAS détenues par SergeFerrari Group. Se référer au paragraphe 4.3.1.1.

5.1.2. Informations sur le contrôle du capital de la société

Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesure en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le Conseil d'administration est composé pour plus de la moitié, par des administrateurs indépendants.

En cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group, ses banques pourraient exiger le remboursement immédiat des financements à moyen terme qui s'élèvent à 50 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 15 millions étaient tirés à cette date.

5.1.3. Capital social

Le capital, entièrement souscrit et libéré, s'élève au 31 décembre 2017 à 4 919 703,60 euros : il est divisé en 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun titre donnant accès au capital, ni action non représentative de capital social, ni option de souscription d'action .

Le Conseil d'Administration du 14 mars 2016 a examiné les conditions de mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions qui porterait, pour la période d'avril 2016 à avril 2018, sur un nombre d'actions maximal de 200 000 titres. Cette résolution a été soumise à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 25 avril 2016. L'Assemblée Générale du 25 avril 2016 a approuvé cette résolution, et le programme d'attribution gratuite d'actions a été mis en œuvre par les Conseil d'Administration du 15 juin et du 15 septembre 2016, pour une attribution potentielle de 109 000 actions. A la date d'enregistrement du présent document, sur la base des conditions de performance au 31 décembre 2017 attachées à l'attribution desdites actions, les attributions potentielles sont estimées à 43 507 actions.

Historique du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations (en euros sauf mention contraire)	Montant de l'opération	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	Montant du capital social post opération
02/09/1991	Constitution (en FRF)	17 184 000	---	171 840	171 840	100,00	17 184 000
10/05/1991	Annulation d'actions suite à la fusion SEROM (en FRF)	-5 900 000	---	-59 000	112 840	100,00	11 284 000
10/05/1991	Augmentation de capital (en FRF)	5 650 000	---	56 500	169 340	100,00	16 934 000
25/04/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves (en FRF)	66 000	---	660	170 000	100,00	17 000 000
25/04/2001	Élévation de la valeur nominale par incorporation de réserves (en FRF)	5 302 538	---	0	170 000	131,19	22 302 538
25/04/2001	Conversion en euros	---	---	0	170 000	20,00	3 400 000
09/06/2008	Augmentation de capital	69 380,00	1 930 602,57	3 469	173 469	20,00	3 469 380
30/04/2014	Division de la valeur nominale par 50	---	---	8 499 981	8 673 450	0,40	3 469 380
24/06/2014	Augmentation de capital (offre à prix ouvert et placement global)	1 101 068,80	31 930 995,20	2 752 672	11 426 122	0,40	4 570 448,80
24/06/2014	Augmentation de capital réservée CM CIC investissement	166 666,40	4 833 325,60	416 666	11 842 788	0,40	4 737 115,20
18/07/2014	Augmentation de capital (option de surallocation)	162 198,40	4 703 753,60	405 496	12 248 284	0,40	4 899 313,60
28/07/2014	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 390,00	468 970,00	50 975	12 299 259	0,40	4 919 703,60

5.1.4. Droits de vote double

Un droit de vote double a été instauré à compter de l'admission à la cote des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 24 juin 2014, et ce pour toute action détenue sous forme nominative depuis au moins deux ans.

Le tableau présenté au 5.1.1. mentionne les pourcentages de capital et de droits de vote des actionnaires.

5.1.5. Actes constitutifs et statuts

5.1.5.1. Objet social

La Société a pour objet :

- La participation financière dans tous les groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, intervenant notamment dans la conception, la fabrication, la distribution de matériaux composites innovants et systèmes attachés et leur recyclage, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- La gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle,
- Le conseil en organisation commerciale, marketing, relations publiques, toutes prestations de services dans les domaines commerciaux, administratifs, financiers ou informatiques ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle, de conseil, l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés.

5.1.5.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Se reporter au chapitre 3.1.3. « Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction » du présent Document de référence.

5.1.5.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la société

- **Forme des titres (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires. (...)

- **Droits de vote (articles 12.1 et 30.2 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

- **Droits aux dividendes et profits et au boni de liquidation (articles 12.1, 36 et 37 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. (...)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. (...)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. (...)

- **Délai de prescription de dividendes (article 37 des statuts)**

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, article L. 1126-1, le montant des dividendes atteints par la prescription quinquennale sont acquis à l'Etat.

- **Droit au boni de liquidation (article 12.1 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droit préférentiel de souscription (article 8 des statuts)**

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

- **Limitation des droits de vote**

Néant.

- **Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts)**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

- **Rachat par la Société de ses propres actions.**

Se reporter au paragraphe 5.2.3 du présent Document de référence.

5.1.5.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

5.1.5.5. Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions ou de valeurs mobilières d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions ou valeurs mobilières de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- **ARTICLE 25 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

- ARTICLE 26 - ORDRE DU JOUR – QUESTIONS ECRITES

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions dans les conditions légales et réglementaires.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au conseil d'administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répond aux questions écrites au cours de l'assemblée générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

- ARTICLE 27 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandat les informations prévues par l'article L. 225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise, s'il en existe, dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

- ARTICLE 28 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

- ARTICLE 29 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée générale.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée générale désigne elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- ARTICLE 30 - QUORUM - MAJORITE

30.1 Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les assemblées générales spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions ou des valeurs mobilières de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions ou des valeurs mobilières privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

30.2 Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

5.1.5.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle
Néant.

5.1.5.7. Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VI du Code de commerce, en cas de défaut de déclaration du franchissement de ce seuil statutaire du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, l'actionnaire défaillant peut être

privé du droit de vote pour la fraction non déclarée des actions qu'il détient au-delà, pour une durée de deux années à compter de la notification de la régularisation. La constatation de la privation du droit de vote relève de la compétence du président de l'assemblée générale d'actionnaires, sous réserve que le nombre d'actions que ce dernier détient représente au moins deux pour cent et demi (2,5 %) du capital social ou qu'il soit saisi par un ou plusieurs actionnaires satisfaisant à cette condition.

5.1.5.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital
Néant.

5.1.6. Opérations avec les apparentées

5.1.6.1. Conventions significatives conclues avec des apparentées

■ Conventions entre des sociétés du Groupe et un de ses actionnaires

Convention de prestations de services entre Ferrari Participations et le Groupe

Ferrari Participations, en sa qualité de holding, a pour rôle de mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et de définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe. A ce titre, une convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a été conclue entre la holding Ferrari Participations et les filiales (et sous-filiales) opérationnelles du Groupe.

Les filiales et sous-filiales concernées sont les suivantes : Serge Ferrari SAS, Texyloop, CI2M, Serge Ferrari Tersuisse, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Asia Pacific, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Brasil, Serge Ferrari Shanghai, Serge Ferrari India Private Ltd et SergeFerrari Group.

Les seules filiales non concernées sont Vinyloop (détenue qu'à 40%, joint-venture avec Solvay) et Ferrari Americo Latina (société sans activité depuis 2011).

Ces prestations font l'objet d'une rémunération sur la base d'un montant prévisionnel annuel réglé trimestriellement, avec une régularisation en début d'exercice suivant. Ce montant correspond à une refacturation des coûts complets majorés d'une marge.

Au titre de l'exercice 2017, le montant facturé de ces prestations par Ferrari Participations à l'ensemble des sociétés du Groupe s'est élevé à 2 510 milliers d'euros.

Ces prestations regroupent les services détaillés ci-dessous :

- Conseil en stratégie et développement des sociétés bénéficiaires (les filiales opérationnelles) ;
- Conseil en matière financière et de gestion de trésorerie ;
- Assistance en matière d'administration fiscale et de gestion des assurances ;
- Assistance en matière de ressources humaines ;
- Conseil en développement commercial ;
- Conseil en matière de développement industriel et qualité ;
- Conseil en recherche et développement ;
- Conseil en matière de développement durable et environnement.

La convention n'inclut pas la rémunération de prestations liées aux fonctions de dirigeants. Les mandataires sociaux perçoivent de la société SergeFerrari Group des indemnités de mandat au titre de la rémunération de leur fonction de dirigeants.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Convention de gestion centralisée de trésorerie de groupe

Une convention de gestion centralisée de trésorerie entre les Sociétés Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP, et CI2M est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, en remplacement d'une convention préexistante signée en 2007.

Au titre de cette convention, l'entité Serge Ferrari SAS assure la fonction de société centralisatrice.

Au 31 décembre 2017, le solde cumulé des comptes cash pooling et comptes courants ouverts au nom de la Société SergeFerrari Group dans les livres de la Société Serge Ferrari SAS était de 1 276 milliers d'euros.

- Conventions liant directement ou indirectement la Société et l'un de ses mandataires sociaux

En dehors des locaux dont le Groupe est propriétaire, les principaux locaux des sociétés du Groupe sont loués à des sociétés immobilières détenues par la société Ferrimmo, société-sœur de la Société.

Ainsi, il existe des conventions de location (baux commerciaux classiques 3/6/9) entre les entités françaises du Groupe et des sociétés immobilières contrôlées par Ferrimmo, filiale à 100% de Ferrari Participations, associé majoritaire de la Société et dont le capital est détenu à 58,70 % par Sébastien FERRARI, à 29,30% par Romain FERRARI et à 12,00% par la société civile familiale FFH.

Le montant total correspondant aux loyers payés par le Groupe en 2017 à la société FERRIMMO et à ses filiales (Immobilière Ferrari SAS, SCI La Roche, SCI Clomeca, SCI SRF, SCI SETIMM) s'élève à 2,23 millions d'euros contre 2,94 millions d'euros en 2016. La variation des loyers résulte essentiellement de l'établissement par les filiales de FERRIMMO, d'avoirs partiels sur loyers de 2017 pour un montant total HT de 760 milliers d'euros. L'impact favorable sur le résultat et la trésorerie des sociétés locataires en 2017 permet en conséquence de préserver les débouchés et les résultats futurs des sociétés bailleuses.

Les loyers sont le cas échéant, revalorisés sur la base de la variation de l'indice du coût de la construction (ICC).

Au regard de la situation de conflit d'intérêt potentiel que présente pour Messieurs Sébastien Ferrari et Romain Ferrari, la conclusion de telles conventions, un professionnel indépendant (le cabinet Galtier Expertises Immobilières et Financières) s'est prononcé en 2014 sur la conformité des loyers payés par le groupe aux SCI contrôlées par le groupe familial Ferrari par rapport aux prix de marché. Le tiers concerné, à savoir Cabinet Galtier, a conclu à une estimation de la valeur locative des différents sites concernées par ces locations de 2,7 M€ HT par an (se référer au Document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I. 14-032 au chapitre 23). En 2015, un avenant au bail existant a été mis en œuvre suite à la mise à disposition au 1^{er} juillet 2015 de locaux pour les équipes de développement commercial, dont le renforcement s'inscrit dans le plan de développement du Groupe. Les charges comptabilisées à ce titre en 2015 s'élevaient à 67 milliers d'euros et à 135 milliers d'euros au titre de 2016. Il n'avait pas été demandé d'avis d'un expert indépendant sur la valeur locative des nouveaux locaux mis à disposition, compte tenu du caractère non significatif de ces loyers additionnels.

En 2017, un avenant supplémentaire au bail existant a été mis en œuvre suite à la mise à disposition au 1^{er} juillet 2017 d'un local accueillant le showroom du Groupe à Paris, à la suite de la décision du précédent propriétaire de vendre ce local dont la société Serge Ferrari SAS était locataire. L'acquisition par FERRIMMO et la prise en location par Serge Ferrari SAS permet de conserver les agencements et améliorations réalisées par la société. Une évaluation du loyer en valeur de marché a été demandée à un expert indépendant et le montant du loyer fixé en conséquence. Les charges comptabilisées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 milliers d'euros, et 25 milliers d'euros net de la réduction de loyers mentionnée ci-dessus.

Si à l'avenir, un changement significatif devait intervenir dans le montant des loyers facturés au Groupe, autre que l'accroissement des surfaces mises à sa disposition ou que la revalorisation résultant de la variation de l'ICC (Indice du coût de la construction), une actualisation de l'avis d'expert obtenu en 2014 serait réalisée.

(Se référer à la note 31 des Notes aux états financiers consolidés incluses au paragraphe 4.6 du présent document de référence)

5.1.6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de prestation de services avec la Société Ferrari Participations

Prestataire : Société Ferrari Participations

Entrée en vigueur de la convention : 1^{er} Janvier 2015

Durée : 1 an renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'un an.

Objet : conseils et assistances de la Société Ferrari Participations en matière de :

- Stratégie et développement,
- Finance et gestion de trésorerie,
- Communication financière et relations investisseurs,
- Assistance en matière de Propriété Intellectuelle : dépôt, protection et gestion des marques.
- Administration fiscale et gestion des assurances,
- Ressources humaines,
- Développement commercial,
- Développement industriel et qualité,
- Recherche & Développement,
- Développement durable et environnement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Ferrari Participations souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du groupe, et à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du groupe en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant tout en participant activement à l'animation de la bénéficiaire, notamment par l'harmonisation et la centralisation d'un certain nombre de services administratifs et organisationnels.

Ferrari Participations dispose de l'infrastructure suffisante et d'un personnel qualifié à cet effet, ayant principalement pour fonctions d'assurer des tâches d'administration, de gestion du personnel, d'assistance à la direction financière et juridique, d'assistance en matière de développement commercial, d'assistance à la direction industrielle et qualité, en matière de développement durable, de recherche et développement, ou autres fonctions importantes et nécessaires à la bonne marche du groupe.

Rémunération :

Montant comptabilisé en charges pour 2017 : 178.059 euros HT

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président de la Société Ferrari Participations et Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group

Romain FERRARI : Directeur Général de la Société Ferrari Participations et Directeur Général Délégué de la Société SergeFerrari Group

Philippe BRUN : Directeur Financier de Ferrari Participations et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 9 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

CABINET MARTINE
CHABERT

MARTINE CHABERT

MAZARS

PIERRE BELUZE

5.2. Bourse

5.2.1. Evolution des cours et des volumes de l'action SergeFerrari Group

Les actions SergeFerrari Group sont cotées sur Euronext Paris (Compartiment C).

	Plus haut (euros)	Plus bas (euros)	Dernier (euros)	Nombre de titres échangés	Volumes (000's €)	Cours moyen (euros)
janvier 2016	11,60	10,06	11,23	86 094	915	10,63
février 2016	11,70	10,50	11,70	157 291	1 769	11,25
mars 2016	11,95	11,45	11,81	38 362	447	11,66
avril 2016	11,98	10,85	11,70	45 218	522	11,54
mai 2016	11,98	11,60	11,94	29 791	354	11,88
juin 2016	12,05	10,43	12,04	44 950	521	11,59
juillet 2016	12,15	11,30	12,08	17 854	213	11,93
août 2016	13,00	12,00	12,90	45 915	586	12,76
septembre 2016	14,10	12,60	13,98	70 229	929	13,23
octobre 2016	14,10	13,20	13,89	35 350	480	13,57
novembre 2016	13,40	10,80	13,40	177 173	2 058	11,62
décembre 2016	11,82	11,00	11,65	109 788	1 235	11,25
janvier 2017	12,00	10,89	10,90	161 314	1 834	11,37
février 2017	11,69	10,88	11,69	128 341	1 428	11,13
mars 2017	12,09	11,10	11,40	148 949	1 680	11,28
avril 2017	11,70	11,40	11,65	36 538	421	11,53
mai 2017	12,70	11,60	12,23	36 817	453	12,30
juin 2017	13,20	12,15	13,00	61 456	786	12,79
juillet 2017	13,00	12,35	12,35	8 244	105	12,71
août 2017	12,50	12,20	12,37	4 496	56	12,37
septembre 2017	12,42	11,44	11,51	82 487	971	11,77
octobre 2017	12,20	11,35	11,75	40 599	484	11,92
novembre 2017	11,75	11,27	11,28	11 341	130	11,45
décembre 2017	11,27	10,35	10,35	145 872	1 576	10,80

5.2.2. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés

Les opérations réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants sont les suivantes :

Monsieur Sébastien FERRARI : néant

Monsieur Romain FERRARI : néant.

Monsieur Philippe BRUN : néant

Monsieur Hervé TRELLU : néant

Il n'existe à ce jour aucun programme de stocks options ni d'actions de performance. Le Conseil d'Administration du 14 mars 2016 a examiné les conditions de mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions qui pourrait porter, pour la période d'avril 2016 à avril 2018, sur un nombre d'actions maximal de 200 000 titres. Cette résolution a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 avril 2016. Les conseils d'administration des 15 juin et 15 septembre 2016 ont mis en œuvre ce plan d'attribution gratuite d'actions pour un nombre d'actions totale de 109 000 actions dont 60 000 actions concernent les dirigeants et assimilés (Monsieur Philippe BRUN pour 40 000 actions et Monsieur Hervé TRELLU pour 20 000 actions). Sur la base des conditions de performance connues à la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre total d'actions à attribuer s'élèvent à 43 507 dont 26 000 pour Monsieur Philippe BRUN et 4 200 pour Monsieur Hervé TRELLU.

5.2.3. Programme de rachats d'actions : descriptif et bilan 2017

L'assemblée générale du 20 avril 2017 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-deux millions cent trente-huit mille six cent cinquante euros (22 138 650 euros).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est, au 31 décembre 2017, de 50 969 actions ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est au 31 décembre 2017 de 71 184 actions
- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2016 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

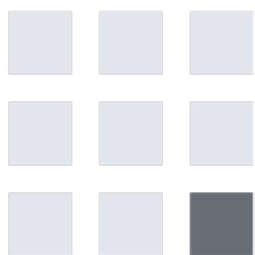
Actions autodétenues au 31 décembre 2017

Nombre d'actions	122 153
- dont contrat d'animation	50 969
- dont attribution actions gratuites	71 184
% du capital en autodétention	0,99%
Valeur au cours d'achat (euros)	1 437 638
Valeur au cours de clôture (euros)	1 264 284
Valeur nominale (euros)	48 861

Capital autorisé

Les résolutions d'émissions, approuvées par l'Assemblée générale du 25 avril 2016, du 20 avril 2017 et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 17 avril 2018, ainsi que leur durée maximale d'utilisation, sont les suivantes :

Résolutions d'émission	Durée validité Durée maximale d'utilisation	Montant nominal ou pourcentage du capital maximum	Montant nominal maximum commun
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	26 mois 17 juin 2020	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par offre au public	26 mois 17 juin 2020	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois 17 juin 2020	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Autorisation de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	26 mois 17 juin 2020	-----	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois 17 juin 2020	15% de l'émission initiale	Augmentation de capital : 2,5 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes : - Sociétés investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros), dans le secteur industriel, notamment dans les domaines matériaux composites, - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de salarié ou agent commercial exclusif (depuis au moins un an) de la Société ou d'une société liée. - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de mandataire social d'une société étrangère liée à la Société, à l'exclusion des mandataires sociaux desdites sociétés liées à la Société également mandataires sociaux de la Société.	18 mois 17 octobre 2019	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	Titres de créance : 15 M€
Augmentation de capital, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	17 juin 2020	10 % du capital de la Société	
Augmentation de capital au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	26 mois 17 juin 2020	3% du capital de la Société	
Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois 20 juin 2020	5% du capital de la Société	
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois 25 juin 2019	5% du capital de la Société	



6. Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2018

The Camp – Aix en Provence



6.1 Ordre du jour de l'assemblée générale

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Examen du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'administration ;
- Examen des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes consolidés ;
- Examen du rapport spécial du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale et de l'attestation d'un organisme tiers indépendant y afférent ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation de la Politique de rémunération du Président Directeur Général ;
- Approbation de la Politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués ;
- Approbation de la rémunération 2017 de Monsieur Sébastien FERRARI, en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société ;
- Approbation de la rémunération 2017 de Monsieur Romain FERRARI, en qualité de Directeur général délégué de la Société ;
- Approbation de la rémunération 2017 de Monsieur Philippe BRUN, en qualité de Directeur général délégué de la Société ;
- Approbation de la rémunération 2017 de Monsieur Hervé TRELLU, en qualité de Directeur général délégué de la Société ;
- Fixation d'une enveloppe annuelle de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Renouvellement du mandat de Madame Victoire FERRARI en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe BRUN en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe GRAFFIN en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Bertrand CHAMMAS en qualité d'administrateur ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation consentie au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions autodétenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social ;
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

6.2. Projets de résolutions

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION (*APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Des rapports du Conseil d'administration ;
- Et des rapports des commissaires aux comptes ;

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION (*APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 577 005,53 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	1 577 005,53 euros

A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,08 euro par action

Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende

Soit une enveloppe maximum de dividende s'élevant à :	983 940,72 euros

Le solde	593 064,81 euros

A affecter en totalité sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 10 380 156,35 euros

L'Assemblée générale prend en outre acte que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de la publication du texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit, et que la différence éventuelle sera automatiquement affectée au compte « Autres réserves ».

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme maximum de 983.940,72 euros est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 28 de la Loi de Finances pour 2018,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1er janvier 2018) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

La mise en paiement du dividende interviendra le 17 mai 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le dividende net par titre était égal à 0,12 euro par action. La totalité de la somme distribuée, soit 1 475 911,08 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40 % définie par l'article 158-3-2 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le dividende net par titre était égal à 0,12 euro par action. La totalité de la somme distribuée, soit 1 475 911,08 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40 % définie par l'article 158-3-2 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le dividende net par titre était égal à 0,12 euro par action. La totalité de la somme distribuée, soit 1 475 911,08 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40 % définie par l'article 158-3-2 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France

QUATRIEME RESOLUTION (*CONVENTIONS REGLEMENTEES*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé, et prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

L'Assemblée générale constate qu'il lui a été fait, sur ces conventions, le rapport spécial pris en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, et approuve la convention nouvelle ainsi que les conclusions de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION (*POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL*)

Connaissance prise du rapport prévu par les dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général à Monsieur Sébastien FERRARI.

SIXIEME RESOLUTION (*POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES DE LA SOCIETE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES*)

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat aux Directeurs Généraux Délégués.

SEPTIEME RESOLUTION (APPROBATION DE LA REMUNERATION 2017 DE MONSIEUR SEBASTIEN FERRARI, EN QUALITE DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE)

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Sébastien FERRARI, en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, tels que présentés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

HUITIEME RESOLUTION (APPROBATION DE LA REMUNERATION 2017 DE MONSIEUR ROMAIN FERRARI, EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA SOCIETE)

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Romain FERRARI, en qualité de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

NEUVIEME RESOLUTION (APPROBATION DE LA REMUNERATION 2017 DE MONSIEUR PHILIPPE BRUN, EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA SOCIETE)

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Philippe BRUN, en qualité de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

DIXIEME RESOLUTION (APPROBATION DE LA REMUNERATION 2017 DE MONSIEUR HERVE TRELLU, EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA SOCIETE)

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Hervé TRELLU, en qualité Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

ONZIEME RESOLUTION (FIXATION D'UNE ENVELOPPE ANNUELLE DE JETONS DE PRESENCE AFIN DE REMUNERER LES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS ET DES EXERCICES ULTERIEURS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide l'allocation d'une enveloppe annuelle de cent soixante mille euros (160 000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

DOUZIEME RESOLUTION (RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR – MADAME VICTOIRE FERRARI)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Madame Victoire FERRARI pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TREIZIEME RESOLUTION (*RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR – MONSIEUR PHILIPPE BRUN*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BRUN pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUATORZIEME RESOLUTION (*RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR – MONSIEUR CHRISTOPHE GRAFFIN*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe GRAFFIN pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUINZIEME RESOLUTION (*NOMINATION DE MONSIEUR BERTRAND CHAMMAS EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du président, désigne en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Monsieur Bertrand CHAMMAS, né le 25 juin 1959, de nationalité française, domicilié c/o GERFLOR, 50 cours de la République, 69627 Villeurbanne Cedex.

Monsieur Bertrand CHAMMAS a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SEIZIEME RESOLUTION (*AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit Conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, ou ;

- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-deux millions cent trente-huit mille six cents cinquante euros (22 138 650,00 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 20 avril 2017 dans sa quatorzième résolution à caractère ordinaire.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTODETENUES EN SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la seizième résolution, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois :

- A annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la seizième résolution, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;

- A réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, et ;
- A modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 20 avril 2017 dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE PAR OFFRE AU PUBLIC DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission par offre au public, en France ou à l'étranger, en euro ou en monnaies étrangères, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) en nominal, ce plafond s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- Décide que le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises et donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la Société en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations mises en place par les dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée, ne pourra excéder un plafond de quinze millions d'euros (15.000.000 €), ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission ;
- Rappelle que le prix des actions ordinaires émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières pouvant être émises en vertu de la présente délégation devra être déterminé dans les conditions légales, soit actuellement au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %) ;
- Décide que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe précédent ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un délai de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- Prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce ;

- Décide que les augmentations de capital pourront être réalisées à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce. Le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans ce cadre s'imputera sur le plafond de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) défini ci-avant ;
- Décide que le Conseil d'administration pourra, s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- Décide que la présente délégation sera valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale ;
- Prend acte que la présente délégation prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet.
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - De déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - D'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que :
 - Le prix d'émission des actions sera déterminé dans les conditions légales, soit actuellement au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximum de cinq pour cent (5 %), à l'exception des émissions représentant au maximum dix pour cent (10 %) du capital social par an dont le prix d'émission sera laissé à l'appréciation du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la vingt-quatrième ci-après et sous réserve de son adoption ; étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus,
 - De fixer les montants à émettre ;
 - De fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - De fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- De constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

L'assemblée Générale prend en outre acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE PAR PLACEMENT PRIVE DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission réalisée par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros ou en monnaie étrangère, étant rappelé que l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier est limitée à vingt pour cent (20 %) du capital social par an ;
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) en nominal, ce plafond global s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les dix-huitième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée, sous réserve du respect de la limite d'émission à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, conformément à l'article L. 225-136 3°. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- Décide par ailleurs que le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises et donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la Société en vertu de la présente délégation ainsi que des délégations mises en place par les dix-huitième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée ne pourra excéder un plafond de quinze millions d'euros (15.000.000 €) ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission sous réserve du respect de la limite d'émission à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, conformément à l'article L. 225-136 3° du Code de commerce ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation ;
- Prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce ;
- Rappelle que le prix des actions ordinaires émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières pouvant être émises en vertu de la présente délégation devra être déterminé dans les conditions légales, soit actuellement au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %) ;

- Décide que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe précédent ;
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation.
- Décide que la présente délégation serait valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale ;
- Prend acte que la présente délégation prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet.
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - De déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - D'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que :
 - Le prix d'émission des actions sera déterminé dans les conditions légales, soit actuellement au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximum de cinq pour cent (5 %), à l'exception des émissions représentant au maximum dix pour cent (10 %) du capital social par an dont le prix d'émission sera laissé à l'appréciation du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la vingt-quatrième résolution ci-après et sous réserve de son adoption, ou par placement privé ; étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus,
 - De fixer les montants à émettre ;
 - De fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - De fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- De constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'assemblée Générale prend en outre acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGTIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE AU PROFIT DE CATEGORIES DE PERSONNES DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-138 et L.228-92 du Code de commerce, et de l'article L.411-2, I du Code monétaire et financier,

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances.
- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux millions cinq cent mille euros (2.500 000 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de deux millions cinq cent mille euros (2.500 000 €) applicable à la dix-huitième, dix-neuvième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Décide que le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euro à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quinze millions d'euros (15.000.000 €) applicable à la dix-huitième, dix-neuvième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente assemblée.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes :
 - Sociétés investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1 000 000 000 €)), dans le secteur industriel, notamment dans les domaines des matériaux composites, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille euros (100 000 €) (prime d'émission incluse) ;

- Décide que si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - Offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - De déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - D'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que :
 - Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximum de cinq pour cent (5 %), à l'exception des émissions représentant au maximum dix pour cent (10 %) du capital social par an dont le prix d'émission sera laissé à l'appréciation du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la vingt-quatrième résolution ci-après, soit volontairement à l'identique des dispositions légales applicable en matière d'émission par offre au public ou par placement privé ; étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus,
 - De fixer les montants à émettre ;
 - De fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - De fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- De constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION (*DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE AU PROFIT DE CATEGORIES DE PERSONNES DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-138 et L.228-92 du Code de commerce, et de l'article L.411-2, I du Code monétaire et financier

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances.
- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) applicable à dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Décide que le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quinze millions d'euros (15.000.000 €) applicable à dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente assemblée.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes :
 - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de salarié ou agent commercial exclusif de la Société ou d'une société liée au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce, à la date d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que pour la catégorie des agents commerciaux exclusifs, ces derniers devront pouvoir justifier de cette qualité depuis au moins un an pour entrer dans cette catégorie ;

- Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de mandataire social d'une société étrangère liée à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce, à la date d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que sont expressément exclus de cette catégorie les mandataires sociaux desdites sociétés liées à la Société également mandataires sociaux de la Société.
- Décide que si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - Offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - De déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - D'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que :
 - Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximum de cinq pour cent (5 %), à l'exception des émissions représentant au maximum dix pour cent (10 %) du capital social par an dont le prix d'émission sera laissé à l'appréciation du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la vingt-quatrième résolution ci-après, soit volontairement à l'identique des dispositions légales applicable en matière d'émission par offre au public ou par placement privé ; étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus,
 - De fixer les montants à émettre ;
 - De fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - De fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- De constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION (*DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE DE LA SOCIETE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce,

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :
 - Augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances,
 - Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes.
- Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) applicable à la présente délégation et à celles prévues par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-troisième et vingt-cinquième, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Décide que le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euro à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quinze

millions d'euros (15.000.000 €) applicable à la présente délégation et à celles prévues par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente assemblée.

- Décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, avec faculté laissée dans ce cas au Conseil d'administration de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.
- Décide que les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
- Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - Offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - De déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - D'arrêter les prix et conditions des émissions dans les conditions légales et réglementaires ;
 - De fixer les montants à émettre ;
 - De fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - De fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;

- De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- De constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en conséquence et sous réserve de l'adoption des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-cinquième, résolutions, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-135-1 du Code de commerce,

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de compétence prévues aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-cinquième résolutions, en cas de demandes excédentaires ;
- Décide que le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un montant égal à quinze pour cent (15 %) du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'administration le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global en nominal de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) applicable à la présente délégation et à celles prévues par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-cinquième et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Décide que le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euro à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quinze millions d'euros (15.000.000 €) applicable à la présente délégation et à celles prévues par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-cinquième résolutions.
- Décide que les titres émis dans ce cadre devront respecter les conditions et modalités des émissions initialement décidées par le Conseil d'administration, notamment, en ce qui concerne la forme et les caractéristiques des titres à créer, les prix et conditions des émissions, la date de jouissance des titres à émettre, le mode de libération des titres émis et, le cas échéant, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachées aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois, les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des éventuels titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- Décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales ou réglementaires, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION (AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN CAS D'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE FIXER LE PRIX D'EMISSION SELON LES MODALITES FIXEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LA LIMITE DE DIX POUR CENT (10 %) DU CAPITAL SOCIAL)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, délègue sa compétence au Conseil d'administration de déroger aux conditions de fixation de prix prévues aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions et à le fixer selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires de la Société ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximum de quinze pour cent (15 %) ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa précédent ;
- le montant nominal des actions émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du capital social par période de douze (12) mois, ainsi que les plafonds fixés par les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions sur lesquels il s'impute.
- L'Assemblée générale décide en outre que la présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale.
- L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION (DELEGATION DE POUVOIRS CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE DES ACTIONS ET TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL EN REMUNERATION D'APPORTS EN NATURE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L. 225-147 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce,

- Délégué au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale, ses pouvoirs pour procéder, sur le rapport des commissaires aux apports, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France et/ou à l'étranger d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de dix pour cent (10 %) de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- Rappelle que le prix d'émission des actions émises en rémunération des apports en nature consentis sera au moins égal au minimum déterminé conformément aux méthodes et pratiques applicables en la matière ;
- Décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond nominal global de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) prévu aux vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :
 - Décider d'augmenter le capital social de la Société en rémunération des apports en nature susvisés et déterminer la nature des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre ;
 - Approuver l'évaluation des apports en nature, fixer les conditions de l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant lesdits apports, ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports en nature ou la rémunération des avantages particuliers ;
 - Déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières rémunérant les apports en nature et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société ;
 - A sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y seront afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - Constater la réalisation de chaque augmentation de capital décidée en vertu de la présente délégation de compétence et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;
 - Et d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions et/ou des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation de compétence ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés.

- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

L'Assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION A LEUR PROFIT)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

Autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de trois pour cent (3%) du capital social, par la création d'actions nouvelles de quarante centimes d'euro (0,40 €) de valeur nominale chacune (sous réserve de l'adoption des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions), à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou assimilé tel que FCPE (ci-après « PEE »), et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de toute loi ou réglementation analogue qui permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes.

Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée générale, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions légales et réglementaires, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des titres et, plus précisément, pour :

- Réaliser l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé ;
- Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;
- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales et réglementaires, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, la liste précise des bénéficiaires et le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;
- Dans la limite d'un montant maximum de trois pour cent (3%) du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
- Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir lesdites souscriptions ;

- Fixer, dans la limite légale de trois (3) ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
- Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

En outre, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société aux négociations sur marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION (*POUVOIRS*)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Rapport établi sur le **fondement de l'article L. 225-37-2** du Code de Commerce (Rémunérations des mandataires sociaux)

La Société se conforme à la recommandation n°13 du code Middlednext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux : les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence.

Les mandataires sociaux dirigeants de SergeFerrari Group perçoivent une indemnité de mandat social. Ils ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur fonction d'administrateur.

La définition de la rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015. Cette définition des rémunérations n'a pas connu d'évolution en 2017. Le Conseil d'Administration avait également apprécié, lors de cette même réunion, l'opportunité, le cas échéant, du cumul du contrat de travail et du mandat social des administrateurs mandataires sociaux, en application de la recommandation n°15 du Code Middlednext. Le conseil a intégré cette disposition dans son règlement intérieur actualisé lors de sa réunion du 7 juillet 2017.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration qui déterminent les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont les suivants :

- Rémunération fixe mensuelle liquidée sur 12 mois
- Rémunération variable annuelle, attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance :
 - collectifs et quantitatifs, pour 40% au maximum du total de la rémunération variable ;
 - individuels et quantitatifs pour 40% au maximum du total de la rémunération variable ;
 - Individuels et qualitatifs pour 20% au maximum du total de la rémunération variable.

Les critères individuels sont relatifs aux domaines de responsabilité propres de chacun des mandataires sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et en application des dispositions de la Loi Sapin 2 du 10 décembre 2016, les rémunérations variables sont versées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos considéré.

Jusqu'au 31 décembre 2017, la rémunération variable annuelle pouvait varier entre 0% et 50% de la rémunération fixe annuelle en fonction de la performance effectivement constatée. Pour des raisons de confidentialité, le niveau d'atteinte de chaque critère d'attribution n'est pas communiqué.

Les critères quantitatifs retenus au titre de l'année 2017 pour les dirigeants - mandataires sociaux pour l'attribution de la rémunération variable sont précisés ci-dessous

- Atteinte du budget 2017 de chiffre d'affaires
- Atteinte du budget 2017 de Résultat net
 - Atteinte du budget 2017 de cash-flows

Les objectifs individuels chiffrés ne sont pas publiés pour des questions de confidentialité.

Les dirigeants actionnaires principaux du Groupe (Messieurs Sébastien Ferrari et Romain Ferrari) ont renoncé à la rémunération variable qui aurait été due en application des critères individuels. Les dirigeants non actionnaires principaux du groupe (Messieurs Philippe Brun et Hervé Trelu) ont renoncé à 50% de la rémunération variable qui aurait été due en application des critères individuels.

Ces critères peuvent également comprendre des critères qualitatifs non publics, préétablis et définis de manière précise.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération variable annuelle répond aux caractéristiques suivantes :

Catégorie de mandataire social	Rémunération variable maximale exprimée en % de la rémunération fixe	% de la rémunération variable octroyée en cas d'atteinte des objectifs budgétés	% de la rémunération variable octroyée en cas de dépassements de plus de 20% des objectifs budgétés
Président – Directeur Général	100%	2/3	100%
Directeur Généraux Délégués	75%	2/3	100%

- Mise à disposition d'un véhicule de fonction pour chaque mandataire social

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants en euros)	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	238 128	238 128	238 128	238 128
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	54 000	54 000	63 626	63 626
Rémunération variable annuelle	---	89 250	89 250	43 150
Rémunération variation pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	2 457	2 457	0	0
Total	294 585	383 835	391 004	344 904
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	172 008	171 619	172 059	172 059
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	54 000	54 000	63 626	63 626
Rémunération variable annuelle	---	60 200	60 200	64 500
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	3 316	3 316	2 876	2 876
Total	229 324	289 135	298 761	303 061
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	190 836	190 719	190 719	190 719
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	42 000	42 000	51 626	51 626
Rémunération variable annuelle	19 200	67 200	66 500	76 800
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	2 621	2 621	2 621	2 621
Total	254 657	302 540	311 466	321 766
Hervé TRELLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 108	300 108	268 443	268 443
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	12 000	12 000	4 000	4 000
Rémunération variable annuelle	29 957	53 689	53 689	0
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Avantages en nature	---	---	---	---
Total	342 065	365 797	326 132	272 443

- Attribution gratuite d'actions

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 avril 2016 aux termes de sa 10^e résolution, le Conseil d'Administration du 15 juin 2016 a approuvé le principe d'un plan d'attribution gratuites d'actions à certains mandataires sociaux et salariés du groupe, pour une enveloppe maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées de 200 000 actions soit 1,6% du capital pré-attribution.

Les caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions n°1 figurent ci-après :

- Durée du plan : 30 avril 2016 – 30 avril 2018 ;
- Montant maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées : 150 000 actions (1,2% du capital pré-attribution) ;

- nombre de bénéficiaires : 10, dont 2 mandataires sociaux ;
- Période d'acquisition des actions gratuites : deux années ;
- Période de conservation des actions gratuites : une année ;
- Critères de performance utilisés pour l'attribution, seuls ou en combinaison : Chiffre d'affaires consolidé ou d'une zone géographique, marge commerciale consolidée ou d'une zone géographique, marge d'ebitda ajusté, BFR rapporté au chiffre d'affaires, free cash flows, ... ;
- Engagement des bénéficiaires : chaque bénéficiaire s'engage à conserver en compte nominatif pur, à tout moment durant sa carrière dans la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions indiquées ci-avant, un volume d'actions attribuées gratuitement correspondant à 6 mois de salaire brut ;
- Provenance des actions : rachat effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce et/ou actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale précitée, a autorisé le Président Directeur Général à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que, conformément à la loi, l'acquisition des actions aux bénéficiaires désignés par le Président Directeur Général emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre ;
- Délégation au Président Directeur Général de déterminer les bénéficiaires et/ou catégories de bénéficiaires.

Au 31 décembre 2016, 106 000 actions gratuites avaient été attribuées, dont 60 000 aux mandataires sociaux et 46 000 à d'autres salariés du groupe.

Au 31 décembre 2017, sur la base de la probabilisation d'atteinte des critères pré-définis, 43 507 actions pourraient être acquises, dont 30 200 aux mandataires sociaux.

Les tableaux 6 et 7 prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014 sont reproduits ci-après :

Tableau n°6	Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par la société SergeFerrari Group	Actions annulées ou devenues caduques au cours de l'exercice	Actions restantes	N° et date du plan	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Dte d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Brun	20 000		20 000	n°1 / 2016	239 800	15/06/2018	15/06/2019	Performance passée individuelle (IPO 2014)
Philippe Brun	20 000	12 000	6 000	n°1 / 2016	71 940	15/06/2018	15/06/2019	Performance future individuelle et collective
Hervé Trelu	20 000	14 000	4 200	n°1 / 2016	50 358	15/06/2018	15/06/2019	Performance future individuelle et collective
Total	60 000	26 000	30 200					

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2017	Conditions d'acquisition
Philippe Brun	n°1 / 2016	Néant	
Hervé Trelu	n°1 / 2016	Néant	
Total		Néant	

- Rémunération différée : néant
- Indemnité de prise de fonction : néant
- Indemnité de départ : néant

- Engagement de retraite supplémentaire :

Les droits à la retraite des mandataires sociaux français sont identiques à ceux des autres salariés des sociétés françaises du groupe : une retraite complémentaire art 83 est à l'étude pour application en 2018 (entre 0% et 12% de la rémunération brute annuelle). Un régime de retraite complémentaire de droit suisse a été conclu lors de l'embauche de Monsieur TRELLU au 1er janvier 2016 dont les éléments chiffrés sont repris dans le tableau 11 ci-après.

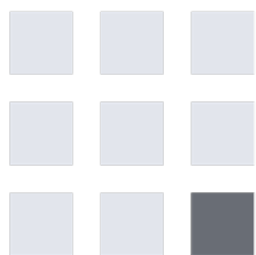
Tableau 11 – Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien FERRARI Président Directeur Général Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2019	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Romain FERRARI Directeur Général Délégué Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2020	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Philippe BRUN Directeur Général Délégué Début de mandat : 29 avril 2015 Fin de mandat : AGOA 2018	Oui	Non (étude art. 83 en cours de 0% à 12% de la rémunération brute)	Non	Non
Hervé TRELLU Directeur Général Délégué Début de mandat : 15 septembre 2016 Fin de mandat : AGOA 2020	Oui	Oui : retraite supplémentaire. Montant versé en 2017 : 78 919 €	Non	Non

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite visés aux recommandations 16 et 17 du code Middlednext, à l'exception des mentions ci-dessus.

- Prêt ou garantie : néant

- Cumul du contrat de travail et du mandat social

Les contrats de travail de messieurs Sébastien FERRARI, salarié du Groupe depuis 1980, Romain FERRARI, salarié du groupe depuis 1990, Philippe BRUN, salarié du groupe depuis 2011 et Hervé TRELLU, salarié du groupe depuis 2016, ont été suspendus lors de leur prise de fonction de mandataire social de Ferrari Participations et de SergeFerrari Group. Lors de sa réunion le 2 septembre 2015, la Société s'était mise en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise de Middlednext et a approuvé le cumul de contrat de travail avec le mandat social de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué. La Société précise que les dispositions de ces contrats de travail ne présentent aucune nature dérogatoire à celui des collaborateurs de l'encadrement (prévoyance, assurance-maladie, véhicule de fonction...). La suppression de la suspension des contrats de travail aurait comme effet de rétablir les droits à la retraite des mandataires sociaux qui reprendraient une activité salariée, à l'issue de la cessation des fonctions d'administrateur.



7. Informations complémentaires

Château La Coste



7.1. Personnes responsables du document de référence et du rapport financier

Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 165 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Sébastien FERRARI
Président-directeur général
Le 12 mars 2018

7.2. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

Cabinet Martine CHABERT (société de Madame Martine CHABERT)
74 rue Maurice Flandin 69003 Lyon

Le cabinet Martine CHABERT a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Madame Martine CHABERT, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

MAZARS représenté par Monsieur Pierre BELUZE
131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex

Le cabinet MAZARS a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 avril 2007 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 avril 2015 pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les commissaires aux comptes suppléants sont :

Monsieur Didier VAURY (Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Martine CHABERT)
115 boulevard Stalingrad – CS 52038 – 69616 Villeurbanne Cedex

Monsieur Didier VAURY a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet COGEM Audit, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Philippe GALOFARO
131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex

La nomination de Monsieur Philippe GALOFARO en tant que commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Max DUMOULIN, démissionnaire, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2016, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Max Dumoulin, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Information concernant les démissions et non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal, à l'exception de la démission de Madame Martine CHABERT, commissaire aux comptes depuis le 25 février 1999 et qui a été remplacée par le cabinet Martine CHABERT, par décision de l'assemblée générale du 30 avril 2014.

7.3. Renseignements concernant la société

7.3.1. Histoire et évolution de la société

Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est SergeFerrari Group.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 382 870 277.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 30 juin 2090, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de société anonyme, puis transformée en Société par Actions Simplifiée par décision unanime des associés réunis le 30 juin 2003, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 avril 2014.

La Société est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts. Du fait de son activité, elle se conforme en outre depuis 2007 aux dispositions relatives à la réglementation européenne « REACH » relative à la sécurisation de la fabrication et à l'utilisation de substances chimiques dans l'industrie européenne.

Le siège social de la Société est situé au : Zone industrielle de La Tour-du-Pin - 38110 Saint Jean-de-Soudain.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33(0)4 74 97 41 33

Adresse courriel : investor@sergeferrari.com

Site internet : www.sergeferrari.com

Évènements marquants dans le développement de la Société

<u>1973</u>	- Création de la Société TESF (Tissage et Enduction Serge Ferrari) par Serge FERRARI, père de Sébastien FERRARI et de Romain FERRARI. - Début de la mise au point du procédé Précontraint® et implémentation sur la 1^{ère} ligne de production.
<u>1977</u>	Signature d'un 1 ^{er} contrat de distribution en Italie.
<u>1980</u>	Sébastien FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.
<u>1987</u>	Acquisition de l'activité Batyline® (Taraflex) alors spécialiste de l'enduction de câbles par extrusion pour le mobilier.
<u>1990</u>	Romain FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.

<u>1991</u>	Dans le cadre d'une transmission familiale, constitution de la société Ferrari Participations (dont la dénomination sociale est ultérieurement devenue SergeFerrari Group) par apport de titres de la société TESH.
<u>1999</u>	Signature d'un accord de collaboration et de licence avec Solvay afin de développer un procédé industriel de recyclage de matériaux en PVC.
<u>2000</u>	Acquisition de 50% de la société Tersuisse (basée à Lucerne en Suisse), alors principal fournisseur du Groupe en micro-câbles, dans le cadre d'une joint-venture avec le groupe Rhodia.
<u>2001</u>	Acquisition de la société Forbo-Stamoïd basée à Zurich en Suisse, un des concurrents du Groupe, afin d'élargir sa gamme de technologies d'enduction et de produits (yachting et protections imper-respirantes pour les toitures et façades notamment).
<u>2002</u>	Création d'une filiale commerciale américaine (Serge Ferrari North America) dans le Kentucky, afin d'adresser les Etats-Unis et le Canada. C'est aujourd'hui la plus importante filiale du Groupe, aujourd'hui basée en Floride, avec 15 employés et un chiffre d'affaires d'environ 15 M\$ en 2017.
<u>2004</u>	Prise de participation de 10% dans une société filiale commerciale à Tokyo au Japon (Serge Ferrari Japan) progressivement portée au cours des années suivantes à 83% .
<u>2005</u>	Acquisition des 50% restants de la société Tersuisse (dont la Société détenait 50% depuis 2000).
<u>2007</u>	Création d'une filiale commerciale à Hong Kong (Serge Ferrari Asia Pacific Ltd), afin d'adresser la Chine et l'Asie du Sud-Est.
<u>2008</u>	Prise de participation de 2% du capital de SergeFerrari Group par la Banque de Vizille devenue CM-CIC Capital Finance (qui détient CM-CIC Investissement). Développement des activités de collecte et recyclage des matériaux composites, via la filiale Texyloop créée en 2003, qui assure une première étape mécanique du recyclage des matériaux PVC collectés et commercialise les fibres PET issue du procédé de recyclage.
<u>2008 - 2012</u>	Implémentation de SAP sur les sites de la Tour-du-Pin (France) et Eglisau (Suisse) dans le cadre d'une phase de rationalisation et de structuration du Groupe.
<u>2009</u>	Fusion de la société Précontraint Ferrari SAS avec la société de tissage Sénéclauze Ainé & Fils.
<u>2011</u>	Suite à une opération de restructuration de l'actionnariat (création d'un holding de contrôle dénommé Ferrari Participations), l'ancienne société pré-existante Ferrari Participations SAS change de dénomination et devient SergeFerrari Group SAS.
<u>2012</u>	Ouverture d'une filiale commerciale au Brésil à Sao Paulo (Serge Ferrari Brasil), afin d'adresser l'Amérique du Sud.
<u>2013</u>	Signature en décembre d'un accord de distribution exclusif en Allemagne pour la gamme Stamisol avec le groupe allemand Würth. Constitution d'un comité stratégique avec 3 membres extérieurs à l'entreprise.
<u>2014</u>	Fusion-absorption de la société Précontraint Ferrari SAS par la société Serge Ferrari SAS (anciennement dénommée TESH). Transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration. Introduction en bourse Euronext Paris – Compartiment C
<u>2015</u>	Déploiement de SAP sur le site d'Emmenbrucke

Renforcement des effectifs commerciaux
Refinancements et renforcement des crédits

2016

Prise de participation de 51% dans le capital de la société GIOFEX Group srl
Révision du plan stratégique et des organisations commerciales et marketing

2017

Prise de participation de 100% dans le capital de la société PLASTITEX SpA
Acquisitions des activités de FERRATEKS (Turquie) et Milton (UK)
Démarrage opérationnel des sociétés Serge Ferrari Shanghai (Chine), Serge Ferrari India Private Limited (India), Serge Ferrari GmbH

7.4. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain, France. Le présent Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com).

7.5. Tables de concordance

Table de concordance du document de référence avec l'Annexe 1 du Règlement européen 809/2004.

		Chapitres ou paragraphes du document de référence	Pages
1.	Personnes Responsables		
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	7.1.	311
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	7.1.	311
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.2.	311
2.2.	Changement des contrôleurs légaux	7.2.	311
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1	Présentation des informations financières sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte	4.1.	163
3.2.	Présentations des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	4.13.	264
4.	Facteurs de risques	1.10.	44
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1.	Histoire et évolution de l'émetteur		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.3.1.	312
5.1.2.	Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur	7.3.1.	312
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.3.1.	312
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	7.3.1.	312
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4.3.2.1.	171
5.2.	Investissements		
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur en cours	1.8.	38
5.2.3.	Renseignements concernant les investissements à réaliser	1.8.	38
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.	13
6.1.2.	Mention de nouveaux produits lancés sur le marché	1.2.3.	17
6.2.	Principaux marchés	1.3.	20
6.3.	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1. et 6.2	1.2/1.3.	13/20
6.4.	Informations résumée sur le degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2.1.	14
		1.6.2.	32
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.2.	22
7.	Organigramme		
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.9.1.	40
7.2.	Liste des filiales importantes	1.9.2.	40
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus	1.5.	25
8.2.	Questions environnementales	2.1.	61
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1.	Situation financière : description et évolution de la situation financière	4.3.1.	165
		4.3.2.	171
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1.	Mention des facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	4.3.2.1.	171
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers	4.3.2.2.	176
		4.3.2.3.	177
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou monétaire	4.3.2.1.	171
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	4.5.1.	184
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie et leur description	4.5.5.	186
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.5.3.	184
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	4.5.7.	187
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues	4.5.8.	188

11.	Recherche et développement, brevets et licences		
	Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.6.	31
12.	Informations sur les tendances		
12.1.	Informations sur les principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	1.4.	24
12.2.	Indication des tendances connues ou susceptible d'influer significativement sur les perspectives	1.4.	24
13.	Prévisions ou estimations de bénéfices	4.1.	163
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction des personnes membres des organes d'administration ou de direction	3.1.1.	135
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.		
	Conflits d'intérêts potentiels	3.1.2.	146
	Arrangement ou accord conclus avec les principaux actionnaires	3.1.2.	146
	Restriction acceptée	3.1.2.	146
15.	Rémunérations et avantages		
15.1.	Mention de la rémunération versée	3.2.2.	154
15.2.	Montants des sommes versées ou provisionnées au titre des retraites	3.2.2.	154
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1.	135
16.2	Information sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	3.1.2.	146
16.3	Information sur les comités spécialisés	3.1.3.	148
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.	135
17.	Salariés		
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	2.2.2.	131
17.2	Participation et stock-options	2.2.3	131
		2.2.4	132
		2.2.5.	132
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.2.4.	132
18.	Principaux actionnaires		
18.1.	Répartition du capital social	5.1.1.	267
18.2.	Mention des personnes non membres d'un conseil d'administration et détenant un pourcentage important du capital ou des droits de vote	5.1.1.	267
18.3	Mention des principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	5.1.4.	268
18.4	Décrire la nature du contrôle sur la société et les mesures prises pour éviter qu'il ne soit exercé de façon abusive	5.1.2.	267
18.5.	Description de tout accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	5.1.2.	267
19.	Opérations avec des apparentés	5.1.6.	273
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1.	Informations financières historiques	4.1.	163
20.2.	Informations financières proforma	4.2.	165
20.3.	Etats financiers	4.6.	189
		4.8.	235
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	4.11.	264
20.5	Date des dernières informations financières	4.12	264
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	4.13.	264
20.7	Politique en matière de distribution de dividendes	4.14.	264
20.7.1.	Montant du dividende par action	6.2.	283
20.8.	Indication des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	1.10.5.	56
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.4.	180
21	Informations complémentaires		
21.1.	Capital social	5.1.3.	267
21.1.1	Mention du capital souscrit	5.1.3.	267
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital	5.1.3.	267
21.1.3.	Mention des actions détenues	5.2.3.	278
21.1.4.	Mention des montants des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.1.3.	267

21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et ou toute obligation attachée au capital souscrit	5.1.3.	265
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	5.1.3.	265
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5.1.3.	265
21.2.	Actes constitutifs et statuts		
21.2.1.	Description de l'objet social	5.1.5.1.	266
21.2.2.	Disposition concernant les organes d'administration et de direction	5.1.5.2.	267
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés aux actions de la société	5.1.5.3.	267
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	5.1.5.4.	268
21.2.5.	Conditions de convocations des assemblées générales	5.1.5.5.	268
21.2.6.	Dispositifs de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	5.1.5.6.	270
21.2.7.	Divulgaration des franchissements de seuil statutaires	5.1.5.7.	270
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital lorsque celles-ci sont plus strictes que la loi	5.1.5.8.	271
22.	Contrats importants	4.10.	262
23.	Déclarations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêt		
23.1.	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	5.1.6.1.	271
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	3.1.2.	146
24.	Documents accessibles au public	7.4.	315
25.	Informations sur les participations	4.3.1.5.	168

Table de concordance avec le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Annuelle.

La présente Annexe renvoie aux paragraphes et chapitres du document de référence qui constituent les éléments du Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée tels que prescrit par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, R.225-102 et suivants du Code de commerce

Au titre du Rapport de gestion de la société SergeFerrari Group	Chapitres	Pages
1. Comptes sociaux	4.8.	227
2. Comptes consolidés	4.6.	180
3. Rapport de gestion		
3.1. Informations sur l'activité de la société		
• Exposé de l'activité de la société, de chaque filiale et du Groupe au cours de l'exercice	4.3.1.2.	161
	4.3.2.1	160
• Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et de l'endettement	4.3.1.2.	161
	4.3.1.3.	162
	4.3.2.2	170
	4.3.2.3.	171
• Indicateurs clés de nature financière et non financières	2.1.	57
• Eléments importants survenus depuis la date de clôture	4.4.	173
• Indication sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques de prix de crédit de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	1.10.4.	52
• Principaux risques et incertitudes de la société et du Groupe	1.10.	41
• Activités en matière de recherche et développement de la société et du Groupe	4.3.1.4.	162
3.2. Informations juridiques financières et fiscales de la société		
• Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction général	3.1.	129
• Répartition et évolution de l'actionnariat	5.1.1.	253
• Nom des sociétés participant à un autocontrôle de la société et pourcentage du capital	5.1.1.	253
• Prise de participations significatives		
• Avis de détention de plus de 10% du capital social	5.1.1.	253
• Acquisition et cession par la société de ses propres actions	5.2.3.	265
• Etat de la participation des salariés au capital social	2.2.4	128
• Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	5.1.1.	253
- structure du capital de la société,		
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société	5.1.1.	253
- participations directes et indirectes dans le capital de la société	5.1.1.	253
- détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	5.1.1.	253
- mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.1.	253
- accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	5.1.5.6.	259
- règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	3.1.1.	129
- pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	5.2.3.	265
- accords conclus par la société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle	5.1.3.	254
- accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	3.2.2.	146
• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	5.2.3.	265
• Mention des ajustements éventuels		
- pour les titres donnant accès au capital et les stocks options en cas de rachat d'actions	5.1.1.	253
- pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	5.1.1.	253
• Montant des dividendes mis en paiement au cours des 3 derniers exercices	4.14	252
• Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	4.3.1.4.	162
• Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	1.10.7.	56

• Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale	5.1.6.	260
3.3. Informations portant sur les mandataires sociaux		
• Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	3.1.1.	129
• Rémunérations et avantages de toute nature versées durant l'exercice à chaque mandataire social par la société	3.2.2.	146
• Engagement liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions	3.2.2	146
• En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de lever leur options avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des options	3.2.2	146
• Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	5.2.2.	264
• En cas d'attribution gratuite d'actions, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de céder les actions attribuées gratuitement avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions	3.2.2.	146
3.4. Informations RSE de la société		
• Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	2.1.	58
• Informations sur les activités dangereuses	2.1.	58
4. Déclarations des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	7.1	288
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.9.	250
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.7	224

Documents complémentaires

Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2.3.	265
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	7.2.	288
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	3.3.	151
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	3.4.	156

7.6. Glossaire

ACV (Analyse des Cycles de Vie) :

L'Analyse de Cycle de Vie est une méthode d'analyse permettant de compléter la connaissance de la soutenabilité du système étudié. Elle n'inclut ni les éléments économiques, ni les éléments sociaux. Les systèmes étudiés sont considérés comme en fonctionnement normal, les accidents sont donc exclus. Les impacts étudiés ont lieux dans la biosphère et non dans la technosphère. Ce qui arrive au sein de l'environnement de production n'est donc pas développé.

PET (Polyéthylène téréphtalate) :

Plastique de type polyester saturé, par opposition aux polyesters thermodurcissables. Ce polymère est obtenu par la polycondensation de l'acide téréphtalique avec l'éthylène glycol. Malgré sa dénomination, il n'y a aucune similitude avec le polyéthylène et il ne contient aucun phtalate. Cette matière plastique est principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

Par extrusion et étirage sous tension, on obtient à partir du polyester amorphe un film aux propriétés biaxiales semi-cristallines. Ce film de très grande solidité en tension, très stable et transparent, est un très bon isolant électrique,

PVC (polychlorure de vinyle) :

Polymère thermoplastique de grande consommation, amorphe ou faiblement cristallin, connu généralement sous le sigle PVC (de l'anglais polyvinyl chloride). Il est préparé à partir de deux matières premières : à 57 % de sel et à 43 % de pétrole. Le PVC est la seule matière plastique d'usage courant constituée par plus de 50 % de matière première d'origine minérale existant à profusion dans la nature.



ZONE INDUSTRIELLE DE LA TOUR DU PIN
38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN - FRANCE
téléphone **+33(0) 4 74 97 41 33**